



Les manifestations psychopathologiques chez les mères des enlevés de la guerre libanaise (1975-1990) : du complexe de Pénélope au deuil paradoxal

Charbel Skaff

► To cite this version:

Charbel Skaff. Les manifestations psychopathologiques chez les mères des enlevés de la guerre libanaise (1975-1990) : du complexe de Pénélope au deuil paradoxal. Psychologie. Université de Strasbourg, 2015. Français. NNT : 2015STRAG009 . tel-01292591

HAL Id: tel-01292591

<https://theses.hal.science/tel-01292591>

Submitted on 23 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ECOLE DOCTORALE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Perspectives Européennes

EA 3071 Subjectivité, Lien Social et Modernité (SULISOM)

THESE présentée par :

Charbel SKAFF

Soutenue le : **24/04/2015**

Pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Psychologie clinique

Psychopathologie et études psychanalytiques

**Les manifestations psychopathologiques chez les
mères des enlevés de la guerre libanaise (1975-1990)
Du Complexe de Pénélope au deuil paradoxal**

THESE dirigée par :

Mme BACQUE Marie-Frédérique Professeure, Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :

M SOSOE Lukas

Professeur, Université du Luxembourg

M RESWEBBER Jean-Paul

Professeur émérite, Université de Lorraine

AUTRES MEMBRES DU JURY :

Mme Metz Claire

Maître de conférences habilitée à diriger des recherches en
psychologie clinique à l'ESPE, Université de Strasbourg

Contents

Dédicace	5
Remerciements	6
Introduction Générale.....	7
1. Contexte.....	8
2. Originalité de la thèse	10
3. Objectifs de la recherche	11
4. Hypothèses et problématique.....	13
a. Hypothèses	13
b. Problématique.....	17
5. Plan de la thèse	18
Première partie : Descriptif & Méthodologie.....	22
a) Revue de la littérature.....	23
a) Dictionnaires.....	23
b) Ouvrages de référence	24
c) Etudes méthodologiques.....	26
d) Livres philosophiques et historiques	27
e) Etudes sur la religion	32
f) Etudes psychanalytiques.....	34

g)	Sur deuil et mélancolie	38
h)	Etudes juridiques	45
	Outils méthodologiques.....	47
a.	Le contexte des entretiens	47
b.	Implication du chercheur dans le déroulé des entretiens	49
c.	Grille de lecture des entretiens : le TAT	50
d.	Présentation globale des participantes	51
e.	Résumé et analyse brève des entretiens	52
f.	Les treize textes.....	76
	Deuxième partie : De la notion de l'enlèvement au concept de disparition.....	79
1.	De l'amnistie à l'amnésie	80
a.	L'amnésie comme nouvelle valeur sociale	81
b.	Une déclaration de guerre psychique	84
2.	Inventaire des mécanismes de défense cotés chez les huit familles de disparus	87
a.	Un évitement commun devant le vide de l'enlèvement.....	93
b.	La culpabilisation comme autre mécanisme de défense	99
3.	Emergence des processus primaires	107
a.	Le dérèglement des temporalités	108
b.	L'enlèvement identitaire	119

c.	La fonction de l'hystérie	133
Troisième partie : Pathologies d'un deuil impossible		144
1.	Les témoignages interdits	145
a.	Le rôle de l'écriture.....	152
b.	Les limites du récit.....	158
c.	Du discours de la privation au récit de la perte.....	163
2.	Absence relative et absence absolue.....	168
a.	Vivants et morts	168
b.	Absence du sens des rituels.....	176
Un deuil impensable		181
a.	Le deuil anormal	181
b.	Un deuil arrêté.....	187
Quatrième partie : Du devoir au travail de mémoire		192
a)	L'abandon de l'Etat	193
a.	Amnésie volontaire	193
b.	Négation de l'homme.....	200
Le devoir de justice sociale et transitionnelle.....		206
a.	La justice transitionnelle à l'épreuve du silence	206
b.	De l'attente à la tente	211
Un laboratoire de reconstruction de la société libanaise		215

a.	Principes de réalité	215
b.	L'appel à la paix intérieure	221
	Cinquième partie : Le deuil paradoxal	232
a)	Réinventer l'enfant	234
a.	Le fantasme d'une saine séparation	234
b.	La toute-puissance mélancolique	238
	Le phénomène d'accouchement régressif	246
a.	Pour une écographie des mères	246
b.	La somatisation au service de la séparation	254
	Se réinventer soi	257
a.	Une autre vie possible	257
b.	Le réaccouchement de soi	260
	Sixième partie : Discussion	263
a)	L'enlèvement définition contextuelle	264
a.	Le traumatisme	266
b.	Du clivage à la dissolution du moi	269
c.	Justice transitionnelle	273
	La reconnaissance du statut de disparu	275
	Contre l'amnésie : Réhabilitation de la mémoire libanaise	278
	De la question du génocide à celle de la renaissance du moi	283

L'état-limite comme ultime mécanisme de défense	286
La volonté d'une saine séparation	287
Conclusion générale	291
Bibliographie	297
OUVRAGES	298
ARTICLES	302
SITES WEB.....	303
ABEL Olivier 14 http://olivierabel.fr/ethique-et-politique/paul-ricoeur-la-memoire-l-histoire-l-oubli.php	303
Résumé	306

Dédicace

A mes très chers parents

Tous les mots du monde ne sauraient exprimer l'immense amour que je vous porte, ni la profonde gratitude que je vous témoigne pour tous les efforts et les sacrifices que vous n'avez jamais cessés de consentir pour mon instruction et mon bien-être.

A mon frère

Je te rends hommage par ce modeste travail, en guise de ma reconnaissance éternelle et de mon infini amour.

A mon oncle Elie et sa femme Josyanne

Avec tout mon estime, affection et respect, je vous souhaite santé, bonheur et prospérité.

A Michel

Merci pour les bons moments passés ensemble, pour votre soutien et votre serviabilité.

Remerciements

J'exprime mes profonds remerciements à ma directrice de thèse, Madame la Professeur Marie-Frédérique BACQUE pour l'aide compétente qu'elle m'a apporté, pour sa patience et son encouragement à finir le travail dans les délais. Son œil critique m'a été précieux pour structurer le travail et pour améliorer la qualité de différentes parties.

Ensuite je tiens à remercier Monsieur le Professeur Lukas SOSOE pour m'avoir donné la possibilité d'étudier la dimension juridique et son influence sur le processus du deuil chez les mères des enlevés de la guerre libanaise.

Je remercie Monsieur le Professeur Jean-Paul RESWEBER de m'avoir initié à une lecture pluridisciplinaire de mon travail et à avoir eu le recul nécessaire.

L'aboutissement de cette thèse a aussi été encouragé par des nombreuses discussions avec Madame Claire Metz.

D'autres personnes m'ont encouragé à finir ce travail par des gestes d'amitié dont je suis reconnaissant. Je ne citerai pas de noms ici, pour ne pas oublier quelqu'un.

Introduction Générale

Il est indispensable que nous situions le contexte social et politique de notre recherche, avant d'en dégager les objectifs, d'en souligner l'originalité, de mettre en perspective les hypothèses relatives à la problématique et d'en annoncer le plan.

1. Contexte

La période de 1975 à 1990, communément appelée la guerre civile libanaise, est le théâtre de luttes intestines et de massacres entre factions armées issues de plusieurs composantes politiques, ethniques et religieuses, où l'on dénombra 150 000 morts. Au carrefour de deux pays limitrophes, les Phalanges libanaises chrétiennes purent se rapprocher d'Israël qui leur fournit dès 1981 armement et formation en vue de combattre les factions de l'Organisation de libération de la Palestine soutenue par la Syrie. A noter qu'Israël approvisionnait déjà l'Armée laïque du Liban Sud depuis 1978.

Parmi d'autres chefs de milices, Elie Hobeika, à la tête des Phalanges libanaises est unanimement reconnu par l'opinion internationale comme un responsable du génocide des populations civiles. Mais il fut assassiné en 2002, soit par Israël, soit par la Syrie, sans avoir été jugé.

A partir de 1982, des accords de cessez-le-feu furent programmés, mais en vain. Il faudra attendre encore huit ans pour que les combats cessent et qu'une loi d'Amnistie soit promulguée, allant à l'encontre de la décision du président libanais Amine Gemayel obligeant le Tribunal militaire libanais à mener une enquête afin d'établir toutes les responsabilités des massacres et des disparitions forcées subis par la population libanaise.

Ainsi, « [le] 28 mars 1991, la Parlement libanais exempta rétroactivement de toute responsabilité pénales les miliciens de toutes les factions libanaises impliquées dans les crimes et massacres commis au Liban par une loi d'amnistie générale, (...) à l'exception de

ceux impliqués dans l'assassinat ou la tentative d'assassinat de personnalités religieuses ou politiques et de diplomates arabes ou étrangers.¹ »

Dès lors se pose la question : *qu'en est-il* de la parole des civils survivants ?

« Après la fin de la guerre au Liban (1975-1990), la loi d'amnistie de 1991 a imposé une forme d'amnésie officielle dont l'objectif était de protéger de toute poursuite judiciaire les principaux chefs communautaires, ralliés à l'époque à la Pax syriana. Le sort de centaines de milliers de victimes et des disparus était ainsi porté au passif d'une politique pariant sur le baume de l'oubli et sur la 'reconstruction'.² »

Ainsi, la décision de cette *loi d'amnésie* fut d'enterrer, morts ou vifs, les disparus, et par la même occasion, leurs familles. Ce à quoi s'opposèrent et s'opposent toujours des associations et des ONG qui œuvrent sur le sol libanais pour une reconstruction de la parole civile par le biais de l'écriture multiple de l'Histoire réhabilitée. Notre *devoir* de chercheur en psychopathologie a été motivé par la rencontre de ces familles en quête de leurs fils disparus, rencontre qui nous a conduits à les interviewer sur leurs propres conditions de vie, en rapport avec le choc traumatique de l'enlèvement.

« Les traumatismes engendrés par ce long conflit dévastateur se sont cependant infiltrés dans le corps collectif pour entretenir les lignes de fracture de la guerre. Et cette fragmentation confessionnelle et territoriale de la mémoire ne pouvait qu'être avivée par la violence politique récurrente qui s'est accrue après l'assassinat de l'ancien Premier ministre, Rafic Hariri, en février 2005. Les études rassemblées dans cet ouvrage apportent des informations inédites sur les pratiques mémorielles dans le Liban d'aujourd'hui et, plus généralement, enrichissent la réflexion sur leurs enjeux. Y sont abordés des sujets occultés, ignorés, voire tabous, qui sont autant de nœuds à défaire pour éclairer l'histoire des guerres du Liban de 1975 à 1990, mais surtout pour contribuer au travail de mémoire que beaucoup de Libanais appellent de leurs vœux.³ »

¹ Franck Mermier (dir.), Christophe Varin (dir.) *et al.*, *Mémoires de guerres au Liban (1975-1990)*, Actes Sud / Sindbad – Ifpo, 2010.

² *Op. cit.*, extraits de la 4^e de couverture.

³ *Idem*

2. Originalité de la thèse

Nous tenons beaucoup à cette périphrase : « l'histoire des guerres du Liban ». S'il y a évidemment des points communs perceptibles au travers des récits témoignant du désespoir des familles, notre bon sens de chercheur nous souffle à l'oreille que sur la guerre factuelle s'est greffée une guerre psychique qui continuera pour les familles jusqu'à ce que le silence soit rompu par l'Etat. Autrement dit, ce travail de réparation de la mémoire est d'autant plus crucial qu'à l'heure actuelle, des centaines de familles restent sans nouvelles de leurs fils enlevés pendant la guerre civile, ce qu'Yves Mirman résume de la façon suivante :

« Durant la guerre civile, nombre de Libanais ont disparu, victimes d'enlèvements perpétrés par des forces politiques, militaires ou miliciennes : ils ont parfois été prisonniers dans des pays étrangers (Syrie et Israël), ou exécutés puis enterrés dans des fosses communes dissimulées et dispersées. Ces crimes de guerre sont censés avoir été expurgés de la mémoire collective libanaise par le vote d'une loi d'amnistie, au fond très amnésique, car elle soustrait ses commanditaires à la justice au nom d'une paix civile qui passerait par l'oubli de leurs crimes. Malgré quelques rares échanges de prisonniers ou la restitution des corps de disparus – comme ceux entre le Hezbollah et Israël en 2004 et 2008 – d'autres familles sans nouvelles de leurs proches continuent de se mobiliser, victimes du « gel de deuil », sans corps à pleurer, sans droit à la vérité, sans possibilité émotionnelle et parfois légale (liée à l'obligation de déclarer le disparu « mort ») d'entreprendre une nouvelle vie. Pour ces familles, la demande de « justice » s'identifie à quatre revendications principales : la révélation publique de la vérité, un processus institutionnel d'exhumation des fosses communes, le retour des prisonniers disparus hors du Liban, et la dénonciation publique des coupables. Toutefois, ces revendications n'étaient pas, jusqu'à peu, portées par des stratégies unifiées.

Un des principaux mouvements civils et non-partisans reste jusqu'à aujourd'hui celui des familles des disparus de la guerre civile libanaise, composé de plusieurs organisations telles que le Comité des familles de disparus au Liban de Wadad Halwani initié en 1982, le Support of Lebanese in Detention and Exile SOLIDE pour les disparus en Syrie, fondé en 1989, et SOLIDA, actif depuis 1996, devenu le Centre Libanais des Droits Humains. Mon enquête menée en 2011-2012 se penche sur la façon dont ces associations connaissent depuis quelques années un regain d'activité. »⁴

Afin de nous réclamer d'une référence légale et apolitique, nous avons contacté en avril 2012 l'association non gouvernementale SOLIDE qui s'occupe des dossiers des enlevés et des disparus durant la guerre libanaise (1975-1990).

3. Objectifs de la recherche

Notre projet, qui consiste à donner la parole aux mères des enlevés, c'est-à-dire à contribuer à les sortir, d'abord, de leur anonymat et ensuite, à analyser leurs troubles psychopathologiques, a été présenté à cette association ainsi que la grille destinée aux entretiens, en vue d'éviter tout malentendu.

Nous tenions, en donnant la parole à ces familles à savoir comment les mères parlent de leurs disparus, et ainsi à comprendre comment elles peuvent traverser cette expérience. Nous tenions tout autant, du même coup, à ce que le disparu puisse, à la faveur de ces paroles, resurgir du tombeau de l'anonymat où il était enseveli. Comme le souligne M. de Certeau, la

⁴ Yves Mirman, « Se mobiliser au nom du droit au Liban : la cause des disparus », *Les Carnets de l'Ifpo. La recherche en train de se faire à l'Institut français du Proche-Orient* (Hypothèses.org), 13 novembre 2012, in <http://ifpo.hypotheses.org/4515>, consulté le 6 février 2015.

tâche de l'historien -et celle du chercheur- n'est-elle pas de « donner la parole aux oubliés de la terre » ?

Ainsi, en tant que chercheur en psychologie clinique à l'Université de Strasbourg, nous avons été présenté par le responsable de l'association SOLIDE aux mères qui manifestent sous la tente tous les jeudis devant le bâtiment des Nations Unies au centre ville de Beyrouth, au cours du mois de mai 2012.

Nous tenons aussi à préciser que le choix des personnes a été fait en fonction des présences possibles. Les mères étaient coopérantes et ont ainsi participé aux entretiens « semi-directifs ». Nous avons interviewé huit femmes, quatre de confession chrétienne et quatre de religion musulmane. Le choix n'était pas calculé, mais représentait la diversité de la société libanaise. Nous reviendrons plus avant sur le choix de ce dispositif et sur la nature des outils que nous avons utilisés pour étudier les entretiens, dans notre partie « Méthodologie ».

Enfin, à ces huit entretiens viennent s'ajouter treize récits, écrits soit sous une forme poétique, soit sous forme épistolaire. Ils seront analysés avec les mêmes outils retenus pour les entretiens. Ces treize récits sont tirés de l'ouvrage *Et je me suis dit « je t'écris »...*, publié par le Comité international de la Croix-Rouge (ICRC) en août 2013. L'auteur de cette présentation qui est Fabrizio Carboni, président de l'Association internationale de la Croix-Rouge au Liban, fait le constat suivant:

« Plus de 900 familles de disparus de guerre ont participé au présent projet ; il a permis à ces familles d'exprimer leurs espoirs et leurs divers sentiments. Le livre paraît après des années de vie, pour elles, dans le 'vide psychologique' causé par la disparition des proches. Jusqu'à présent, ces familles demeuraient dans un état de perplexité et restaient

dispersées sur le territoire. Le projet a permis de collecter à peu près 100 lettres ; ces écrits prennent la forme de récits en prose, ou de poésie. Ils reflètent des sentiments qui balancent entre tristesse, souffrance et une nostalgie toujours vivace.

L'ONG de la Croix-Rouge a à cœur le problème des disparus et de leurs familles, et soutient celles-ci, par tous les moyens, dans leurs recherches sur le destin de leurs proches. A partir du mois d'avril 2012, le Comité international de la Croix-Rouge a commencé à regrouper, dans toutes les régions libanaises, les informations sur les personnes disparues et sur les circonstances de leur disparition. Dans le futur, ces dossiers seront transférés à un organisme national qui sera chargé, d'une façon ou d'une autre, d'y répondre. Le Comité veut, avec la publication de ce petit livre, rafraîchir la mémoire du peuple libanais et lui rappeler que des familles sont toujours en souffrance aujourd'hui, malgré l'amnistie qui a été signée en 1990 et qui a 'mis fin' à la guerre civile libanaise.⁵ »

Les entretiens et les récits sont la matrice et le contenu de notre étude : le terreau d'implantation de notre thèse et le matériau qui nous permet de l'organiser autour des interactions existantes entre le travail de deuil, le travail de rêve et le travail de compromis.

4. Hypothèses et problématique

a. Hypothèses

Le travail de deuil et le travail de rêve se conjuguent en vue de produire un compromis. Le deuil est le principe de la réalité et le rêve est le principe de plaisir. Le deuil suppose un travail de déconstruction, qui ne peut se faire sans « ana-lyser » la réalité telle

⁵ *Et je me suis dit « je t'écris », in « Avant-propos », ICRC, août 2013.*

qu'elle apparaîût. Donc le travail de deuil n'est pas en contradiction avec le travail du rêve : il fait partie du processus de deuil dit normal.

Cependant, les mères des enlevés de la guerre libanaise n'acceptent pas le rêve, car elles n'acceptent pas la réalité. Le deuil est lui-même, dans un premier temps, assimilé au trauma indélébile de l'enlèvement. Il y a, par conséquent, lutte contre tout travail de deuil, ce qui sera explicité à partir de la métaphore du « gel », au risque de creuser, encore plus profondément encore, les stigmates de l'auto-anéantissement du moi, particulièrement remarquable, lorsqu'il survient dans le trop-plein du vide de la mélancolie.

Les sujets que nous allons étudier franchissent de plain-pied la limite de la déréalisation. La finalité de notre thèse sera d'établir si oui ou non cette déréalisation, qui s'exprime dans l'évitement, le déni, le désaveu de l'enlèvement et le refus de l'écoulement normal du temps, est bel et bien irréversible. La reconstruction du moi est-elle possible, alors que le retour du disparu est plus qu'incertain ?

Le mot « travail » renvoie chez Freud à trois ensembles de textes, évoquant, successivement ou conjointement, le travail de deuil, le travail de rêve et le travail de compromis. On pourrait même avancer l'hypothèse que ces trois déterminations constituent les moments essentiels du travail de perlaboration (*Durcharbeitung*).

1) Le travail du rêve est un travail de projection vers l'avenir (*Traumarbeit*) : *Interprétation des rêves* (1900).

2) Le travail de deuil est la perte acceptée (*Trauerarbeit*) : *Deuil et mélancolie* (1917).

3) Le travail de compromis (*Kompromissbildungsarbeit*) qui est la résultante du croisement du travail de rêve et du travail de deuil se réalise dans le champ du retour du refoulé qui est celui des symptômes .Il agit sur ces derniers, en s'en servant comme d'un levier qui déplace, répète, réinvestit le sens : *Leçons d'introduction à la psychanalyse* (1916-17). Notons que la théorie freudienne faisant état des formations de compromis date de la même année que la théorie élaborée dans *Deuil et mélancolie*.

Dans le cas libanais, l'issue cherchée est, à tous égards, au plan psychique comme aux plans social et politique, le compromis, puisque nous heurtons à des états-limites de type paroxystique. .

Le travail de rêve consiste ici à inviter les gens s'anticiper en écrivant, en dessinant, en dialoguant. On aide, par exemple, les personnes en mettant en oeuvre des techniques de projection dans un atelier d'accompagnement. Dans le cas libanais, c'est notamment par des lettres rédigées par les mères à leurs enfants disparus dans le cadre d'un atelier d'écriture organisé par la Croix-Rouge que ces personnes ont été soutenues. Mais toute la question est de savoir si le deuil peut être rendu possible par cette démarche de projection, et, dans l'affirmative, il nous reste à en définir les modalités et le processus.

Le travail de deuil, quant à lui, débute par la perte acceptée et s'achève dans la perte reconnue. Mais si ce travail n'est ni engagé ni accompli, sous quelques formes que ce soit, la mélancolie risque de prendre le dessus et c'est le sujet lui-même qui risque de se perdre. Les mères libanaises essayent, malgré tout, de donner ou de se redonner un sens à l'événement, pour continuer à vivre sans jouer leur vie. Le travail de deuil – quel soit-il – consiste avant tout en un travail sur soi. Toute la difficulté consiste, chez les sujets étudiés, à savoir s'ils peuvent ou non mener à terme un tel travail.

Selon Freud, tout « compromis » est une formation de compromis « *Kompromissbildung* ». Or, le terme de formation (*Bildung*, du verbe *bilden*) est, en allemand, très évocateur, car il signifie aussi bien former au sens d'éduquer que former au sens de sculpter. On le sait bien, le travail éducatif implique projection et rêve, mais aussi perte et renoncement. De même, le travail du sculpteur fait-il surgir la belle forme de l'enlèvement de l'excédent de matière. Le compromis mobilise donc tout un art de faire. Mais la signification étymologique du terme français complète heureusement la signification du terme allemand. Le compromis est établi, dès lors que plusieurs personnes sont devenues solidaires (la préposition latine « *com* » signifie avec) d'une même promesse qui, bien entendu, est le résultat d'une négociation et donc d'un renoncement et d'une perte. La signification du compromis est à cent lieues de celle de la compromission qui fait l'économie du rêve et de la perte. Si l'on y réfléchit bien, tout compromis s'inscrit dans une visée de reconnaissance mutuelle.

Le travail de compromis est, par conséquent, la résultante de ces deux extrêmes que sont le travail de rêve et le travail de deuil. Il prend forme dans des dispositifs qui « disposent » à la promesse, tels que, par exemple, l'écriture, le dessin, l'atelier de rencontre... Dans le cas libanais, la justice transitionnelle et l'amnistie illustrent, mais à un autre plan, celui de la politique, ce qu'est un travail de compromis : elles sont des propositions d'une promesse à échelle collective que les familles des enlevés peuvent ou non s'approprier individuellement. Autrement dit, le compromis pose une référence, une règle, un repère : il indique « quelque chose » à quoi s'en tenir, il ouvre des lignes de vie praticables et, à ce titre, il décline, à sa façon, ce que Lacan appelle les Noms-du-Père.

b. Problématique

Le travail de deuil, en tant que processus évolutif, est en lien avec le syndrome post-traumatique, auquel il s'emploie à remédier. Il nous faut alors distinguer les symptômes qui font partie de ce syndrome et les manifestations qui appartiennent au processus du deuil. Se posent ainsi, en filigrane de notre étude, les questions suivantes : Comment ces familles considèrent l'acte d'enlèvement ? Comment ces familles se positionnent-elles face à lui : comme victimes ou comme coupables ? Comment le recours à la justice peut-elle contribuer à restructurer le sujet meurtri ?

L'entrée dans le processus du deuil, qui est toujours fonction de facteurs et de dérèglements personnels, réside dans l'acceptation et la consignation d'une perte : celles de l'autre, celles de soi ou, conjointement, celles des deux. Chez ces mères, la perte ne peut pas être consignée, car elle est d'abord l'objet d'un constat physique, qui, en retentissant dans le psychisme, produit des effets dévastateurs qui le paralysent. Les sujets se retrouvent alors face à deux impossibilités : celle qui consiste à accepter la mort réelle et celle qui consiste à y souscrire symboliquement.

Mais le deuil dépend aussi de circonstances extérieures, politiques et sociales. Pour lutter contre le silence autocratique d'un Etat « disparu », qui a, en quelque sorte, fui devant l'implacable réalité et démissionné de ses responsabilités, les sujets s'adressent aux instances extérieures et intérieures au pays, pour que soit créé un cadre qui puisse leur permettre, au fil du temps, de se resituer dans une temporalité et un environnement réels, en dépit du non-retour de leurs proches enlevés. Tant qu'ils n'auront reçu aucune nouvelle officielle concernant la vie ou la mort de leurs enfants, le processus de deuil ne parviendra que très difficilement à s'enclencher pour s'inscrire dans le registre du symbolique et le travail du

deuil continuera à demeurer un idéal inaccessible entretenant la culpabilité et impuissant à remédier au chaos psychique.

Ce deuil que l'on peut le qualifier de paradoxal signifie qu'il se réalise à côté (*para*) de la normalité (*doxa* désigne l'opinion commune) et qu'il n'épouse pas la logique du deuil normal. Il ne s'agit pas pour autant d'un deuil faussé ou imaginaire, mais d'un deuil qui demande chaque jour à être répété et réinventé, pour que le sujet puisse malgré tout, un tant soit peu, se recréer, dès lors que toutes possibilités de processus du deuil normal resteront gelées.

Le deuil et la mélancolie comportent d'abord à une dimension individuelle. Mais notre travail consistera aussi à souligner la dimension collective du processus de ce deuil atypique, qui requiert un travail de mémoire et de réparation. Notre objectif est de montrer comment le politique peut travailler à favoriser le travail de la perte et à lever la paralysie du deuil. L'Etat libanais ne pourra être un Etat de droit qu'au moment où il n'interdira plus la possibilité d'un parcours de reconnaissance qui prenne acte de ce qui s'est réellement passé. Mais, pour l'heure, c'est tout le contraire qui se passe, car L'Etat encourage indirectement la fuite devant cette échéance pourtant salutaire.

5. Plan de la thèse

A l'horizon des objectifs et de la problématique auxquels fait écho l'intitulé de notre thèse : « Syndromes post-traumatiques dus aux disparitions liées à la guerre du Liban : du Complexe de Pénélope au deuil paradoxal », venons-en au déroulé du plan que nous avons articulé en cinq parties, chacune d'entre elle étant précédée, pour plus de clarté, d'un résumé.

Partie I : Descriptif

La revue de la littérature nous a permis de démontrer la pertinence de notre recherche en relevant les lacunes repérables dans la littérature concernant le deuil propre aux familles des disparus de la guerre. L'ensemble est structuré autour de thématiques centrées sur le deuil, la mélancolie, le traumatisme, la guerre ... Il est divisé en sections, assorties de sous-titres, mettant en relief les idées directrices. Cette revue fait déjà partie d'une méthodologie dont nous allons déployer les attendus, notamment en explicitant les outils de notre recherche, compte-tenu du profil et des caractéristiques de l'échantillon de la population étudiée.

Partie II: De l'enlèvement au concept de disparition

Devant le vide de l'enlèvement de leurs enfants, nous voyons à l'œuvre plusieurs mécanismes de défense utilisés par les mères pour se protéger du choc traumatique, dont notamment, par exemple, celui de l'évitement. Mais, rapidement, les digues de ces mécanismes éclatent, cédant la place au torrent de l'identification théâtrale et déclenchant une dramaturgie mélancolique qui place les familles dans l'agonie perpétuelle de la temporalité – disons plutôt de l'atemporalité – du traumatisme. La guerre civile qui sévit jusqu'en 1990 s'est insensiblement transmuée en guerre psychique : le conflit est désormais aussi d'ordre narcissique, et les sujets, souffrant d'un rapt symbolique identitaire, se débattent entre névrose et psychose. Cette privation d'identité débouche, en effet, sur le constat d'une mutilation symbolique de l'être disparu dont le retour fantasmé obsède les familles toutes entières, privées d'un ou de plusieurs de leurs membres, mais aussi de leur vie propre.

Partie III : Pathologies d'un deuil impossible

Privée d'une identité réelle qui a été rongée par la perte du disparu, il reste aux familles à tenter de la reconquérir en recourant aux pratiques de l'identité narrative (histoire de vie, travail de mémoire et d'anticipation de soi...), et ceci est capital. Ainsi, l'ouverture à une histoire possible tend à se substituer à l'histoire chaotique de chacune des familles, qui sont condamnées à une survie différée, tant que la vérité sur le sort des enlevés ne sera pas dite et reconnue au Liban.

Durant cette période d'une attente sans fin, le moi des sujets tente de se reconstruire au sein d'un vécu familial pour l'instant mis à mal. Car la famille a été amputée non seulement de la réponse affirmative ou négative quant à la mort du disparu, qui donnerait sens à leur vie, mais aussi de la possibilité d'un deuil normal.

Tous les symptômes que nous rencontrons chez les sujets ont ainsi pour dénominateur commun cette impossibilité d'entamer un processus du deuil. D'où les pathologies qui en découlent.

Partie IV : Du devoir au travail de mémoire

Si les familles que nous avons rencontrées et les poèmes que nous avons lus sont enfermés et enfermés dans une attente figée du retour hors-temps des disparus, c'est que le cadre même d'Etat de droit semble avoir disparu et cette situation rend vaine toute prise de responsabilités envers les civils et, plus largement, le retour au bien-être de la nation dont l'Etat devrait normalement avoir la charge depuis la fin de la guerre civile. Le recours à la justice transitionnelle ne doit-elle pas démuseler les responsables encore vivants de leur mutisme sur les exactions commises pendant la guerre civile, afin que cesse la guerre psychique que subissent les victimes civiles ?

Partie V : Le deuil paradoxal

Le fonctionnement de l'état-limite est la condition *sine qua non* pour se procurer un soutien intérieur moyennant le déni, le désaveu, le refuge dans la vie éternelle du disparu. Mais ce fonctionnement est également, et cela, de façon dialectique, l'occasion d'une renaissance régressive et fantasmatique de l'enfant disparu.

Comment engager un travail de deuil quand la mort de l'autre n'est pas certaine ? La mort du disparu étant impossible à établir de manière « scientifique », les mères, incapables de procéder au deuil normal de leurs fils, transposent la possible mort physique des disparus dans leur propre espace mental, ce qui génère chez elles une forme de mort psychique (Ferenczi) en arrêtant le temps à la faveur d'un deuil congelé (Métraux) et en aménageant une survie différée, d'où découle une confusion entre vie éternelle du traumatisme et survie supposée du disparu. On peut alors parler de Complexe de Pénélope, quand les liens tantôt se tissent (espoirs diurnes : démarches auprès des associations, des ONG, de la Croix Rouge, prises de parole, travail d'écriture...) et tantôt se détissent tout aussi facilement (désespoirs nocturnes : cauchemars, angoisse de castration et d'abandon, sentiments d'injustice) et cela, indéfiniment.

Et c'est pourtant bien grâce à ce rêve de remise en vie du temps et donc de la reconnaissance du disparu (dont le statut juridique a été abordé dans notre Partie IV) que le deuil paradoxal pourra avoir lieu : car il s'agit de faire non le deuil du mort, mais celui du vivant. C'est en prenant appui sur leurs symptômes de vie, voire de survie, que ces personnes pourront renaître, autrement dit se séparer de la séparation : ré-accoucher d'elles-mêmes, en quelque sorte, pour être mères, mais autrement.

Première partie : Descriptif & Méthodologie

a) Revue de la littérature

Les abstracts présentés ci-dessous posent le bilan des études qui concernent notre recherche. Sur la base d'ouvrages problématiques, d'une part, et, d'autre part, des thématiques qui ciblent directement notre étude, nous avons utilisé la méthodologie de la modélisation.⁶ Pour le dire autrement, comment et pourquoi :

- 1) les idées, dominantes à nos yeux, présentes dans ces livres et ces articles, rejoignent ou illustrent nos propres idées ;*
- 2) ces idées ont pu être à même de servir l'élaboration, la construction, et l'écriture de notre thèse ;*
- 3) leur usage, de façon dialectique, nourrit notre argumentation et celle-ci peut alors proposer son propre prolongement.*

a) Dictionnaires

MARZANO Michela, Dictionnaire de la violence, Quadrige/PUF, coll. « Dicos Poche », 2011. En recourant aux champs de la philosophie, de la sociologie, de l'anthropologie, de l'histoire et de la justice, l'éventail des notions ayant pour dénominateur commun le concept clé de violence est passé au crible ; dans la perspective de solidifier les contours de notre travail, au gré de neuf définitions capitales : « guerre civile », « crime contre l'humanité », « aliénation », « angoisse », « traumatisme », « abandon », « victime », « desaparecidos (disparition) » « enfermement » qui émaillent notre Partie I.

⁶ A noter que nous n'avons retenu que les ouvrages et articles les plus importants pour ce qui a trait à l'élaboration de notre thèse. Leur intégralité se situe dans la bibliographie générale.

L'enjeu fut ici de nous servir de ces notions puis de les interroger : loin de représenter des axiomes inaliénables, notre tâche a été d'en extraire une nouvelle quintessence, puis d'en présenter une définition toute libanaise.

ROUDINESCO Elisabeth et PLON Michel, Dictionnaire de la psychanalyse, 3e édition, Paris, Fayard, 2006. Ce dictionnaire de noms communs et de noms propres nous a aidé à saisir, au-delà des définitions de termes ou des courants nécessaires à une pleine et précise compréhension des enjeux de la psychanalyse, sa perspective historique, son évolution et ses enjeux à travers le temps. Son usage est donc double quand cet ouvrage nous a permis à tout instant une lecture synchronique et diachronique de nos listes de mots clés, tels que « déni », « oubli », « amnésie », « justice transitionnelle », « mort », « trauma », « violence », « psychose », « disparition », « absence », pour ne citer qu'eux.

b) Ouvrages de référence

DOR Joël, Introduction à la lecture de Lacan, L'inconscient structuré comme un langage, La structure du sujet, Denoël, coll. « L'espace analytique », 2002. La confrontation entre les définitions psychopathologiques lacaniennes, telles « La division du sujet et l'avènement de l'inconscient par l'ordre signifiant » (pp.128-135), « La refente du sujet : l'aliénation dans le langage » (pp.136-145), les sujets « de l'inconscient – de l'énonciation – de l'énoncé » (pp.146-154), « La formule de la communication et l'inconscient comme discours de l'Autre » (pp.200-210), et le discours poétique comme prosaïque des familles de disparus, vient étoffer notre approche méthodologique d'analyse de contenu

retenue dans la relecture des entretiens et leurs contradictions profondes (cf. notre Partie III : « Pathologies d'un deuil impossible », chapitre 1 : « Les témoignages interdits »). Les chapitres suivants de Joël Dor : « Dialectique de la conscience et dialectique du désir » (pp.166-173), « Le besoin – Le désir – La demande » (pp.179-190), et enfin « La conjugaison du désir avec le signifiant » (pp.219-229), se rapportent à notre Partie V : « Le deuil paradoxal », dans la motivation semi inconsciente et non-psychotique de la parole comme acte qui pose la possibilité de la renaissance du moi.

ISRAEL Lucien, Initiation à la psychiatrie, Paris, Masson, coll. « Médecine et Psychothérapie », 1984, 7^e tirage, 2003. A nos yeux, « Trompe l'œil », la troisième partie de cet ouvrage, offre une grille de lecture en rapport étroit avec le comportement de certaines familles de disparus que nous avons interrogées. Ainsi le chapitre « Névrose obsessionnelle ou le garde-fou » (pp.103-117) entre dans le champ de notre Partie III : « Pathologies d'un deuil impossible », au sujet de la répétition quotidienne de la perte et de sa violence (in chapitre 2 : « Absence relative et absence absolue »), lorsque Lucien Israël parle de « la vie quotidienne de l'obsessionnel » et de la « signification de l'obsession ». Le chapitre « Révision des psychoses », in la deuxième partie de l'ouvrage : « "Psychiatrie classique" », pose la « fonction des psychoses aiguës » (pp.53-57), point essentiel à notre interrogation, toujours dans le chapitre 2 de notre Partie II, d'un refuge dans la psychose des familles de disparus. La cinquième partie du chapitre : « L'homme malade de la parole » (pp.223-228) a pu quant à lui nourrir notre réflexion sur le rapport au silence et aux non-dits pour notre chapitre 1 « Les témoignages interdits » (in Partie III). Enfin, le chapitre

concernant les « principes et ressorts de la psychothérapie » (pp.229-248), et plus précisément les sous-chapitres « La rencontre », « Parler » et « Délivrer » ont, entre autres sources, alimenté notre Partie V : « Le deuil paradoxal ».

c) Etudes méthodologiques

ANZIEU Didier et CHABERT Catherine, Les méthodes projectives, PUF, coll. « Quadrige Manuels », 2011 (1961). Cet ouvrage, « référence obligée de tous les psychologues travaillant sur les tests de personnalité », nous a conduit à retenir les méthodes du TAT, qui sont la clef de voûte de notre appréciation des multiples fonctionnements des sujets, dans l'épreuve du choc traumatique et dans la vie du traumatisme. BRELET-FOULARD Françoise et CHABERT Catherine, Nouveau manuel du TAT, Approche psychanalytique, DUNOD, coll. « Psycho Sup », 2e édition, 2003 (1990). Cet ouvrage est le pendant logique du précédent, en ce qui concerne l'examen des récits et l'explicitation des feuilles de dépouillement propres au TAT, dans la perspective de fonder notre analyse personnelle des mécanismes de défense des familles ; mécanismes qui sont au centre de notre étude.

UNRUG (d') Marie-Christine, Analyse de Contenu et Acte de Parole, De l'énoncé à l'énonciation, Paris, Jean-Pierre Delarge, coll. « encyclopédie universitaire », 1974.

« Les ‘opinions’, les ‘attitudes’, les ‘représentations’ ne sont pas des contenus préexistant à l'acte de parole (...) ; le discours doit, au contraire, être envisagé comme élaboration d'un sens que le locuteur ignore au départ. Les figures de l'ancienne rhétorique (...) représentent des façons de dire

l'indicible, de surmonter des contradictions, voire, dans leur rapport à une idéologie, de masquer des illogismes, des lacunes ou des refus. » Ce résumé prône à lui seul la méthodologie de construction de nos entretiens avec les familles de disparus et leurs lectures respectives ; ou comment et quoi entendre derrière les répétitions de termes, dans le relevé des contradictions et des refus ou des détours de la parole de nos interlocuteurs, via leurs poèmes par exemple. Ainsi « L'émergence d'une problématique d'une analyse de contenu » (première partie, pp.21-80), et les « Questions de méthode et d'interprétation » (troisième partie, pp.163-228) proposées par cet ouvrage sont-elles indispensables à l'appréhension de notre Partie III : « Pathologies d'un deuil impossible » dans son ensemble.

VALLERAND Robert J. et HESS U., Méthodes de recherche en psychologie, Montréal Paris, Gaëtan Morin éditeur, 2000. Au niveau de l'analyse de contenu des entretiens – placés en Annexes I à III – qui sont le socle de notre étude, les méthodes contemporaines de : « Sélection des participants » (chapitre 4, pp.91-127) , « les plans de recherche expérimentaux » (chapitre 5, pp.133- 160), les « mesures verbales en psychologie » (chapitre 8, pp.241-282) nous ont permis de gagner en efficacité dans la perspective de construire des questions à la fois accessibles, à la fois riches sur le plan psychanalytique, posées aux familles de disparus.

d) Livres philosophiques et historiques

ARENDT Hannah, Condition de l'homme moderne, Paris, Calmann-Lévy, 1983, (1961), Pocket, coll. « Agora », p. 304. Cet ouvrage nous a

particulièrement été précieux en ce qui concerne la *désarticulation* de la vie privée et de la vie publique, afin d'aborder le rapport entre la domesticité et la civilité dans notre Partie III : « Du devoir au travail de mémoire ». Ce thème philosophique est crucial pour notre étude psychanalytique de la désappropriation ordonnée du sujet ; de son enfermement servile dans le silence et l'oubli, au risque de sa dissolution intérieure.

BEYDOUN Ahmad, *Le Liban, Itinéraires dans une guerre incivile*, Karthala, coll. « Hommes et Sociétés », Paris, 1993. Ce livre nous a servi, non seulement pour narrer l'histoire du Liban, croisée avec l'histoire des sujets de notre panel, pour tout ce qui a trait aux revendications explicitées dans notre Partie IV : « Du devoir au travail de mémoire », mais aussi en ce qui concerne l'espoir d'un vivre-ensemble possible qui dépasserait les confessions religieuses. Enfin, le terme de « guerre incivile » rejoint littéralement ce que nous avons nommé la guerre psychique au sortir de la guerre civile : nous tenons beaucoup à cette démarche de considérer que la guerre n'a jamais réellement cessé d'exister, et ne cessera jamais tant que le sort des disparus libanais ne sera pas dévoilé.

BOUTHOU L Gaston, *Le Phénomène-guerre, Méthodes de la polémologie, Morphologie des guerres, Leurs infrastructures (technique, démographique, économique)*, Paris, Payot, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2006 (1962). Les propos de G. Bouthoul nous ont largement aidé, d'une part, à circonscrire les notions d'« Importance des guerres dans la sociologie dynamique » (pp.9-12) et de « typologie des sociétés et des guerres » (pp.37-40) dans notre préambule sur les définitions de la guerre (cf. notre Introduction), les méthodes de la polémologie, dont la « Description (pure) des comportements psychiques

» (pp.29-30) dans le chapitre 1 : « De l'amnistie à l'amnésie » de notre Partie I : « De l'enlèvement au concept de disparition ». De même, et toujours pour ce chapitre, sa quatrième partie portant sur les « Eléments démographiques [des guerres] » ainsi que sur les « Institutions destructrices » et leur rôle (pp. 198-214) ont pu se rattacher à notre compréhension de l'histoire des techniques et des méthodes géostratégiques en temps de guerre, pour que nous puissions établir l'interaction entre le Liban et ses pays voisins. D'autre part, la notion et les conséquences de « L'infanticide différé » (pp.142-143) ont été essentielles quant à la mise en perspective de notre étude sur les « Absence relative et absence absolue » (chapitre 2 de notre Partie III : « Pathologies d'un deuil impossible »).

BRANCHE Raphaëlle et VIRGILI Fabrice, *Viols en temps de guerre*, Paris, Payot, 2011. Ce ne sont pas tant les viols qui nous intéressent ici, car cette thématique nous écarterait trop de l'enjeu de notre thèse, mais, au gré d'une lecture transversale, de creuser la notion de victime au cours des « différents conflits du XXe siècle, des guerres mondiales aux guerres civiles, de la Colombie à la Tchétchénie », pour qu'enfin le voile se lève sur les atrocités commises au nom de la guerre (cf. « Pratiques de guerre, terreur et imaginaires », pp.107-118) et que, de la reconnaissance du statut de victime, il y ait promesse de « Lever le silence » (pp.145-158) pour permettre réparations personnelle et sociale. La mise en perspective de cette notion de reconnaissance nous a permis d'étoffer sa part chimérique en notre Partie II : « Pathologies d'un deuil impossible », chapitre 1 : « Les témoignages interdits »,

ainsi que de l'articuler de façon dialectique en notre Partie III : « Du devoir au travail de mémoire », chapitre 1 : « La justice transitionnelle ».

CLDH, « Liban, Disparitions forcées et détentions au secret, Centre libanais des droits humains, Beyrouth », rapport du 21 février 2008. « Il est de la responsabilité de l'Etat libanais de garantir les droits des victimes et de leurs proches : le droit de savoir, le droit à la justice et le droit à réparation. » Alors que l'Etat se tait, le CLDH dresse un rapport édifiant sur les charniers recensés, mêlant témoignages et matière juridique sur la disparition forcée, synonyme d'enlèvement dans notre thèse. Cette démarche va directement dans le sens de notre Partie IV : « Du devoir au travail de mémoire » et plus précisément sur le devoir de justice transitionnelle appelée de tous ses vœux par la population civile libanaise.

FRANGIE Samir, Voyage au bout de la violence, Actes Sud, 2012.

En nous basant sur trois notions clé, la citoyenneté par le pluralisme, pour instaurer une culture du lien [pp.151-158], permettant un jour peut-être « un avenir de paix pour le Liban et le monde arabe » [pp.169-172], cet ouvrage nous a largement servi pour la compréhension au cœur des événements ainsi que pour la mise en perspective historique jusqu'à nos jours de la question d'une paix durable, ou non. Ainsi, ce récit a le mérite de servir de toile de fond à notre étude pour appréhender de façon optimale le contexte de la guerre et la difficulté du vivre-ensemble libanais de l'après-guerre. Sa lecture nous a également permis d'étoffer la question de la justice transitionnelle mise en exergue dans notre Partie IV : « Du devoir au travail de mémoire », autrement

dit de rattacher un témoignage politique et historique à notre question centrale du deuil, et personnel et collectif.

JANKELEVITCH Vladimir, *L'imprescriptible, Pardonner ?* Dans l'honneur et la dignité, Paris, Seuil, collection « Points Essai », 1996. « Le pardon est mort dans les camps de la mort. Qui a bien pu écrire une telle phrase ? Un (...) survivant mystérieusement sommé de protester sans relâche contre l'indifférence. (...) Le philosophe de l'occasion n'a jamais cru bon attendre "l'occasion" d'exprimer sa colère et sa pitié. C'était toujours pour lui le moment de rappeler que la mémoire de l'horreur constitue une obligation morale. » Sa lecture nous a permis d'étoffer la question de la « Justice transitionnelle » (chapitre 1) mise en exergue dans notre Partie IV : « Du devoir au travail de mémoire », et sur l'impossibilité pour les familles de pardonner tant que la lumière ne sera pas faite sur le sort des disparus.

PICARD Elizabeth, « La guerre civile au Liban » in Encyclopédie en ligne des violences de masse, <http://bit.ly/1gdHdIq>, 13 juillet 2012. 34 De l'enlèvement physique à l'enlèvement identitaire des familles, entre violence physique de type génocidaire, et psychique orchestrée par les différentes factions, puis par le silence de l'Etat qu'aura à subir la population civile après la guerre, il est aisé de comprendre comment cette dernière aura du mal à se reconstruire, à envisager un avenir, libre. Cet article nous sert aussi bien dans notre Partie III : « Pathologies d'un deuil impossible », que dans notre Partie IV : « Du devoir au travail de mémoire ». D'une manière générale, cette réalité vient hanter tout notre corpus.

e) Etudes sur la religion

MESSNER Francis, Dictionnaire du Droit des Religions, Paris, CNRS Editions, 2012 (2010). « Ce dictionnaire (...) est un guide indispensable pour comprendre l'évolution actuelle des pratiques religieuses et leur prise en compte par les autorités religieuses et les politiques publiques à la lumière du pluralisme juridique contemporain. » Les articles traitant de « minorité religieuse », « juridiction religieuse », de « discrimination religieuse » ou de « liberté de religion », de « convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales », et autres « cultes enregistrés et cultes reconnus » ont particulièrement retenu notre attention et ont pu nous éclairer quant au contexte historique et politique européen, africain, proche et moyen oriental. Cette toile de fond prise en compte, nous avons pu travailler sur la question des droits de l'homme dans notre Partie IV : « Du devoir au travail de mémoire » et plus précisément sur le devoir de justice transitionnelle, sous l'angle du respect du religieux, mais encore du devoir qu'ont les hommes de se lier les uns aux autres pour reconstruire une société en harmonie, au-delà des obédiences de chacun.

Etudes sociologiques SIBONY Daniel, Violence, Traversées, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 1998. « Notre société dénonce beaucoup la violence qu'elle-même secrète à tour de bras. A croire ce qu'elle veut, c'est une violence qui ne se voit pas : à part quelques cinglés violeurs d'enfants, entre gens civilisés on peut tout se dire, tout se faire et 'ça se passe normalement'... Ce fantasme, sans cesse démenti par les faits, recouvre une peur énorme, une peur de sa propre violence et un refus de la penser, comme si

elle n'était que mortifère, alors qu'elle est aussi l'occasion même où la vie se renouvelle. Du coup, avant de chercher un "remède" à la "violence" comme si c'était un virus, ne faudrait-il pas la penser comme le moment privilégié où la vie se donne et se brise – et se tue à vouloir changer, sans trouver la passe ? Ne peut-on exploiter cette occasion, cette énergie ? Avant de l'étouffer par des "mesures" qui sont une autre violence, souvent plus stérile ? » C'est uniquement par l'acte de penser la violence sociale, d'en déterminer les racines, mais aussi sa positivité dialectique, génératrice d'un nouvel avenir, que la nation libanaise pourra se reconstruire (cf. chapitre 3 de notre Partie IV : « Du devoir au travail de mémoire »).

GREEN André, Pourquoi les pulsions de destruction ou de mort ?, Paris, Ithaque, coll. « Psychanalyse », 2010. « Adoptant une perspective à la fois historique, métapsychologique et clinique, André Green (...) fait émerger une nouvelle approche des rapports entre pulsion de vie et pulsion de mort, où le narcissisme (...) dessine l'axe théorique susceptible d'orienter les recherches contemporaines sur les structures psychiques non névrotiques. » Cet ouvrage a fortement enrichi nos points d'ancrage sur les conditionnements psychiques de l'individu dans une société dérégulée, notamment dans le chapitre II : « L'onde de choc de la pulsion de mort », avec « Mélanie Klein ou la destructivité généralisée » (II.II, pp.71-78), « D.W. Winnicott : le couple individu-environnement » (II.IV, pp.83-86), et 38 l'intégralité du chapitre III : « La pulsion de mort dans le champ social », entre « Pulsion de mort dans la culture » (III.I, pp.115-124) et « La pulsion de mort et le langage » (III.IV, pp.133-138). Toute la question était pour nous de déterminer en quelle proportion des

individus de notre panel se réfugient dans un fonctionnement limite. Nous avons eu à cœur de démontrer que les familles sont atteintes par les apparences psychiques de l'état-limite et que donc, contrairement aux approches traditionnelles des cliniciens, cet état aussi déroutant que *dérouté* est réversible chez nos sujets étudiés.

MASSACRIER Martine, « Du paradoxe à la folie relationnelle... », 2012. <http://bit.ly/19aPopP>. « Le paradoxe apparaît pour la première fois dans le domaine de la psychologie avec l'école de Palo Alto qui voit dans une certaine forme de communication paradoxale dans les familles les origines de la schizophrénie. » Nous nous sommes demandé si les sujets issus de notre panel étaient psychotiques et avons pu répondre par la négative, optant d'abord pour le diagnostic d'un fonctionnement limite, en notre Partie III : « Pathologies d'un deuil impossible », fonctionnement modifiable malgré la présence d'injonctions paradoxales que nous avons étudiées en notre Partie V : « Le deuil paradoxal ».

f) Etudes psychanalytiques

Sur le Traumatisme

FREUD Sigmund, FERENCZI Sandor, Abraham Karl, Sur les névroses de guerre, Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot », 2010. Trois psychanalystes éminents et, qui plus est, témoins de guerre. Il nous a paru essentiel de relire au plus près leurs « étonnantes observations » qui ont depuis servi de références en matière d'accueil, d'écoute et toutes autres formes d'entretiens relatifs à nos yeux à toute guerre possible. Ainsi leurs paroles

respectives nous ont servi de vaste toile de fond à l'ensemble de notre travail, afin de dresser un contexte psychopathologique des plus riches en relation avec la guerre et ses conséquences interindividuelles, dans le deuil de l'autre comme dans le deuil de soi. Ce qui rejoint notre Partie III : « Du devoir au travail de mémoire » mais également notre Partie V : « Le deuil paradoxal ».

FERENCZI Sandor, *Le Traumatisme*, 1982, Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot », 2006, 2e édition, 2012. 40 « Choc inattendu, non préparé et écrasant, qui agit comme un anesthésique, le traumatisme a des effets destructeurs. Pour lui survivre, le psychisme développe des stratégies. L'une des plus intéressantes est le dédoublement : une partie de la personne continue de vivre et de se développer, tandis qu'une autre subsiste, apparemment détruite, mais prête à se réactiver à la première occasion... ». Cela fait évidemment écho à ce qui fonde l'enjeu de notre étude, à partir des entretiens menés auprès des familles de disparus liés à la guerre civile libanaise. Véritable clé de voûte à nos yeux, notre travail se révèle dans le sillage de la notion de traumatisme étudiée et décrite par Sandor Ferenczi. Ainsi, les articulations « Traumatisme et construction psychique » (pp.51-58) et « Stratégies de survie » sont au cœur de notre Partie II : « De l'enlèvement au concept de disparition » et de notre Partie III : « Pathologie d'un deuil impossible », cf. chapitre 2 : « Absence relative et absence absolue » et chapitre 3 : « Un deuil impensable ».

MAQUEDA Francis et al., *Traumatismes de guerre : actualités cliniques et humanitaires*, 1999 – Google Livres : <http://bit.ly/1aEa5Wg>. « Dans cet ouvrage, des cliniciens, travaillant pour diverses ONG, témoignent de leurs

contributions très variées à la mise en place de dispositifs de soutien et de soins à des personnes et des groupes traumatisés. (...) La reconnaissance collective de la réalité traumatisante, nécessaire à un processus de réparation, est soulignée par tous. (...) Les auteurs soutiennent par ailleurs une réflexion sur les modalités de soin psychique dans les situations extrêmes, et, par là, posent un certain nombre de questions sur la dynamique psychique liée à l'effraction traumatique et sa place dans la vie. » Notre réflexion sur la reconnaissance du disparu, mais également de sa famille, absente à elle-même, porte sur le manque de la justice transitionnelle, dans notre Partie IV : « Du devoir au travail de mémoire ». Mais notre démarche, similaire en ce qui concerne l'étude d'une telle effraction ou encore d'un viol psychique chez les sujets que nous avons interrogés, diffère de nos prédécesseurs dans la démonstration du paradoxe d'une dynamique positive à l'œuvre, étudiée en notre Partie V : « Le deuil paradoxal ».

RECHTMAN Richard, FASSIN Didier, L'Empire du traumatisme : Enquête sur la condition de victime, Flammarion – Google Livres : <http://bit.ly/1eBTfZ>. « Des attentats aux catastrophes naturelles, des accidents d'avion aux prises d'otages, des massacres de populations aux suicides d'adolescents dans des établissements scolaires, chaque événement violent appelle la présence de psychiatres et de psychologues. Ils viennent prendre en charge les rescapés, les sinistrés, les témoins. Ils interviennent au nom de la trace psychique du drame : le traumatisme. Longtemps cette notion a servi à disqualifier soldats et ouvriers dont on mettait en doute l'authenticité de la souffrance. Désormais, grâce au traumatisme, les victimes trouvent une

reconnaissance sociale. » Si ce livre est fort intéressant, notre travail sera de réduire à néant ce postulat de reconnaissance sociale en ce qui concerne le cas libanais. C'est en tout cas l'échec de cette réalité que nous dépeindrons en notre Partie IV. ASSOUN Paul-Laurent, Leçons psychanalytiques sur l'Angoisse, Paris, Economica, coll. « Anthropos », 2008. « La "névrose d'angoisse" démontre l'aptitude de l'angoisse à organiser une pathologie spécifique, au-delà de la banale "neurasthénie". L'angoisse apparaît ensuite comme l'index d'un conflit psychique, en même temps qu'elle traduit une alerte narcissique. (...) Moment de vérité : le sujet angois se là où il désire. » Les chapitres : « L'angoisse ou le symptôme d'attente » (pp.17-19), « L'actualité de l'angoisse » (p.22) et « L'angoisse, le vivant et le désir » (p.96) font écho aux troubles ou au déni qui s'emparent des familles face à la disparition. Nous vous renvoyons ici à la notion d'incertitude traumatique traitée dans notre Partie II : « De l'enlèvement au concept de la disparition », chapitre 1 : « De l'amnésie à l'amnésie ». De même, la question de l'angoisse psychotique [cf. « La terreur sans nom » (p.68)], ainsi que celle de l'« Angoisse sociale et [du] malaise de la culture » (p.73) [cf. « Leçons VIII : Destins sociaux de l'angoisse »] ont également été soulevées, quant aux refuges psychiques des familles sans nouvelles de leurs disparus (cf. notre Partie III : « Pathologies d'un deuil impossible », chapitre 2 : « Absence relative et absence absolue »).

NASIO J.-D., Le Fantôme, Le plaisir de lire Lacan, Paris, Editions Payot & Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2005. Le fantasme est défini ici comme une « fable intérieure [pouvant devenir] omniprésente. (...) C'est ainsi

que beaucoup de gens vivent et meurent en ignorant qu'un voile a toujours déformé la réalité de leurs liens affectifs. » Cette analyse rejoint notre constat au cours des entretiens effectués : si les familles savent au fond d'elles-mêmes que leurs disparus ne reviendront sans doute jamais, elle se réfugie soit dans la certitude religieuse du contraire, soit dans un déni intentionnel, dans le cas où les familles ne veulent rien entendre d'un travail de deuil. Par conséquent, la lecture de cet ouvrage n'a pas été sans incidence et sur le chapitre 2 (« Absence relative et absence absolue »), et sur le chapitre 3 (« Un deuil vraiment impossible ? ») de notre Partie III : « Pathologies d'un deuil impossible ». Notre approche diffère de l'auteur dans la pensée de notre Partie IV : « Le deuil paradoxal », lorsque ces mécanismes s'abstraient de la seule défense, lorsque la parole et l'écrit sont étudiés, non plus comme un refuge offert par le trauma, mais tentent de briser ses verrous, lorsque le sujet, sans pouvoir pour autant sortir de la victimisation, ne veut plus subir sa survie différée.

g) Sur deuil et mélancolie

LAMBOTTE Marie-Claude, *Le discours mélancolique, De la phénoménologie à la métapsychologie*, Erès, 2012. L'auteur « soutient que [la mélancolie] relèverait d'une défection originaire d'un premier Autre, chargé d'initier le sujet au champ du désir. Car le désir semble avoir déserté le sujet mélancolique, ce qui incite à mieux considérer l'hypothèse énigmatique de Lacan d'un "suicide de l'objet" et à s'interroger sur le statut de celui-ci et sur ce qu'il en est advenu. » Sans émettre de contresens, ou à mi-chemin entre

Freud et Lacan, nous avons substitué à ce « suicide de l'objet » la « perte du sujet » comme une réponse à la disparition de l'Autre, mais aussi de l'autre. Il s'agit en effet d'évoquer de façon symétrique, voire tautologique, la perte et du disparu, et de la famille dans son entité, et au-delà de la disparition de la société toute entière ; de toute possibilité d'altérité, ou de sa mise entre parenthèses durant des décennies, malgré l'espoir contradictoire de son retour ou de sa renaissance. Plus qu'une question, cet axe traverse de part en part la colonne vertébrale de notre thèse. Ainsi nous soulevons les conséquences de cette perte du sujet-autre et dans notre Partie II : « De l'enlèvement au concept de disparition » (chapitre 2 : « L'enlèvement identitaire » et bien entendu dans le chapitre 3 : « Les définitions de la disparition »), et dans notre Partie III : « Pathologies d'un deuil impossible » au niveau de l'impossibilité d'écrire l'histoire comme l'Histoire (cf. chapitre 1 : « Les témoignages interdits »), et dans notre Partie IV : « Le deuil paradoxal ».

KASSIR Samir, *Considérations sur le malheur arabe*, Actes Sud, coll. « Sindbad », 2004. « Où que l'on se tourne, du Golfe à l'Océan, le tableau paraît sombre, et plus encore quand on le compare à d'autres régions du monde, y compris les plus démunies. Pourtant, ce 'malheur' n'a pas toujours été. En plus de l'âge d'or de la civilisation arabo-musulmane, il y eut un temps guère lointain où les Arabes, redevenus acteurs de leur histoire, pouvaient se projeter avec optimisme dans l'avenir. (...) Comment a-t-on pu déconsidérer une culture vivante pour communier dans le culte du malheur et de la mort ? » Cet ouvrage, quand il parle de mélancolie de l'histoire dans les pays arabes, mais aussi lorsqu'il bat froid toute idée de fatalisme et de misérabilisme, vient

consolider l'argumentation du chapitre 3 : « Un deuil vraiment impossible ? » de notre Partie III : « Pathologies d'un deuil impossible » ainsi que celle du chapitre 3 : « Disparition de la disparition » de notre Partie V : « Le deuil paradoxal », en vue d'une renaissance du moi, personnelle et sociale.

KRISTEVA Julia, *Soleil noir, Dépression et mélancolie*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 1987. Parce que « ce livre traite des dépressions que nourrit un deuil impossible de l'objet aimé et perdu », il nous semblait inévitable de le citer dans notre revue : quand ce propos se fait l'écho de nos entretiens avec les familles de disparus, en notre Partie II : « Pathologies d'un deuil impossible ». La deuxième partie de l'ouvrage de Julia Kristeva : « Vie et mort de la parole » (pp.43-78) a été elle aussi d'un grand intérêt, non seulement pour cette même Partie II (cf. chapitre 1 : « Les témoignages interdits » ; chapitre 2 : « Absence relative et absence absolue »), mais également pour notre Partie I : « De l'enlèvement au concept de disparition ».

GREEN André, *Narcissisme de vie Narcissisme de mort*, Paris, Minuit, coll. « Reprise », 2007 (1983). « Alors que le narcissisme n'est généralement envisagé que sous ses aspects positifs, par lesquels on le rattache aux pulsions sexuelles de la vie, [André Green] montre la nécessité de postuler l'existence d'un narcissisme de mort, qu'il appelle le narcissisme négatif. A la différence du premier, qui vise l'accomplissement de l'unité du Moi, le second tend au contraire à son abolition dans l'aspiration au zéro. » Contrairement à une mélancolie positive d'où peut alors résulter le deuil vrai, qui fonde notre Partie IV : « Le deuil paradoxal », ce postulat du narcissisme de mort rejoint l'argumentation développée autour des notions d'évitement et de tous

syndromes de l'oubli de l'autre comme de soi, dans le chapitre 1 : « De l'amnésie à l'amnésie » de notre Partie II : « De l'enlèvement au concept de la disparition » ; et davantage explicitée encore au sein de notre Partie III : « Pathologies d'un deuil impossible », quand il s'agit alors de définir ce que nous entendons par mensonges psychiques, individuels et étatisés.

METRAUX, Deuils collectifs et création sociale, La Dispute, Paris, 2004. 48

L'auteur « établit (...) la distinction fondamentale entre tragédies mortifères et créatrices, entre deuils et traumatismes, trop souvent confondus ; il identifie les mécanismes de survie mis en œuvre par 'les damnés de la terre' ; analyse les ressorts psychiques et sociaux (...) de l'hymne moderne à l'individu ». Cet ouvrage nous sert de socle pour établir que le processus de deuil est « gelé » chez les sujets de notre panel et que « l'identité narrative » tente de pallier l'identité personnelle disparue des sujets. Mais jusqu'à quel stade cette identité narrative demeure-t-elle créatrice ? Au-delà du discours de l'auteur, peut-elle réellement être re-créatrice du sujet ? Cette question centrale est étudiée en notre Partie IV : « Le deuil paradoxal ».

BOURGEOIS MARC-L., Clinique et pathologie, PUF, coll. « Nodules », 1996. La quatrième partie : « Pathologie : deuils compliqués et deuils psychiatriques » (pp.37-45) nous a évidemment interpellé. Les notions de « deuil absent » et de « deuil masqué » ont notamment enrichi notre Partie III : « Pathologies d'un deuil impossible ». Ce qui relève de la « guerre et [la] mort au combat » in la septième partie : « Situations et circonstances particulières » (pp.87-99) est venu alimenter notre chapitre traitant des « définitions des

disparitions » (chapitre 3 in Partie I : « De l'enlèvement au concept de disparition »).

BACQUE Marie-Frédérique, HANUS Michel, *Le deuil*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2009 (2000). « Pour l'individu, la perte introduit un facteur de déséquilibre qui peut donner lieu à des souffrances physiques. C'est pourquoi la prévention de ces complications chez les personnes à risque ou les sujets fragiles (comme les enfants) relève d'un devoir de solidarité sociale. » Dans la perspective de la séparation ou de la perte, alors même que l'être cher n'est pas officiellement décédé, le cinquième chapitre, traitant des « complications du deuil » (pp.43-50) et en particulier du « deuil différé », du « deuil inhibé » et du « deuil chronique », alimente l'argumentation du chapitre 3 : « Les définitions des disparitions » de notre Partie I : « De l'enlèvement au concept de disparition ». De même, le septième chapitre de cet ouvrage : « Les deuils particuliers » (pp.61-72) et principalement le cas de « L'adulte victime d'une perte dans des conditions traumatiques » rejoint la thématique de notre Partie II : « Pathologies d'un deuil impossible ». Enfin, les onzième et douzième chapitres traitant respectivement du « travail de deuil chez l'enfant » (pp.96-102) et de « L'avenir des enfants endeuillés » (pp.103-112) ont été pris en compte dans notre Partie IV : « Du devoir au travail de mémoire », sous un angle neuf de la « justice transitionnelle » (1) et de la « nation en question » (3), entre reconnaissance du disparu et reconstruction sociale par le prisme de la question de l'avenir de l'individu.

MOLINIE Magali, *Soigner les morts pour guérir les vivants*, Le Seuil, coll. « Les Empêcheurs de penser en rond », 2006. « Certains morts ne peuvent se

transformer en simples souvenirs, comme y invite la norme sociale. En rencontrant des personnes qui avaient envie de témoigner non pas sur leur deuil, mais sur ‘‘les relations qu’elles entretiennent avec un défunt’’, l’auteur s’est intéressée à ces morts qui ne passent pas et qui contraignent les vivants à se demander : ‘‘Que veut-il ? Que faire pour lui ?’’ En expliquant comment le christianisme puis l’idéal laïc ont organisé les relations entre les vivants et les morts au cours de l’histoire, comment est né le concept freudien de travail de deuil, ce que nous apprend l’anthropologie des rites funéraires, l’auteur donne alors un sens nouveau aux réponses rituelles ou profanes qu’elle a recueillies. » S’il y a toujours incertitude sur le fait que les disparus soient morts ou vivants (cf. chapitre 2 : « Absence relative et absence absolue », in Partie III : « Pathologies d’un deuil impossible »), et que le deuil n’est jamais évoqué de facto par la foule des interlocuteurs au gré de nos entretiens (cf. Annexes I à III), cet ouvrage abonde dans le sens de notre réflexion au sujet de l’articulation entre les relations ou autres connexions fantasmatiques cultivées avec les disparus (cf. huitième partie : « Invisibles et pourtant présents », pp.221-250) et le constat de la perte (cf. deuxième partie : « Le modèle de la perte », pp.43-60). C’est à partir de ce constat que les familles pourront envisager le travail du deuil et ses bénéfices (cf. notre Partie IV).

JANKELEVITCH Vladimir, *Penser la mort ?*, Liana Levi, coll. « Piccolo Essai », 1994. « Pour ne pas penser à la mort, un seul remède : écrire un livre sur la mort. [...] Dans la solitude et la déréliction, il nous reste cette dernière arme. » Contrairement à l’auteur, à nos yeux l’écriture comme énergie positive a pour

fondement vouloir « libérer la souffrance » des prisons psychiques (cf. notre Partie IV : « Le deuil paradoxal »).

LE BRETON David, « Du cadavre », in *Médecine & Culture* n°16, juin 2012, pp.26- 31. Cet article a retenu notre attention à plus d'un titre. En premier lieu, le cadavre est ici défini en tant que concept quand on parle de disparus ; ce qui rejoint notre propre pensée. Nous vous renvoyons pour cela à notre Partie I : « De l'enlèvement au concept de disparition ». En second lieu, une phrase se fait l'écho, presque mot pour mot, de celle d'une mère d'un enfant enlevé, lors d'un entretien que nous avons mené (cf. Annexe 3) : « Le disparu ne cesse jamais de mourir car il n'est ni vivant ni mort. » Il en résulte alors de prime abord l'impossibilité d'un deuil « normal », comme nous en faisons le constat et l'expliquons dans notre Partie II : « Pathologies d'un deuil impossible », chapitre 2 : « Absence relative et absence absolue ». GREEN André, *Le Travail du négatif*, Paris, Minuit, coll. « Critique », 1993. « Créé par Hegel, introduit en psychanalyse par Lacan réinterprétant Freud, (...) le travail du négatif, tel qu'il est envisagé ici, regroupe les formes hétérogènes du refoulement, de la forclusion, du désaveu et de la négation. (...) Mais il faut se garder d'attribuer au travail du négatif un sens exclusivement pathologique. Le négatif, à travers le refoulement et la sublimation, marque la condition la plus générale : il est nécessaire de dire "non" à la pulsion en excès pour faire partie de la communauté des hommes. D'où vient que ce "non" devienne, chez certains, refus de vivre humainement sous l'empire d'une négativité destructrice ? » A elles seules, ces lignes portent en elles le germe de notre Partie IV : « Le deuil paradoxal », ou comment le travail du deuil peut-il enfin

devenir opérant en l'individu mais également à l'échelle d'une nation meurtrie qui a le désir de renaître.

h) Etudes juridiques

ANDRIEU Kora, La justice transitionnelle, De l'Afrique du Sud au Rwanda, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2012. « Une norme qui s'appliquerait à tout pays sortant d'une dictature ou d'une guerre et aspirant à une vie politique et civique pacifiée. Les pays concernés sont aujourd'hui légion : Afrique du Sud, Rwanda, Sri Lanka, Ouganda, Libye, Côte d'Ivoire, Egypte, Tunisie, Guinée, Maroc, sans oublier nombre de pays latino-américains et européens – ceux autrefois dominés à l'Est par les régimes communistes, ou l'Espagne hantée par les fosses communes du régime franquiste. Dans tous les cas, il a été question de ‘‘commissions Vérité et Réconciliation’’, de guérison des atrocités du passé par l'expression publique des victimes et d'éventuelles réparations financières ou symboliques, voire de la ‘‘fonction sociale’’ des procès de dictateurs et de tortionnaires. Or la culture démocratique ne se forge pas d'emblée dans ces normes cathartiques et la démocratie politique ne peut surgir de situations d'inégalités sociales et économiques iniques (l'Afrique du Sud et le Maroc le prouvent à l'envi). La justice transitionnelle n'a de chance de devenir réalité que si, au-delà de l'expression publique, trop souvent contrôlée, des victimes, celles-ci se transforment en authentiques acteurs de la démocratie grâce à la satisfaction de normes et d'attentes que sont la reconnaissance, la dignité, la tolérance, la confiance et l'autonomie. Voici la philosophie politique mise au défi de la réalité la plus crue, partout, maintenant. » Au cœur de notre

recherche, le concept de justice transitionnelle confère une reconnaissance aux disparus pendant la guerre civile libanaise, dans notre Partie IV : « Du devoir au travail de mémoire ». Justice historique, psychique et philosophique. Des sous chapitres de l'ouvrage de ce philosophe coïncident authentiquement avec l'enjeu de notre thèse, tels que : « Guérir par le récit : la philosophie des gacaca » (pp.173-178) ; « Justice individuelle ou thérapie collective » (pp.187-191) ; « Pluralisme démocratique et histoire nationale : les débats historiques comme signes de vitalité démocratiques » (pp.224-229) ; « Une lecture sélective du passé : la dialectique de la mémoire et de l'oubli » (pp.251-253). Nous avons transposé cette pensée de la reconstruction identitaire à l'échelle du Liban, que l'auteur n'a pas étudié.

CANEGHEM (Van) Denise, Agressivité et combativité, Paris, PUF, coll. « Le Psychologue », 1978. « Si l'agressivité destructrice n'est pas absente du monde animal, elle s'y présente toujours plus ou moins comme une déviance, la norme étant au contraire une combativité adaptative qui structure les territoires, les groupes, les éthogrammes et surtout les systèmes de communication entre étrangers. En va-t-il autrement pour notre espèce ? Cet ouvrage essaie de répondre, en ordonnant les résultats les plus récents de la biologie, de l'éthologie, de l'anthropologie, de la psychologie, et en jetant (...) les bases d'une agressologie générale (...). On y découvre que le mouvement qui va de l'auto-agression psychosomatique au discours vrai passe par l'hétéro-agression (...), non sans blocages anxiogènes qui suscitent des défenses passionnelles, névrotiques ou psychotiques incluant toujours la violence. » Partant d'un tel postulat, comment envisager que l'homme, même conscient de sa dangerosité,

entrera dans une dynamique de paix ? La troisième partie de cet ouvrage : « Agressivité et combativité humaines » nous a amené à convenir que cette gestion psychosociale de l'agressivité devait s'inscrire dans le travail de l'Histoire (cf. « Approche clinique et statistique : Agressivité et mémoire à long terme », pp.130-160), autrement dit dans une remise en question permanente de l'homme en lui-même pour que la dialectique agressivité/combativité puisse être opérante. De la même manière, le chapitre IV de cet ouvrage : « Les relations agressives et leur dynamique en psychologie sociale et psychanalyse postfreudiennes » nous a également servi de matériau dans l'élaboration de notre Partie III : « Du devoir au travail de mémoire », notamment à propos de « La fantasmatisation des relations agressives en psychanalyse postfreudienne : complémentarité des fantasmes chez les victimes et les bourreaux » (pp.216-231).

Outils méthodologiques

La matrice de cette présente étude repose, d'une part, sur des entretiens menés au sein d'une population de huit mères dont l'une appartient à une famille d'un à quatre disparus, sujets que nous avons interrogées ; d'autre part, sur treize écrits, poétiques ou épistolaires rédigés par plusieurs de ces personnes.

a. Le contexte des entretiens

Pour mieux situer le contexte des entretiens qui ont eu lieu dans le cadre du présent travail, nous commençons par transcrire le descriptif de l'action de la Croix-Rouge. « Le

projet « The missing and the silence » a été initié par le Comité international de la Croix-Rouge au 1^{er} octobre 2013. Il implique aussi bien les autorités que la force publique, les ONG nationales et internationales, notamment la Croix-Rouge et le Croissant Rouge ; il s'adresse aux populations, se concentre sur la souffrance liée aux personnes disparues dans des conflits armés et sur d'autres cas de violence.

Ce document donne accès aux outils essentiels pour le contact et le travail auprès des familles de disparus. Il permet d'assurer une meilleure qualité des informations, pour les organismes et les ministères concernés ; il aide à l'attribution des aides aux familles et à l'extinction du phénomène des disparitions. Son action qui a empêché la survenue de nouvelles disparitions vise à mettre en place un dispositif pour retrouver les enlevés. Concernant les enlevés libanais sur le terrain syrien, les autorités libanaises, avec le soutien de certains partis politiques, ont ainsi obtenu la libération des enlevés les plus récents.

Le Comité International de la Croix-Rouge travaille avec les familles de disparus, les encourage à formuler leur souffrance, leurs besoins, à connaître leurs droits, ceci pour mieux comprendre les personnes et traiter leur situation. Concrètement, le projet s'attache à collecter tout ce qui concerne la personne disparue (lettres, vêtements portés le jour de la disparition...), dans le but de sauvegarder les informations privées des disparus, de les gérer, afin de pouvoir ultérieurement les utiliser. Ceci permettra, un jour, d'éclairer le destin des disparus.

L'enquête n'est pas du tout à envisager comme la sanction d'un décès. Le questionnaire n'est qu'un moyen parmi d'autres à utiliser dans la recherche de la personne disparue. Il se compose d'environ 200 questions. Le remplir prend entre 2 et 3 heures. Son unique objectif est de collecter le maximum d'informations jusqu'à la date de la disparition.

Les familles sont invitées à fournir des photographies de la personne disparue, et toute autre information qu'elles trouveront utiles. Le phénomène de ces disparitions est, pour les familles, une expérience douloureuse et complexe. Le Comité International de la Croix-Rouge fait tout ce qui est en son pouvoir pour prendre en considération cette complexité.

Le Comité International de la Croix-Rouge conserve les informations dans le cadre des conditions et des critères internationaux de la protection des données. « Le jour où sera créé, au Liban, un organisme national en charge de ce dossier et du destin des disparus, le Comité lui transmettra toutes ces informations afin de faciliter son travail.⁷ »

b. Implication du chercheur dans le déroulé des entretiens

Nous nous sommes présenté comme étant un chercheur de l'université, non comme un particulier s'intéressant de sa propre initiative à ces dossiers. Nous avons approché les personnes interrogées par le biais de l'organisation « Solide » qui travaille sur ces dossiers.

La grille d'entretien se compose de questions ouvertes. La première question est « *Qui êtes-vous ? Pouvez-vous me dire ce que vous faites ici ?* » Suivent des questions semi-ouvertes, sur les conditions et circonstances de la disparition, dans le but de savoir si les personnes interrogées se souviennent des détails de l'événement.

L'entretien dure, selon les personnes, de 20 à 25 minutes.

Le barrage linguistique entre le libanais et le français donne souvent l'impression que nos questions sont directives alors qu'elles sont semi-directives. En revanche, les réponses codifiées de nos 8 sujets semblent obéir à la logique binaire de l'entretien.

⁷ *Plaquette de La Croix-Rouge*, « Avant-propos ».

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces 8 entretiens dans leur intégralité en notre Annexe I, de la page 4 à la page 26.

c. Grille de lecture des entretiens : le TAT

Dans un second temps, nous avons soumis chaque contexte de disparition rapporté et la collecte des réponses obtenues à la méthode d'analyse et d'interprétation à partir de grilles de lectures, ou fiches de dépouillement régies par le cadre du Thematic Apperception Test ou TAT, outil qui permet d'éclaircir le chercheur comme le praticien sur les mécanismes de défense qui gouvernent le psychisme de chacun des sujets lors d'une situation grave, comme tel est le cas dans le trauma.

Nous n'avons pas utilisé cet outil dans un but clinique, mais dans une perspective dynamique qui vise à mettre en relief chaque situation:

« La méthode d'analyse repose sur l'étude des procédés mis en œuvre dans l'élaboration des récits. Celle-ci est facilitée par l'utilisation de la fiche de dépouillement du TAT qui énonce et regroupe les principales catégories de procédés. La première fiche date de 1958 ; elle a subi de nombreux remaniements depuis, la dernière édition (2003), issue du travail du Groupe de Recherche en Psychologie projective de l'Institut de Psychologie de l'Université René-Descartes, affine considérablement le décryptage des protocoles.⁸ »

⁸ Didier Anzieu et Catherine Chabert, *Les méthodes projectives*, PUF, 2011, coll. « Quadrige Manuels », p.157.

Feuille de dépouillement du TAT : cf. Françoise Brelet-Foulard et Catherine Chabert, Nouveau Manuel du TAT, Approche psychanalytique, Dunod, coll. « Psycho Sup », 2003, p.59 :

d. Présentation globale des participantes

Voici le tableau des fiches anamnésiques des 8 sujets que vous pourrez identifier plus simplement :

	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8
Sexe	Femme – mère d’Ahmed	Femme – mère de Rachid (disparu)	Femme – mère de Hassan et Fadi (disparus)	Femme – mère de Abdellatif	Femme (père disparu)	Femme – mère de Dany	Femme – mère d’un anonyme + mari disparus	Femme – mère d’un anonyme disparu
Etat matrimonial	Mariée	Mariée au moment des faits / veuve	Mariée	Veuve	Mariée	Mariée	Mariée	Mariée
Niveau d’études	Faible	Littérature arabe	Faible	Faible	Brevet	Baccalauréat scientifique	Faible	Etudes universitaires
Confession Religieuse	Croyante musulmane	Croyante supposée musulmane	Musulmane Croyante et pratiquante	Croyante Musulmane	Chrétienne croyante	Chrétienne croyante	Musulmane	Chrétienne croyante
Nombre d’enfants	Disparu + 1	Disparu + 3	2 (disparus)	M.C. = disparu + Ahmed	Disparu + 2	Disparu + 1	Disparu +3	disparu+ 1
Traitement médical	Somnifères	AD, Lexomil et imipramine	Xanax Lexomil	Immovane	Pas de psychotropes	Xanax	Lexomil	Pas de psychotropes
Classe sociale	Supposée aisée	Moyenne	pauvre	moyenne	aisée	Supposée aisée	Moyenne	moyenne
Situation financière	aisée	Ordinaire	Difficile	difficile	aisée	Commerciale puis au chômage	Très difficile	difficile
Connaissance circonstances disparition	Très claire	Ignorance totale (à part nombre d’années = 35)	- très claire - pas les auteurs	- assez claire	- très claire - pas les auteurs	- très claire - pas les auteurs	- très claire - pas les auteurs	- très claire - pas les auteurs
Age	60	57	63	70	55	65	60	55
Autres critères...								

Nous précisons que ces femmes d’après leur discours n’avaient pas des problèmes ou des troubles psychiques avant la disparition de leurs fils.

e. Résumé et analyse brève des entretiens

Voici maintenant les résumés des entretiens 1 à 8 qui présentent chaque sujet à partir d'une description des faits, des questions posées par le chercheur, du vécu psychologique, ainsi que de la fiche de dépouillement.

Participante 1 : la mère d'Ahmed.

- Description des faits

En 1975, le second fils – dont le prénom nous est inconnu – de la mère d'Ahmed a été emmené par la police secrète syrienne suite à un homicide involontaire auquel il avait assisté, en qualité de simple témoin. En dépit des actions menées en justice et autres démarches effectuées par sa mère, et pour une raison doublement inexplicquée, il est prisonnier depuis trente-huit ans et demi (les calculs du temps écoulé sont fonction de la date des interviewes menées par le chercheur, *ndr*) dans les geôles syriennes, alors que les faits ont eu lieu sur le territoire libanais. Parce que sa conduite a été irréprochable, nous corroborons les dires de sa mère : il s'agit bel et bien d'un enlèvement, sous couvert d'une arrestation arbitraire. Condamné à mort, il croupirait toujours dans les prisons syriennes, alors que l'auteur du meurtre a, quant à lui, été relâché en 1988.

- Questions posées par le chercheur à la mère d'Ahmed :

Est-ce que vous pensez que votre relation avec votre fils est interrompue ou modifiée ?

Est-ce que vous pensez que votre fils est mort ?

Est-ce que vous rêvez de votre fils ?

Est-ce que vous espérez qu'il revienne ?

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

- Vécu psychologique

Sans aucune nouvelle de son fils, sa mère soutient mordicus, avec l'aide de Dieu – véritable substitut à la parole muette de l'administration pénitentiaire syrienne – que le lien qui l'unit à son fils « n'a pas été coupé ». Elle cultive ainsi l'espoir de son retour. Souffrant de troubles psychosomatiques, si elle est, de plus, insomniaque depuis la disparition de son fils, elle prétend ne pas être dépressive. Pour le détail de ses mécanismes de défense, nous vous renvoyons à la cotation du protocole TAT que vous trouverez ci-dessous. Les symptômes traumatiques rencontrés chez cette dame sont étudiés dans le corpus de notre thèse.

Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT de la
participante 1

Procédé A Rigidité	Procédé B Labilité	Procédé C Evitement du conflit	Procédé E Emergence des processus primaires
A1 : Référence à la réalité externe A1-1 = A1-2 = A1-3 = A1-4 =	B1 : Investissement de la relation B1-1 = 2 B1-2 = B1-3 =	CF : Surinvestissement de la réalité externe CF-1 = CF-2 =	E1 : Altération de la perception E1-1 = E1-2 = E1-3 = 2 E1-4 = 3
A2 : Investissement de la réalité interne A2-1 = 3 A2-2 = A2-3 = 2 A2-4 = 1	B2 : Dramatisation B2-1 = 2 B2-2 = B2-3 = 2 B2-4 =	CI : Inhibition CI-1 = 2 CI-2 = CI-3 =	E2 : Massivité de la projection E2-1 = E2-2 = E2-3 =
A3 : Procédés de type obsessionnel A3-1 = 1 A3-2 = 2 A3-3 = A3-4 =	B3 : Procédés de type hystérique B3-1 = 2 B3-2 = 1 B3-3 =	CN : Investissement narcissique CN-1 = 2 CN-2 = CN-3 = CN-4 = 1 CN-5 =	E3 : Désorganisation des repères identitaires et objectaux E3-1 = 1 E3-2 = E3-3 = 1
		CL : Instabilité des limites CL-1 = 2 CL-2 = CL-3 = CL-4 = 3	E4 : Altération du discours E4-1 = E4-2 = 2 E4-3 = E4-4 =
		CM : Procédés anti- dépressifs CM-1 = 1 CM-2 = 1 CM-3 = 1	
Total : 9	Total : 9	Total : 13	Total : 9

Participante 2 : la mère de Rachid.

- Description des faits

Rachid a été enlevé dans la rue en 1978, et sa mère ignore toujours si les auteurs de sa disparition étaient palestiniens ou syriens. Sa disparition laisse toujours autant perplexe sa mère car, si la situation du pays était bien sûr tendue, Rachid ne faisait pas de politique. Le

jour même, elle a commencé à investiguer tous les lieux où l'on aurait pu l'apercevoir, mais en vain. Elle continue encore à le chercher, dans tout le pays.

- Questions posées par le chercheur à la mère de Rachid :

Est-ce que vous connaissez la raison de l'enlèvement de votre fils ?

Est-ce que les auteurs de l'enlèvement de votre fils sont identifiés ?

Est-ce que vous pensez que votre relation avec votre fils est interrompue ou modifiée ?

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

Est-ce que l'enlèvement ou la disparition ont modifié quelque chose dans votre relation avec le disparu ?

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

- Vécu psychologique

La mère de Rachid, sortie faire des courses, mue par un pressentiment, avait bien spécifié à son fils de ne pas bouger de la maison. Elle ne culpabilise donc pas directement par rapport à l'absence de son fils qui lui a désobéi. Le retrouver est devenu sa seule raison de vivre, d'autant plus que, là encore, l'enlèvement n'a, à l'écouter, rien changé dans sa relation avec le disparu. Elle est certaine qu'il va revenir : après toutes ces années, c'est une question de jours. Ce qui ne l'empêche pas de se déclarer en dépression et de suivre un traitement depuis toutes ces années. Pour le détail de ses mécanismes de défense, nous vous renvoyons à

la cotation du protocole TAT que vous trouverez ci-dessous. Les symptômes traumatiques rencontrés chez cette dame sont étudiés dans le corpus de notre thèse.

Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT de la
participante 2

Procédé A Rigidité	Procédé B Labilité	Procédé C Evitement du conflit	Procédé E Emergence des processus primaires
A1 : Référence à la réalité externe A1-1 = A1-2 = A1-3 = A1-4 =	B1 : Investissement de la relation B1-1 = 1 B1-2 = B1-3 =	CF : Surinvestissement de la réalité externe CF-1 = CF-2 =	E1 : Altération de la perception E1-1 = E1-2 = E1-3 = E1-4 =
A2 : Investissement de la réalité interne A2-1 = 1 A2-2 = 1 A2-3 = A2-4 = 2	B2 : Dramatisation B2-1 = 1 B2-2 = 2 B2-3 = B2-4 =	CI : Inhibition CI-1 = 2 CI-2 = CI-3 =	E2 : Massivité de la projection E2-1 = E2-2 = 4 E2-3 =
A3 : Procédés de type obsessionnel A3-1 = A3-2 = A3-3 = A3-4 =	B3 : Procédés de type hystérique B3-1 = B3-2 = B3-3 = 1	CN : Investissement narcissique CN-1 = 1 CN-2 = 1 CN-3 = CN-4 = CN-5 =	E3 : Désorganisation des repères identitaires et objectaux E3-1 = 2 E3-2 = E3-3 = 3
		CL : Instabilité des limites CL-1 = 1 CL-2 = CL-3 = CL-4 = 4	E4 : Altération du discours E4-1 = 1 E4-2 = E4-3 = E4-4 =
		CM : Procédés anti- dépressifs CM-1 = CM-2 = CM-3 =	
Total : 4	Total : 5	Total : 9	Total : 10

Participante 3 : la mère de Hassan et Fadi.

- Description des faits

En 1986, alors qu'il rentrait de son travail, Hassan a été enlevé par les hommes de Mustafa Dirani, le responsable d'Amal – le parti politique chiite. La semaine suivante, ses ravisseurs se prêtèrent à un chantage : si Fadi acceptait d'être interrogé, les deux pourraient rentrer dans leur foyer. Mais ils ne rentrèrent jamais, expédiés au Hezbollah. Elle apprit quelque temps plus tard qu'ils étaient accusés de l'attentat de Bir-el-Abed ; qu'ils avaient été reconnus comme pro-phalangistes et collaborateurs israéliens. Par la suite, ils furent cédés aux Syriens.

- Questions posées par le chercheur à la mère de Hassan et Fadi :

Est-ce que vous connaissez la raison de l'enlèvement de votre fils ?

Est-ce que vous pensez que votre relation avec votre fils est interrompue ou modifiée ?

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

Est-ce que vous prenez des antidépresseurs ?

Est-ce que l'enlèvement ou la disparition ont modifié quelque chose dans votre relation avec le disparu ?

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

Est-ce que vous croyez que vos enfants sont morts ?

- Vécu psychologique

Révoltée et militante au sein d'associations pour la libération des disparus, cette mère nous a dit sans détour que « [s]a relation avec eux [était] plus forte maintenant », depuis leur enlèvement. Elle culpabilise énormément d'avoir convaincu Fadi de jouer le jeu des ravisseurs de Hassan ; pour elle, cela revient à penser qu'elle l'a livré en mains propres à Amal. Une simple *coupure* au pouce revêt un caractère de punition pour sa « responsabilité » dans cette affaire. Le manque de ses fils côtoie une présence en pensée absolue, de tous les instants. Elle lutte contre la dépression, s'active de plus belle, s'en remet à Dieu... et à un traitement chimique adéquat. Elle refuse de croire une seule seconde que ses enfants sont morts et attend leur retour : « Je me prépare pour une fête : le retour de mes enfants ; pas pour un deuil ni pour des funérailles. » Pour le détail de ses mécanismes de défense, nous vous renvoyons à la cotation du protocole TAT que vous trouverez ci-dessous. Les symptômes traumatiques rencontrés chez cette dame sont étudiés dans le corpus de notre thèse.

Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT de la
participante 3

Procédé A Rigidité	Procédé B Labilité	Procédé C Evitement du conflit	Procédé E Emergence des processus primaires
A1 : Référence à la réalité externe A1-1 = A1-2 = A1-3 = A1-4 =	B1 : Investissement de la relation B1-1 = 1 B1-2 = B1-3 =	CF : Surinvestissement de la réalité externe CF-1 = CF-2 =	E1 : Altération de la perception E1-1 = E1-2 = E1-3 = E1-4 =
A2 : Investissement de la réalité interne A2-1 = A2-2 = A2-3 = 3 A2-4 = 1	B2 : Dramatisation B2-1 = 2 B2-2 = B2-3 = B2-4 =	CI : Inhibition CI-1 = 1 CI-2 = CI-3 =	E2 : Massivité de la projection E2-1 = E2-2 = E2-3 =
A3 : Procédés de type obsessionnel A3-1 = A3-2 = A3-3 = A3-4 = 1	B3 : Procédés de type hystérique B3-1 = 2 B3-2 = B3-3 =	CN : Investissement narcissique CN-1 = 2 CN-2 = 3 CN-3 = CN-4 = CN-5 =	E3 : Désorganisation des repères identitaires et objectaux E3-1 = 1 E3-2 = E3-3 = 1
		CL : Instabilité des limites CL-1 = 2 CL-2 = CL-3 = CL-4 = 3	E4 : Altération du discours E4-1 = E4-2 = E4-3 = E4-4 =
		CM : Procédés anti- dépressifs CM-1 = CM-2 = CM-3 = 2	
Total : 5	Total : 5	Total : 13	Total : 2

Participante 4 : la mère de Abdellatif.

- Description des faits

Amina, la mère du disparu, dont nous avons seulement obtenu les initiales : M. C., était présente lorsque son fils a été enlevé du foyer par les Syriens (l'année ne nous a pas non plus été communiquée). Elle est entrée en contact avec les hauts responsables syriens et a pu d'abord visiter quatre prisons syriennes, en vain. Il y a deux ans, elle a appris que son fils était mort.

- Questions posées par le chercheur à la mère de Abdellatif :

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

Est-ce que l'enlèvement ou la disparition ont modifié quelque chose dans votre relation avec le disparu ?

Comment définissez-vous votre relation avec votre fils ?

- Vécu psychologique

Cette mère est très combative et continue de chercher par tous les moyens à retracer le parcours de son fils, M. C. : « Apprendre le destin de mon fils, voilà ma grande cause existentielle », nous a-t-elle dit, comme les autres. Mais à la différence des trois mères déjà passées en revue, elle accepte la disparition définitive de son fils, sans détour, bien qu'il n'y

ait jamais de certitude : « Mon cœur me dit que mon fils est mort. » Des huit personnes interrogées, c'est la seule qui tienne ce discours. Cependant, elle ne pourra commencer son travail de deuil que quand les responsables lui auront rendu les restes de son fils : « Le feu dans mon cœur ne s'apaisera que lorsque je recevrai les cendres de mon fils. » Pour le détail de ses mécanismes de défense, nous vous renvoyons à la cotation du protocole TAT que vous trouverez ci-dessous. Les symptômes traumatiques rencontrés chez cette dame sont étudiés dans le corpus de notre thèse.

Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT de la
participante 4

Procédé A Rigidité	Procédé B Labilité	Procédé C Evitement du conflit	Procédé E Emergence des processus primaires
A1 : Référence à la réalité externe A1-1 = A1-2 = A1-3 = A1-4 =	B1 : Investissement de la relation B1-1 = B1-2 = B1-3 =	CF : Surinvestissement de la réalité externe CF-1 = CF-2 =	E1 : Altération de la perception E1-1 = E1-2 = E1-3 = E1-4 = 1
A2 : Investissement de la réalité interne A2-1 = A2-2 = A2-3 = 1 A2-4 =	B2 : Dramatisation B2-1 = B2-2 = B2-3 = B2-4 =	CI : Inhibition CI-1 = CI-2 = CI-3 =	E2 : Massivité de la projection E2-1 = E2-2 = 2 E2-3 =
A3 : Procédés de type obsessionnel A3-1 = A3-2 = 2 A3-3 = A3-4 =	B3 : Procédés de type hystérique B3-1 = 1 B3-2 = B3-3 =	CN : Investissement narcissique CN-1 = 1 CN-2 = 1 CN-3 = CN-4 = CN-5 =	E3 : Désorganisation des repères identitaires et objectaux E3-1 = 1 E3-2 = E3-3 = 1
		CL : Instabilité des limites CL-1 = 1 CL-2 = CL-3 = CL-4 = 1	E4 : Altération du discours E4-1 = E4-2 = 1 E4-3 = E4-4 =
		CM : Procédés anti- dépressifs CM-1 = CM-2 = CM-3 =	
Total : 3	Total : 1	Total : 4	Total : 6

Participante 5 : Une fille de disparu et cousine d'un autre disparu.

Cet entretien n'est pas conforme de prime abord à notre étude qui a pour objectif de recueillir uniquement les témoignages des parents vis-à-vis de leur(s) enfant(s) disparu(s). Mais il s'avère qu'autant les mécanismes de défense, autant les symptômes cliniques rencontrés chez cette femme, présentent une parfaite homogénéité discursive avec les mères interrogées.

- Description des faits

Cette femme a appris l'arrestation de son père et de son cousin à la radio, dans une rafle, suite à un bombardement qui avait eu lieu entre les cantons de Beyrouth Est (chrétiens) et Ouest (musulmans), en 1986. Comme aucun des deux ne faisaient de politique, elle ne s'en est pas inquiétée. Mais elle ne les a jamais revu, ni l'un ni l'autre.

- Questions posées par le chercheur à cette femme :

Quelle était votre relation avec le disparu ?

Pouvez-vous décrire l'évolution de votre vécu psychologique ?

Est ce que vous établissez un lien entre la disparition et l'incertitude ?

Savez-vous qui sont les auteurs de cet enlèvement ?

Après ces 27 ans, quel est le mot qui pourrait résumer votre vécu ?

Est-ce que vous arrivez à exprimer vos sentiments ?

Du côté religieux, est-ce que vous faites dire des messes ?

- Vécu psychologique

Cette femme nourrit toujours l'espoir, non pas tant réellement en la vie ou la mort de ses proches disparus, qu'en une réponse définitive qui éteindra ses doutes, afin de pouvoir amorcer – ou non – le travail du deuil. Comme elle le dit si justement, « Nous espérons sortir de ce paradoxe, la vie et la mort simultanées, et obtenir la vérité. » Ce besoin de savoir ce qu'est devenu le disparu n'est en rien synonyme d'une distanciation affective : d'où sa tristesse, sa fatigue psychologique que l'on peut aisément rapprocher de la dépression, son sentiment de culpabilité devant l'impuissance à savoir et à faire quelque chose pour les personnes disparues – à part prier – ou encore sa compassion universelle creusée par la lucidité qu'il est fort probable que son père, s'il est mathématiquement âgé de 80 ans, soit mort. Cela dit, l'espoir demeure, et en cela il est plus douloureux que le désespoir : « Leur mort n'a pas été proclamée officiellement. Je ne peux donc pas dire que je vis un deuil anticipé ; je suis toujours dans l'espoir qu'ils reviendront. » Pour le détail de ses mécanismes de défense, nous vous renvoyons à la cotation du protocole TAT que vous trouverez ci-dessous. Les symptômes traumatiques rencontrés chez cette femme sont étudiés dans le corpus de notre thèse.

Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT de la
participante 5

Procédé A Rigidité	Procédé B Labilité	Procédé C Evitement du conflit	Procédé E Emergence des processus primaires
A1 : Référence à la réalité externe A1-1 = 1 A1-2 = A1-3 = 3 A1-4 =	B1 : Investissement de la relation B1-1 = B1-2 = B1-3 =	CF : Surinvestissement de la réalité externe CF-1 = 1 CF-2 =	E1 : Altération de la perception E1-1 = E1-2 = E1-3 = E1-4 =
A2 : Investissement de la réalité interne A2-1 = A2-2 = 2 A2-3 = A2-4 =	B2 : Dramatisation B2-1 = B2-2 = B2-3 = B2-4 =	CI : Inhibition CI-1 = CI-2 = CI-3 =	E2 : Massivité de la projection E2-1 = E2-2 = E2-3 =
A3 : Procédés de type obsessionnel A3-1 = A3-2 = A3-3 = A3-4 =	B3 : Procédés de type hystérique B3-1 = B3-2 = B3-3 =	CN : Investissement narcissique CN-1 = CN-2 = CN-3 = CN-4 = CN-5 =	E3 : Désorganisation des repères identitaires et objectaux E3-1 = E3-2 = 1 E3-3 = 2
		CL : Instabilité des limites CL-1 = CL-2 = CL-3 = CL-4 =	E4 : Altération du discours E4-1 = E4-2 = E4-3 = E4-4 =
		CM : Procédés anti- dépressifs CM-1 = CM-2 = CM-3 =	
Total : 6	Total : 0	Total : 1	Total : 3

Participante 6 : De Marie, la mère de Dany.

- Description des faits

Les renseignements intérieurs ont arrêté Dany il y a vingt-trois ans en Syrie, accusé d'être un collaborateur actif israélien, ce qui est faux, d'après sa mère. *Persona non grata* depuis des années auprès des phalangistes de Elie Hobeika, malgré sa parole que rien ne lui arriverait sur le sol syrien, ce dernier l'a dénoncé. En 2006, sa famille a pu savoir que Dany était prisonnier à Saidnaya, toujours dans le même pays. Sa mère sait de source sûre qu'il est toujours vivant (53 ans).

- Questions posées par le chercheur à la mère de Dany :

Est-ce que vous connaissez la raison de l'enlèvement de votre fils ?

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

Est-ce que l'enlèvement ou la disparition ont modifié quelque chose dans votre relation avec le disparu ?

Est-ce que vous pensez que votre fils reviendra avec la mentalité d'un homme de 30 ans, ou celle d'un homme de 50 ans ?

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

Est-ce que vous avez pris ou prenez des antidépresseurs ?

- Vécu psychologique

En dépression pendant sept ans, cette mère suit encore à l'heure actuelle un traitement (2 Xanax par jour). Durant cette période, elle dit avoir fait le deuil de son fils, alors qu'elle le sait encore vivant. « Pierre a eu un enfant et il l'a nommé Daniel, pour moi, en souvenir de son frère. » De fait, elle pense continuellement à lui mais en parle au passé : « Si je fais de la pâtisserie, je me dis 'Dany aimait ça'... » Ce qui ne l'empêche nullement de croire encore en son retour. Ce paradoxe relève alors pour le moins d'une confusion clinique chez cette mère. Pour le détail de ses mécanismes de défense, nous vous renvoyons à la cotation du protocole TAT que vous trouverez ci-dessous. Les symptômes traumatiques rencontrés sont étudiés dans le corpus de notre thèse.

Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT de la
participante 6

Procédé A Rigidité	Procédé B Labilité	Procédé C Evitement du conflit	Procédé E Emergence des processus primaires
A1 : Référence à la réalité externe A1-1 = A1-2 = 1 A1-3 = A1-4 =	B1 : Investissement de la relation B1-1 = 1 B1-2 = 1 B1-3 =	CF : Surinvestissement de la réalité externe CF-1 = 1 CF-2 = 1	E1 : Altération de la perception E1-1 = E1-2 = E1-3 = E1-4 = 4
A2 : Investissement de la réalité interne A2-1 = 2 A2-2 = A2-3 = 3 A2-4 = 1	B2 : Dramatisation B2-1 = B2-2 = B2-3 = B2-4 =	CI : Inhibition CI-1 = 3 CI-2 = CI-3 =	E2 : Massivité de la projection E2-1 = E2-2 = 2 E2-3 =
A3 : Procédés de type obsessionnel A3-1 = A3-2 = 3 A3-3 = A3-4 = 2	B3 : Procédés de type hystérique B3-1 = 3 B3-2 = B3-3 =	CN : Investissement narcissique CN-1 = 6 CN-2 = 1 CN-3 = CN-4 = 1 CN-5 =	E3 : Désorganisation des repères identitaires et objectaux E3-1 = E3-2 = E3-3 = 5
		CL : Instabilité des limites CL-1 = 2 CL-2 = CL-3 = 1 CL-4 = 2	E4 : Altération du discours E4-1 = 2 E4-2 = E4-3 = E4-4 =
		CM : Procédés anti- dépressifs CM-1 = CM-2 = CM-3 =	
Total : 12	Total : 5	Total : 18	Total : 13

Participante 7 : Mère d'un disparu anonyme et épouse d'un mari disparu, anonyme également.

- Description des faits

« Mon mari et mon fils ont été arrêtés par la 'Phalange du Lion', la milice du parti baasiste du régime syrien, en sortant du travail. Cela s'est produit au moment de l'invasion de Tripoli, au Nord Liban, par la police syrienne. Ils ont été emmenés à l'autre bout du pays, à l'est du Liban, du côté de la frontière nord de la Syrie ; depuis, ils ne sont pas revenus. J'ai appris entre temps qu'ils avaient été conduits à Baalbek. J'ai mené l'enquête mais depuis 25 ans, je n'en ai eu aucune nouvelle. »

- Questions posées par le chercheur à la mère et à l'épouse :

Comment interprétez-vous cette injonction paradoxale de présence et d'absence simultanées ?

Est-ce que vous vous êtes murée dans le silence, ou bien avez-vous exprimé ce que vous ressentiez ?

Qu'est-ce que le fait de manifester, le fait de venir sous la tente, vous apporte ?

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

- Vécu psychologique

Cette femme nous dit souffrir de dépression et de douleurs psychosomatiques depuis 1988, année de la disparition de son fils et de son époux. Elle a effectué son deuil mais uniquement selon le dogme coranique, soit quatre mois et demi pour son mari et un mois et demi de plus pour son fils ; ce qui lui semble à juste titre absurde au regard de la durée de

l'absence et de l'incertitude constante quant au retour de ses disparus. Dans l'attente, elle n'en reste pas moins croyante et, militante, elle trouve du réconfort, en donne et accède à un sentiment d'universalité familiale, bien plus qu'une famille de substitution, en se battant avec les autres mères de disparus sous la tente dressée par la Croix-Rouge. Pour cette épouse et mère, la lucidité de ne plus les revoir ne cède pas la place à l'espoir des retrouvailles, qui va de pair avec un désir viscéral de justice à la fois immanente, à la fois transcendante en appelant au châtement divin, qui, à première vue, la font reculer du gouffre de l'état limite. Pour le détail de ses mécanismes de défense, nous vous renvoyons à la cotation du protocole TAT que vous trouverez ci-dessous. Les symptômes traumatiques rencontrés sont étudiés dans le corpus de notre thèse.

Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT de la
participante 7

Procédé A Rigidité	Procédé B Labilité	Procédé C Evitement du conflit	Procédé E Emergence des processus primaires
A1 : Référence à la réalité externe A1-1 = A1-2 = A1-3 = A1-4 =	B1 : Investissement de la relation B1-1 = B1-2 = B1-3 =	CF : Surinvestissement de la réalité externe CF-1 = 1 CF-2 = 1	E1 : Altération de la perception E1-1 = E1-2 = E1-3 = E1-4 =
A2 : Investissement de la réalité interne A2-1 = A2-2 = A2-3 = 1 A2-4 =	B2 : Dramatisation B2-1 = B2-2 = B2-3 = B2-4 =	CI : Inhibition CI-1 = CI-2 = CI-3 =	E2 : Massivité de la projection E2-1 = E2-2 = E2-3 =
A3 : Procédés de type obsessionnel A3-1 = A3-2 = A3-3 = A3-4 =	B3 : Procédés de type hystérique B3-1 = 1 B3-2 = B3-3 =	CN : Investissement narcissique CN-1 = 2 CN-2 = 2 CN-3 = CN-4 = CN-5 =	E3 : Désorganisation des repères identitaires et objectaux E3-1 = E3-2 = E3-3 = 2
		CL : Instabilité des limites CL-1 = 1 CL-2 = CL-3 = CL-4 =	E4 : Altération du discours E4-1 = E4-2 = E4-3 = E4-4 =
		CM : Procédés anti- dépressifs CM-1 = CM-2 = 1 CM-3 = 3	
Total : 1	Total : 1	Total : 11	Total : 2

Participante 8 : Mère d'un disparu anonyme.

- Description des faits

« Mon fils était dans l'armée libanaise ; il a été enlevé en octobre 1989, au moment des affrontements entre le général Aoun et les Syriens. [En 1999], il a été déclaré mort par l'armée libanaise. Nous avons appris qu'il avait été enlevé par la milice chiite libanaise

AMAL, qui collaborait avec les Syriens. C'est AMAL qui a livré mon fils aux Syriens. La milice chiite AMAL est dirigée par celui qui est devenu premier ministre du parlement libanais, Nabih Berri. Elle est désormais un important parti politique. [Mon fils] est toujours dans les prisons syriennes, dans la prison du cheikh Hassan. J'en ai eu la preuve par une lettre qu'il a rédigée et qui m'est parvenue [en 2006]. Mais depuis, nous n'avons plus reçu d'informations précises et claires. »

- Questions posées par le chercheur à cette mère :

Est-ce que vous avez obtenu des informations sur l'enlèvement de votre fils ?

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

Qu'est-ce que le fait de manifester, le fait de venir sous la tente, vous apporte ?

- Vécu psychologique

Cette mère effectuera le deuil de son fils quand elle verra sa dépouille. Jusqu'à preuve du contraire, celui-ci est toujours en vie. L'espoir de son retour, patiemment cultivé depuis vingt-quatre ans, n'équivaut pas pour autant à une inertie du temps pour elle. Elle doit le fait de rester positive à sa foi, chrétienne, mais également aux partages avec les autres mères en lutte qui siègent sous la tente de la Croix-Rouge, ce qui l'aide véritablement, sans aucun psychotrope, « à ne pas devenir aliénée », nous a-t-elle dit. Pour le détail de ses mécanismes de défense, nous vous renvoyons à la cotation du protocole TAT que vous trouverez ci-

dessous. Les symptômes traumatiques rencontrés chez cette personne sont étudiés dans le corpus de notre thèse.

Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT de la
participante 8

Procédé A Rigidité	Procédé B Labilité	Procédé C Evitement du conflit	Procédé E Emergence des processus primaires
A1 : Référence à la réalité externe A1-1 = A1-2 = A1-3 = A1-4 =	B1 : Investissement de la relation B1-1 = B1-2 = B1-3 =	CF : Surinvestissement de la réalité externe CF-1 = 3 CF-2 =	E1 : Altération de la perception E1-1 = E1-2 = E1-3 = E1-4 =
A2 : Investissement de la réalité interne A2-1 = A2-2 = 2 A2-3 = A2-4 =	B2 : Dramatisation B2-1 = B2-2 = B2-3 = B2-4 =	CI : Inhibition CI-1 = CI-2 = CI-3 =	E2 : Massivité de la projection E2-1 = E2-2 = E2-3 =
A3 : Procédés de type obsessionnel A3-1 = A3-2 = A3-3 = A3-4 = 2	B3 : Procédés de type hystérique B3-1 = B3-2 = B3-3 =	CN : Investissement narcissique CN-1 = 1 CN-2 = CN-3 = CN-4 = CN-5 = 1	E3 : Désorganisation des repères identitaires et objectaux E3-1 = E3-2 = 1 E3-3 = 2
		CL : Instabilité des limites CL-1 = 1 CL-2 = CL-3 = CL-4 =	E4 : Altération du discours E4-1 = 1 E4-2 = 1 E4-3 = E4-4 =
		CM : Procédés anti- dépressifs CM-1 = CM-2 = 1 CM-3 =	
Total : 4	Total : 0	Total : 7	Total : 5

COMPARATIF DES PROCÉDES DEFENSIFS

RENCONTRES DANS LES ENTRETIENS ET LES POEMES

Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT des
participants 1 à 8

Procédé A Rigidité	Procédé B Labilité	Procédé C Evitement du conflit	Procédé E Emergence des processus primaires
A1 : Référence à la réalité externe A1-1 = 1 A1-2 = 1 A1-3 = 3 A1-4 = 0	B1 : Investissement de la relation B1-1 = 5 B1-2 = 1 B1-3 = 0	CF : Surinvestissement de la réalité externe CF-1 = 6 CF-2 = 2	E1 : Altération de la perception E1-1 = 0 E1-2 = 0 E1-3 = 2 E1-4 = 8
A2 : Investissement de la réalité interne A2-1 = 6 A2-2 = 5 A2-3 = 10 A2-4 = 5	B2 : Dramatisation B2-1 = 5 B2-2 = 2 B2-3 = 2 B2-4 = 0	CI : Inhibition CI-1 = 8 CI-2 = 0 CI-3 = 0	E2 : Massivité de la projection E2-1 = 0 E2-2 = 8 E2-3 = 0
A3 : Procédés de type obsessionnel A3-1 = 1 A3-2 = 7 A3-3 = 0 A3-4 = 5	B3 : Procédés de type hystérique B3-1 = 9 B3-2 = 1 B3-3 = 1	CN : Investissement narcissique CN-1 = 15 CN-2 = 8 CN-3 = 0 CN-4 = 2 CN-5 = 1	E3 : Désorganisation des repères identitaires et objectaux E3-1 = 5 E3-2 = 2 E3-3 = 17
		CL : Instabilité des limites CL-1 = 8 CL-2 = 2 CL-3 = 1 CL-4 = 13	E4 : Altération du discours E4-1 = 4 E4-2 = 4 E4-3 = 0 E4-4 = 0
		CM : Procédés anti- dépressifs CM-1 = 2 CM-2 = 2 CM-3 = 6	
Total : 44	Total : 26	Total : 76	Total : 50

Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT des poèmes 1 à

12 et 14

Procédé A Rigidité	Procédé B Labilité	Procédé C Evitement du conflit	Procédé E Emergence des processus primaires
A1 : Référence à la réalité externe A1-1 = 0 A1-2 = 0 A1-3 = 1 A1-4 = 0	B1 : Investissement de la relation B1-1 = 8 B1-2 = 1 B1-3 = 0	CF : Surinvestissement de la réalité externe CF-1 = 18 CF-2 = 5	E1 : Altération de la perception E1-1 = 0 E1-2 = 0 E1-3 = 0 E1-4 = 6
A2 : Investissement de la réalité interne A2-1 = 4 A2-2 = 0 A2-3 = 5 A2-4 = 2	B2 : Dramatisation B2-1 = 13 B2-2 = 0 B2-3 = 1 B2-4 = 0	CI : Inhibition CI-1 = 6 CI-2 = 0 CI-3 = 0	E2 : Massivité de la projection E2-1 = 0 E2-2 = 11 E2-3 = 1
A3 : Procédés de type obsessionnel A3-1 = 2 A3-2 = 6 A3-3 = 0 A3-4 = 2	B3 : Procédés de type hystérique B3-1 = 12 B3-2 = 5 B3-3 = 0	CN : Investissement narcissique CN-1 = 13 CN-2 = 7 CN-3 = 2 CN-4 = 7 CN-5 = 18	E3 : Désorganisation des repères identitaires et objectaux E3-1 = 17 E3-2 = 0 E3-3 = 18
		CL : Instabilité des limites CL-1 = 32 CL-2 = 7 CL-3 = 9 CL-4 = 4	E4 : Altération du discours E4-1 = 1 E4-2 = 0 E4-3 = 0 E4-4 = 0
		CM : Procédés anti- dépressifs CM-1 = 0 CM-2 = 0 CM-3 = 8	
Total : 22	Total : 40	Total : 136	Total : 54

f. Les treize textes

Les paragraphes qui suivent reprennent la présentation de l'ouvrage *Et je me suis dit « je t'écris »...*, publié par le Comité international de la Croix-Rouge (ICRC) en août 2013. L'auteur de cette présentation est Fabrizio Carboni, président de l'Association internationale de la Croix-Rouge au Liban :

Plus de 900 familles de disparus de guerre ont participé au présent projet ; il a permis à ces familles d'exprimer leurs espoirs et leurs divers sentiments. Le livre paraît après des années de vie, pour elles, dans le « vide psychologique » causé par la disparition des proches. Jusqu'à présent, ces familles demeuraient dans un état de perplexité et restaient dispersées sur le territoire. Le projet a permis de collecter à peu près 100 lettres ; ces écrits prennent la forme de récits en prose, ou de poésie. Ils reflètent des sentiments qui balancent entre tristesse, souffrance et une nostalgie toujours vivace.

L'ONG de la Croix-Rouge a à cœur le problème des disparus et de leurs familles, et soutient celles-ci, par tous les moyens, dans leurs recherches sur le destin de leurs proches. A partir du mois d'avril 2012, le Comité international de la Croix-Rouge a commencé à regrouper, dans toutes les régions libanaises, les informations sur les personnes disparues et sur les circonstances de leur disparition. Dans le futur, ces dossiers seront transférés à un organisme national qui sera chargé, d'une façon ou d'une autre, d'y répondre. Le Comité veut, avec la publication de ce petit livre, rafraîchir la mémoire du peuple libanais et lui rappeler que des familles sont toujours en souffrance aujourd'hui, malgré l'amnistie qui a été signée en 1990 et qui a « mis fin » à la guerre civile libanaise.

A noter qu'il existe aussi une étude portant sur l'évaluation des besoins des familles des disparus suite aux conflits armés au Liban depuis 1975. Il en ressort, par importance décroissante, des besoins :

- *de vérité ;*
- *psychologiques et affectifs ;*
- *matériels (financiers) ;*
- *juridiques et administratifs ;*
- *judiciaires (notamment pour la détermination d'un statut des familles).*

Bien entendu, tous les textes de ce livre sont anonymes, leurs auteurs n'étant identifiés que par un prénom. Néanmoins, il a été possible de rapprocher les auteurs de certains textes, et les personnes qui ont accepté de se prêter aux entretiens ayant eu lieu en 2012. Les mères, épouses, filles et fils les plus actifs du mouvement de reconnaissance, participent en effet à toutes ces initiatives. A cela s'ajoute qu'il a été possible d'accéder aux dossiers de l'I.C.R.C.

Concernant le choix des textes, nous avons retenu, pour ne pas citer le fascicule dans son ensemble, que les courriers adressés par des parents à leurs enfants disparus, et en avons sélectionné treize. Nous vous invitons à en prendre connaissance dans l'Annexe II, de la page 35 à la page 57.

Nous les avons également soumis aux grilles d'interprétations du TAT, mais nous avons jugé plus pragmatique de faire figurer les extraits les plus marquants au regard de notre problématique, dans un tableau général, à la suite de notre décompte premier en termes d'indices cliniques annotés, de nos questionnements de chercheur, correspondant aux entretiens.

Ce tableau s'est alimenté de 327 citations. Il fait l'objet de notre Annexe III. Ce récapitulatif se compose de quatre colonnes : nos citations d'entretiens et de textes, nos questionnements, la référence de l'entretien ou du texte, et les procédés défensifs (issus du TAT) et autres indices cliniques correspondants.

Ce tableau présente enfin toutes ces informations en cinq couleurs : par ordre d'apparition le rose traite de l'assimilation mère-fils, le bleu les mécanismes de défense tels que l'évitement ou le déni, le vert ce qui est en corrélation avec le sentiment de culpabilité, le rouge traduit le rapport à la temporalité, et l'orange celui à la somatisation. Ces couleurs constituent la palette qui servira tout au long de notre étude à « dépeindre » l'ouvrage des enchevêtrements et des correspondances possibles d'un indice clinique à un autre dans les propos tenus par les sujets.

Deuxième partie : De la notion de l'enlèvement au concept de disparition

Devant le vide de l'enlèvement de leurs enfants, nous voyons à l'œuvre des mécanismes de défense utilisés par les mères pour se protéger du choc traumatique, tel que l'évitement. Mais rapidement les digues de ces mécanismes éclatent, cédant la place au torrent de l'identification théâtrale et d'une dramaturgie mélancolique qui placent les familles dans l'agonie perpétuelle de la temporalité – de « l'atemporalité » – du traumatisme. La guerre civile qui sévit jusqu'en 1990 s'est muée en guerre psychique : le conflit s'inscrit dans le champ du narcissisme, et les sujets, souffrant d'un enlèvement symbolique identitaire, se débattent entre névrose et psychose. Cette privation d'identité débouche, en effet, sur le constat d'une mutilation symbolique de l'être disparu dont le retour fantasmé phagocyte la vie des familles toutes entières, privées d'un ou de plusieurs de leurs membres mais aussi d'elles-mêmes.

1. De l'amnistie à l'amnésie

Suite à l'accord signé le 22 octobre 1989 à Taëf, en Arabie Saoudite, destiné à mettre fin à la guerre civile libanaise qui durait depuis 1975, un traité de fraternité, de coopération et de coordination entre le Liban et la Syrie fut confirmé en 1991, dont découla la proclamation de la loi d'Amnistie générale n°84/91 du 26 août de la même année pour tous les crimes commis avant le 28 mars 1991, à quelques exceptions près. Cette loi fut entérinée par le Parlement. La dérogation majeure consistait à immuniser des personnalités politiques et religieuses, car l'amnistie servit à installer les chefs de milices de guerre comme personnages reconnus institutionnellement. Ainsi, les violations commises pendant la guerre ne furent

jamais reconnues et retirèrent aux victimes et aux familles d'enlevés l'accès du droit à la justice.

Il s'agissait, par conséquent, d'une stratégie sécurisante établie par et seulement pour les responsables politiques. En fin de compte, la réconciliation accordée à la population s'avérait fausse et la paix proclamée dans ce cadre, une paix *tronquée*. Dans la mesure où aucun responsable ne put être poursuivi, l'amnistie se traduisit purement et simplement par un arrangement politique qui allait à l'encontre du principe de réparations, qu'elles soient matérielles, humaines ou judiciaires ; quant aux disparus, ils eurent à affronter cet *état* de fait où s'articulent impossibilité du deuil et sa conséquence première, à savoir l'impossibilité d'un travail de mémoire. Nous l'étudierons en profondeur dans notre Partie III : « Du devoir au travail de mémoire ».

A l'encontre de toute « économie de la reconnaissance », ⁹ l'amnistie libanaise était donc depuis le départ une décision arbitraire, maintenue arbitrairement. Elle est le symptôme d'une attitude d'autarcie politique, étrangère à tout fonctionnement démocratique institutionnel.

a. L'amnésie comme nouvelle valeur sociale

C'est sur ce socle de *papier* que repose la non-reconnaissance, tant des disparus, que de leurs familles. Et c'est bien ce qui fonde, non pas un malentendu, mais bien un dispositif

⁹ In « Les Fantômes de la guerre », préface de *Sur les névroses de guerre*, Editions Payot & Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2010, p.9, ouvrage qui collecte des articles de Sigmund Freud, Sandor Ferenczi, Karl Abraham, Guillaume Piketty rappelle les comportements des sorties de guerre, en faisant ici référence à la Première Guerre mondiale, où l'on vit pour la première fois du côté français le phénomène « d'économie morale de la démobilisation : [...] l'ensemble des procédures de reconnaissance et de réparation en œuvre lors du retour des hommes » (cf. Bruno Cabanes, « La démobilisation des soldats français », *Les Cahiers de la paix*, n°7, Presses de l'Université de Nancy, 2000, pp.55-65). Dans le cas libanais, on ne peut parler de « retour des hommes » vu qu'il n'est pas question que l'Etat recherche ses disparus.

politique d'oubli volontaire, entretenu par les des dirigeants. C'est cette redéfinition toute libanaise, donc, de l'amnistie qui va d'une certaine façon, inversé le cours des choses et stoppé l'évolution de l'histoire des personnes. Cette entreprise de pacification est pour le moins paradoxale, dès lorsqu'elle fait l'apanage de la terre brûlée, en obligeant consciencieusement le peuple à vivre dans le cadre de l'amnésie de tous les événements se rapportant à la Guerre civile.

Car ne pas reconnaître le passé – lointain comme récent – revient à s'abstraire du présent, voire du temps, et donc à soustraire toute famille de victime(s) à toute projection naturelle vers l'avenir. Cette immobilisation temporelle revient à une véritable *mise aux arrêts* mnésique, que nous identifions comme une castration de l'être – dans le sens freudien d'après 1923 – étant donné ce programme de disparition même de la mémoire. La castration est de fait entendue comme « la [non] reconnaissance, qui implique [l'impossibilité libanaise du] dépassement du déni ».¹⁰ Tout comme, par voie corollaire, l'Etat voudrait, semble-t-il, réduire le peuple à l'impuissance de « la remémoration, [la non] actualisation de la menace ».¹¹ Le peuple libanais se retrouve par conséquent – et une fois de plus – victime d'un projet de déréalisation imposée par ses dirigeants politiques. Ces derniers obéissent là, peut-être, à un fantasme d'une séparation intégrale des sphères publique et politique.

Ce désir de « dissolution » de la vie publique des familles recèle, au plus profond des noirs desseins des institutions libanaises, une trahison pudique :

¹⁰ Cf. Elisabeth Roudinesco et Michel Plon, *Dictionnaire de la psychanalyse*, 3^e édition, Fayard, 2006, entrée « Castration », p.173.

¹¹ *Idem*

« les sorties de guerre se jouent également – et peut-être plus encore dans la sphère intime. Une sphère à laquelle la guerre moderne ne cesse de porter atteinte en la surveillant et en la contrôlant, voire en la visant délibérément, induisant au passage des modes de résistance variés. En fragilisant ainsi les espaces intimes, lesquels, alors, ne peuvent plus servir d'écran face à la brutalité extérieure, les conflits provoquent la perte des repères familiers. Pour les combattants, pour les populations déplacées, pour les civils des zones ravagées par la guerre, la sortie du phénomène guerrier va alors de pair avec la reconstruction d'une identité et la reconquête d'une image de soi ». ¹²

Dans le cas qui nous occupe, l'Etat libanais, depuis 1990, a tout mis en œuvre pour que cette reconquête de soi n'ait pas lieu et pour que toute famille soit amputée de toute forme de deuil familial, voire même de toute dignité intime.

Ceci n'est pas sans évoquer les symptômes post-traumatiques que l'on identifie suite à un viol. Ce n'est certes pas un hasard si « les recherches historiques (...) révèlent des hésitations terminologiques quant aux domaines respectifs du 'rapt' et du 'viol'. » ¹³ Notre propos est d'interroger cette notion, non dans un sens métaphorique, mais dans un existentiel et identitaire. Placés sous la coupe d'un Etat fantomatique, invisible et muet, mais bien présent et surtout dominateur, les populations élaborent l'image d'un prédateur prêt à fondre sans vergogne et à tout instant sur sa proie, d'autant plus fragile ici que le traumatisme de l'absence la paralyse. L'Etat libanais, depuis la fin déclarée des hostilités, n'a cessé d'ignorer la souffrance des familles de disparus. Or, si on en revient à l'étymologie latine du terme « famille » (littéralement « tribu d'esclaves »), on voit qu'elle confirme la stratégie de servitude identitaire dans laquelle, pour l'Etat libanais, ce groupe doit demeurer. Il n'est que de mesurer les ravages de cette vision dictatoriale à l'échelle de la société libanaise toute

¹² In « Les Fantômes de la guerre », *op. cit.*, pp.9-10.

¹³ Michela Marzano, *Dictionnaire de la violence*, Quadrige / PUF, coll. « Dicos Poche », p.1419.

entière. Elle oscille entre résistance et résignation, lorsque les institutions l'écrasent de tout leur poids, l'incitant à s'enfermer dans un fatalisme silencieux et, consécutivement, dans la perte de mémoire, fantasmée comme telle, certes, pesant violement sur la destinée de ses disparus.

Cette servitude identitaire – sur laquelle nous reviendrons en l'abordant plus longuement dans le chapitre suivant « L'enlèvement identitaire » – repose sans nul doute sur une amnésie feinte par les instances, mais bel et bien imposée comme valeur sociale et sociétale, et contre laquelle il est d'autant plus dur de résister. Autrement dit, à l'inverse du mythe du Juif errant, nous pouvons parler ici du fantasme institutionnalisé d'un « Libanais statique », de son emprisonnement dans un soi collectif idéalisé. .

b. Une déclaration de guerre psychique

Si, le pays se réorganise en surface, quel peut bien être le devenir historique d'une nation esclave d'une forme d'évitement totalitaire ? En ce sens, la guerre ne s'est jamais finie. Ou plutôt, à la guerre physique s'est substituée une guerre psychique, déclarée silencieusement aux Libanais par leur propre Etat, et dont nul ne voit la fin. Ce constat, si brutal soit-il, est bien réel : le silence de l'Etat creuse la détresse de la population et entretient sa mélancolie.¹⁴ Après le sang versé, nous soutenons que l'Etat vampirique a soif de la douleur et la boit aux sources mêmes de la psyché des Libanais ; et ceci à des fins

¹⁴ Certes, l'interprétation du texte « Deuil et mélancolie » écrit en 1917 par Sigmund Freud décrit parfaitement la situation : « Alors que dans le travail du deuil le sujet parvient à se détacher progressivement de l'objet perdu, dans la mélancolie au contraire il se pense coupable de la mort survenue (...), le moi s'identifie à l'objet perdu au point de se perdre lui-même dans l'infini désespoir d'un irrémédiable néant. » Mais nous nous éloignons des freudiens qui « associeront les données de la nosographie psychiatrique à la réflexion psychanalytique sur le deuil » pour rejoindre l'école kleinienne qui « accentuera la problématique de la perte de l'objet et de la position dépressive inscrite au cœur de la réalité psychique. » Cf. Elisabeth Roudinesco et Michel Plon, *op. cit.*, entrée « Mélancolie », p.678.

d'asservissement et de manipulation perverse. Nous pouvons alors parler de sacrifice humain : sacrifiés, les disparus dont l'administration ne souhaite pas retrouver la trace ; sacrifiées, les familles que l'Etat a castrées de toute forme de deuil – à première vue, car la notion de deuil figé ou encore celle de deuil traumatique¹⁵ correspondent à cette situation d'attente intolérable, qui confine la société libanaise, dans la folie, si tant est que ce soit le but recherché. Sinon, comment expliquer cette omerta perpétrée par l'Etat qui tente d'obliger la population à courber l'échine, à demeurer bloquée dans l'ignorance et le non-savoir ?

Dans l'impossibilité malade mais également calculée, de reconnaître leurs fautes ou, tout du moins, leur responsabilité, les dirigeants ont entrepris un déplacement du phénomène de culpabilisation sur les citoyens. C'est le peuple qui doit souffrir, et non l'Etat. La culpabilisation a beau faire partie des symptômes inhérents à toute forme de deuil, nous voyons ici, programmé par un *Etat limite*, un investissement psychique de la souffrance, qui du même coup, masque la ruse politique qui consiste à rendre seuls responsables les Libanais de la Guerre civile, ce, encore aujourd'hui. Ceci est lisible par exemple dans le témoignage de la participante n°3, la mère de Hassan et Fadi, que nous avons interviewée,¹⁶ et qui, un jour, « au travail, [a eu] le pouce tranché ; [et qui voit depuis cette ablation] comme une punition pour avoir [fait confiance à la faction] AMAL » en livrant bien involontairement¹⁷ son fils

¹⁵ D'après Marie-Frédérique Bacqué et Michel Hanus, « Le deuil traumatique [qui] concerne des personnalités particulières, *borderline* ou états limites (...) devrait plutôt être dénommé "souffrance traumatique induite par la perte". (...) Cette notion (...) est fondamentale, car, selon Prigerson, elle engendre des maladies physiques et mentales. ». Cf. « Le blocage du deuil en phase aiguë : le deuil traumatique », in *Le Deuil*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2009 (2000), pp.54-55.

¹⁶ Nous vous renvoyons aux huit entretiens, que nous avons effectués au Liban, puis traduits en français et placés en Annexe I, pp.4-26. L'entretien n°3 est situé pp.10-12.

¹⁷ « En 1986, alors qu'il rentrait de son travail, Hassan a été enlevé par les hommes de Mustafa Dirani, le responsable d'AMAL – un parti politique chiite. La semaine suivante, ses ravisseurs se livrèrent à un chantage : si Fadi acceptait d'être interrogé, les deux pourraient rentrer dans leur foyer. Fadi obtempéra. Mais ils ne rentrèrent jamais, et furent expédiés au Hezbollah. » Cf. les résumés des entretiens, que nous avons divisés en quatre parties : « Description des faits », « Questions posées par le chercheur », « Vécu psychologique »,

Fadi à ce parti politique chiïte, dans l'espoir de retrouver Hassan, son autre fils. Les politiques ont opéré une *coupure*, symbolique violente en mutilant sciemment les Libanais de tout destin et du processus de deuil dit normal, qui reste possible si et seulement si la vérité sur les conditions de détention et sur la mort ou non des disparus est accessible.

Point alors ce paradoxe : la tentative d'amputer le peuple de toute mémoire collective quant à ses disparus ravive la blessure inguérissable d'un souvenir en déshérence.. En d'autres termes, la *continuité de la séparation* rappelle au quotidien la violence de la perte et ritualise, en quelque sorte, sa répétition. En ce sens, le passé ne s'est pas encore passé, et ne se passera pas tant que les dirigeants refuseront de reconnaître que les enlèvements se sont déroulés, tout au moins, refuseront d'admettre les dégâts induits, dans la mesure où cela pourrait accuser les administrations policières libanaise et syrienne. C'est pourquoi, parmi les milliers de familles de disparus,¹⁸ les huit parents que nous avons rencontrés et interviewés¹⁹ présentent des symptômes bien manifestes, eux – qui relèvent de l'arrêt de l'écoulement du temps et de la culpabilisation due à toute forme d'oubli, et opposent à la résistance du régime en place, au déni d'Etat qu'il entretient,, des mécanismes de défense, qui sont en résonance avec le dérèglement temporel orchestré par l'Etat, et avec la douleur causée par la disparition de leurs enfants.

« Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT » pour chacun des participants, et placés dans notre partie méthodologique. Cet extrait est issu de la partie « Description des faits » se rapportant à la participante n°3.

¹⁸ « Des milliers de personnes ont disparu pendant ou après la terrible Guerre civile qui a déchiré le Liban de 1975 à 1990 et ne sont jamais revenues. Certaines ont été arrêtées par différentes parties au conflit. Pour d'autres, on peut supposer qu'elles ont été tuées lors des combats ou des massacres qui ont émaillé le conflit, puis jetées dans des fosses communes où leurs corps n'ont pas encore été identifiés. Pour d'autres encore, il n'existe aucune piste. Depuis, leurs proches vivent constamment dans la douleur et dans l'angoisse ; ils restent déterminés à découvrir ce qui leur est arrivé. » Cf. *Jamais oubliés, Les Disparus du Liban*, Amnesty International, avril 2011, p. 2.

¹⁹ Nous vous renvoyons aux entretiens, que nous avons effectués au Liban, puis traduits en français et placés en Annexe I, pp.4-31.

Nous allons maintenant étudier ces mécanismes de défense, que nous pouvons aisément définir comme une réaction aux symptômes programmés d'un Etat resté sans voix et dont le silence se fait précisément l'écho de celui de tout disparu.

2. Inventaire des mécanismes de défense cotés chez les huit familles de disparus

Derrière ce terme de défense, nous en tiendrons à la définition freudienne, du mécanisme de défense, car elle est à même de convenir au champ de notre investigation. Elle rassemble«... sous ce terme l'ensemble des manifestations de protection du moi contre les agressions intérieures (d'ordre pulsionnel) et extérieures, susceptibles [d'être] des facteurs de déplaisir. »²⁰

A partir des huit entretiens semi directifs menés en 2013 au centre ville de Beyrouth, en face du bâtiment de L'ESWCA (Nations Unies) auprès des familles de disparus rencontrées, nous avons scruté en chacun des propos tenus tout ce qui pouvait donner matière à nos questionnements de chercheur, préoccupé de repérer les indices cliniques des sujets. Ainsi soixante-seize citations ont principalement retenu notre attention parce qu'elles témoignent des procédés défensifs employés consciemment ou inconsciemment par les huit participantes interrogées.

Dès lors, la méthodologie du *Thematic Apperception Test* (TAT), élaborée sur la base des travaux de Vica Shentoub et complétée au gré des expériences cliniques entreprises par

²⁰ Cf. Elisabeth Roudinesco et Michel Plon, *op. cit.*, entrée « Défense », p.211.

Françoise Brelet-Foulard et Catherine Chabert²¹, s'est imposée à nous en qualité d'analyse de contenu et d'interprétation discursive pour étudier comment les quatre séries : A, Rigidité ; B : Labilité ; C : Evitement du conflit, et enfin E : Emergences des processus primaires s'articulent au sein des discours respectifs des huit participantes et régissent en profondeur leur manière psychopathologique de répondre à nos questions. Nous en avons déjà fait état dans notre première partie ; mais nous en prolongeons ici l'exploitation à des fins d'illustration et d'argumentation.

Voici ci-dessous les questions qui déterminent les entretiens

E1 :

Est-ce que vous pensez que votre relation avec votre fils est interrompue ou modifiée ?

Est-ce que vous pensez que votre fils est mort ?

Est-ce que vous rêvez de votre fils ?

Est-ce que vous espérez qu'il revienne ?

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

E2 :

Est-ce que vous connaissez la raison de l'enlèvement de votre fils ?

²¹ Françoise Brelet-Foulard et Catherine Chabert (dir.), *Nouveau manuel du TAT, Approche psychanalytique*, Dunod, coll. « Psycho Sup », 2^e édition, 2003 (1990).

Est-ce que les auteurs de l'enlèvement de votre fils sont identifiés ?

Est-ce que vous pensez que votre relation avec votre fils est interrompue ou modifiée ?

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

Est-ce que l'enlèvement ou la disparition ont modifié quelque chose dans votre relation avec le disparu ?

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

E3 :

Est-ce que vous connaissez la raison de l'enlèvement de votre fils ?

Est-ce que vous pensez que votre relation avec votre fils est interrompue ou modifiée ?

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

Est-ce que vous prenez des antidépresseurs ?

Est-ce que l'enlèvement ou la disparition ont modifié quelque chose dans votre relation avec le disparu ?

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

Est-ce que vous croyez que vos enfants sont morts ?

E4 :

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

Est-ce que l'enlèvement ou la disparition ont modifié quelque chose dans votre relation avec le disparu ?

Comment définissez-vous votre relation avec votre fils ?

E5 :

Quelle était votre relation avec le disparu ?

Pouvez-vous décrire l'évolution de votre vécu psychologique ?

Est ce que vous établissez un lien entre la disparition et l'incertitude ?

Savez-vous qui sont les auteurs de cet enlèvement ?

Après ces 27 ans, quel est le mot qui pourrait résumer votre vécu ?

Est-ce que vous arrivez à exprimer vos sentiments ?

Du côté religieux, est-ce que vous faites dire des messes ?

E 6 :

Est-ce que vous connaissez la raison de l'enlèvement de votre fils ?

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

Est-ce que l'enlèvement ou la disparition ont modifié quelque chose dans votre relation avec le disparu ?

Est-ce que vo

us pensez que votre fils reviendra avec la mentalité d'un homme de 30 ans, ou celle d'un homme de 50 ans ?

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

Est-ce que vous avez pris ou prenez des antidépresseurs ?

E7 :

Comment interprétez-vous cette injonction paradoxale de présence et d'absence simultanées ?

Est-ce que vous vous êtes murée dans le silence, ou bien avez-vous exprimé ce que vous ressentiez ?

Qu'est-ce que le fait de manifester, le fait de venir sous la tente, vous apporte ?

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

E8 :

Est-ce que vous avez obtenu des informations sur l'enlèvement de votre fils ?

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

Qu'est-ce que le fait de manifester, le fait de venir sous la tente, vous apporte ?

Nous avons ainsi établi huit feuilles de dépouillement, ce qui nous a permis d'entreprendre une « exploration approfondie du fonctionnement psychique individuel »²², Nous leur avons ajouté une autre qui rend compte transversalement du cumulatif des cotations regroupées pour chaque série, et qui homologue une homogénéité symptomatique des mécanismes de défense rencontrés chez ces huit personnes. Trois grands thèmes cliniques ont ainsi pu se révéler : l'évitement, la culpabilisation, et le dérèglement des temporalités.

²² Françoise Brelet-Foulard et Catherine Chabert (dir.), *op. cit.*, p.197.

a. Un évitement commun devant le vide de l'enlèvement

Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT des

participants 1 à 8

Procédé A Rigidité	Procédé B Labilité	Procédé C Evitement du conflit	Procédé E Emergence des processus primaires
A1 : Référence à la réalité externe A1-1 = 1 A1-2 = 1 A1-3 = 3 A1-4 = 0	B1 : Investissement de la relation B1-1 = 5 B1-2 = 1 B1-3 = 0	CF : Surinvestissement de la réalité externe CF-1 = 6 CF-2 = 2	E1 : Altération de la perception E1-1 = 0 E1-2 = 0 E1-3 = 2 E1-4 = 8
A2 : Investissement de la réalité interne A2-1 = 6 A2-2 = 5 A2-3 = 10 A2-4 = 5	B2 : Dramatisation B2-1 = 5 B2-2 = 2 B2-3 = 2 B2-4 = 0	CI : Inhibition CI-1 = 8 CI-2 = 0 CI-3 = 0	E2 : Massivité de la projection E2-1 = 0 E2-2 = 8 E2-3 = 0
A3 : Procédés de type obsessionnel A3-1 = 1 A3-2 = 7 A3-3 = 0 A3-4 = 5	B3 : Procédés de type hystérique B3-1 = 9 B3-2 = 1 B3-3 = 1	CN : Investissement narcissique CN-1 = 15 CN-2 = 8 CN-3 = 0 CN-4 = 2 CN-5 = 1	E3 : Désorganisation des repères identitaires et objectaux E3-1 = 5 E3-2 = 2 E3-3 = 17
		CL : Instabilité des limites CL-1 = 8 CL-2 = 2 CL-3 = 1 CL-4 = 13	E4 : Altération du discours E4-1 = 4 E4-2 = 4 E4-3 = 0 E4-4 = 0
		CM : Procédés anti- dépressifs CM-1 = 2 CM-2 = 2 CM-3 = 6	
Total : 44	Total : 26	Total : 76	Total : 50

Nous pouvons dégager de ce tableau qui représente les totaux de chaque procédé, que la série C : Evitement du conflit est la plus massivement utilisée (38,7 %) par rapport aux séries B : Labilité (13,2 %), A : Rigidité, dont le résultat est presque identique (22,4 %) à la série E : Emergence de processus primaires, et dont la fréquence reste très importante (25,5 %).

Au niveau de l'interprétation de ces données, nous considérons que l'évitement chez ces mères consiste à ne pas affronter la possibilité de mort de leurs fils disparus ; hormis le cas de la participante n°5 pour qui le père a uniquement disparu, et non le fils. Les participantes cultivent ainsi toutes l'espoir de leur retour et ce confort traumatique peut être dicté par la foi en premier lieu, toutes obédiences confondues.²³

- En premier lieu, la **croyance** apparaît comme le premier vecteur de l'évitement.

« En tant que croyante, je crois que le travail libère ; ma lutte sera récompensée par le retour de mes enfants, Dieu y pourvoira... », nous dit la participante n°7,²⁴ en affichant une posture d'intériorisation. L'accent porté sur l'éprouvé subjectif (CN-1) le dispute ici à une espèce de pirouette antidépressive (CM-3) opérant un amalgame entre libération personnelle et libération de l'autre. A cet égard, nous rejoignons l'analyse de Sigmund Freud selon laquelle la religion est une illusion d'avenir, car elle « obéit à une logique de désir et non à une logique de vérité. (...) Ainsi la foi devient-elle un empêchement à la pensée libre, personnelle et critique, et maintient les individus dans les illusions infantiles qui satisfont leurs besoins névrotiques. ».²⁵

²³ Nous vous renvoyons au tableau reprenant les fiches anamnésiques des participantes, placé dans notre partie méthodologique : cinq d'entre elles sont de confession musulmane tandis que les trois autres sont de confession catholique.

²⁴ Cf. Entretien n°7, in Annexe I, p.24.

²⁵ Dominique Bourdin, « Psychanalyse et religion » in *Sciences Humaines*, 15/06/2011, à propos des ouvrages de S. Freud sur la religion, dont *L'Avenir d'une illusion*, cf. http://www.scienceshumaines.com/psychanalyse-et-religion-la-pensee-de-freud_fr_5305.html. Page consultée le 1^{er} mai 2014.

- En deuxième lieu, l'évitement se traduit chez nos interlocutrices par une **identification fusionnelle** : « Mon cœur me dit qu'il est bien », nous rapporte ainsi la participante n°2,²⁶ voilà qui dénote un comportement de rêveuse éveillée et par conséquent dévoile le processus d'un deuil bloqué, alors que le recours au fictif (A2-1) est énoncé à travers une mise en dialogue (B1-1) qui témoigne d'un investissement relationnel. Un tel comportement met en avant des affects qui ont servi au refoulement des représentations (B3-1), ce qui apparaît au passage comme étant un procédé de type hystérique.

Enfin, si cette phrase est motivée par une confusion des identités (E3-1), la désorganisation des repères identitaires et objectaux se retrouve également chez la participante n°1 qui entretient une relation régressive de nature ombilicale : « il existe toujours un lien, qui n'a pas été coupé ».²⁷ Cette mise en dialogue revendique une réalisation magique du désir (B1-1) afin de conjurer l'image de son fils malade ou mort (E1-4).

Dans une perspective analogue, la participante n°4 s'inscrit dans un rapport de pure **assimilation** fantasmée avec son fils : « Mon cœur est attaché à lui. Je me sens très proche de lui. »²⁸ De cette mise en avant des affects au service du refoulement des représentations (B3-1) découle une porosité des limites entre la narratrice et le sujet de l'histoire (CL-1). De même, l'investissement narcissique de cette mère entraîne l'idéalisation de son fils et de leur lien indéfectible (CN-2), ainsi que, là encore, la confusion des identités et le télescopage des rôles (E3-1) : la mère existe ou plutôt subsiste alors grâce à son fils, et non le contraire ; la mère existe grâce au refus d'affronter la réalité, c'est-à-dire de le considérer comme mort, ne serait-ce que furtivement. La mort de son fils équivaldrait à la sienne, ce qui lui est

²⁶ Cf. Entretien n°2, in Annexe I, p.8.

²⁷ Cf. Entretien n°1, in Annexe I, p.5.

²⁸ Cf. Entretien n°4, in Annexe I, p.14.

insupportable car elle est bien vivante. D'où ce sophisme psychique : tant que la mère sera vivante, son fils le sera aussi.

Cette persistance de l'expression du lien permet à ces personnes d'ajourner toute forme de rupture définitive,²⁹ mais encore de refuser la peur d'oublier leur(s) fils, idée qui est alors vécue comme un déclencheur majeur de la culpabilisation. Car l'oubli du disparu est associé à l'*aveu* d'un deuil, ou tout au moins à la mise en marche de son processus. Le deuil se trouve ainsi bloqué, car il est véritablement considéré comme le synonyme de la mort du disparu, trahi et lâchement abandonné.

En témoignent, entre autres, les propos tenus par la participante n°2. Quand nous lui avons demandé si la disparition de son fils avait déclenché chez elle une dépression, elle nous a répondu par l'affirmative, en évoquant « une lutte permanente pour ne pas l'oublier. »³⁰ Ainsi, le fil ténu de la mémoire voire du souvenir établit, ici après trente-cinq ans de séparation réelle, une volonté de survivance de la relation avec le disparu.

Le seul oubli que ces mères s'autorisent est celui de la mort, celui de sa possibilité mais également celui de son inéluctabilité, *vis-à-vis* du disparu. Ainsi, la réponse donnée par la participante n°1 à notre question « *Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?* » est particulièrement éloquente : « Non, pas du tout : mon fils ne va pas mourir. »³¹ Pour cette mère, il est catégoriquement impossible que son fils soit mort et même, meure un jour. Cet exemple de défense est typique des procédés défensifs où la Rigidité – A2-3 :

²⁹ « La défense poursuit [ce] même objectif : séparer, lorsque cette opération n'a pas pu s'effectuer directement au moyen de l'abréaction, la représentation perturbante de l'affect qui lui a été originellement lié. » Cf. Elisabeth Roudinesco et Michel Plon, *op. cit.*, entrée « Défense », p.212.

³⁰ Cf. Entretien n°2, in Annexe I, p.9.

³¹ Cf. Entretien n°1, in Annexe I, p.6.

Dénégation et A3-2 : Annulation –, en lien avec tout Evitement du conflit par Inhibition – CI-1 : Refus – a pour enjeu, via l’abolition même de la mort, de créer un barrage ultime à la moindre évocation de la disparition.

- En troisième lieu, et ici se conjuguent les deux premières possibilités, l’évitement se trouve renforcé par la certitude d’un **lien privilégié** et omniprésent que l’on prête normalement au divin. Ainsi, à la question posée à la participante n°3 : « *Est-ce que vous croyez que vos fils sont morts ?* », celle-ci nous a répondu : « Pas du tout : je suis mère et je sais que mes enfants ne sont pas morts. »³² Le refoulement des représentations négatives (B3-1) transforme ici l’espoir en une certitude, qui hisse le statut maternel à celui de Dieu, il en découle une toute-puissance sur le devenir de l’enlevé, dès lors que la disparition est fantasmée comme simplement temporaire, quand bien même il y a vingt-sept ans que la mère attend ses fils.³³

Dans cette perspective, le lien « qui n’a pas été coupé » entre la participante n°1 et son fils induit alors, sinon un dialogue fantasmé, du moins « *a minimis* » une communication affective ou mentale, qui est désormais devenu entre la personne présente et le fils qui n’est plus considéré comme disparu, mais invisible – à l’image de Dieu.

³² Cf. Entretien n°3, in Annexe I, p.12.

³³ « En 1915, au titre de sa métapsychologie, Freud use de nouveau de l’expression mécanisme de défense dans l’article consacré à l’inconscient d’une part, pour regrouper l’ensemble des processus de défense (toutes névroses confondues), dans celui consacré aux destins des pulsions ensuite, pour évoquer les diverses formes, refoulement, retournement, renversement, de l’évolution d’une pulsion. Dans sa lettre à Wilhelm Fliess du 6 octobre 1896 consacrée à la mise en place de l’appareil psychique, Freud assimilait déjà défense [pathologique] et refoulement ». Cf. Elisabeth Roudinesco et Michel Plon, *op. cit.*, entrée « Défense », p.212.

- En quatrième lieu, entre également dans le champ de l'évitement toute affirmation très appuyée servant à **se convaincre qu'il s'agit d'un fait objectif**, alors que la personne se trouve dans l'ignorance la plus totale : « Mon fils est toujours dans les prisons syriennes »³⁴ nous dit la participante n°1 ; admettant un peu plus loin, mais l'espace d'un instant sa méconnaissance de la réalité, elle avoue : « si mon fils est mort, je veux l'enterrer avec mes propres mains. S'il est vivant, je veux le prendre dans mes bras. »³⁵ Ce conditionnement du conditionnel est fonction, comme nous l'avons vu, du mutisme administratif. Ainsi la certitude des mères voile et dévoile conjointement une angoisse massive, et, conséquemment, une confusion névrotique.

Mais, au lieu de favoriser le retour à l'horreur de la réalité, cette angoisse demeure encore mobilisé à titre de mécanisme de défense. Nous faisons par conséquent ici référence au concept du signal d'angoisse qui, s'opposant à l'angoisse automatique en tant que « réaction du sujet chaque fois qu'il se trouve dans une situation traumatique, c'est-à-dire soumis à un afflux d'excitations, d'origine externe ou interne, qu'il est incapable de maîtriser »,³⁶ est le terme freudien introduit dans *Inhibition, symptôme et angoisse* (*Hemmung, Symptom und Angst*, 1926) qui « reproduit sous une forme atténuée la réaction d'angoisse vécue primitivement dans une situation traumatique, ce qui permet de déclencher des opérations de défense. »³⁷

³⁴ Cf. Entretien n°1, in Annexe I, p.5.

³⁵ Cf. Entretien n°1, in Annexe I, p.6.

³⁶ Cf. J. Laplanche et J.-B. Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*, PUF, 1973, 4^e édition (1967), p.28.

³⁷ Cf. J. Laplanche et J.-B. Pontalis, *op. cit.*, p.447.

Autrement dit, si ces stratégies d'évitement composent avec une rigidité de type obsessionnel, (procédés de la série A), d'où le phénomène de substitution³⁸ des situations mères/fils, elles sont marquées par une annulation rétroactive ou une dénégation, étant donné que ces mères vont tout mettre en œuvre pour considérer l'idée de mort de leur fils comme non advenue. Dans cette perspective, le deuil bloqué – qui caractérise les paroles tenues par les participantes n°1, n°2, n°3, n°4 et n°7 est marqué du sceau d'un espoir démesuré qui s'épanouit dans l'évitement, la dénégation et, in fine, dans l'annulation de la mort – peut se résumer par d'autres propos de la participante n°3, encore plus catégoriques, encore plus définitifs : « Je me prépare pour une fête : le retour de mes enfants ; pas pour un deuil ni pour des funérailles ». ³⁹

Mais cette annulation rétroactive et cette inhibition restent accompagnées d'une culpabilité qui se manifeste chez toutes ces personnes une angoisse dépressive plus ou moins longue, en amont, et même en aval. Notons que ces processus pourront être considérés comme paradoxalement bénéfiques pour ces mères, car elles en ont absolument besoin pour exister.

b. La culpabilisation comme autre mécanisme de défense

Deux formes de culpabilisation ou le processus de victimisation dû à la disparition, sont présentes chez les participantes. Sans mise en hiérarchie particulière apparente, la première se fait l'expression du constat d'une séparation violente, dont la gestion est inenvisageable, tandis que chez la seconde l'on remarque que la douleur est employée à

³⁸ « Le mécanisme de défense revêt ainsi la forme de la conversion dans la névrose hystérique, celle de la substitution dans la névrose obsessionnelle, celle enfin de la projection dans la paranoïa. » Cf. Elisabeth Roudinesco et Michel Plon, *op. cit.*, *art. cit.*, p.212.

³⁹ Cf. Entretien n°3, in Annexe I, p.12.

rejeter la faute sur le disparu. Par un effet dialectique, nous étudierons en quoi la seconde est fonction de la première, autrement dit pourquoi un processus qui sert à pallier l'insoutenable séparation est voué à l'échec et débouche fatalement sur le comportement abandonnique qui aboutit au rejet de la dyade mère-fils.

- Procédés défensifs premiers pour contrecarrer l'insoutenable séparation

Dans un rêve non éveillé, c'est-à-dire en investissant la réalité interne par un recours au fictif (A2-1), la participante n°1 nous relate en parlant de son fils : « il me regardait et il s'enfuyait loin de moi en courant ; et moi, je m'automutilais ». ⁴⁰ Laissons de côté pour le moment tout ce qui a trait à l'automutilation – nous consacrerons un sous chapitre à la question du vœu de sacrifice parental dans le deuxième sous chapitre : « Amputation de l'identité du disparu », *in* notre chapitre suivant intitulé « L'enlèvement identitaire ». Ce qui motive la prise en compte de cet extrait d'entretien réside dans le diagnostic d'une charge névrotique qui a pour vocation de placer le disparu dans une situation positive.

Certes, la culpabilisation familiale est au centre de ce rêve : « il s'enfuyait loin de moi » ; certes, la traduction onirique de la disparition est ici le rejaillissement de la faute sur la participante n°1, alors même qu'il a bel et bien été enlevé, dans la réalité. La mère se sent coupable de cette longue et douloureuse séparation, mais sans en obtenir les raisons. Il était impératif que le fils se sépare d'elle ; d'où le complément capital : « en courant ». La menace de rester auprès d'elle va donc de pair avec le reproche muet qu'il semble éprouver.

⁴⁰ Cf. Entretien n°1, *in* Annexe I, p.6.

A ce titre, il y a toujours *déplacement* entre le ou les vrais coupables de la disparition et le (non) fait, s'exprimant dans le fantasme intériorisé et dramatisé exagérément (B2-2) de se sentir coupable pour une faute non commise. A la réparation se substitue l'étreinte, non du fils et de la mère, mais de la faute dans le seul être et l'être seul qu'est la mère.

Cependant, par, un effet de balancier, nous sommes en présence d'un cas des plus classiques du processus d'intériorisation, où agit la fonction du rêve dans le processus de l'acceptation de la séparation. La mère admet que son fils est parti. Elle l'admet *d'autant plus volontiers* qu'il part comme s'il le faisait de son propre chef. C'est un départ qui commande donc un retour ; retour qui est fantasmé comme dépendant d'une longue odyssée qui *relie* la mère au fils. Entendez que ce rêve déclenche, et chez le fils et chez la mère, un voyage initiatique, en eux-mêmes. Ici également, le complément essentiel : « en courant » place inconsciemment le disparu dans une attitude souhaitée dynamique, alors qu'il est plus probablement montré dans une attitude statique ; mort ou enfermé en prison.

Nous voyons par conséquent ici comment le phénomène de culpabilisation est éminemment défensif. Par-delà le sentiment de culpabilité vécu par la mère, rayonne dans son inconscient la lumière d'une issue bénéfique qui fait du disparu un individu forcément libre..

La participante n°2 se place, elle aussi, dans une position de victime, et, par sa formulation, elle s'y met avec plus d'intensité que son fils : « Je considère la disparition de mon fils comme la punition de [m]es mensonges. »⁴¹ Par la grâce de cette auto sentence, le sort de son fils est relayé au second plan, ce qui nous fait penser que ce mécanisme

⁴¹ Cf. Entretien n°2, in Annexe I, p.8.

abandonnique tend à protéger le disparu de toute nouvelle atteinte et, dans le même temps, à protéger la mère de la pleine conscience de la disparition de son fils.

De fait, la participante se place au centre de la situation, ayant recours à la mise en œuvre des affects (B2-2) au service du refoulement des représentations (B3-2). Le fils est alors expulsé d'une nouvelle dyade composée de Dieu et d'elle-même. Ce mécanisme de défense en appelle alors, par le biais d'un procédé de type mi-hystérique mi-narcissique, ou se référant encore à une idéalisation de type mégalomaniacale (E2-2), à la punition divine, adressée, non aux auteurs de la disparition de son fils, mais, comme chez la participante n°1, à elle-même.

Ce recours théâtral à la punition divine, légitimant ce châtiment fantasmatique ou ce procès transcendantal, n'est pas isolé. On observe ainsi la même massivité de projection chez la participante n°3 : « J'ai eu le pouce tranché ; je le vois comme une punition pour avoir livré Fadi à AMAL. »⁴² A noter que c'est lors d'une journée de travail que s'est produit cette ablation, et non sur quelque table de bourreau. Le bourreau et la victime sont un même personnage : automutilation est autopunition. Ce qui illustre bien la définition première du sentiment de culpabilité, avancée par Nathalie Sarthou-Lajus : « Nul n'endosse la culpabilité sans angoisse. La métaphore du 'tribunal intérieur' exprime la position tragique dans laquelle se trouve l'homme coupable, à la fois juge et accusé. Elle traduit le conflit intérieur qui caractérise le développement du sentiment de culpabilité. »⁴³

⁴² Cf. Entretien n°3, in Annexe I, p.11.

⁴³ Cf. Entrée « Culpabilité » in *Dictionnaire de la violence*, Michela Marzano (dir.), Quadrige/PUF, coll. « Dicos Poche », p.334.

Et c'est justement parce que le bourreau ou l'auteur de la disparition n'est pas *entre les mains* de la famille que la mère préfère s'en remettre à une raison surnaturelle, procédant d'un clivage du moi (CL-4).⁴⁴ Le vécu du sentiment de la culpabilité est toujours lié au paradigme de la castration. Ici, Par exemple elle pourrait être réelle, car elle n'a pas encore été vécue sur le plan symbolique : cette même participante se sent également coupable de ne pas renoncer à la vie de ses disparus, de placer encore sa confiance dans l'espoir de leur retour, de ne pas se sentir prête à se séparer d'eux : « Je me sens toujours trop attachée à mes enfants. »⁴⁵ Pour une raison évidente et qui fixe le point de rupture, le concept de castration a pour enjeu de métaphoriser la séparation d'avec le disparu et, par conséquent de décliner les divers modes de l'effectuation ou de la non effectuation de la perte.

La culpabilisation présente un effet bénéfique car elle permet alors pour les sujets de *faire corps* avec la disparition, et de l'incarner, en elles ; à défaut de ne pouvoir étreindre dans leurs bras et dans l'instant présent le fils absent.

Mais, en se référant à la deuxième phrase de la participante n°3, pointe une névrose d'échec consécutive à la culpabilisation et l'amenant à refuser toute séparation, celle-ci revêtant un caractère par trop insoutenable, alors même que, d'après ces mêmes mécanismes de défense, cette participante (tout comme la participante n°1 et la participante n°2) s'est persuadée que ses fils étaient partis de leur plein gré.

⁴⁴ « Terme employé par Freud pour désigner un phénomène bien particulier qu'il voit à l'œuvre surtout dans le fétichisme et les psychoses : la coexistence, au sein du moi, de deux attitudes psychiques à l'endroit de la réalité extérieure en tant que celle-ci vient contrarier une exigence pulsionnelle : l'une tient compte de la réalité, l'autre dénie la réalité en cause et met à sa place une production du désir. » Cf. J. Laplanche et J.-B. Pontalis, *op. cit.*, p.67.

⁴⁵ Cf. Entretien n°3, in Annexe I, p.12.

D'où un sentiment accru et exacerbé de culpabilité : comment ne pas se sentir coupable, en tant que mère de surcroît, lorsque la fragilité de l'espoir est à ses yeux une faute majeure ?

En d'autres termes, les procédés défensifs d'assimilation obsessionnelle et d'annulation hystérique par la porosité des limites que nous avons évoqués plus haut et dont la teneur la plus évidente se concentre dans la phrase : « Il existe toujours un lien, qui n'a pas été coupé », ⁴⁶ se font l'expression d'un refus massif de l'oubli du disparu. Cet oubli serait alors vu et vécu comme un infanticide reposant sur la négation pure et simple de l'existence du fils, qui transcende la réalité même de sa disparition.

Et, de manière symétrique, cet oubli serait également vécu comme une annihilation du moi des participantes. Leur renoncement dépasserait de loin la cassure symbiotique entre mère et fils, pour en venir à figurer une psyché vide ou absente, esclave volontaire d'un trauma sans fin.

Alors que la culpabilisation, même si elle est issue d'une rumination permanente de la douleur, a pour vocation de sublimer cette souffrance, sans pour autant déclencher un processus de deuil, elle présente toutefois à ce stade une transformation positive en une vie seconde engagée sous le signe de la lutte et de la résistance, dans l'en dedans d'une coupure qui, bien que non superficielle, pourrait alors se cicatriser et se réparer, si tant est qu'elle soit fautive..

⁴⁶ Cf. Entretien n°1, in Annexe I, p.5.

En d'autres termes, la culpabilisation permet au sujet de se figurer à la fois comme la victime et le bourreau, le juge et le condamné, non par masochisme, mais, bien à dessein, afin d'avoir prise sur un destin que l'on souhaite être en mesure de corriger et de rétablir.

- Le phénomène de rejet sur le fils

Apparaît dans les entretiens un dérivatif qui compense ce sentiment personnel de culpabilité, tout en conservant la même fonction, à l'état inconscient, d'autoprotection et de protection du disparu : le phénomène de rejet, non du fils, mais le rejet sur le fils de la responsabilité des circonstances de sa disparition.

Pour la participante n°2, le seul responsable de sa disparition est bel et bien son fils, ou du moins cherche-t-elle à s'en convaincre : « Le jour où mon fils a été enlevé, il m'a demandé de lui faire un poulet frites et de la salade. Je suis allée au marché, et je l'ai prié de ne pas sortir. J'ai répété à son père de ne pas le laisser sortir, car la situation était tendue ; malheureusement, il est sorti durant mon absence et n'est jamais revenu. »⁴⁷ La mère, comme elle l'indique ici, n'a rien à se reprocher. En voici la preuve : s'il l'avait écouté, il serait encore là, semble-t-elle penser.

Au-delà de la désobéissance de son fils, cette mère cherche peut-être également à se convaincre d'un besoin d'émancipation et donc de rupture d'avec son imaginaire ? La suite de ses propos abonde en ce sens : « Quand la narratrice est revenue à la maison, elle a questionné son mari : 'Où est Rachid ? – Il est sorti, il va revenir. – Crois-moi, il est sorti et il ne reviendra pas !' »⁴⁸ Ce qui rejoint l'idée, déstabilisante et rassurante à la fois, de la fuite

⁴⁷ Cf. Entretien n°2, in Annexe I, p.7.

⁴⁸ *Idem*

exprimée par la participante n°1 : « Il s'enfuyait loin de moi en courant », ⁴⁹ car ces deux mères, en se dédouanant inconsciemment de toute responsabilité personnelle quant au véritable drame qui allait sceller leur vie, évitent ainsi le problème de l'enlèvement, pour réduire la cause de leurs cas respectifs à l'éventualité d'une dispute d'ordre privé.

En plus de la victimisation et le comportement abandonnique maternel, il s'agit de donner à cette absence un sens que les participantes puissent saisir, en suivant un cheminement d'intériorisation et de subjectivation. Comme nous le voyons, le processus de rejet de la culpabilité sur le fils ne sert pas tant à juger ce dernier, qu'à évacuer toute dramatisation et à atténuer la gravité du problème en le convertissant en des conflits intra-personnels (A2-4).

Et c'est *grâce* à cette solution précaire, qui est une forme de compromis, que s'estompe toute idée de mort. Et c'est ce qui fonde aussi la grande attente du retour – quand bien même il n'y a ou qu'il n'y aurait plus d'espoir. C'est à partir d'un environnement spatial ramené au vécu psychologique d'une famille qui ne saurait se désunir, qu'entre en scène une inertie de rigueur, inconfortable, et ô combien révélatrice, des traumatismes dont souffrent les mères qui ne vivent plus mais survivent.

Le dérèglement existant entre temps réel et temps psychique est, sinon la première, du moins l'une des conséquences symptomatologiques majeures ayant pour origine l'évitement, qui, loin de demeurer un simple mécanisme de défense, entraîne des lésions psychiques qui risque d'opérer un glissement du statut de la névrose à celui d'un fonctionnement limite.

⁴⁹ Cf. Entretien n°1, in Annexe I, p.6.

3. Emergence des processus primaires

Le pourcentage des processus primaires recensés est suffisamment élevé – plus d'un quart de la totalité des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT des participantes 1 à 8 – pour que nous puissions considérer que ces huit sujets sont dans un état critique. En effet, à l'angoisse de castration qui est au cœur de la névrose (J. Bergeret, 1979) et qui s'est confirmée jusqu'ici dans notre analyse des entretiens, se mêle et s'additionne, un fonctionnement limite.⁵⁰

L'assimilation mère-fils, telle que nous l'avons décrite dans les mécanismes de défense employés (évitement et culpabilisation), parce qu'elle défie toute logique, induit « la proclamation d'une extrême dépendance par rapport à l'autre [qui] nécessite sa présence constante, pour pallier les défauts de l'intériorisation et lutter contre les fantasmes destructeurs qui constituent l'envers de la dépendance ; et en même temps, la grande difficulté à se séparer [qui bat] en brèche la différenciation, usant de la perméabilité des limites pour empêcher l'absence, au risque de la confusion. »⁵¹ Nous allons voir maintenant ce qui constitue et motive, au gré des entretiens, ce nouveau postulat.

⁵⁰ Françoise Brelet-Foulard et Catherine Chabert (dir.), *Nouveau manuel du TAT, Approche psychanalytique*, Dunod, coll. « Clinique », 2^e édition, 2003 (1990), « Les fonctionnements limites », p.139 : « Les définitions classiques des fonctionnements limites soulignent la juxtaposition de conduites névrotiques et de conduites psychotiques avec une distribution variée de ces modalités selon le sujets : dominante névrotique ou dominante psychotique ne doivent pas pour autant affaiblir l'originalité de ces organisations psychopathologiques à part entière qui, par ailleurs, utilisent des modes de traitement des conflits et des mécanismes de défense spécifiques, notamment de leurs angoisses dépressives et oedipiennes. »

⁵¹ Françoise Brelet-Foulard et Catherine Chabert (dir.), *op. cit.*, pp.139-140.

a. Le dérèglement des temporalités

- Temps réel et temps psychique

A chaque fois que les sujets interrogés disent considérer l'écoulement du temps comme bénéfique, nous nous rendons compte que ce signe de bonne santé mentale n'est qu'un vernis qui craque en laissant apparaître des contradictions discursives et grammaticales, symptomatiques d'une confusion entre ce que nous désignons ici le temps réel et le temps psychique.

Ainsi, la participante n°2 assure dans un premier temps que la fixité de l'attente ne régit pas sa vie. A la question : « Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ? », cette mère nous a répondu : « Non, il me l'a confirmée et m'a donné envie de tout faire pour savoir où il était. »⁵² Ce qui, à première vue, est le signe incontournable de la révolte mentale et émotionnelle plaçant le sujet dans une attente active qui lui fait rechercher avec énergie le sens de la disparition.

Mais nous constatons plus loin que cette nécessité de clarté s'effrite. En témoignant les énoncés trébuchants et autres troubles de la syntaxe (E4-1) : la combativité de la participante à vivre dans le temps réel disparaît peu à peu : « Je n'arrêterai pas avant d'avoir trouvé mon fils, car il avait une place particulière dans ma vie ». ⁵³ Ce glissement du futur et du passé dans une même phrase indique une désorganisation de la logique temporelle (E3-3) où le temps réel est phagocyté par le temps psychique.

⁵² Cf. Entretien n°2, in Annexe I, p.8.

⁵³ *Idem*

Autrement dit, du trouble, nous passons au flou du discours (E4-2) : la participante indique qu'elle met tout en œuvre pour retrouver le disparu, mort ou vivant, mais *dans le même temps* l'emploi de l'imparfait annule purement et simplement cette démarche : son fils, depuis qu'il a disparu, n'a plus de place dans sa vie.

Ce type d'hiatus verbal est loin d'être isolé. Nous le rencontrons de la même façon chez la participante n°6 : « L'idée que mon fils va revenir ne m'abandonne jamais. Si je fais de la pâtisserie, je me dis 'Dany aimait ça'...⁵⁴ ». Le futur proche s'oppose à toute notion d'avenir, dès lors que se contredisent les paradigmes de la certitude et du renoncement (emploi brusque du passé sans transition)

Cet amalgame discursif se renforce encore dans le propos suivant : « L'idée que mon fils va revenir ne m'abandonne jamais. (...) Pierre a eu un enfant et il l'a nommé Daniel, pour moi, en souvenir de son frère. »⁵⁵ Cette association par coq-à-l'âne (E4-4) montre à quel point le fossé de l'angoisse s'est refermé, au gré de cette oscillation malade entre certitude du retour et phrase commémorative (« en souvenir de... »), qui se situe aux antipodes de tout processus de deuil.

Si ce mécanisme de défense semble n'épouser que les contours de l'évitement du conflit psychique – donc tout ce qui a trait à la série C, la participante n°2 préfère elle aussi altérer son discours par un coq-à-l'âne grammatical (E4-4), et s'en tire par une pirouette qui contourne la dépression (CM-3). Nous observons alors une transgression de la porosité des limites existant entre mère et fils (CL-1), car le sujet veut se situer au-delà de la confusion entre le dedans et le dehors.

⁵⁴ Cf. Entretien n°6, in Annexe I, p.20.

⁵⁵ *Idem*

Il ne s'agit plus de reprendre le cours normal des choses, mais, par un éclatement psychique au monde, de s'abstraire de toute réalité extérieure et intérieure aux fins de se soustraire à toute temporalité :

« Il y a alors discontinuité, rupture des liens au sein même des processus de pensée caractérisées par la fragmentation et le morcellement, à l'instar de représentations de soi exprimées sans continuité temporelle et sans repères spatiaux, ce dont témoignent l'éclatement des limites, l'explosion identitaire et la projection fragmentaire et désordonnée de contenus psychiques démantelés. »⁵⁶

Bien que cette organisation semble relever d'un ordre psychotique, cet éclatement ne se réfère cependant en rien à la schizophrénie chez nos participantes et ne signifie donc pas non plus leur « mort psychique », car celles-ci conservent encore des « ressources fantasmatiques »⁵⁷.

Seulement, cette abdication émotionnelle et inconsciente entraîne un désordre mental qui empêche les participantes de se projeter dans l'avenir, et d'anticiper un éventuel retour du disparu.

Nous le voyons encore plus précisément dans le comportement de la participante n°1 qui s'emprisonne dans une attente passive, certes obsessionnelle, mais une attente qui n'en porte plus que le nom. « Je suis toujours dans une situation d'attente ; je garde toujours l'espoir que mon fils reviendra. »⁵⁸ Ce n'est plus la personne mais bien le temps en lui-même qui semble s'être figé ici.

⁵⁶ Françoise Brelet-Foulard et Catherine Chabert (dir.), *op. cit.*, p.140.

⁵⁷ *Idem* : « Plus le processus psychotique est sévère, plus le fonctionnement psychique se révèle démuné en ressources fantasmatiques, au point d'évoquer une 'mort psychique'. »

⁵⁸ Cf. Entretien n°1, in Annexe I, p.6.

Le même schéma se répète dans le comportement de la participante n°5 : « Cela fait 27 ans que nous attendons (...) A présent, nous considérons cette attitude comme normale.⁵⁹ » Ainsi, la fixation du temps, son non écoulement, est une manière de transmuier un fatalisme en un confort traumatique, et par conséquent une inertie spatiotemporelle en un paramètre normalisé, banalisé – *banalysé*, oserions-nous dire ; dès lors que toute idée d’effort et de travail sur soi devient un obstacle qui régit la vie de ces deux participantes.

- L’attente se transforme en inertie.

Parce qu’elle n’est que passive, cette attente n’est plus en mesure de se greffer sur un espoir réel ; en ce sens l’espoir devient négatif : non seulement il enchaîne davantage la participante à sa souffrance, mais de plus, renforce l’impossibilité du retour qu’il idéalisé à l’extrême. La seule échappatoire est, par conséquent, de vivre hors de la disparition, et donc de s’abstraire du temps. Mais toute tentative de fuir est vaine : le temps n’a pas encore disparu, le temps existe, même s’il s’est arrêté, pour la participante – qui se réfugie pour se protéger dans *ce* temps qui ne s’écoule plus.

Ce blocage du temps exprime, jusque dans la folie, la solidarité d’une famille, désormais devenue complice de la disparition de la durée de la disparition , comme nous le voyons chez la participante n°6 : « Je ne me prépare pas à retrouver la mort, mais à retrouver un fils vivant, jeune, comme je l’ai connu. »⁶⁰ Nous l’observons , cet attentisme se fait le

⁵⁹ Cf. Entretien n°5, in Annexe I, p.15 & p.16.

⁶⁰ Cf. Entretien n°6, in Annexe I, p.19.

porte-parole d'un déni qui leur permet de parier sur « ce qui n'est pas arrivé, non advenu », ⁶¹ sur un au-delà de la mort et de la disparition.

Chez ce sujet règne également une confusion psychique. Car, d'après ses propres termes, repérés plus haut dans cet entretien, nous aurions pu supposer un écoulement bénéfique du temps. Question : « *Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?* », la réponse : « Durant ces 7 années, je me suis isolée du monde, mais je n'ai pas eu l'impression que le temps était figé ». ⁶² Or, comme nous le voyons, la contradiction logique pointant sous la forme d'une craquelure verbale est bien présente, d'un propos à l'autre. Le sujet est alors dans une fausse attente et s'enferme bel et bien dans la stagnation, pour stopper la pente dépressive conduisant à la possibilité d'oublier le disparu.

Là encore, les exhortations à refuser l'oubli des disparus vont de pair avec la fixité imaginaire d'un temps psychique que les participantes souhaiteraient réelle, quand bien même cette fixité et donc cette négation du temps réel – ce « refus d'admettre les aspects douloureux de la réalité ou d'une expérience subjective » ⁶³ – peut paradoxalement s'accompagner d'un militantisme actif. Pour les participantes, l'écoulement du temps est synonyme d'oubli, et donc de faute, ici personnelle. Ainsi la participante n°3 proclame : « Il n'y a pas d'écoulement du temps. Au contraire, je milite dans les associations, je travaille pour gagner ma vie et je lutte pour cette cause-là. » ⁶⁴ *Idem* pour la participante n°4 : « Le temps ne s'est pas du tout

⁶¹ Citée in Serban Ionescu, Marie-Madeleine Jacquet, Claude Lhote, *Les Mécanismes de défense, théorie et clinique*, Armand Colin, coll. « Coursus Psychologie », 2^e édition, 2012 (1997), p.188.

⁶² Cf. Entretien n°6, in Annexe I, p.20.

⁶³ Citation du DSM-IV (1994/1996) in Serban Ionescu, Marie-Madeleine Jacquet, Claude Lhote, *op. cit.*, p.185.

⁶⁴ Cf. Entretien n°3, in Annexe I, p.11.

écoulé, parce que je suis une battante ! »⁶⁵ Cette confusion provient, à n'en pas douter, du devoir moral de se révolter, mais s'entretient d'une temporalité niée.

La lutte existentielle de ces personnes est d'abord celle du retour du disparu, ou, à défaut, celle de savoir ce qu'il est devenu, mais, en même temps, le combat s'engage également contre leur propre mélancolie. En ce sens, à la dénégation du temps réel – qui demeure un procédé d'évitement du conflit⁶⁶ – s'ajoute la négation du temps psychique. Nous nous retrouvons alors en présence d'une temporalité inédite: celle du traumatisme.

- Le temps du traumatisme

Les sujets étudiés, de par leur désir de négation de la violence de la disparition, tant réelle que psychique, de par leur stratégie d'évitement et de par leur fonctionnement aux limites de la psyché, nous font penser à la logique d'un mécanisme de survie qui avoisine le délire, car il s'agit pour eux de trouver une issue pérenne dans l'impasse qu'ils ont aménagée dans une réalité quotidienne insurmontable.

En d'autres termes, la tentative évoquée de s'abstraire de la mélancolie dont nous retenons la définition suivante : « forme de déploration perpétuelle [qui se traduit par] l'expression la plus incandescente d'une rébellion de la pensée et la manifestation la plus extrême d'un désir d'anéantissement de soi lié à la perte d'un idéal »⁶⁷, ne peut conduire qu'à l'échec, lorsqu'elle prend racine dans un traumatisme entretenu. Car c'est bien « La violence

⁶⁵ Cf. Entretien n°4, in Annexe I, p.13.

⁶⁶ Les deux termes ont largement pu être confondus dans l'histoire de la psychanalyse. Et même lorsqu'ils sont enfin distincts, ils ne sont jamais séparés. Nous retenons de la dénégation la définition clinique suivante « Pour qu'il y ait (*dénégation-défense*), il faut que l'énoncé et sa négation concernent des éléments porteurs d'un conflit inconscient, et refusés pour cette même raison. », *op. cit.*, p.184.

⁶⁷ Cf. Elisabeth Roudinesco et Michel Plon, *op. cit.*, Entrée « Mélancolie », p.676.

[répétée du trauma qui] suspend le temps en créant l'éternisation d'un instant, en ramenant toute l'action à un présent démesurément large, épais, autonome et souverain. »⁶⁸

Cette suspension du temps s'entretient du fantasme de l'abolition temporelle : c'est en cela que le traumatisme pourra disparaître, de l'avis tacite de nos participantes, mais, en réalité, il va se renforcer jusqu'à la disparition *souhaitée* du moi. Comme nous l'avons vu, et même sous des dehors dramatiques et dramaturgiques par l'expression théâtrale (B2-1) de représentations du disparu et d'affects contrastés (B2-3) à son endroit, il s'agit maintenant pour nos participantes de s'abstraire de l'événement de la disparition, ce qui accroît encore davantage leur sentiment d'anéantissement : « L'angoisse qui hante les survivants se répète sous forme inversée, dans l'évitement, l'absence d'affects, le contournement du lieu psychique, où toute mise en lien susceptible d'entraîner le risque de réveiller le vécu terrorisant est devenue intolérable (Bion, 1982⁶⁹). »⁷⁰ Ainsi l'abolition de toute temporalité conduit-elle à cultiver la prégnance de l'angoisse et, par conséquent, à plier inconsciemment mais volontairement l'échine sous le joug des causes du traumatisme.

En l'état, ce vœu de libération s'instaure au détriment de tout travail réellement bénéfique sur soi, et pour soi, portant sur l'angoisse de séparation qui envahit les sujets : « Le trouble qualifié d'« angoisse de séparation » (...) constituerait [par conséquent] une pathologie par excès de l'attachement, conduisant à trop de dépendance vis-à-vis des figures principales

⁶⁸ Francis Affergan, Entrée « Anéantissement » in *Dictionnaire de la violence*, Michela Marzano (dir.), Quadrige/PUF, coll. « Dicos Poche », p.47.

⁶⁹ Voir Wilfred R. Bion, « Attaque contre les liens », *Nouvelle revue de psychanalyse*, 1982, n°25.

⁷⁰ Janine Altounian, Entrée « Traumatisme : La transmission du traumatisme aux héritiers des survivants » in *Dictionnaire de la violence*, Michela Marzano (dir.), Quadrige/PUF, coll. « Dicos Poche », p.1343.

d'attachement, et à une fragilité dans la constitution de soi. »⁷¹ Les rescapés, qui sont ici les parents, souhaitent se détacher de toute réalité de la perte, c'est-à-dire de son souvenir réel, pour se soumettre aux ravages du traumatisme, même au prix de la dissolution du moi.

Autrement dit, il ne s'agit pas encore pour ces mères de se reconstruire mais, à l'inverse, il s'agit de déconstruire tout ce qui est en mesure de rappeler ou même d'évoquer ce pour quoi elles souffrent. En cela, la notion d'un temps rythmé par les temporalités présente, future et passée, est mise entre parenthèses, et les sujets se maintiennent en suspens dans cette suspension du temps. Absoudre et s'absoudre du temps réel, mais également psychique, est *la seule voie possible à suivre* pour destituer le constat de la disparition, et, par voie corollaire, pour se réfugier dans le traumatisme, et pour y cultiver leur part manquante : le manque du disparu et donc de leur propre personne, réduite à néant, ou souhaitée telle. C'est pourquoi, « le traumatique est du côté du négatif, en ce qu'il vient attaquer le sentiment de continuité et de permanence du moi. Une formulation paradoxale serait de dire que la trace mnésique de l'événement traumatique s'inscrit dans le moi comme *trace absente* : une trace *amnésique*. »⁷² Dans ces conditions, les participantes ne se détacheront jamais de l'événement de l'enlèvement, en dépit de tous leurs efforts.

⁷¹ Jacques Arènes, Entrée « Abandon : L'abandon, l'angoisse de séparation à la lumière des théories de l'attachement » in *Dictionnaire de la violence*, Michela Marzano (dir.), Quadrige/PUF, coll. « Dicos Poche », pp.3-4.

⁷² Claude Janin, Entrée « Traumatisme : Le traumatisme dans la théorie psychanalyste » in *Dictionnaire de la violence*, Michela Marzano (dir.), Quadrige/PUF, coll. « Dicos Poche », p.1346.

Tel est ce que nous relate la participante n°7 : « L'effet du choc, lui, est toujours le même. Je ne peux pas dire qu'il a diminué avec le temps ». ⁷³ Ce constat est effectué, alors même qu'elle a entrepris d'oublier son fils, de façon inconsciente. « Je ne peux pas dire que la disparition de mon fils compte plus que celle de mon mari ; les deux ont la même importance ; le père est celui qui doit protéger la famille, subvenir aux besoins de ses enfants... » ⁷⁴ Si le mari et le fils « ont la même importance », comment se fait-il que ce dernier soit ici effacé ? Il s'agit probablement d'une tentative de l'oublier, mais d'oublier qu'il puisse être mort, pour sa paix à lui, et pour que la souffrance s'estompe, au prix même de la disparition du moi maternel, et de sa mort psychique comme physique : « ma lutte sera récompensée par le retour de mes enfants, Dieu y pourvoira... ». ⁷⁵ Entendons par lutte, dans ce contexte, le *travail* d'effacement du moi.

Mais, malgré cette disparition du moi, l'autre, l'enfant, ne disparaîtra jamais totalement : il en restera toujours une trace, ne serait-ce que dans le souvenir figé, mais probablement cette trace de la disparition de l'enfant est-elle la trace même laissée par la disparition du moi maternel.

L'on comprend alors mieux le mécanisme de défense de l'assimilation, mais également ses limites, voire sa raison (d'être) psychotique : « Pour survivre, il a fallu opérer une entaille dans la mémoire mais aussi dans la relation à l'autre, notamment la relation à son enfant. Dans de nombreux témoignages, on constate souvent combien, chez les rescapés, cette expérience de l'épouvante empêche la mise en place de la distance relationnelle nécessaire à

⁷³ Cf. Entretien n°7, in Annexe I, p.24.

⁷⁴ Cf. Entretien n°7, in Annexe I, p.22.

⁷⁵ Cf. Entretien n°7, in Annexe I, p.24.

l'altérité en jeu dans l'échange, et peut-être surtout dans celui avec l'enfant. »⁷⁶ Ce qui nous pousse à concevoir un parallèle avec la thèse défendue par Sandor Ferenczi, à propos du comportement des rescapés de guerre – à ceci près que lorsque ce disciple de Sigmund Freud parle des enfants comme héritiers des survivants, notre argumentation, inspirée par le sujet nous préoccupe, nous conduit à opérer une inversion générationnelle. En conséquence, ce sont ici les parents qui émettent le désir de transmuier la scène traumatique en une pure création fantasmatique : « Ils préfèrent accepter que leur esprit (mémoire) n'est pas digne de confiance, plutôt que de croire que de telles choses (...) peuvent *réellement* s'être passées (autosacrifice de l'*intégrité* de son propre esprit pour sauver les [enfants]) ». ⁷⁷ C'est ainsi que, à la faveur de ce dysfonctionnement, se creuse le vide d'un sens qui serait celui de vivre pour soi seul. Le projet de se reconstruire un jour serait-il proscrit ?

Cette tendance à abandonner le sens de sa propre vie, ou autrement dit, à se faire complice d'une névrose de destinée⁷⁸, bien que complaisante, s'explique par le fait que ces mères n'ont aucune prise réelle sur le sort de l'autre, et, par conséquent, n'en souhaitent aucune sur le leur. La seule survivance qu'elles s'autorisent encore, le seul « savoir-survivre », même s'il est pure négativité du moi, est annexé par le sentiment religieux : « Une des raisons d'être du statut de pénitent [est] alors d'offrir une voie de réintégration dans la communauté des croyants à ceux qui ont – lâchement – préféré leur vie à leur foi. »⁷⁹ Cette

⁷⁶ Janine Altounian, Entrée « Traumatisme : La transmission du traumatisme aux héritiers des survivants » in *Dictionnaire de la violence*, Michela Marzano (dir.), Quadrige/PUF, coll. « Dicos Poche », p.1343.

⁷⁷ Sandor Ferenczi, « La répétition en analyse pire que le traumatisme original » (1932b), *Psychanalyse 4*, Paris, Payot, 1982, cité par Claude Janin, Entrée « Traumatisme : Le traumatisme dans la théorie psychanalyste » in *Dictionnaire de la violence*, Michela Marzano (dir.), Quadrige/PUF, coll. « Dicos Poche », p.1345.

⁷⁸ L'un des exemples les plus marquants de Freud pour illustrer cette compulsion de répétition réside dans le cas de personnes qui « donnent l'impression d'un destin qui les poursuit, d'une orientation démoniaque de leur existence », in *Au-delà du principe de plaisir*.

⁷⁹ Jean-Michel Chaumont, Entrée « Survivant : La révision du code : le survivant-témoin » in *Dictionnaire de la violence*, Michela Marzano (dir.), Quadrige/PUF, coll. « Dicos Poche », p.1253.

dimension nous éclaire sur la posture statique et codifiée des participantes qui subliment une attente atemporelle à dessein de se « raccrocher » en se ressourçant à leurs croyances respectives, une fidélité au prix d'une désorganisation psychique (E3-3) qui les privent de toute forme de reprise en main de leur sort individuel. Mais peut-on blâmer une telle démission qui les pousse, à défaut de rester debout, à se mettre à genoux ?

« Dans ces ‘malheureuses rencontres’ (André Green, 1973⁸⁰) entre fantasmes et événement, l'espace psychique et l'espace externe communiquent de telle sorte que l'appareil psychique ne peut plus remplir son rôle de contenant du monde interne : il y a une sidération psychique invalidante, génératrice d'une perte du sens de la réalité. »⁸¹

C'est ici que le chercheur et l'intervieweur, se fait modestement le témoin du récit des participantes, de leurs paroles, mais aussi de leurs silences :

« La plupart des auteurs qui ont travaillé avec les victimes de la torture et des diverses formes de la violence d'Etat (...) nous disent que le travail du récit du traumatisme ne suffit pas, qu'il requiert (...) d'abord un auditeur, conteneur et témoin, capable pour ceux qui sont désormais ‘sans abri interne’ d'héberger leur douleur, de la reconnaître [d'où également la tente de la Croix-Rouge] (...) en mesure de dégager le sujet de son expérience innommable, hors temps, hors parole. »⁸²

Le retour de l'enfant, tant attendu par la mère dans ce hors-temps traumatique, pourrait alors être mis en parallèle avec le type de cure psychanalytique qui « prend en compte la discontinuité introduite dans l'étiage habituel du fonctionnement mental et de sa

⁸⁰ André Green, *Le discours vivant*, Paris, PUF, 1973, cité par Claude Janin, Entrée « Traumatisme : Le traumatisme dans la théorie psychanalyste » in *Dictionnaire de la violence*, Michela Marzano (dir.), Quadrige/PUF, coll. « Dicos Poche », p.1345.

⁸¹ Claude Janin, Entrée « Traumatisme : Le traumatisme dans la théorie psychanalyste » in *Dictionnaire de la violence*, Michela Marzano (dir.), Quadrige/PUF, coll. « Dicos Poche », p.1345.

⁸² *Ibidem*, p.1349.

cause structurelle : le retour de l'infantile, dans l'intemporalité de l'inconscient ».⁸³ Cette perspective s'inscrit finalement dans la visée historique définie par Freud : « Ainsi, la construction est la mise en forme d'histoire du lien entre la réalité historique et l'expérience vécue ».⁸⁴

Mais nous n'avons pas voulu qu'un tel travail thérapeutique soit engagé chez les participantes que nous avons pu interroger. Car nous en sommes tenu à analyser l'anéantissement traumatique du moi qui conduit à l'enlèvement identitaire du sujet, sans orienter le dialogue vers la quête d'issues possibles.

b. L'enlèvement identitaire

- Séduction et enlèvement

A force de réfléchir sur le traumatisme et sur ses diverses acceptions analytiques, notre attention a été surtout retenue par l'articulation possible entre le paradigme d'enlèvement et celui de séduction, ce dernier étant d'abord entendu dans le sens freudien, comme un « modèle, qui désigne l'action de la 'séduction' sexuelle comme présidant à l'organisation de la névrose (qui intéresse la mémoire, le refoulement et sa levée) ».⁸⁵ Il nous faut entendre le terme de « séduction » dans son sens étymologique, car l'évoquer comme étant la recherche d'un plaisir sain obtenu via la conquête de l'autre, serait ici purement et simplement contradictoire. Ce terme qui provient du latin classique signifie « amener à part, à l'écart ».

⁸³ *Ibidem*, p.1346.

⁸⁴ Sigmund Freud, *La naissance de la psychanalyse* (1897), Paris, PUF, 1973, cité par Claude Janin, Entrée « Traumatisme : Le traumatisme dans la théorie psychanalyste » in *Dictionnaire de la violence*, Michela Marzano (dir.), Quadrige/PUF, coll. « Dicos Poche », p.1346.

⁸⁵ Thierry Bokanowski, « Traumatisme, traumatique, trauma. Le conflit Freud/Ferenczi », in Société psychanalytique de Paris, 2001, voir <http://www.societe-psychanalytique-de-paris.net/wp/?p=5906>, consulté le 2 juin 2014.

Cette idée de création d'absence et d'oubli de soi comme des autres perdurera au moins encore jusqu'en 1470 en gardant l'acceptation de « faire s'égarer⁸⁶ ». Dans un sens moral et juridique, il renvoie « au latin *seducere* qui signifie conduire hors du chemin, dévoyer, ce qui situe la séduction du côté de l'immoralité, voire de la perversion⁸⁷ », puis il en viendra à désigner l'abus sexuel, exercé notamment sur une jeune fille, acception en usage dès 1538, et ce jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Par-delà ces diverses acceptions, nous retenons le sens classique conforme à l'étymologie : le séducteur est celui qui conduit (*ducere*) *tout à soi* (se,) qui ramène tout à lui même.

La notion d'enlèvement, quant à elle, sans être pour autant le synonyme exclusif du terme de séduction, en est tout de même, pour ce qui nous occupe son paronyme. L'enlèvement en temps de guerre est, en effet, très proche des valeurs perverses, entendues tant sur le plan social que moral, valeurs auxquelles on a conféré, à travers les âges le sens de la séduction conçue comme rapt ou délit de ravissement. Il n'est que de parler de la capture des femmes qui, chez les primitifs, mais aussi jusqu'à une période récente en Europe, était à l'origine des guerres tribales. On constate que « chez la plupart des primitifs c'est un *acte méritoire* pour un homme que de capturer une femme et de la garder s'il en est capable.⁸⁸ » Cette domination allait de soi, cette agression était d'usage dans l'*éthique* du guerrier : « Il faisait cela de par sa supériorité physique qui trouvait en elle-même sa suprême justification.⁸⁹ » Cet enlèvement est également d'ordre pécuniaire : « Il faut remarquer (...)

⁸⁶ Georges Chastellain, Chronique, éd. Kervyn de Lettenhove, t. 3, 1863, p.249.

⁸⁷ Jean-Luc Berlet, « La séduction est-elle un piège ? », 18/01/2007, in la revue numérique Accordphilo, voir <http://www.accordphilo.com/article-5308381.html>, consulté le 2 juin 2014.

⁸⁸ Gaston Bouthoul, Le phénomène-guerre, Méthodes la polémologie, Morphologie des guerres, Leurs infrastructures (technique, démographique, économique), Editions Payot & Rivages, 2006 (1962), p.88. C'est nous qui soulignons.

⁸⁹ William Graham Sumner, *Folkways. A Study of the Sociological Importance of Usages, Manners, Customs, Mores and Morals*, Boston, Ginn, 1906, p.54.

que l'enlèvement des femmes, surtout chez les primitifs, n'a pas uniquement pour but de satisfaire des passions ou des appétits sexuels. Il s'apparente souvent au rapt des esclaves. (...) Lorsque l'esclavage existe, voler une femme, tout comme voler un esclave, est évidemment plus économique que de l'acheter.⁹⁰ » Et au début des années 1960 encore, « dans certaines régions de l'Afrique centrale, on appelle 'captives' les servantes des chefs. Il en était de même dans tout le bassin de la Méditerranée, tant que durèrent les exploits des pirates barbaresques. Ceux-ci fondaient la nuit sur les villages de la côte et enlevaient les jeunes filles qui étaient revendues aux pourvoyeurs des harems orientaux. Sur la côte provençale, la dernière incursion de cette sorte eut lieu sous le Directoire, c'est-à-dire à une époque relativement proche de nous.⁹¹ »

La continuité, dirons-nous, existant , entre séduction et enlèvement, est clairement établie historiquement. Freud s'y réfère et recourt à ce modèle lorsqu'il formule la première hypothèse sur l'origine du refoulement et de la causalité sexuelle de l'hystérie :

« Par essence, le mot séduction est chargé de tout le poids d'un acte fondé sur la violence morale et physique qui se trouve au cœur de la relation entre victime et bourreau, maître et esclave, dominant et dominé. C'est bien de *cette représentation de la contrainte* que part Freud quand il construit, entre 1895 et 1897, sa théorie de la séduction selon laquelle la névrose aurait pour origine un *abus sexuel réel*. Cette théorie s'appuie à la fois sur une réalité sociale et une évidence clinique. Dans les familles, parfois même dans la rue, les enfants sont souvent victimes de viols de la part des adultes. *Or le souvenir de ces traumatismes est si pénible que chacun préfère les oublier, ne pas les voir ou les refouler.* »⁹²

⁹⁰ Gaston Bouthoul, *op. cit.*, p.89.

⁹¹ *Idem*

⁹² Elisabeth Roudinesco et Michel Plon, Entrée « Théorie de la séduction », *op. cit.*, p.982. *C'est nous qui soulignons.*

Ce modèle peut être aisément transposé pour éclairer l'acte traumatisant, mais à ceci près que dans notre étude, si le ravisement et, donc, l'enlèvement, ne renvoie ni à la prime enfance des mères ni encore moins à celles des fils, l'abus en lui-même, s'il est « sexuel », ne trouve pas son origine dans le développement sexuel infantile, puisque l'enlèvement des enfants a eu lieu dans chaque cas lorsque ceux-ci étaient déjà grands, voire majeurs, sinon adultes. L'abus n'est pas sexuel *stricto sensu*, car, à notre connaissance, et, pour l'instant, à la connaissance des familles, il nous est impossible d'affirmer si un tel crime a été perpétré, puisque les enfants sont, toujours portés disparus.

Cependant, cet abus qu'est l'enlèvement, tel qu'il est narré dans les entretiens 1 à 8, s'apparente pour nous, comme par exemple pour Ferenczi, à ce crime sexuel. La disparition des enfants est un trauma qui s'inverse sans conteste assimilé à un viol psychique vécu d'abord par ces premiers, puis par les participantes, comme étant la condition majeure de leur anéantissement :

« Cette effraction a pour conséquence la sidération du Moi, ainsi que l'asphyxie, voire l'agonie de la vie psychique : ainsi, pour Ferenczi, le trauma doit être considéré comme résultant d'une *absence de réponse de l'objet face à une situation de détresse*. [Il est] ici question de viol de la pensée et de l'affect – par *disqualification de l'affect* et par le *déni* de la *reconnaissance de l'affect* et de l'éprouvé par l'objet.⁹³ »

Cette absence physique de l'enfant se transpose en absence psychique de la mère, dont résulte logiquement le manque et la perte du langage, c'est-à-dire toute communication réelle entre la mère et le fils – en dépit de l'auto-attribution fantasmatique du lien spécial qui

93 Thierry Bokanowski, art. cit., consulté le 2 juin 2014.

relierait encore le fils à la mère, à fin de réalisation magique d'un désir de dialogue ininterrompu, « il existe toujours un lien, qui n'a pas été coupé⁹⁴ », autrement dit sur la base du fantasme de l'émergence du fils par et dans le langage, et enfin sur la base du rêve éveillé qui en découle : « Mon cœur me dit qu'il est bien⁹⁵ ». Ce qui n'empêche pas la mère d'être tout aussi victime que son enfant disparu, et de s'inscrire dans un processus sans fin de victimisation, comme nous l'avons vu plus haut. Ainsi Lacan rejoint-il ici Ferenczi : « C'est le trou dans la langue qui fonde le trauma. Il en résulte la souffrance subjective dont le sujet se plaint.⁹⁶ » Nous aborderons ce thème plus avant dans notre Partie II, dans notre chapitre « Les témoignages interdits ».

C'est la famille elle-même qui est reléguée, en étant soumise à des contraintes externes qui lui échappent et sur lesquelles elle n'a pas prise : lutter pour retrouver le disparu ne sert qu'à ne pas sombrer dans la folie. Au même titre que leur enfant, les parents sont prisonniers d'une non-vie. La famille entière est alors privée de son identité puisque rendue esclave d'un maître, qui, au-delà du ravisseur, est le trauma lui-même. Esclave comme dans les *domus* romaines, où la *familia* désignait le groupe d'esclaves chargés des tâches domestiques *répétées quotidiennement*. Le prédateur guerrier comme le prédateur psychique, et interne – la conscience devient son propre prédateur, usant du pouvoir de l'imaginaire morbide – dépossèdent la famille tout entière de sa liberté et de son identité réelle : de ce qui la constitue comme telle. Démembrée, la famille appartient corps et âme au processus traumatique et lui doit obéissance et fidélité. Les mères des disparus ne sont plus alors que des

⁹⁴ Voir Entretien n°1, in Annexe I, p.5.

⁹⁵ Voir Entretien n°2, in Annexe I, p.8.

⁹⁶ Joseph Attié, « Traumatisme et savoir », in *Ecole de la Cause freudienne*, in <http://www.causefreudienne.net/etudier/essential/deux-notes-sur-le-traumatisme.html>, consulté le 2 juin 2014.

esclaves, d'une manière encore moins humaine que ne le sont les prisonnières de guerre :
« l'enlèvement des femmes (...) s'apparente souvent au rapt des esclaves.⁹⁷ »

Cette entrave à la liberté aussi bien individuelle que collective, qu'entraîne d'emblée la disparition, est le résultat d'une privation réelle de l'enfant mais aussi la cause de l'enlèvement symbolique du moi identitaire.

- De la privation de l'enfant à la fragmentation du moi

Par identité, nous entendons ce qui relève de l'instance du moi traumatisé, au sens premier que lui prête Freud : « Le moi se présente comme résultat d'identifications successives. Ces identifications successives expliquent pourquoi le moi ne constitue jamais une instance parfaitement unifiée, c'est pourquoi il est toujours menacé d'éclatement. »⁹⁸ Ce qui rejoint ici le propos, déterminant, de Ferenczi :

« Le 'choc' est équivalent à l'anéantissement du sentiment de soi, de la capacité de résister, d'agir et de penser en vue de défendre le soi propre. (...) Le mot *Erschütterung* [commotion psychique] vient de *Schutt* [débris] ; il englobe l'écroulement, la perte de sa forme et l'acceptation facile et sans résistance d'une forme octroyée ». ⁹⁹

Mais toute la question est de savoir de quel moi nous devons parler.

97 Gaston Bouthoul, op. cit., p.89.

98 Thierry Simonelli, « Le Moi chez Freud et chez Lacan », Psychanalyse.lu : <http://www.psychanalyse.lu/articles/SimonelliLacanFreudMoi.htm>, consulté le 4 juin 2014.

99 Sandor Ferenczi, *Le Traumatisme*, 2006 (1982), Editions Payot & Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot », p.33.

De quel moi s'agit-il ? Par effet de ricochet, c'est parce que le fils est représenté dans un présent hors temps de la disparition, que le « je » de chacune des participantes va lui-même être enlevé de sa réalité aussi bien externe qu'interne :

« Face à l'événement traumatique qui vient donner corps à quelque chose d'irreprésentable, la psyché ne peut assurer sa tâche habituelle qui est d'intégrer les éléments du monde extérieur. La raison de cette incapacité est d'ordre économique, car l'excès du facteur quantitatif déborde des capacités d'élaboration du moi. »¹⁰⁰

Autrement dit, c'est ainsi que se consomme la séparation des deux protagonistes : l'enfant et sa mère. Cette dernière tente alors de vivre *sa* relation avec le disparu sur un autre mode, non plus réel, mais symbolique, qui englobe encore la possibilité du retour de son enfant. Cette relation *nouvelle*, basée sur la névrose de castration, est fonction du constat de la privation : « Dans la privation, c'est le manque qui est réel. Lacan désigne ce manque de l'objet comme un trou dans le réel. Mais l'objet de la privation est un objet symbolique.¹⁰¹ »

Un tel manque est d'autant plus abyssal que les participantes interrogées ne savent rien du sort de leurs disparus : où sont-ils et sont-ils toujours en vie ? Nous observons, par conséquent, chez les participantes interrogées un déplacement traumatique à des fins de protéger l'enfant enlevé, au prix même de leur propre enlèvement. Cet enlèvement de la psyché est en quelque sorte consenti : il s'agit alors d'un auto-enlèvement, puisqu'il s'agit de s'abstraire une dernière fois du réel connu mais aussi fantasmé.

¹⁰⁰ Simone Korff-Sausse, in préface de l'ouvrage de Sandor Ferenczi, *Le Traumatisme*, 2006 (1982), Editions Payot & Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot », p.20.

¹⁰¹ Joël Dor, *Introduction à la lecture de Lacan, L'Inconscient structuré comme un langage, La Structure du sujet*, Denoël, 2002 (1985), coll. « L'Espace analytique », chapitre 12 : « Le stade du miroir et l'Œdipe », p.105.

Un tel manque et une telle béance intersubjective peuvent être caractérisés, comme le fait Freud, par le diagnostic suivant: « Dans son analyse de la mélancolie [Freud] en vient alors à reconnaître que le rapport du moi et de l'objet relève du mécanisme de l'identification. »¹⁰² Le traumatisé que nous étudions dans notre travail n'est donc pas seulement l'enlevé à qui l'histoire a logiquement fait endosser le statut du disparu, mais le moi des mères qui survit autant que faire se peut dans cette situation paradoxale.

On comprend dès lors le sentiment de culpabilité qui en découle chez nos participantes et que nous avons étudié plus haut. Nous pouvons alors formuler le problème qui occupe l'appareil psychique des participantes comme suit : il y a une véritable collusion traumatique entre le destin des disparus et celui des participantes. Ce qui rejoint le phénomène observé, par exemple, chez les survivants des camps de concentration de la Seconde Guerre mondiale :

« Les psychiatres qui se sont occupés des survivants, découvrirent en effet le "syndrome de la culpabilité du survivant", avec des phénomènes comparables à ceux des traumatismes de guerre : anxiété et dépression, associé avec des troubles somatiques variés. A partir d'une expérience de rencontre avec la mort qui défie toute raison, des phénomènes semblables se produisent. »¹⁰³

Il convient bien sûr de nuancer cette assertion, car nul n'est en mesure de dire ce que les disparus sont devenus – après un temps donné suivant leur arrestation – et, par ailleurs, les participantes sont, sans qu'elles veuillent le reconnaître réellement, *en droit* d'espérer des retrouvailles avec leurs enfants ; avec l'irréalité de la mort des disparus.

¹⁰² Thierry Simonelli, art. cit.

¹⁰³ In Eric Laurent, « Le trauma à l'envers », *Ornicar ?*, version numérique, n°244, 2003 : <http://wapol.org/ornicar/articles/204lau.htm>, consulté le 2 juin 2014.

Mais c'est précisément ce qui fonde le traumatisme chez nos participantes, et en cela nous rejoignons Lacan quand il énonce que ce qui fait traumatisme, c'est « la fonction (...) du réel comme rencontre (...) en tant qu'essentiellement elle est rencontre manquée ». ¹⁰⁴ Cela revient à dire que le traumatisme des participantes prend sa source dans l'impossibilité physique, en l'état, dans leurs éclairs de lucidité de vivre au présent, de revoir leurs enfants respectifs, peu importe, qu'ils soient morts ou vivants à ce jour. Dans cette perspective, les mères des disparus souffrent de la névrose de guerre qui, d'après Freud, prend simultanément racine dans la théorie de la séduction et dans celle du conflit défensif.

Seulement, la privation de l'enfant enlevé –dont on n'a pas accepté la perte, ou encore dont on n'a pas fait le deuil, même si l'on s'est aménagé un au-delà au principe de *déplaisir* – est rendue possible par la fragmentation de soi, et, au-delà, par son atomisation. Tel est ce qu'on peut appeler le « suicide » du sujet dans le temps, suicide matérialisé par son extraction temporelle, par la disparition hors du temps de son inconscient, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Mais ceci n'est qu'un premier stade de l'anéantissement du moi. Car, comme l'écrit Ferenczi :

« La conséquence immédiate de chaque traumatisme, c'est l'*angoisse*. Elle consiste en un *sentiment d'incapacité* à s'adapter à la situation de déplaisir : 1° en soustrayant son soi à l'irritation (fuite) ; 2° en éliminant l'irritation (anéantissement de la force extérieure). Le sauvetage ne vient pas et même l'espoir de sauvetage [des mères que nous avons rencontrées] semble exclu. » ¹⁰⁵

¹⁰⁴ Jacques Lacan, *Le Séminaire*, Livre XI, *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1973, pp.54-55.

¹⁰⁵ Sandor Ferenczi, *Le Traumatisme*, 2006 (1982), Editions Payot & Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot », pp.35-36.

Cette angoisse et ce sentiment d'incapacité découlent, dans la situation que nous étudions, du choix de croire au retour de l'enfant plutôt que de vivre par et pour elles-mêmes.

Mais pour qu'il y ait « suicide psychique » complet ou *vécu* comme tel, les participantes que nous avons interrogées doivent encore œuvrer à leur désorientation totale, à la disparition réelle ou fantasmée de leur conscience :

Car, comme l'écrit toujours Ferenczi, « Le déplaisir croît et exige une soupape. Une telle possibilité est offerte par l'*autodestruction* qui, en tant que facteur *délivrant* de l'angoisse, sera préférée à la souffrance muette. Le plus facile à détruire en nous, c'est la conscience, la cohésion des formations psychiques en une entité : c'est ainsi que naît la désorientation psychique. »¹⁰⁶

Si cette disparition du moi a pour corolaire le retour fantasmatique de l'enfant disparu, son retour à la vie quotidienne au sein de la famille, ne perdons pas de vue qu'elle a pour cause la disparition forcée et toujours arbitraire de la personne enlevée, autrement dit l'enlèvement de sa personne physique, mais aussi de tout ce qui l'a constituée et de tout ce qui pouvait la constituer, en puissance. Ce dernier point se retrouve de façon identique chez les mères des disparus : quand elles disent lutter pour leur retour, elles luttent, difficilement, à l'aide des mécanismes de défense étudiés, contre l'oubli à la fois de l'enfant et de leur moi propre ; ainsi que contre l'émergence de leur anéantissement définitif. Dans cette lutte névrotique, on peut dire que « le refoulé se révolte contre ce destin, il se fait représenter, sur une voie où le moi n'a aucun pouvoir, par un substitut qui s'impose au moi par le détour du (...) symptôme ». Et l'auteur de poursuivre son propos : « [Le] moi trouve son unité menacée

¹⁰⁶ Sandor Ferenczi, *op. cit.*, p.36.

et endommagé par cet intrus, poursuit le combat contre le symptôme, l(...) et c'est ainsi que les choses se passent dans toutes les névroses de transfert. »¹⁰⁷

Autrement dit, les personnes ont arrêté de vivre *normalement* en même temps que leurs enfants.

- De la privation d'identité à la mutilation

Plusieurs des participantes ont recours à la mutilation symbolique, *rêvée* ou même réelle quand il s'agit d'interpréter pour elles-mêmes la séparation d'avec leurs enfants disparus, et le *démembrement* familial qui en découle. Il est indéniable que la souffrance narcissique qu'endurent les participantes provient d'une névrose de castration, car le fils est enlevé à la mère – comme nous l'avons vu plus haut. D'où ce recours à l'assimilation fantasmatique « mère-fils » pour tenter de combler le vide provoqué par le « traumatisme¹⁰⁸ ».

Commençons par la participante n°1, qui affirme d'abord d'une voix sans appel que le lien qui l'unit avec le disparu « n'a pas été coupé¹⁰⁹ ». Ce propos renvoie à une forme d'évitement de la coupure, ou de la séparation, articulée à « un sentiment éternel de culpabilité, expression qui fait écho au ravissement et à la disparition. La culpabilité est, en effet, le pivot qui articule les notions de séduction et d'enlèvement, telles que nous les avons définies : *culpa* ne signifie-t-il pas « être sous la coupe » d'un prédateur ou d'un maître, et « être ravi » à l'être cher ? C'est bien pour éviter la réalité de la disparition que la participante n°1 rêve de façon éveillée la continuité de la présence à ses côtés de son enfant enlevé. Mais

¹⁰⁷ Sigmund Freud, « Névrose et psychose » (1924), in *Névrose, psychose et perversion*, PUF, coll. « Bibliothèque de Psychanalyse », p.284.

¹⁰⁸ Jacques Lacan, *Le Séminaire*, Livre XVI, *D'un Autre à l'autre*, Paris, Seuil, 2006, p.274.

¹⁰⁹ Voir Entretien n°1, in Annexe I, p.5.

cette tentative fantasmatique de combler le gouffre qui les sépare ne revient qu'à accentuer la permanence du vide linguistique au sens lacanien : ainsi le manque de l'être cher agrandit « le trou dans le réel¹¹⁰ », le non-sens de la situation qui *relie* l'enfant à sa mère. Le lien, même vide de sens et de mots, demeure le motif caché de la résistance de la mère pour ne pas la faire sombrer dans l'auto-anéantissement pur et simple.

Cette lutte n'est ni sans heurts, ni sans faille. En témoigne d'un cauchemar nocturne où aucun lien n'existe plus chez cette participante, puisque son fils a visiblement décidé de partir de lui-même, de quitter sa mère qui, en guise de réponse symbolique, va s'auto-mutiller : « Dans le dernier rêve, il me regardait et il s'enfuyait loin de moi en courant ; et moi, je m'automutilais¹¹¹ ». Le vécu maternel devenu inconcevable parce qu'il reste inconsolable de la disparition de l'enfant, amène paradoxalement cette participante à agrandir le trou de la séparation, non plus pour tenter de le combler, mais pour consommer la coupure qui est la marque sacrificielle de l'auto-castration de son propre avenir. Ce qui ne signifie en rien qu'elle abandonne au quotidien son combat pour retrouver son enfant. Loin de nous, par conséquent, l'idée de ramener le vécu de cette participante à un seul de ses cauchemars, même si c'est le seul dont elle nous ait fait part.

Mais il reste que la respiration (ou encore l'asphyxie) entre tentatives de résorption et agrandissement de la coupure, est symptomatique de la gestion ou de l'impossibilité de gestion de la souffrance des survivantes. Ainsi, l'équation paradoxale qui, pour mieux éviter et évacuer la réalité de la disparition, substitue à la protection maternelle imaginaire le morcellement identitaire de la mère et du fils, se retrouve dans bien des autres cas, tous aussi

¹¹⁰ Joël Dor, *op. cit.*, p.105.

¹¹¹ Voir Entretien n°1, *in* Annexe I, p.6.

surdéterminés qu'ils sont par la signification de la mutilation. En d'autres termes, même quand la mutilation est réelle, nous pouvons éluder l'interprétation symbolique de la coupure et du vide.

Ainsi, la participante n°3 nous révèle que, dans l'exercice de sa profession, elle a eu « le pouce tranché¹¹² ». Si cette ablation est de nature toute accidentelle, la participante l'interprète comme un châtement divin pour ne pas avoir été assez vigilante sur le sort de ses fils, alors même qu'elle n'est pas responsable de leur enlèvement, comme nous l'avons dit plus haut. Lorsqu'elle nous rapporte : « J'ai eu le pouce tranché ; je le vois comme une punition pour avoir livré Fadi à AMAL¹¹³ », nous détectons dans ce propos, le glissement de la castration réelle à une castration imaginaire dont elle n'a pas pu couper et dont elle se rend coupable à l'égard de son fils. Voilà ce qui fait obstacle à l'accès à la castration symbolique, qui consiste à donner un sens à cet événement, en l'introduisant dans une chaîne signifiante. Autrement dit, l'enlèvement dont a souffert et souffre encore son fils entraîne l'enlèvement symbolique de la mère, qui se traduit par le souhait inconscient d'anéantissement de l'être de cette dernière.

En d'autres termes, si l'anéantissement a pour enjeu de déboucher sur une question existentielle dans le but de combler le trou du traumatisme, l'amputation physique ici vécue par la mère qui culpabilise vient retourner, par le jeu de l'interprétation personnelle, ce schéma réparateur et unificateur, pour creuser encore davantage l'espace psychique qui séparait déjà le fils de la mère. Cette amputation, qui, dans l'après-coup de la disparition réelle de son fils Fadi, a aussi pour enjeu de compenser le désir du destin, est prise en compte

¹¹² Voir Entretien n°3, in Annexe I, p.11.

¹¹³ *Idem*

dans une énonciation semblable à la prononciation d'un divorce : « Je me sens toujours trop attachée à mes enfants.¹¹⁴ » Cette mère qui se sent tellement coupable de ce qui est arrivé à ses enfants va jusqu'à se flageller intérieurement d'avoir pu cultiver un rapport sain avec eux, et de le cultiver encore. Voilà qu'elle souhaite maintenant de se soustraire et de s'abstraire de tout lien avec eux. Cet arrachement – qui a d'ailleurs déjà eu lieu, en témoigne la disparition de ses fils – est alors considéré comme *salutaire* par cette participante.

Dès lors, le « traumatisme », aussi profond soit-il, entraîne la stérilisation de tout lien possible avec le disparu, et, par corollaire, de toute tentative régénératrice du sujet éclaté. Aucun discours autre que celui de la théâtralisation de son désir ne sera plus retenu par la participante n°3 qui forme et formule le vœu inconscient de sa propre disparition. Il n'est même plus question d'annuler, par quelque procédé défensif que ce soit, la béance consécutive à la séparation, mais de risquer l'annulation même du moi du sujet.

Ce recours à la dramaturgie et au théâtralisme, ainsi qu'à la charge pathétique de la langue, chez nos participantes en proie au conflit narcissique, représente le noyau de leur discours hystérique. Chacune d'entre elles fait en sourdine un panégyrique de l'amputation de tout lien et de l'éclatement identitaire, non pas par souhait de devenir folle, mais bien au contraire afin défier la folie.

L'enlèvement symbolique identitaire engendrerait un oubli de la situation réelle, doublé d'une amnésie *symptomatique* de l'emploi des mécanismes de défense, et cela, pour parer à la souffrance devant l'intolérable, sinon devant l'irréparable qui est d'avoir au moins un enfant enlevé et également une famille, auparavant unie, *enlevée à toute destinée propre* et

¹¹⁴ Voir Entretien n°3, in Annexe I, p.12.

positive, à ses fondations et à son histoire. La vie de ses membres s'est non seulement arrêtée lors de l'événement traumatique mais a aussi commencé de se déliter, de se fragmenter et de perdre son identité. Autrement dit, c'est la famille en son entier,, qui, en se fissurant, devient la victime de cet abus réel, causé par la disparition d'au moins l'un de ses membres. C'est en raison de ce processus complexe que nous préférons parler plutôt d'avènement traumatique que d'événement traumatique. La date où l'enfant a disparu a sonné le glas de son arrachement à sa famille, tout comme celle de l'émiettement familial.

c. La fonction de l'hystérie

- Un fonctionnement hystérique

On relève des signes de l'ordre de l'hystérie chez les participantes interrogées. La confrontation avec les traits de personnalité présentés par le DSM-IV va nous permettre de quantifier ces signes rencontrés, puis de les associer à l'avancée de notre étude, de manière à démontrer que le fonctionnement hystérique préserve les participantes de la psychose.

Notre présent recours au DSM se justifie par le désir d'éviter toute confusion de langage et de diagnostic. Ainsi, notre méthodologie s'appuie dans ce chapitre sur le vocabulaire scientifique international – et non plus seulement européen – issu de l'édition de 1994 du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*.

« PERSONNALITÉ HYSTERIQUE

PRINCIPAUX TRAITS DE PERSONNALITÉ.

(Personnalité surtout observée chez la femme).

Égocentrisme.

- Labilité émotionnelle.
- Histrionisme (théâtralisme, dramatisation, joue plusieurs rôles).
- Pauvreté et facticité des affects.
- Mythomanie (fabulations, inventions imaginaires, rêveries narcissiques).
- Avidité affective (avec intolérance aux frustrations).
- Comportements de séduction.
- Erotisation des rapports sociaux (souci de plaire et de se faire valoir).
- Décharges émotionnelles spectaculaires (« crises de nerf »).
- Dépendance affective (immaturité, provocations, importance primordiale du désir des autres...).
- Suggestibilité (sensibilité à l'hypnose ++).
- Troubles de la sexualité (frigidité, homosexualité, nymphomanie, inhibition).
- Troubles de la mémoire (falsification du vécu, amnésie lacunaire sélective, refoulements amnésiques, flou de la biographie). »¹¹⁵

¹¹⁵ In http://www.psychanalyse.com/pdf/PERSONNALITES_PATHOLOGIQUES_FICHE_DSM_IV.pdf, 1994, p.4/12.

A noter que nous écartons de cette liste, dans notre présente étude, tout ce qui a trait aux troubles de la vie sexuelle et aux comportements de séduction, et tout ce qui est relatif à l'érotisation des rapports sociaux, dans la droite ligne précédemment évoquée, selon laquelle le traumatisme lié à la disparition ne renvoie ni à la prime enfance, ni à la vie conjugale ou extraconjugale des participantes.

En procédant à l'inventaire des propos tenus par les huit participantes interrogées, force nous est de constater que six d'entre elles commettent un ou plusieurs énoncés, qui relèvent de l'**histrionisme** et qui renvoient aux procédés défensifs de type B relatifs à une labilité émotionnelle signalée dans le cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur des protocoles TAT. L'histrionisme regroupe ainsi chez nos participantes le théâtralisme et la dramatisation des propos qui se déclinent selon le *Thematic Apperception Test* dans les sous séries B2 (dramatisation) et B3 (procédés de type hystérique).

Ainsi, les propos tenus sur la mutilation, tels que nous les avons étudiés chez les participantes n°1 et n°3 dans la sous partie « De la privation d'identité à la mutilation », sont un bel exemple de déchargement cathartique qui fonde en premier lieu l'hystérie :

« En psychanalyse et en psychothérapie, la 'méthode cathartique', est liée à l'abréaction, à la décharge émotionnelle qui, par l'entremise du langage, permet d'évacuer l'affect lié à un événement traumatique. (...) Elle a été développée par Josef Breuer et Sigmund Freud à partir de leur recherche sur l'étiologie des symptômes hystériques, ainsi qu'ils l'exposent dans leur ouvrage *Studien über Hysterie* [*Etudes sur l'hystérie*] [1895]. En recherchant les causes des phénomènes pathologiques de l'hystérie, les deux médecins viennois remarquent que les symptômes présentés par leurs patients ont une connexion causale avec une *situation traumatique*. L'affect impliqué dans ce '*trauma*'

psychique’, ‘coincé [*eingeklemmte*]’ et ne se déchargeant pas par les voies normales, se transforme en conversion hystérique. »¹¹⁶

Or, la catharsis est l’enjeu de la tragédie décrite par ces deux participantes, dans la mise en scène théâtrale du discours d’auto-apitoiement et d’effroi qui se réfère à la victimisation.

Faute de ne pas pouvoir étreindre leurs fils disparus, comme de ne pouvoir châtier les vrais coupables des enlèvements, ces sujets se placent au centre de la scène pour se déchirer comme des corybantes et s’offrir en qualité de boucs émissaires de substitution. Il y a ici une **transposition du rôle** de la victime : il ne s’agit plus du fils manquant mais de la mère qui exprime ainsi son vœu d’en finir, non pas avec la vie, mais avec le manque grandissant du disparu qui empoisonne et emprisonne sa vie. .

Car c’est bien la coupure d’avec l’autre qui génère l’hystérie et ce type de **décharges émotionnelles spectaculaires**, ou souhaitées telles, et ceci, afin de se faire entendre du plus grand nombre, en se noyant dans leurs larmes, manifestations d’une décharge de pathos incroyable. En parlant de son fils, la participante n°2 va jusqu’à s’exclamer : « Il est parti et il ne reviendra pas ! »¹¹⁷ Ce cri de désespoir que l’on avait rattaché à la culpabilisation est, sans qu’il ne soit simulé, le témoignage d’une **avidité affective**.

L’autre n’est plus seulement le fils, mais gravite dans la constellation de la disparition: il est le ravisseur absent, l’Etat absent et la communauté internationale muette. En d’autres termes, l’hystérie témoigne également d’un discours social et politique, qui a valeur de défi et

¹¹⁶ Voir Barbara Cassin, Jacqueline Lichtenstein, Elisabete Thamer, *in* http://robert.bvdep.com/public/vep/Pages_HTML/CATHARSIS.HTM, consulté le 18 juin 2014.

¹¹⁷ Voir Entretien n°2, *in* Annexe I, p.7.

qui concentre toute la révolte de nos participantes, implorant que leurs enfants respectifs leur soient rendus.

« L'hystérie est une façon de refuser l'adaptation sociale. Or, il n'est pas nécessaire d'aller bien loin ni dans le temps ni dans l'espace pour découvrir que l'adaptation à certains régimes (politiques) est une aliénation consentie. Ce qui fait qu'en fin de compte l'hystérie peut constituer, non seulement une révolte, mais une force révolutionnaire. »¹¹⁸

La coupure exprime alors ici le refus d'une situation réelle, que les sujets veulent transformer et dont ils veulent se défaire. « C'est ici qu'apparaît une fonction de la névrose en général et de l'hystérie en particulier, fonction de lutte contre une restriction imposée par l'adaptation. »¹¹⁹

Mais, dans le cas qui nous occupe, la disparition s'accompagne d'un phénomène particulier: le silence des spectateurs politiques, lequel signe l'échec immédiat d'une empathie souhaitée et, par voie de conséquence, l'échec de la conversion hystérique dont on sait qu'elle « consiste en une transposition d'un conflit psychique et une tentative de résolution de celui-ci dans des symptômes [qui] expriment, par le corps, des représentations refoulées. »¹²⁰

Ainsi, même au sein de la névrose, nous observons que l'hystérie, sans être la solution au retour des disparus, contribue à motiver les participantes à lutter pour changer le réel, et cela, de façon bénéfique. Mais, le bénéfice de cet amalgame existant entre le choc traumatique et le « défi hystérique » n'est pas si simple à établir chez nos participantes, et même, malgré le sens positif de leur lutte, reste ambigu et peut devenir un leurre

¹¹⁸ Lucien Israël, *Initiation à la psychiatrie*, Masson, Paris, 2003 (1984), coll. « Médecine et Psychothérapie », « Le défi hystérique » in chap. 3 : « Trompe l'œil », p.99.

¹¹⁹ Lucien Israël, *op. cit.*, p.95.

¹²⁰ J. Laplanche et J.-B. Pontalis, Entrée « Conversion », *op. cit.*, p.104.

Témoignent en faveur de cette interprétation les propos émis, par exemple, par la participante n°2, quand sa lutte est d'abord celle de ne pas oublier son fils, de sorte que ce dernier ne disparaisse pas une seconde fois, voire totalement. Lorsque nous lui avons demandé si sa disparition avait déclenché chez elle une dépression, elle nous a répondu : « Oui, certainement. Je souffre beaucoup et je prends des antidépresseurs. Je suis dans une lutte permanente pour ne pas l'oublier.¹²¹ » Ainsi, le combat de cette participante se *limite* ici à se désengluer de sa mélancolie victimaire.

Plus éloquent encore est le combat tout aussi hystérique de la participante n°1, qui, mené pour oublier la mort de son fils, ne se réfère plus à l'évitement, mais tient d'une l'amnésie lacunaire sélective portant sur la possibilité de la mort du disparu. A notre question : « *Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?* », cette participante nous lance d'une façon plus que *certaine* : « Non, pas du tout : mon fils ne va pas mourir.¹²² » S'agit-il encore de dénégaration ou de trouble provoqué de la mémoire collective ? En cela, la participante n°3 lutte énergiquement de la même manière pour se couper de l'image de la mort des disparus : « *Est-ce que vous croyez que vos enfants sont morts ?* » – « Pas du tout : je suis mère et je sais que mes enfants ne sont pas morts.¹²³ »

La liste des réactions est peu ou prou à l'identique chez nos autres participantes. On constate alors que la fonction de l'hystérie, si elle consiste en surface à alerter l'opinion publique, est un moyen imaginaire de rompre avec le désespoir maternel, non pas pour fuir la disparition des enfants, mais pour conjurer toute aggravation de la *folie* dont ces personnes ont peur . Elles en ont d'autant plus peur que toute concession faite à la déraison entraînerait

¹²¹ Voir Entretien n°2, in Annexe I, p.9.

¹²² Voir Entretien n°1, in Annexe I, p.6.

¹²³ Voir Entretien n°3, in Annexe I, p.12.

la consommation de la rupture d'avec le souvenir et l'espoir du retour de leurs enfants. En d'autres termes, le combat qui se livre dans leur psyché vise à se préserver en demeurant dans l'enlèvement identitaire imaginaire, pour ne pas glisser dans un enlèvement identitaire réel.

- Conjurer la psychose

Le fonctionnement hystérique rencontré chez nos participantes a ainsi pour finalité de ne pas sombrer dans une folie *dont on ne revient jamais* :

« Tous les travaux du XX^e siècle sur les traumatismes liés à la guerre, à la torture, à l'enfermement ou aux situations extrêmes confirment l'avancée freudienne : ces traumatismes sont à la fois spécifiques d'une situation donnée et révélateurs pour chaque individu d'une histoire qui lui est propre. *Autrement dit, les périodes dites de 'troubles' favorisent moins l'éclosion de la folie ou de la névrose que l'épuisement de leurs symptômes reconvertis en un trauma.* »¹²⁴

Comme ici, les périodes des troubles sont à l'échelle de la vie entière, tout nous porte à penser que les participantes *évoluent, semble-t-il* sur un mode de vie psychotique. Mais qu'en est-il réellement ? Cette question est celle des limites du sujet. Nous devons alors nous demander si le comportement psychique des participantes *s'arrête* à la névrose ou si leur appareil psychique est également endommagé par la psychose.

Parmi les quatre traits qui définissent « la psychose ordinaire » qui, parce qu'il n'y a pas de déclenchement explicite, est opposée à la psychose réelle, deux d'entre eux retiennent notre attention :

¹²⁴ Elisabeth Roudinesco et Michel Plon, Entrée « Névrose de guerre », *op. cit.*, p.732. *C'est nous qui soulignons.*

« Le premier est un réglage du sujet sur l'identification imaginaire. C'est le cas quand le sujet trouve son mode de lien social et son mode d'identification, exclusivement ou principalement par l'axe imaginaire. Il se fait le plus semblable possible aux supposés semblables. Certes, nous nous réglons tous parfois sur la relation imaginaire, mais ce n'est pas sans certaines limites. Dans certains cas, quand toutes les décisions de la vie quotidienne sont orientées par l'image de normalité que le sujet se fait à partir des autres semblables, on se trouve alors en dehors de tout mouvement dialectique. Cela peut aller jusqu'à des phénomènes de double. »¹²⁵

Effectivement, cette « identification imaginaire » prend forme, non plus dans l'assimilation entre la mère et le fils, mais dans le fantasme quotidien et incessant du fils accompagnant la mère. Cette rêverie narcissique est constatable chez la participante n°8 : « Il est comme une ombre qui m'accompagne chaque jour¹²⁶ ». Cette ombre, cette représentation fantasmée se présente comme un substitut au fils manquant, comme le double de son fils disparu, en réalité comme le double d'elle-même. Ce recours à la fusion imaginaire, de type mythomaniacale, permet sans doute à cette mère de reconduire la permanence de la présence de son enfant enlevé de sa vie à elle, mais aussi de sa propre vie à lui :

« Un deuxième trait qui peut indiquer une psychose ordinaire est *un sentiment de vide dans la vie intérieure du sujet*. Cela peut se présenter comme un vide : le sujet (...) ne rencontre que le vide de sa pensée [associé à] une atteinte 'au sentiment de la vie' – comme s'exprime Lacan dans 'D'une Question préliminaire à tout traitement possible de la psychose'. Ou encore un manque d'épaisseur dans les pensées les plus intimes et les sentiments qu'éprouve le sujet. *Parfois le sujet vit la relation d'amour dans une sorte de 'comme si'*. »¹²⁷

¹²⁵ Alexandre Stevens, « La psychose ordinaire » in *Ecole de la cause freudienne* (version numérique) : <http://www.causefreudienne.net/etudier/essential/la-psychose-ordinaire.html?symfony=823046cb461701a780c5d4b2d12fd1f>, consulté le 16 juin 2014.

¹²⁶ Voir Entretien n°8, in Annexe I, p.25.

¹²⁷ Alexandre Stevens, *art. cit.*, consulté le 16 juin 2014. *C'est nous qui soulignons*.

Ce « comme si » est une détermination cardinale du fonctionnement de ces personnes, elles font comme s'il était certain que leurs enfants disparus pouvaient revenir .A défaut de se rallier au « comme ça » du réel et de de relire au « c'est ainsi » du symbolique elles trouvent dans le « comme si » la voie imaginaire d'une formation de compromis. Ajoutons qu'il s'agit ici d'une relation d'amour filial qui, en aucun cas, relève de l'entreprise de la s éducation.

Mais, ce qui est le plus déterminant dans cet argument, c'est que le vide laissé et *entretenu* depuis la disparition de l'enfant renvoie au sentiment de disparition du moi parental. Ce diagnostic recouvre tout à fait ce que nous entendons par enlèvement symbolique du moi des participantes. Tant que l'enfant n'aura pas réapparu, vivant ou mort, sous les yeux de sa mère, cette dernière possédera et sera toujours *possédée* par la vacuité pesante du sentiment mélancolique. Avant d'analyser le fonctionnement mélancolique dans notre prochaine partie, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que, pour nous, ce sentiment de vide est à la frontière entre mélancolie et hystérie, celle-ci étant considérée comme « un rétrécissement du champ de la conscience¹²⁸ », pour reprendre la définition de Pierre Janet, élève de Charcot.

En d'autres termes, si l'on tient compte de tous ces paramètres abordés, les participantes ne souffrent pas de psychose *réelle*. Nous rejetons dès lors le concept de *psychose hystérique* utilisée en son temps par Freud¹²⁹ pour ne retenir que « l'idée de personnalité hystérique ». Cette idée est héritée de celle de personnalité *multiple* [qui apparut] à partir des années 1960, quand débutèrent les grands débats américains et anglais sur la *Self*

¹²⁸ Pierre Janet, *L'Etat mental des hystériques* (1893), Marseille, Laffitte Reprints, 1983.

¹²⁹ Sigmund Freud, « Quelques considérations pour une étude comparative des paralysies motrices, organiques et hystériques » (1893), in *Résultats, idées, problèmes*, I, Paris, PUF, 1984, pp.25-30.

Psychology et le *borderline state* (états-limites). »¹³⁰ Ainsi, peut-on conclure en disant que les participantes interrogées ont pu adopter un fonctionnement limite qui prend appui sur la névrose d'hystérie.

Si ces personnes sont prisonnières ou encore esclaves d'un entre-deux limite, qui n'est pas de nature psychotique, leur résistance contre l'auto-anéantissement, soumise à rude épreuve, leur confère, à nos yeux, un statut de survivantes engagées dans un combat de tous les instants, dans une lutte acharnée dans le rapport « métissé » qu'elles tissent et qu'elles détiennent sans cesse avec le monde réel, à la manière de Pénélope, qui défait la nuit le travail qu'elle a effectué tout le jour durant, dans l'attente du retour certes d'Ulysse, mais également de celui de Télémaque. Il est crucial de rappeler à ce sujet que, contrairement à la légende, ce n'est en rien une tapisserie que Pénélope tisse et détisse mais un *linceul* ; celui de son beau-père Laërte, et qui, au regard des situations présentes, pourrait être celui de Télémaque.

Leurs enfants disparus, les mères s'enlèvent à elles-mêmes dans le processus de vivre leur destinée propre. Par assimilation avec le sort inconnu de leurs fils, elles s'enclavent dans l'impasse d'une atemporalité où temps réel et temps psychique se confondent en une permanence du présent dévêtu de son sens. Cette atemporalité devient synonyme à la fois d'auto-anéantissement, à la fois d'attente fixe, en arrêt sur le retour fantasmé de l'être disparu. A noter que la conversion hystérique ne les libère aucunement de la mélancolie, car l'accomplissement de leur désir d'annihiler la coupure, comme on réduit une fracture, avec leurs enfants, demeure à l'état de souhait, de rêverie narcissique.

¹³⁰ Elisabeth Roudinesco et Michel Plon, Entrée « Hystérie », *op. cit.*, p.491. *C'est nous qui soulignons le terme « multiple ».*

Tels sont les obstacles qui empêchent l'accomplissement du deuil et vont jusqu'à bloquer son processus, comme nous allons le voir dans la partie suivante qui traite des pathologies d'un deuil impossible.

bloquer son processus, comme nous allons le voir dans la partie suivante qui traite des pathologies d'un deuil impossible.

Troisième partie : Pathologies d'un deuil impossible

Sous l'enveloppe de l'identité personnelle en perte d'elle-même par assimilation à celle du disparu, il ne reste aux familles que l'identité narrative. Ainsi, l'Histoire cède la place à l'histoire de chacune des familles, qui sont autant de témoignages d'une survie différée du Liban tant que la vérité sur le sort des enlevés ne sera pas dite et reconnue.

Dans cette attente fixe mais non figée, le moi des sujets voudrait se reconstruire, dans son vécu familial pour l'instant amputé. Amputé non seulement de la réponse affirmative ou négative quant à la mort du disparu, non seulement du sens de la question de vivre, mais aussi de la possibilité du deuil normal – le cas échéant.

Tous les symptômes que nous rencontrons chez les sujets ont ainsi pour dénominateur commun l'impossibilité d'entamer le processus du deuil ; d'où les pathologies qui en découlent.

1. Les témoignages interdits

Aux entretiens que nous avons effectués s'ajoutent treize récits courts sous la forme de poèmes, que nous avons sélectionnés parmi cent, issus de l'ouvrage *Et je me suis dit « je t'écris »...*, publié par le Comité international de la Croix-Rouge (ICRC) en août 2013. L'auteur de cette présentation est Fabrizio Carboni, président de l'Association internationale de la Croix-Rouge au Liban :

« Plus de 900 familles de disparus de guerre ont participé au présent projet ; il a permis à ces familles d'exprimer leurs espoirs et leurs divers sentiments. Le livre paraît après des années de vie, pour elles, dans le 'vide psychologique' causé par la disparition des proches. Jusqu'à présent, ces familles demeuraient dans un état de perplexité et restaient dispersées sur le territoire. Le projet a permis de collecter à peu près 100 lettres ; ces écrits

prennent la forme de récits en prose, ou de poésie. Ils reflètent des sentiments qui balancent entre tristesse, souffrance et une nostalgie toujours vivace.¹³¹ »

Ces textes, écrits de la main de parents dont les enfants ont disparu lors de la guerre civile libanaise, font tous montre de la même détresse, de la même patience et plus généralement de la même articulation entre espoir et désespoir que dans les entretiens et étudiés dans notre Partie I ; autant de paramètres que nous avons relevés dans les témoignages des participantes 1 à 8. Il s'avère d'ailleurs parfois que les participantes que nous avons rencontrées ont également écrit l'un de ces poèmes. A notre connaissance, c'est ainsi le cas de la participante n°1, qui a écrit le premier texte de la série que nous avons retenue, et qui s'intitule : « De Nouahd à son fils Joseph / La cloche de la porte a sonné »¹³². Avant de nous intéresser au contenu de ce texte, à proprement parler, remarquons à quel point, en l'occurrence, la parole n'exclut pas l'écrit et comment ces deux modes narratifs s'articulent ici pour que s'en dégage une identité narrative, créée en compensation d'une identité existentielle. Car, ainsi que le décrit Jean-Claude Métraux, « après un trauma, l'identité personnelle se retrouve mutilée, dénudée. Son vêtement narratif lui a été arraché.¹³³ » L'écriture tente alors de devenir le discours de substitution à celui de l'identité personnelle perdue.

En effet, le discours des participantes 1 à 8 est en quelque sorte complété, et parfois *embelli*, sublimé, par ces textes en vers libres ou en prose.¹³⁴ Ce discours poétique a valeur de récit, et de témoignage, par ricochet. C'est pourquoi nous les avons également soumis aux

¹³¹ Nous vous renvoyons à l'Annexe II, p.33.

¹³² Voir Annexe II, p.35.

¹³³ Jean-Claude Métraux, *Deuils collectifs et création sociale*, Pr. René Kaës, Paris, La Dispute, 2004, « Identité narrative amputée ou enrichie », in chapitre 1 : « Deuils créateurs, traumatismes mortifères », p.48.

¹³⁴ Pour le détail de ces poèmes, nous vous renvoyons en Annexe II, pp.32-60.

grilles de cotations régies par le TAT¹³⁵. Mis à part le travail d'écoute, doublé de celui d'interlocuteur et d'interviewer, effectués en mode semi-discursif en amont auprès des sujets, la méthodologie est par conséquent la même que celle employée dans la Partie I, puisqu'il s'agit pour nous de passer la matière première de ces dires émotionnels à un tamis scientifique à caractère psychopathologique.

Ainsi, afin de peser ce qui rapproche et sépare la parole retenue de nos entretiens orientés par nos questions et l'écrit des textes libres, il est indispensable de soumettre les entretiens et les récits à une comparaison. Celle-ci se fera en termes de procédés de mécanismes de défense, quand il s'avère que ces mécanismes ont pour vertu de se défendre du processus du deuil, et ceci en vue de cerner, de manière optimale, les symptômes présents et les pathologies qui régissent la psyché des écrivaines.

¹³⁵ Selon l'approche psychanalytique de Françoise Brelet-Foulard et Catherine Chabert (dir.), in *Nouveau Manuel du TAT*, Dunod, Paris, 2003 (1990), 2^e édition. Pour mémoire, l'explication et les modalités d'applications figurent en notre partie méthodologique, pp.

Comparatif entre les cumulatifs des entretiens et ceux des récits

Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT des
participantes 1 à 8 (rappel)

Procédé A Rigidité	Procédé B Labilité	Procédé C Evitement du conflit	Procédé E Emergence des processus primaires
A1 : Référence à la réalité externe A1-1 = 1 A1-2 = 1 A1-3 = 3 A1-4 = 0	B1 : Investissement de la relation B1-1 = 5 B1-2 = 1 B1-3 = 0	CF : Surinvestissement de la réalité externe CF-1 = 6 CF-2 = 2	E1 : Altération de la perception E1-1 = 0 E1-2 = 0 E1-3 = 2 E1-4 = 8
A2 : Investissement de la réalité interne A2-1 = 6 A2-2 = 5 A2-3 = 10 A2-4 = 5	B2 : Dramatisation B2-1 = 5 B2-2 = 2 B2-3 = 2 B2-4 = 0	CI : Inhibition CI-1 = 8 CI-2 = 0 CI-3 = 0	E2 : Massivité de la projection E2-1 = 0 E2-2 = 8 E2-3 = 0
A3 : Procédés de type obsessionnel A3-1 = 1 A3-2 = 7 A3-3 = 0 A3-4 = 5	B3 : Procédés de type hystérique B3-1 = 9 B3-2 = 1 B3-3 = 1	CN : Investissement narcissique CN-1 = 15 CN-2 = 8 CN-3 = 0 CN-4 = 2 CN-5 = 1	E3 : Désorganisation des repères identitaires et objectaux E3-1 = 5 E3-2 = 2 E3-3 = 17
		CL : Instabilité des limites CL-1 = 8 CL-2 = 2 CL-3 = 1 CL-4 = 13	E4 : Altération du discours E4-1 = 4 E4-2 = 4 E4-3 = 0 E4-4 = 0
		CM : Procédés anti- dépressifs CM-1 = 2 CM-2 = 2 CM-3 = 6	
Total : 44	Total : 26	Total : 76	Total : 50

Voici maintenant le cumulatif des procédés défensifs rencontrés dans les textes :

Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT des textes 1 à

12 et 14

Procédé A Rigidité	Procédé B Labilité	Procédé C Evitement du conflit	Procédé E Emergence des processus primaires
A1 : Référence à la réalité externe A1-1 = 0 A1-2 = 0 A1-3 = 1 A1-4 = 0	B1 : Investissement de la relation B1-1 = 8 B1-2 = 1 B1-3 = 0	CF : Surinvestissement de la réalité externe CF-1 = 18 CF-2 = 5	E1 : Altération de la perception E1-1 = 0 E1-2 = 0 E1-3 = 0 E1-4 = 6
A2 : Investissement de la réalité interne A2-1 = 4 A2-2 = 0 A2-3 = 5 A2-4 = 2	B2 : Dramatisation B2-1 = 13 B2-2 = 0 B2-3 = 1 B2-4 = 0	CI : Inhibition CI-1 = 6 CI-2 = 0 CI-3 = 0	E2 : Massivité de la projection E2-1 = 0 E2-2 = 11 E2-3 = 1
A3 : Procédés de type obsessionnel A3-1 = 2 A3-2 = 6 A3-3 = 0 A3-4 = 2	B3 : Procédés de type hystérique B3-1 = 12 B3-2 = 5 B3-3 = 0	CN : Investissement narcissique CN-1 = 13 CN-2 = 7 CN-3 = 2 CN-4 = 7 CN-5 = 18	E3 : Désorganisation des repères identitaires et objectaux E3-1 = 17 E3-2 = 0 E3-3 = 18
		CL : Instabilité des limites CL-1 = 32 CL-2 = 7 CL-3 = 9 CL-4 = 4	E4 : Altération du discours E4-1 = 1 E4-2 = 0 E4-3 = 0 E4-4 = 0
		CM : Procédés anti- dépressifs CM-1 = 0 CM-2 = 0 CM-3 = 8	
Total : 22	Total : 40	Total : 136	Total : 54

Et voici enfin le cumulatif des procédés défensifs rencontrés et dans les entretiens et dans les textes :

Cumulatif des procédés défensifs cotés à l'intérieur du protocole TAT des entretiens 1 à 8 et des poèmes 1 à 12 et 14

Procédé A Rigidité	Procédé B Labilité	Procédé C Evitement du conflit	Procédé E Emergence des processus primaires
A1 : Référence à la réalité externe A1-1 = 1 A1-2 = 1 A1-3 = 4 A1-4 = 0	B1 : Investissement de la relation B1-1 = 13 B1-2 = 2 B1-3 = 0	CF : Surinvestissement de la réalité externe CF-1 = 24 CF-2 = 7	E1 : Altération de la perception E1-1 = 0 E1-2 = 0 E1-3 = 2 E1-4 = 14
A2 : Investissement de la réalité interne A2-1 = 10 A2-2 = 5 A2-3 = 15 A2-4 = 11	B2 : Dramatisation B2-1 = 18 B2-2 = 2 B2-3 = 3 B2-4 = 0	CI : Inhibition CI-1 = 14 CI-2 = 0 CI-3 = 0	E2 : Massivité de la projection E2-1 = 0 E2-2 = 19 E2-3 = 1
A3 : Procédés de type obsessionnel A3-1 = 3 A3-2 = 13 A3-3 = 0 A3-4 = 7	B3 : Procédés de type hystérique B3-1 = 21 B3-2 = 6 B3-3 = 1	CN : Investissement narcissique CN-1 = 28 CN-2 = 15 CN-3 = 2 CN-4 = 9 CN-5 = 19	E3 : Désorganisation des repères identitaires et objectaux E3-1 = 22 E3-2 = 2 E3-3 = 35
		CL : Instabilité des limites CL-1 = 40 CL-2 = 9 CL-3 = 11 CL-4 = 17	E4 : Altération du discours E4-1 = 5 E4-2 = 4 E4-3 = 0 E4-4 = 0
		CM : Procédés anti- dépressifs CM-1 = 2 CM-2 = 2 CM-3 = 14	
Total : 70	Total : 66	Total : 212	Total : 104

Nous pouvons dégager de ces tableaux, qui représentent les occurrences totales de chaque procédé, que la série C : Evitement du conflit est, dans les poèmes et autres textes, la plus massivement utilisée (54,8 % pour 38,7 % dans les entretiens) par rapport aux séries B : Labilité (16,1 % contre 13,2 % dans les entretiens), A : Rigidité (8,8 % pour 22,4 % dans les entretiens), dont le résultat est de deux fois et demie moindre que celui de la série E : Emergence de processus primaires recensés dans les entretiens, mais dont la fréquence reste ici très importante (21,7 % pour 25,5 % dans les entretiens). D'où provient le différentiel éloquent des résultats de la série C – près de 55 % dans les poèmes pour un peu moins de 40 % dans les entretiens –, que signifie-t-il, c'est ce que nous allons tenter de déterminer tout au long de cette partie.

Nous remarquons une surabondance des procédés C (évitement du conflit), près de 55 % (contre moins de 40 % dans les entretiens) de type CL-1 « instabilité des limites » et CF « surinvestissement de la réalité externe », articulée avec des procédés A (rigidité) de type A3-2 « obsession ». Cette justification logique, mais artificielle, semble-t-il camoufler, chez les mères, les vrais motifs (irrationnels et inconscients) de certains de leurs jugements, de leur conduite, car les motifs véritables ne pourraient être reconnus sans anxiété. Autrement dit, les mères, en esquivant le conflit, évitent de mettre en danger leur sécurité affective.

A noter que malgré cette censure qui fonctionne selon un mode obsessionnel, nous avons observé une proportion totale de 1/5 des procédés E (émergence des procédés primaires) contre 1/4 dans les entretiens, plus précisément des procédés de type E3-1 et E3-3 (désorganisation des repères identitaires et objectaux) articulés avec des procédés B (procédés de labilité) de type B2-1 « dramatisation » et B3-1 « procédés de type hystérique ». Cette libre circulation d'énergie psychique s'articule avec la labilité émotionnelle chez les mères, qui est à

rapprocher de la facticité des affects et de l'intolérance aux frustrations face à la situation politique paradoxale.

a. Le rôle de l'écriture

Notre récolte est composée de paroles et de silences, qui nous éclairent maintenant sur le fonctionnement psychique de vingt sujets¹³⁶ qui se refusent tous au deuil, préférant – mais ont-ils le choix ? – le congeler¹³⁷ dans les glaces de la mélancolie. A ce titre, « l'enfermement temporel et spatial n'est-il point (...) un des symptômes du deuil congelé associé aux traumatismes ?¹³⁸ » Or, ici, il y a bel et bien tentative de cryogéniser les disparus dans l'atemporalité du trauma, comme on le fait pour un ou plusieurs doigts amputés, avant l'opération souhaitée de récupérer les terminaisons nerveuses, la motricité et la mobilité d'une main dont on ne sait plus que faire, pour l'instant – quand bien même cet instant durerait toute une vie.

Ainsi, dans ce contexte de déperdition de l'objet aimé et du moi, quel peut être le rôle réel de l'écriture poétique ? Pour filer la métaphore de l'absence de soi à travers l'absence de l'autre via la main muette du témoin, on peut relever ce que la participante n°5 nous confie : « Je n'arrive pas à mettre des mots sur mes sentiments, mais je pleure beaucoup et souvent.¹³⁹ », ou encore ce que la participante n°6 nous dit : « Mon fils est encore vivant : s'il

¹³⁶ Le premier texte placé en Annexe II est de la main de la participante n°1.

¹³⁷ « Le travail du deuil est considéré comme une souffrance 'normale' pendant un temps limité au terme duquel la personne retrouve son équilibre. Chez bon nombre (...), ce processus est empêché. J.-C. Métraux le qualifie de 'deuil congelé', le deuil peut aussi être rendu impossible dans certaines circonstances comme la disparition de proches. » In <http://maladiesdusejour.be/deuil-v15-853>, consulté le jeudi 26 juin 2014.

¹³⁸ Jean-Claude Métraux, op. cit., « Des morts 'vécues jusqu'à la lie' » in chapitre 1 : « Deuils créateurs, traumatismes mortifères », p.35.

¹³⁹ Voir Entretien n°5, in Annexe I, p.16.

vous plaît, notez cela dans vos écrits !¹⁴⁰ » L'écriture est dans les deux cas un procédé palliatif à la souffrance du silence, celui des mères comme celui des disparus.

Sur le plan symbolique et métaphorique, la mise par écrit, quand bien même elle est, dans les entretiens, de notre ressort, *témoigne* pour les participantes de ce que leurs mains respectives existent encore, même si leurs doigts sont mutilés et se présentent comme des marques physiques de l'absence des disparus. Nous sommes bien dans le registre de la métaphore somatique, quand l'absence symbolique de la main, symbole de l'absence psychique du soi, fait écho à l'absence physique du disparu. Ce qui nous amène à affirmer que l'écriture, et dans les entretiens et dans les récits sous formes de poèmes ou de lettres, est invariablement celle de l'absence et de la mélancolie qui en résulte.

L'hystérie, telle que nous l'avons étudiée chez les participantes 1 à 8, ne constitue pas une réponse au retour à soi de l'être privé, aussi bien quand il s'agit du disparu, que quand il s'agit de la mère. Même si elle est un mécanisme actif, l'hystérie demeure un mécanisme de défense, dont le rôle est ici de manifester inconsciemment la frustration existentielle du dialogue *interruptus* entre ces deux protagonistes. Cette hystérie d'attente élève d'un cran l'angoisse de la privation, et elle paraît s'inscrire dans un cercle vicieux, dont les effets sont analogues à ceux d'un goulot d'étranglement :

« Ce qui se dessine est une *situation*. L'angoisse, vécu et événement, est bien une situation. Etrange position : d'une part l'angoisse est subie – elle renvoie à une passivation

¹⁴⁰ Voir entretien n°6, in Annexe I, p.20.

extrême ; d'autre part, elle traduit une forme d'activité, aussi effrénée qu'affolée. Elle est la palpitation morbide du désir où le sujet s'étrangle et où le langage se suspend¹⁴¹ ».

Castration et mutilation, réelle ou symbolique, traduisent l'amputation de l'oralité : « Le silence happe les vestiges de mémoire. Amputé, le passé se retire.¹⁴² » Le texte sert alors de relais à la parole castrée et redonne un corps au sujet : il fournit au sujet l'appoint d'un cadre symbolique pour que les sujets puissent hausser, par le truchement des mots, le volume sonore de leur voix intérieure.

Ainsi, le propos déjà évoqué de la participante n°6 est à la fois revêtu d'un caractère histrionique et d'un investissement narcissique (CN) à dominante antidépressive (CM), mobilisés pour contrecarrer son épuisement personnel. Cette mère en appelle de tous ses vœux à un relais entre sa parole inaudible du reste du monde et une écriture qui se substituerait au silence du disparu : « Mon fils est encore vivant : s'il vous plaît, notez cela dans vos écrits !¹⁴³ ». Elle ne s'adresse même plus à nous, chercheur et rapporteur scientifique, mais au-delà, à la fonction imaginaire de l'écriture, ultime recours servant à légitimer une existence qui ne soit pas privée de sens. Dans cette optique, l'écriture entérine et conjure le rejet de l'*ab-sens*.

Dans le dialogue des entretiens, tout comme dans les récits poétiques, l'écriture qui est une parole codée est le seul moyen d'anéantir la mort, elle devient la garante de l'impossibilité, mais aussi de la possibilité d'un travail de deuil, et donc de tout travail de vie. S'il est attesté que les sujets s'enferment toujours dans la fixité d'une attente atemporelle,

¹⁴¹ Paul-Laurent Assoun, op. cit., p.11.

¹⁴² Jean-Claude Métraux, op. cit., « Identité narrative amputée ou enrichie », in chapitre 1 : « Deuils créateurs, traumatismes mortifères », p.48.

¹⁴³ Voir Entretien n°6, in Annexe I, p.20.

selon les mêmes mécanismes définis dans notre Partie II, l'écrit leur offre également la possibilité de se délivrer, le temps même de l'écriture, mais, au moins dans ce laps de temps, de leur fardeau et d'initier à la longue une nouvelle temporalité.

Cependant, l'écrit, entendu comme support projectif de l'imaginaire, est-il réellement en mesure de combler le vide d'une parole soufflée? Ce que les récits écrits révèlent de plus par rapport aux entretiens, c'est l'abondance d'exclamations hystériques où se confondent fantasme et mensonge et qui, à se répéter, *incarnent* le retour du disparu :

« A cause du regret de ta disparition, j'avais cessé de vieillir. Elle m'avait vidée de mes larmes. Et puis tu m'as réveillée. De la fixité de l'attente. Mon sang a brûlé, et j'ai oublié les épines du chagrin. Mon fils est revenu !¹⁴⁴ »

Plus que d'un rêve éveillé, il s'agit d'un rêve *réveillé* : d'un mirage, ultime manière de se ressourcer pour un individu qui meurt de soif en plein désert intérieur. Cette incarnation ne saurait être réussie et complète, car elle ne change pas le statut du disparu, dont l'évocation du retour, même sublimée, n'est pas celle d'un individu palpable : « La disparition est comme la 'mauvaise mort', avec ce qu'elle implique de revenants, de fantômes dans les imaginaires culturels. Elle ne transforme pas la victime en cadavre mais en une figure au statut intermédiaire venant hanter les vivants.¹⁴⁵ ». Le disparu ne possèdera jamais, en l'état, le statut du revenu, il lui reste celui du revenant. Et quelle que soit la forme ou la force de l'écriture, celle-ci, ici, n'y peut rien.

¹⁴⁴ Voir Texte n°1 : « De Nouahd à son fils Joseph / La cloche de la porte a sonné », in Annexe II, p.35.

¹⁴⁵ David Le Breton, « Du cadavre », in « Réflexions sur la mort », *Médecine & Culture* n°16, juin 2012, p.30.

Qu'une association ait fait écrire ces récits ou poèmes à des mères de disparus est, au demeurant, bénéfique, car ces activités mobilisent le dynamisme de l'économie psychique. De ce point de vue, l'enjeu humanitaire est pleinement atteint : « Le seul remède à la mort, et aux pensées sur celle-ci, est sans doute de stimuler, vivifier l'esprit en lui donnant de quoi animer l'imaginaire en lui... [Ce qui anime] la *dynamis* d'une pensée vivante, antidote à un soliloque qui ne serait qu'une 'pensée morte', celle-là même qui enferme l'obsessionnel ou le mélancolique.¹⁴⁶ » Mais la mélancolie s'efface-t-elle pour autant en s'« ex-crivant » dans le tracé des poèmes? Le texte, à lui seul, est-il synonyme de guérison ? Il est permis d'en douter.

Au certificat d'un décès, qui ne peut être émis, car rien d'officiel n'est possible, l'écrit substitue un certificat de vie, qui autorise les sujets à prendre acte de leur situation. Tel est le message du premier poème :

« On dit que la mort est plus supportable que le manque. Mais j'ai préféré, mon fils. Passer ma vie dans l'attente¹⁴⁷ ».

L'on notera ici l'emploi du passé, qui signifie, à mots couverts, que, par delà de la fin de cette attente, imaginée comme une issue, le sujet reste en position active. La vie entière est ramenée à un instant T. Par conséquent, le présent atemporel de l'écriture se confond avec celui du traumatisme, pour peut-être déboucher sur la promesse d'un dénouement heureux. Mais, encore une fois, que l'on ne s'y trompe pas : derrière la lecture de cet espoir sublimé demeure le filigrane de l'écriture mélancolique, qui prend en charge la réalité des mères. Autrement dit, plus l'espoir grandit, plus la mélancolie *s'épanouit*.

¹⁴⁶ Pr Gérard Pirlot, « La mort qui ronge inconsciemment dans les manifestations psychiques », in « Réflexions sur la mort », Médecine & Culture n°16, juin 2012, p.25.

¹⁴⁷ Voir Texte n°1 : « De Nouahd à son fils Joseph / La cloche de la porte a sonné », in Annexe II, p.38.

« Ces images que j'ai rassemblées à mon idée Que j'ai tracées de toi
avec le pinceau de mon imaginaire, Jour après jour¹⁵⁰ »

« (Ce trou) engloutit et anéantit *le sens entier* construit au fil des années. Une rupture radicale du ruban de la vie. Une profonde et authentique *césure*. Une fosse où grouillent l'innommable et l'irreprésentable [qui] évoque l'abrupte *implosion du sens* que Primo Lévi

150 Voir Texte n°1 : « De Nouahd à son fils Joseph / La cloche de la porte a sonné », in Annexe II, pp.35-36.

quarante ans durant s'attacha à écrire ; cette écriture que Jorge Semprun préféra congédier pour retrouver le souffle de la vie.¹⁵¹ »

b. Les limites du récit

Le récit, qu'il soit en prose ou en vers, risque de réduire l'écriture à être le véhicule d'affects indéfiniment recassés par le sujet. Le texte perd alors sa fonction de tisser du sens – rappelons que *texto* signifie « je tisse » – en vue de l'adresser à quelqu'un d'autre, et ceci quand bien même il n'est pas question de récit épistolaire. « Lorsqu'un chaos traumatique anéantit le souvenir pour le remplacer par un simple *retour* de sensations déjà vues, déjà entendues, en bref déjà senties, la narration en tant que telle cesse.¹⁵² » L'idée de retour est seule à graviter autour du moi en perdition des familles de disparus. Du fait le fantasme du retour du disparu envahit le champ de conscience du sujet scripteur, le texte en vient à être le miroir de l'éclatement traumatique de ce dernier et aussi à rater sa fonction d'être une fiction, au double sens du terme (en latin *fingere* : feindre et créer).

« J'ai oublié le jour,

J'ai oublié que chaque jour signifie que le temps s'écoule.

J'ai oublié que les nuages passent,

J'ai cessé de rêver à l'éclat du jour.¹⁵³ »

151 Jean-Claude Métraux, op. cit., p.35. C'est nous qui soulignons.

152 Jean-Claude Métraux, op. cit., « Identité narrative amputée ou enrichie », in chapitre 1 : « Deuils créateurs, traumatismes mortifères », p.47. C'est nous qui soulignons.

153 Voir Texte n°2 : « De Nouahd à son fils Ayman », in Annexe II, p.41.

Tel est ce qu'écrit le sujet dans le texte n°2, en écho à l'épuisement des participantes citées dans le troisième chapitre de notre Partie I. Ce texte est conçu comme une lettre mais le vernis de la supplique au disparu craque et *la narratrice* exprime l'inertie temporelle et environnementale qui l'a emprisonnée. Oubli et mémoire se confondent alors : la mémoire est celle de l'avènement traumatique qui a déclenché l'oubli du vivre pour soi et en soi. Le discours épistolaire, privé de tout destinataire, marque le *retour* du texte à la souffrance du sujet, à son impuissance à surmonter le souvenir figé du jour de l'enlèvement.

C'est pourquoi, Jean-Claude Métraux nous prévient du danger du récit mélancolique, si tant est que la contradiction entre ces deux termes n'est pas déjà manifeste : « Dans la catharsis, le témoignage ou la dénonciation, l'éloignement entre vécu et récit demeure limité. Le sens qui s'engouffre dans la brèche creusée par le langage reste coincé, collé à l'expérience. Si la souffrance fut mortifère, sa mémoire, quoique tracée par l'écriture, risque de le devenir.¹⁵⁴ »

Dans ces conditions, l'écrit ne peut remédier à l'aphonie du dialogue qui *perd* sa raison d'être en étant devenu ou plutôt redevenu soliloque. Mais ce n'est certes pas le désir du sujet qui se débat à l'infini, et qui, croyant éroder le néant qui le sépare et l'unit à la fois au disparu, s'accroche jusqu'au déni à la *raison* du texte : ce texte qui a pour mission d'annoncer le retour, même magique et halluciné, de la personne enlevée. Mais au retour de celle-ci se substitue le retour de la lutte écrite pour sa réapparition ; c'est là, sinon une définition, le contexte de la répétition malsaine pour le sujet, causée par le texte écrit. Le texte est un palliatif à l'interlocuteur – muet et disparu – qui démontre non pas tant la nostalgie du

154 Jean-Claude Métraux, op. cit., « Des morts 'vécues jusqu'à la lie' » in chapitre 1 : « Deuils créateurs, traumatismes mortifères », p.34.

disparu, que l'impuissance de cette nostalgie. La douleur du retour s'efface devant la douleur du non-retour, au sein d'un présent rendu permanent de l'écriture. Le texte ressasse souvent incessamment le simple « pourquoi ? » de la disparition :

« Aucune objection ne peut en effet contrevenir à ce questionnement formel poussé à bout qui fait du discours mélancolique un *monologue métaphysique* indéfiniment recommencé. Persuadé de la justesse et de la véracité de ses assertions, le sujet mélancolique ne cesse d'accuser l'impasse d'un raisonnement irréductible au point d'halluciner l'effet qui s'en dégage et d'en tirer jouissance par la répétition.¹⁵⁵ »

Le texte est envisagé, par les sujets scripteurs, comme un être intermédiaire entre le moi parental et celui du disparu ; il est une tentative de plus de ne pas s'endormir dans l'oubli du disparu, de ne pas le trahir. Un être symboliquement fait de chair et de sang, un prolongement somatique de la personne des mères et produit de l'assimilation fantasmatique que nous avons étudiée dans notre Partie I, il peut être aussi un médium, ouvrant un milieu de passage vers un autre que soi-même :

« J'ai ouvert les deux battants de la porte

Pour élargir l'horizon,

Pour te serrer contre moi,

Comme si mes bras étaient devenus tes bras¹⁵⁶ »

¹⁵⁵ Marie-Claude Lambotte, *Le Discours mélancolique. De la phénoménologie à la métapsychologie*, Erès, 2012, chapitre 3 : « L'inhibition mélancolique ; le formalisme du discours » in Première partie : « L'inhibition généralisée ; l'image du trou », p.27.

¹⁵⁶ Voir Texte n°1 : « De Nouahd à son fils Joseph / La cloche de la porte a sonné », in Annexe II, p.36.

Lorsqu'il n'est que prolongement à la douleur de l'avènement traumatique dont aucun de nos sujets ne peut s'extraire ni s'abstraire, le texte est voué à l'échec et le recours à l'écriture n'est alors plus à considérer comme un *pharmakon*, mais comme l'expression répétitive de la douleur mélancolique :

« Les larmes nées de ta disparition faisaient comme une rivière.

Tristesse et souffrance,

Destin de fatigue,

Souffrance et chagrin, et ce destin

Qui a jeté sur nous l'absence, froide et écrasante.

Après que les liens de sang nous ont fait vivre,

Ils nous ont rendu la séparation plus terrible.¹⁵⁷ »

Or, c'est un fait, tous les textes rendent compte de l'arrachement et de la dislocation consécutive du sujet qui souffre en permanence. Dans cette constellation de cris et de larmes, on ne perçoit pas l'étoile d'un dépassement possible de la détresse où le sujet reste immergé :

« J'ai laissé mon rêve pleurer, comme un malade qui espère le repos.

Avec mon cœur, mes espoirs se sont cachés du ciel, sous les nuages,

157 Voir Texte n°2 : « De Nouahd à son fils Ayman », in Annexe II, p.42.

Mes yeux avides ont regardé l'horizon et ont cherché à dissiper le voile du brouillard.

Ils n'ont vu que la chaleur et le vide du désert,

Et le chagrin des mères qui ont perdu leur fils¹⁵⁸ »

Dès lors que l'usage du texte se limite à être seulement celui d'un substitut de l'être disparu, il reste le déversoir d'une plainte et ne peut signifier et représenter autre chose que l'écho traumatique du phénomène de disparition. Même quand il est chargé de fantasmes positifs ou restructurateurs, et porté par un dernier élan dicté par l'évitement, il reste encore détourné de sa fonction première, qui est de créer ou de recréer un lien brisé par l'absence. Même lorsqu'il cherche à retisser ce lien détruit, le sujet scripteur avoue son échec:

« J'écris parce que je suis sûre que tu vas me lire. Je saigne parce que je suis sûre que tu vas mal. Je t'appelle parce que je suis sûre que tu m'entends. J'agite mon mouchoir en signe d'adieu, et j'étouffe d'être séparée de toi, car je suis sûre que tu me vois.¹⁵⁹ »

Selon ce constat, le texte *retourne* alors au moi des sujets, ce qui contribue à entretenir la violence du choc de la privation. Dès lors, l'écriture poétique peut dériver et se présenter comme une rêverie narcissique et mélancolique, qui contribue à bloquer le processus du deuil, à rendre ce dernier impossible, mais on le sait bien, le *pharmacon* est, selon l'étymologie, un poison et un remède, mais aussi un tiers émissaire. L'écriture détient la capacité d'aménager, à coup de reprises, une possible issue, à l'insu même des personnes qui la pratiquent.

¹⁵⁸ Ibidem, pp.41-42.

¹⁵⁹ Ibid., p.41.

c. Du discours de la privation au récit de la perte

S'il n'y a pas deuil, il y a perte non reconnue, donc non assumée et non légitimée. *Tant que le disparu n'apporte pas la preuve de sa mort*, le sens même de la perte se mue en faillite ambivalente. La perte ne peut qu'être imaginée, et en cela, même au détriment du sujet qui hausse le ton de son angoisse – culpabilisante ou abandonnique –, elle appartient à la rêverie narcissique du retour du disparu. « Il n'y a d'accès à la vérité qui ne soit franchissement de l'angoisse.¹⁶⁰ » nous dit Paul-Laurent Assoun et il poursuit. « S'il y a bien une souffrance du symptôme, il ne faut pas perdre de vue qu'elle permet d'éviter les affres de l'angoisse (...) : faire tomber le symptôme, c'est s'exposer à faire (re)surgir l'angoisse.¹⁶¹ » Sans nous substituer au praticien ni même sans chercher à savoir si les participantes sont suivies par des psychothérapeutes, nous nous contenterons de souligner que tout mécanisme de défense est par nature un symptôme.

L'angoisse est une protection, qui permet d'avoir des sursauts de lucidité, mais elle offre aussi une résistance pathologique contre la folie, identifiée ici par les familles comme le symptôme duquel se défendre. Même au prix des « épines du chagrin¹⁶² », aussi profondes que dévastatrices sur le moi du sujet, car à l'instar du chagrin, et même quand ils s'y substituent, le moi maternel et le moi du disparu ne peuvent être oubliés. Prisonnières *volontaires* de l'angoisse, les familles, tout en résistant au jeu cruel de l'Etat muet – qu'il se nomme Syrie ou Liban – ne vivent plus mais fonctionnent. Autrement dit, les griffes de l'inconscient, protecteur car générateur de l'angoisse, se referment sur elles.

¹⁶⁰ Paul-Laurent Assoun, *Leçons psychanalytiques sur l'Angoisse*, ECONOMICA, 2008, 4e édition, coll. « Anthropol », p.22.

¹⁶¹ Paul-Laurent Assoun, op. cit., p.21.

¹⁶² Voir Texte n°1 : « De Nouahd à son fils Joseph / La cloche de la porte a sonné », in Annexe II, pp.35.

On pourrait considérer que ces récits sont autant de *répétitions, entendues au sens théâtral, précédant* les retrouvailles avec les disparus, mais ils ne sont, la plupart du temps, que l'itération traumatique de la disparition, de la non-vie des familles depuis les enlèvements : « On pourrait multiplier les exemples caractéristiques du vécu mélancolique tels que l'impression de ne jamais arriver à se réveiller tout à fait, (...) et le sentiment de devoir jouer et rejouer le même scénario tous les jours comme si l'avenir se trouvait réduit à une *organisation répétitive*.¹⁶³ » Autrement dit, si l'angoisse devient le *témoin* crucial, mais aussi la répétitive de la privation, la mélancolie est la *force* de transformation de privation en perte, mais aussi la *seule narratrice* de ces récits. Ceux-ci condamnent les familles, manifestement, au châtement d'Atlas, qui serait ici de porter la souffrance universelle d'un monde sans que ce dernier n'en sache rien, ou n'en veuille rien savoir. Posture qui est, dans le contexte, pour les familles, séduisante, au vu du comportement de l'Etat libanais qui n'a jamais rien entrepris pour reconnaître que des membres de la population civile ont bel et bien disparu – ce que nous verrons de plus près dans la Partie III : « Du devoir au travail de mémoire ».

Mais, peut-être plus violent que le châtement d'Atlas, celui que s'imposent les familles, car jusqu'à preuve du contraire, elles n'ont commis aucune faute-, est celui de Sisyphe. Le recommencement perpétuel, de l'ascension des sommets de la raison, impossible à atteindre, sans qu'il n'y ait ni travail sur soi, ni aide extérieure, en dehors de celle des ONG, conduit à la perte totale du sens et à son épuisement.

¹⁶³ Marie-Claude Lambotte, op. cit., chapitre 4 : « L'inhibition mélancolique ; fonction de la dissociation acoustique » in Première partie : « L'inhibition généralisée ; l'image du trou », p.161.

« L'identité narrative se rompt, se fragmente, perd même le fil de sa mémoire. Le trauma a creusé un cratère dans l'histoire de vie, désormais infranchissable par la pensée. La mort 'usée jusqu'à la corde' a brisé la ronde du temps. Les expériences plus anciennes, les ressources développées aux époques révolues, sont désormais inaccessibles. Les souvenirs antérieurs au couperet maudit semblent avoir fondu dans les hauts-fourneaux de l'horreur.¹⁶⁴ »

Les familles, lorsqu'elles sont conscientes de l'absurdité de dialoguer encore avec les disparus, ne veulent en rien *savoir* que la ronde du temps est brisée, et se retranchent dans ce refuge *jouissif* imposé par un châtiment venu d'un *autre temps*. La perte de leur destinée se traduit alors par une mort du sens sans cesse questionnée et requestionnée. « La rupture, la césure, la fosse, l'implosion, cette mort soulignent la perte de l'en deçà du trou noir.¹⁶⁵ »

La faille de la séparation peut se transformer en faillite du retour, mais à ce jour, personne ne peut en être véritablement certain ? Comment, dans ses conditions, envisager un seul instant que le deuil soit encore la seule voie menant à une démarche réparatrice ? Ce qui rend impossible le travail du deuil, ce n'est pas tant le fonctionnement limite des sujets mais l'invisibilité du cadavre qui est générateur d'un état limite qui *s'exprime* dans l'attente hystérique, ou passive, provenant notamment du refus de concevoir la mort du disparu.

L'invisibilité du cadavre, qui alimente le *travail de l'angoisse*, offre elle-même un rempart préventif derrière lequel se protéger d'une menace de réponse officielle. Ainsi les paroles de la participante n°8, quoique légitimes et lucides en un sens, sont-elles teintées de ce déni qui lui donne une raison de continuer de vivre : « L'idée de sa mort ne me traverse même pas l'esprit. (...) En tant que chrétienne, je devrais effectuer des rituels pour sa mort : la

164 Jean-Claude Métraux, op. cit., « Identité narrative amputée ou enrichie », in chapitre 1 : « Deuils créateurs, traumatismes mortifères », p.48.

165 Jean-Claude Métraux, op. cit., « Des morts 'vécues jusqu'à la lie' », in chapitre 1, p.36.

messe, etc. Je n'ai rien fait de tout cela, car je n'ai jamais vu sa dépouille. Je continue à croire qu'il va revenir.¹⁶⁶ »

Face à l'impossibilité d'enclencher le travail du deuil, le sujet en appelle au mode opératoire de la mélancolie qui aura, alors pour tâche, de susciter des retrouvailles qui ne soient pas des retrouvailles factices et à court terme avec le disparu, mais des retrouvailles bénéfiques à long terme avec le moi du sujet éclaté¹⁶⁷ Cependant, pour l'instant, le désir continue à obéir à l'injonction du vide. « Dans le deuil, le monde est devenu pauvre et vide, dans la mélancolie, c'est le moi lui-même.¹⁶⁸ » Pour le dire autrement, puisque rien ne permet d'affirmer que les personnes enlevées sont réellement mortes, les sujets que nous avons fréquentés assignent à être les témoins de leur *propre* perte.

Ainsi en va-t-il de la fonction véritable des récits étudiés : opérer un glissement vers la mélancolie, réaliser une substitution de la perte *irréelle* – c'est-à-dire impensable mais aussi non confirmée – des disparus par l'unique perte *possible* : celle du moi des sujets, Sur ce point nous rejoignons totalement les analyses de Freud : « L'analogie avec le deuil nous amenait à conclure que le mélancolique avait subi une perte concernant l'objet ; *ce qui ressort de ses dires*, c'est une perte concernant son moi.¹⁶⁹ » Il est vrai que récit poétique ne parle que de son auteur, quand bien même ce dernier tente de décrire un fait concernant quelqu'un d'autre.

C'est là la limite du récit, mais aussi ce qui, d'après Paul Ricœur, constitue *in fine* le moi du texte et qui ne saurait être celui du fils disparu. L'identité narrative est constituée par

¹⁶⁶ Voir Entretien n°8, in Annexe I, p.25.

¹⁶⁷ Ce qui fera l'objet de notre Partie IV : « Le deuil paradoxal ».

¹⁶⁸ Sigmund Freud, « Deuil et mélancolie », in Sociétés n°86 – 2004/4, p.9. (Cf. Métapsychologie, traduction revue et corrigée par Jean Laplanche et J.-B. Pontalis, Paris, Gallimard, 1986 (1re publication 1915), pp.145-171.)

¹⁶⁹ Sigmund Freud, *art. cit.*, p.10. *C'est nous qui soulignons*.

le sujet qui met en intrigue l'histoire de sa vie. Mais il ne peut réaliser cette tâche qu'en prenant du recul par rapport aux événements auxquels il va donner une forme symbolique. En se citant et en se récitant dans le récit, le sujet tente de cerner et discerner le « qui ? » il est :

« Dire l'identité d'un individu ou d'une communauté, c'est répondre à la question : *qui* a fait telle action ? *qui* en est l'agent, l'auteur ? Il est d'abord répondu à cette question en nommant quelqu'un, c'est-à-dire en le désignant par un nom propre. Mais quel est le support de la permanence de ce nom propre ? (...) La réponse ne peut être que narrative. Répondre à la question 'qui ?', comme l'avait fortement dit Hannah Arendt, c'est raconter l'histoire d'une vie. L'histoire racontée dit le *qui* de l'action. *L'identité du qui n'est donc elle-même qu'une identité narrative.*¹⁷⁰ »

Mais, dans ce cas précis, *l'histoire* du disparu est impossible à narrer, car le texte poétique renvoie à l'histoire personnelle du narrateur, en l'occurrence à l'histoire de sa propre perte vécue dans le monde, et, par corollaire, à la vie même du texte dépossédé du sujet. Ce n'est pas par hasard ni par métaphore que nous avons déclaré plus haut que ces récits avaient non pas le mélancolique, mais, la plupart du temps la mélancolie pour unique narratrice, souvent unique. Mais la quête de l'identité narrative n'est pas pour autant absente de ces récits : en donnant la parole à la mélancolie, le sujet scripteur parle de lui-même indirectement, en faisant le détour par la prosopopée. On peut dire qu'il se recherche comme un « qui ? » à travers les méandres de la mélancolie et, à force de se re-citer, il peut un jour advenir. A ce titre, les treize récits ne font qu'un, puisqu'ils possèdent tous la même narratrice : la mélancolie de la perte.

La « perte », même si elle était définitive, n'est pas obligatoirement synonyme de mort, dès lors que le mot s'inscrit dans le registre de la mélancolie : peut-être que « l'objet

¹⁷⁰ Paul Ricœur, Temps et récit, t.3 : « Le temps raconté », Seuil, 1991 (1985), in « Conclusions », pp.442-443.

n'est-il pas réellement mort mais il a été perdu en tant qu'objet d'amour [ou du moins ne se sépare-t-on jamais totalement de] l'hypothèse d'une telle perte¹⁷¹ ». Ce qui est perdu, c'est bien la relation que le sujet entretient avec l'objet et cette perte consignée recouvre le phénomène de l'introjection. Ce qui épuise véritablement les familles des disparus est cette oscillation permanente entre fantasme de vie et de retrouvailles avec le disparu, et, d'autre part, le déclin de l'imaginaire débouchant sur l'abandon de tout espoir. Cette cruelle incertitude est le phénomène que nous allons examiner dans notre deuxième chapitre.

2. Absence relative et absence absolue

a. Vivants et morts

Ce qui est au fondement de la congélation du sort du disparu, et, par conséquent, ce qui tourmente les familles, privées de toute forme de deuil, réside dans le doute permanent quant à la nature de la disparition. Depuis des décennies, aucune famille, avec laquelle nous avons parlé ou dont nous avons lue l'écriture, ne sait si le disparu est mort ou vivant. Voilà ce qui alimente un espoir démesuré de type théâtral, qui est aussi à l'origine de la non-vie des sujets. Cette non-vie, autant la leur que celle de leurs enfants, les empêche de donner sens à l'après-coup de l'enlèvement, qui pourrait les délivrer du *syndrome traumatique*, à savoir la nouvelle de l'enlèvement, les longues années d'attente figées dans un présent permanent pour parer au manque et au vide qui en résultent et dans lesquels elles sont enfermées :

« Pourquoi les traités psychiatriques, qui depuis longtemps ouvrent leurs pages au *syndrome de stress post-traumatique* (PTSD), n'offrent-ils même pas un strapontin au syndrome traumatique ? (...) Faut-il y détecter le symptôme de la tendance journalistique propre à

171 Sigmund Freud, *art. cit.*, p.9.

l'époque : yeux fixés sur l'événement plutôt que sur l'histoire ? L'expression 'post-traumatique' en tout cas, en posant une distinction entre un avant et un après, trahit le temps de l'observateur, celui entre autres d'un soignant à l'abri des combats ; elle ne peut par contre appartenir au vocabulaire de victimes qui jour après jour se débattent avec le spectre de leur mort.¹⁷² »

Il est entendu ici que les victimes sont les familles qui « jour après jour se débattent avec le spectre de [la] mort », réelle ou non, de leurs disparus. Cette non-vie, basée sur l'absence de « distinction entre un avant et un après » est une survie qui requiert tous les mécanismes de défense de la série C. Cet évitement du conflit s'impose d'autant plus qu'il est l'expression, non pas du déni de la mort, mais de son incertitude ; ce qui explique qu'il laisse la porte ouverte à toutes les ambiguïtés de langage, aux litotes, aux antiphrases, aux dénégations, aux coqs-à-l'âne et aux réponses antithétiques, car les sujets sont plongés dans la contradiction engendrée par le trauma de la disparition.

Ainsi, à notre question : « *Est-ce que vous pensez que votre fils est mort ?* », la participante n°1 nous répond : « Oui ; non.¹⁷³ » A première vue, on peut envisager que ce « non » défensif issu du clivage du moi qui permet le refoulement du doute et de l'angoisse, vient faire barrage au lapsus de sa réponse en premier lieu positive, et en déduire que nous avons affaire à « un mode de communication pathologique¹⁷⁴ ». Mode qui prend par conséquent sa source dans une *injonction paradoxale* d'ordre *politique*, plaçant les familles dans l'impasse de la *double contrainte* :

172 Jean-Claude Métraux, op. cit., « Etats de survie : le deuil interdit », in chapitre 5 : « Deuils congelés et création ajournée », p.153.

¹⁷³ Voir Entretien n°1, in Annexe I, p.5.

174 Jean-François Pelletier, « L'école de Palo Alto et la double contrainte » in <http://laboiteame.unblog.fr/double-contrainte-injonction-paradoxale-ecole-de-palo-alto/> cf. <http://polaristo.com/jfpelletier/doctorat/012.htm>. Consulté le 18 juillet 2014.

« On nomme double contrainte (double-bind) une paire d'injonctions paradoxales consistant en une paire d'ordres explicites ou implicites intimés à quelqu'un qui ne peut en satisfaire un sans violer l'autre. *To bind (bound)* signifie 'coller', 'accrocher' à deux ordres impossibles à exécuter avec un troisième ordre qui interdit la désobéissance et tout commentaire sur l'absurdité de cette situation d'ordre et de contre-ordre dans l'unité de temps et de lieu. Sans cette troisième contrainte, ce ne serait qu'un simple dilemme, avec une indécidabilité plus ou moins grande suivant l'intensité des attracteurs. La double contrainte existe seulement dans une relation d'autorité qui ordonne un choix impossible et qui interdit tout commentaire sur l'absurdité de la situation. (...)»¹⁷⁵ »

Ainsi, l'Etat, depuis la fin de la guerre civile, oblige les familles de disparus, de par *son mutisme autoritaire*, à s'abîmer dans l'amnésie de la disparition, c'est-à-dire dans l'oubli de l'Histoire :

« Le mutisme est, par exemple, un effet émergent caractéristique de ces situations. Un blocage de communication qui s'avère d'ailleurs en général une réponse complètement inadaptée, puisqu'elle les verrouille encore plus ! Il est intéressant de noter qu'il intègre même souvent un second niveau de double contrainte (interdiction de communiquer vs besoin irréprensible de le faire)¹⁷⁶ »

Du point de vue de la problématique politique qui nous occupe ici, on ne peut que souscrire au propos de Gilles Luneau :

« Les injonctions paradoxales et les doubles contraintes sont des phénomènes assez courants et dépassent le cadre individuel du comportement humain pour entrer dans le comportement économique et social, des individus aux nations. Les totalitarismes secrètent quantités de doubles contraintes (...). Il suffit d'évoquer, pour couvrir le sujet, que les dictatures imposent

¹⁷⁵ Gilles Luneau, in <http://arsfp.blogspot.fr/2008/03/cole-de-palo-alto-double-contrainte-et.html>. Consulté le 19 juillet 2014.

¹⁷⁶ Corinne Dangas, in <http://www.2ro.fr/la-double-contrainte-ou-l-art-de-gerer-des-injonctions-paradoxales/>. Consulté le 19 juillet 2014.

toujours des injonctions paradoxales (...) où il ne suffit pas assez de supporter ou de tolérer cette dictature [du silence], mais encore il faut la vouloir.¹⁷⁷ »

Mais derrière cette analyse se profile l'ombre de la seule réponse possible des familles confrontés à *l'absence d'oubli* de la disparition, réponse qui se traduit ici, non pas par « oui ou non », mais par « oui et non ». Les deux réponses ne sont plus exclusives mais *inclusives*. Elles ne peuvent se détacher l'une de l'autre, *en toute logique*, tant qu'il n'y aura pas de parole extérieure, qui déliera le oui du non.

Il y a donc une lutte permanente des familles contre l'oubli afin de ne pas sombrer dans le diktat de l'injonction paradoxale politique libanaise, ainsi qu'en témoigne par exemple la participante n°2 : « Je souffre beaucoup et je prends des antidépresseurs. Je suis dans une lutte permanente pour ne pas oublier [mon fils].¹⁷⁸ » Or, selon Jean-François Pelletier : « la communication paradoxale est un message structuré de manière telle que : a) il affirme quelque chose, b) il affirme quelque chose sur sa propre affirmation, c) *ces deux affirmations s'excluent*.¹⁷⁹ » Or nous avons établi que le « oui » et le « non » ne s'excluent pas mais s'incluent. Il convient de préciser que selon les règles de la logique abstraite, ces deux affirmations sont exclusives, mais que selon les règles de la logique psychologique de la mélancolie, elles sont mises en tension et, de ce fait, ne s'excluent pas. En d'autres termes, la réponse de la participante n°1, pour paradoxale qu'elle soit, représente un dépassement du coq-à-l'âne que l'on rencontre chez les malades, souffrant par exemple de schizophrénie,

¹⁷⁷ Gilles Luneau, art. cit.

¹⁷⁸ Voir Entretien n°2, in Annexe I, p.9.

¹⁷⁹ Jean-François Pelletier, « L'école de Palo Alto et la double contrainte » in <http://laboiteame.unblog.fr/double-contrainte-injonction-paradoxale-ecole-de-palo-alto/>. C'est nous qui soulignons.

quand bien même il n'est pas établi avec certitude que la double contrainte ou injonction paradoxale soit une « causalité linéaire vers la maladie mentale.¹⁸⁰ »

Il n'en demeure pas moins que l'issue de la souffrance de n'avoir d'autre *choix* que de s'exprimer en termes paradoxaux est symptomatique de l'attente mélancolique – atemporelle, en dépit de l'activité, bien que réduite, du moi – d'une réponse officielle et claire concernant le sort du disparu, qui permettra au sujet d'entrer dans le processus du deuil, même si cette réponse gouvernementale risque de corroborer ce que certaines locutrices redoutent, après tant d'années, en toute lucidité.

Ainsi, à la question : « *Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?* », la participante n°4 nous répond : « Mon cœur me dit que mon fils est mort.¹⁸¹ ». De même, la participante n°5 nous dit : « L'espoir me fait vivre. Pourtant, cet espoir diminue à mesure que passent les années. Ma mère dit qu'ils sont morts, que c'est fini. En outre, mon père devrait maintenant avoir 80 ans ; la possibilité qu'il soit mort est plus forte que la possibilité qu'il soit en vie.¹⁸² ». Mais cette part de raison ne peut être que fugace car les éléments de véracité concernant la mort des disparus sont énoncés au conditionnel : « *si* mon fils est mort, je veux l'enterrer avec mes propres mains. *S'il* est vivant, je veux le prendre dans mes bras¹⁸³ », nous dit la participante n°1. Ce sur quoi renchérit la participante n°4 : « Dans tous les cas, que mon fils *soit* mort *ou pas*, je veux récupérer ses restes et l'enterrer selon le rituel. Je n'ai peur de rien. Quand je plaide ma cause, je demande que l'on me rende au moins

¹⁸⁰ Idem

¹⁸¹ Voir Entretien n°4, in Annexe I, p.13.

¹⁸² Voir Entretien n°5, in Annexe I, p.17.

¹⁸³ Voir Entretien n°1, in Annexe I, p.6. C'est nous qui soulignons.

ses cendres, car il s'agit de mon fils, pas du leur.¹⁸⁴ » Il y a un besoin, une demande et un désir de procéder au deuil, tel que l'exprime cette participante, et les sujets pourraient s'y résoudre, si au moins on leur donnait une réponse circonstanciée sur ce que sont réellement devenus leurs proches. Certaines citations d'entretiens trouvent un écho prolongé dans certains fragments issus des récits poétiques, tels que le n°3 :

« J'ai perdu notre cher fils durant la guerre.
Je n'ai pas su s'il était retenu en otage
Ou bien mort,
Ou dans une prison, détenu, innocent,
Ou s'il repose dans les bois, assassiné.¹⁸⁵ »

... cet aveu rejoint celui du texte n°5, où la mère métaphorise sa propre mort, en la calquant sur celle de ses enfants :

« Mes chers enfants, j'ai *perdu* le chemin de ma vie ; (...). Je suis *perdue* entre le soleil et l'ombre. Je ne distingue plus, mes chers enfants, l'aube du crépuscule.¹⁸⁶ »

Dans ces deux derniers extraits prédomine non pas l'évocation de l'impossibilité de la mort du disparu, mais la reconnaissance et l'acceptation par *anticipation* de cette mort, dès lors qu'elle devient l'enjeu d'une substitution maternelle. Dans le second extrait, il y a non seulement un phénomène d'assimilation, mais également un phénomène de confusion entre l'identité narrative de la mère et l'identité des disparus. Dès lors, on peut se demander quel est le sujet narrateur ? Si l'on restitue le sens caché du texte, on constate que l'écriture se substitue au sujet qui demeure véritablement muet : derrière le disparu qui ne peut s'exprimer,

184 Voir Entretien n°4, in Annexe I, p.13. C'est nous qui soulignons.

185 Voir Texte n°3, Récit de Ghadibe pour son fils Khaled / « Le cri de chagrin d'une mère », in Annexe II, pp.43-44.

186 Voir Texte n°5, De Hamda à ses deux enfants, Hassan et Abd / « Mon cœur trempe un pinceau dans mes larmes. », in Annexe II, p.46. C'est nous qui soulignons.

est présent un Etat qui ne souhaite pas le faire. Nous constatons donc une véritable interversion entre le sujet et l'objet : la mort, pour devenir acceptable, est transférée du disparu à la victime de l'absence.

Dès lors, la volonté de cette mère est de donner de la voix, de sacrifier sa voix pour faire entendre aux oreilles d'un monde sourd la voix absente de l'Etat. Que ce dernier se rende compte que, lui au moins possède, la clef de tout ce qu'il faut pour reprendre vie. Le texte, s'il est de la main d'une mère, n'est donc plus seulement adressé aux enfants disparus, mais est aussi indirectement adressé au titre d'une intercession diplomatique, à l'Etat, pour qu'il prenne le relais de la narratrice – qui est la mélancolie – en rétablissant les conditions objectives nécessaire à la paix psychique, et permettant les retrouvailles avec le moi perdu, prêt à retrouver « le chemin de [sa] vie ».

Ce qui nous amène à comprendre que les récits, ceux des entretiens et ceux des poèmes, ne fantasment pas uniquement sur *la mort et le silence* des disparus, mais témoignent de l'attente concertée de toutes les participantes qui exigent et attendent, plus qu'une réponse politique abrupte : une écoute et une parole des dirigeants qui les ont oubliées. C'est ce qu'énonce la participante n°5 : « Nous espérons toujours obtenir une information, un détail, une trace, qui nous dirait s'ils sont vivants ou morts.¹⁸⁷ » Nous reviendrons en détail sur les requêtes précises des familles dans notre Partie III : « Du devoir au travail de mémoire ».

Notons seulement pour l'instant le fait que, encore une fois, le politique met à l'écart, non seulement les enfants, mais aussi les parents. Cette *mise à l'écart* est, comme nous

187 Voir Entretien n°5, in Annexe I, p.16.

l'avons vu plus haut, synonyme de rapt. Les parents sont eux aussi enlevés, à toute forme d'avenir mais aussi de passé, ce qui leur confère également le statut de disparus de la mémoire nationale.

Revenons sur le déclencheur de la situation contradictoire qui empêche tout deuil de commencer, même quand il est souhaité. Nous voici face à une aporie qui peut s'explicitier comme suit : « *Le disparu ne cesse jamais de mourir car il n'est ni vivant ni mort. Sans pouvoir connaître les rites de passage de la vie à la mort, le disparu reste en souffrance dans tous les sens du terme. Il ne dispose pas de sépulture pour le repos de son âme.*¹⁸⁸ » Curieusement, la définition de ce professeur de sociologie à l'Université de Strasbourg est presque exactement la même que celle de la participante n°5. A notre question : « *Après ces 27 ans, quel est le mot qui pourrait résumer votre vécu ?* », cette dernière nous répond : « Nous espérons sortir de ce paradoxe, *la vie et la mort simultanées*¹⁸⁹ ». Le texte n°14 s'en fait également l'écho :

« Mon Dieu, mon Dieu, je n'ai pas trouvé le moyen de savoir si tu es mort, Saad, ou vivant.¹⁹⁰ »

Ce qui souligne, d'une part, le caractère insaisissable du disparu, notamment pour ses proches. Caractère d'autant plus insaisissable que la représentation du disparu est soumise à la même non-vie contradictoire que celle de ses parents, comme cela est confirmé par la réponse de la participante n°1. Le disparu, tout comme ses proches, mais aussi l'Etat et donc la nation sont enfermés dans un « oui-non » simultanés : *prisonniers du dehors* de toute vie et de toute mort. D'autre part, et parce qu'il ne faudrait pas oublier que la participante n°5

¹⁸⁸ David Le Breton, « Du cadavre », in « Réflexions sur la mort », Médecine & Culture n°16, juin 2012, p.30. C'est nous qui soulignons.

¹⁸⁹ Voir Entretien n°5, in Annexe I, p.16. C'est nous qui soulignons.

¹⁹⁰ Voir Texte n°14 : « De Souad à son fils Saad », in Annexe II, p.58.

répond sur son propre vécu, transparaît une grande lassitude. Les familles sont lasses de se débattre entre leur propre vie et leur propre mort et elles espèrent, elles aussi, *trouver le repos* psychique.

b. Absence du sens des rituels

Mais, comment trouver la paix de l'âme lorsque l'on ne peut procéder aux rituels du deuil et que l'on est impuissant devant la douleur de ne pas savoir si le disparu est ou non défunt. A défaut de dépouille, les sujets cherchent à incarner ou à se figurer le disparu, *comme s'il était mort*, même s'ils refusent cette mort, comme en témoigne le texte n°3 :

« J'ai perdu *mon fils*. *Mon corps* ressemble à un corps malade¹⁹¹ »

Ici la mère prête, non sans précaution verbale, son propre corps à son fils, dont le corps reste invisible. Dès lors, le corps maternel endosse un corps d'emprunt qui, étrangement, ne fait que « ressembler » à celui d'un malade, c'est-à-dire à quelqu'un que l'on ne peut pas considérer comme encore mort. Même ce processus de somatisation est impuissant, à attester que le fils pourrait être en mauvaise santé. Nous sommes dans le déni de la maladie figurée – et par-delà celle-ci, dans le déni de la mort, même quand bien même la perte serait consommée :

« Tu vas t'endormir pour une longue nuit. Et moi, comment je vais dormir. Habitée que je suis par ce cri trop fort pour moi ?¹⁹² »

Tout nous porte à imaginer que ce discours est prononcé devant la tombe fantôme du disparu, tombe que la mère porte en elle, devenue agent ou relais thanatophore d'une mort,

¹⁹¹ Voir Texte n°3, Récit de Ghadibe pour son fils Khaled / « Le cri de chagrin d'une mère », in Annexe II, p.43. C'est nous qui soulignons.

¹⁹² Idem

voire du mort, invisible ; ce qui lui fait ici revêtir le statut de *malgré-elle*. Du reste, elle n'est pas la seule à se figurer épouser les contours du disparu à l'état de mort : la participante n°4 n'affirme-t-elle pas être « la gardienne du temple¹⁹³ » ?

Cette analyse recoupe exactement les travaux de Magali Molinié, psychologue clinicienne. Celle-ci, dans *Soigner les morts pour guérir les vivants*, raconte le cas de deux femmes qui, ne pouvant se résoudre à faire leur deuil, témoignent de leur relation avec le défunt. Il s'agit de personnes *reconnues comme réellement mortes*, ce qui, tout en différant de la représentation de la mort des disparus qui nous occupe ici, fait écho à notre propre analyse :

« Avec des formulations différentes, Nadia [et] Monique font (...) état d'une sensation d'avoir *le mort à l'intérieur d'elles*. Nadia d'être *la tombe de son père*, Monique d'être *le tombeau des morts familiaux*. [Avec de] tels vécus (avoir le mort en soi), la psychanalyse y voit des formes pathologiques d'identification au défunt.¹⁹⁴ »

Les sujets que nous étudions ne sont pas en mesure de savoir si leurs proches sont bien décédés. D'ailleurs, cette tortue du non-savoir est trop dure pour notre participante n°3, qui, toujours par le biais de l'identification, se déleste, du poids de la mort de son fils. L'incertitude de la mort du disparu rend alors le rapport à l'avenir impossible. Il y a une proximité et une parenté entre la représentation du comportement de ces mères et la représentation du gisant, emportée par le cri de la suppliciée qui refuse, d'une part, la mort du disparu, et d'autre part, dans ces conditions, sa vie à elle.

193 Voir Entretien n°4, in Annexe I, p.14.

194 Magali Molinié, *Soigner les morts pour guérir les vivants*, Le Seuil, 2006, coll. « Les Empêcheurs de tourner en rond », « Désarrois d'adultes » in chapitre 8 : « Invisibles et pourtant présents », p.226. C'est nous qui soulignons.

Signalons entre autres un élément signifiant important : le refus de dormir dont parle le texte n°3, refus qui est dû à la métaphorisation de la mort du fils et préside à la représentation somatique de *vivre la mort* du disparu :

« Dans les cauchemars, l'être attaque, chevauche, prend possession, mettant en danger la vie du rêveur. On pourrait peut-être distinguer et dire que dans le rêve, le rêveur voit la mort, là où dans le cauchemar, il *vit* la mort.¹⁹⁵ »

Cette survivance de la mort en soi – et non plus *de* soi – se retrouve dans le texte n°2, et fait état de la sortie du cauchemar de tous les jours, quand le repos individuel comme familial est invoqué à tout instant : « J'ai laissé mon rêve pleurer, comme un malade qui espère le repos.¹⁹⁶ » Là encore, la maladie n'est pas le simple euphémisme d'une agonie, mais exprime l'intériorisation du poids de la somatisation prométhéenne du disparu qui « *ne cesse jamais de mourir* » et, qui par conséquent, ne pourra jamais mourir car le corps de la mère ne pourra jamais le remplacer ni s'offrir en sépulture à sa place. .

Les mères fantasment de voir leur corps érigé en stèle dressée face au monde, ; stèles *visibles*, pour leurs enfants, et pour elles-mêmes, afin de pallier l'invisibilité des disparus : « J'ai perdu toutes mes forces, épuisée d'avoir appelé mon fils¹⁹⁷ », ou encore : « Le temps est passé, les années aussi, et par la multiplication des soucis, mes veines se sont taries.¹⁹⁸ » Cette visibilité est l'effet d'une recherche de libération, et se donne à lire à ceux qui entretiennent l'immobilisme. Elle dénonce leur paralysie mentale et en montre leur non-sens « maintenant

¹⁹⁵ Idem

¹⁹⁶ Voir Texte n°2 : « De Nouahd à son fils Ayman », in Annexe II, p.41.

¹⁹⁷ Voir Texte n°10 : « De Khadija à son fils Mustapha », in Annexe II, p.53.

¹⁹⁸ Voir Texte n°15 : « De Ghalie à Nasser, Hassan et Jihad », in Annexe II, p.59.

que la douleur [les] a lentement changé[s] en statue[s].¹⁹⁹ » C'est là le seul moyen pour les familles et les disparus de se rejoindre et de procéder au recueillement ultime, dans une communion au-delà du psychique, « dépouillée » de tout rituel possible.

De fait, tant que la dépouille sera absente, les procédés du rituel du deuil restent d'une absurdité sociale et morale. En témoigne le texte n°7 où la mère, dans l'ignorance de la vie ou de la mort de ses quatre enfants, est depuis trente ans « toujours habillée en noir²⁰⁰ » alors même qu'elle se refuse à croire à la mort de ses enfants. Tout comme la participante n°6, conditionnée par le regard social qui l'oblige à mentir en exécutant un rituel inadéquat : « Durant (...) sept années, j'étais si triste que j'ai été jusqu'à porter le deuil. Ce n'est pas parce que je pense que mon fils est mort que je porte du noir, c'est parce que mon état d'âme est noir, ma psyché est triste.²⁰¹ » A l'inverse, la participante n°8 refuse de porter le deuil : « En tant que chrétienne, je devrais effectuer des rituels pour sa mort : la messe, etc. Je n'ai rien fait de tout cela, car je n'ai jamais vu sa dépouille.²⁰² »

Cette situation absurde est également renforcée par l'impuissance de la pratique religieuse; impuissance dont témoigne la participante n°7, en vue de se garder de tout évitement :

« Le Coran dit que le deuil d'un mari doit être porté, et les rituels effectués, durant 4 mois et 2 semaines. Le deuil d'un enfant doit durer 6 mois. Moi, je ne peux pas prétendre avoir fini mon

199 Voir Texte n°10 : « De Khadija à son fils Mustapha », in Annexe II, p.53.

200 Voir Texte n°7 : « D'une mère et de toute la famille, pour les quatre enfants Ibrahim, Aziz, Ahmed et Mansour », in Annexe II, p.50.

²⁰¹ Voir Entretien n°6, in Annexe I, p.20.

²⁰² Voir Entretien n°8, in Annexe I, p.25.

deuil ; il a dépassé depuis longtemps la période prescrite. Je n'ai rien appris, sur ce qu'ils étaient devenus, qui me permette d'appliquer les préceptes du Coran.²⁰³ »

Dans ces conditions, le symbolisme rituel ne peut être mis en œuvre. Mais, voici ce qui se passe dans un cas de *mort normale*, avérée, voici les attitudes que les individus adoptent dans l'absolu dans un cas de deuil classique, dès lors que rien ne vient entraver ce dernier :

« Nous savons que le deuil traduit à la fois *l'inadaptation des individus à la mort et le processus social de réadaptation qui permet aux survivants de panser leurs plaies*. (...) La réclusion notamment poursuit (...) une double fonction : mettre la douleur des proches 'à l'abri du monde', permettre à ces derniers 'd'attendre *comme le malade au repos l'adoucissement de leurs peines*' ; puis (...) 'empêcher les survivants d'oublier trop tôt le disparu', donc de les exclure pendant une période de pénitence des relations sociales et des jouissances de la vie profane, peu importe après tout que cette réclusion soit physique (...) ou morale : *elle protège alors moins les vivants de l'oubli qu'elle n'affirme l'impossibilité des vivants à les oublier et à vivre comme avant leur départ*.²⁰⁴ »

Ici, les familles, privées de la certitude de la mort des disparus, sont, par conséquent, privées des rituels anthropologiques ci-dessus énoncés. En premier lieu, la dialectique de la guérison induite par le travail du deuil (inadaptation/réadaptation) est inopérante chez les sujets, puisque, si l'on recourt à l'oxymore, ces derniers croient que *le cadavre du disparu peut toujours être en vie*. En second lieu, ils n'ont pas le *droit* au repos, dans l'espace politique ou de leur vie intime. Par voie corollaire, c'est précisément cela qui les rend *malades à vie*, malades de continuer de vivre, mélancoliques et comme on dit *borderline*. En

203 Voir Entretien n°7, in Annexe I, p.23.

204 Louis-Vincent Thomas, *Anthropologie de la mort*, Editions Payot, 1975, coll. « Bibliothèque scientifique Payot », Quatrième Partie : « De la pourriture à l'imaginaire », chapitre II : « La mort et les symboles », pp.467-468. C'est nous qui soulignons.

troisième lieu, les familles souffrent de ne pouvoir engager aucun processus de deuil réel, tout en étant réduit à une exclusion aussi bien physique, que sociale et mentale. Elles vivent un processus contradictoire qui les oblige, tout *en ne vivant aucun deuil*, à assumer « l'impossibilité [de] vivre comme avant [le] départ[des disparus] ».

Tout se passe comme si le travail du deuil s'était enclenché, et qu'en même temps, il n'aboutissait pas, puisque ce deuil, sans objet, est ramené à la douleur de la perte d'un moi, qui ne peut s'émanciper en aucune façon de *la perte du deuil*. Les familles ne sont pas en deuil, mais en souffrance. Elles sont dans le « je souffre » du deuil – en ancien français *deuil* signifie « j'ai mal », du verbe *douloir* – ; dans l'errance intérieure la plus totale, somatisant pour ne pas devenir, à l'image des revenants qui ne reviennent pas, prisonniers d'un entre-deux mondes.

Un deuil impensable

a. Le deuil anormal

A l'abri de tout processus réparateur, les sujets étudiés vivent le paradoxe de souhaiter faire le deuil des disparus, alors que, dans le même temps, ils continuent d'espérer leur retour. Ils vivent ce paradoxe quand bien-même l'hypothèse de la mort des enlevés s'est a(e)ncrée dans ce qui leur reste de lucidité, comme en témoigne, comme nous l'avons vu plus haut, la participante n°5, qui ne se fait plus guère d'illusions quant au retour de son père :

« C'est la situation à laquelle sont [également] confrontées un certain nombre de femmes en temps de guerre lorsqu'elles ne reçoivent plus de nouvelles de leurs maris, de leurs compagnons et que leurs autorités ne sont pas en état de leur dire ce qu'ils sont devenus ; ils sont portés disparus ! Sont-ils morts ? Ne sont-ils pas morts ? Ces situations ont été étudiées à la fin de la dernière guerre (Newman P.H. 1944) à propos des prisonniers mais elle est

comparable au cours de toutes les guerres (...). Certaines femmes vont continuer à attendre indéfiniment et passeront le restant de leur vie dans un deuil impossible, alors que d'autres finiront par mettre une croix sur leurs espoirs.²⁰⁵ »

Or cette seconde issue n'est pas celle que choisissent nos sujets, quitte à demeurer dans une impasse, quitte même à s'emmurer à vie, dans une servitude sacrificielle volontaire. Ce qui entretient cette tragédie commune et collective est la privation du deuil au quotidien. Cette situation leur interdit, d'envisager la perte de l'espoir de les revoir, *morts ou vif, et, en conséquence, leur interdit l'accès au symbolique du rituel funéraire* :

« Au sein de ces disparitions, les situations sont singulières et très dissemblables. Il y a déjà celles où le corps est retrouvé avec la possibilité de lui donner les derniers hommages et une sépulture, et celles où il n'est jamais retrouvé : le silence et l'incertitude interminables. Est-il possible de faire le deuil dans ces conditions ? Et si on commence à y songer, n'est-ce pas trahison à l'égard du disparu ?²⁰⁶ »

Ainsi, les retrouvailles, cycliques avec l'espoir, ne sauraient le compenser la privation, en l'état, absolue, du travail du deuil. Cette position extrêmement instable est un leurre pour le survivant qui ne peut rien exprimer d'autre que son désarroi démesuré à l'égard de son moi perdu, dès lorsqu'il s'assimile avec l'objet pour l'instant disparu. On pourrait pour employer le langage de Freud, que l'incorporation prend la place de l'introjection impossible à réaliser.

Tout nous porterait à croire, au regard des entretiens et des autres récits, que la mélancolie entraîne un deuil pathologique chez nos sujets : « L'ambivalence du sujet à l'égard de l'objet perdu le fait se sentir coupable de sa disparition et modifie le deuil en le différant ou

205 Michel Hanus, *Les Deuils dans la vie, Deuils et séparations chez l'adulte et chez l'enfant*, 2e édition, 2001 (1994), Maloine, « Deuils par disparition » in chapitre 7 : « Quelques deuils particuliers », p.154.

²⁰⁶ Michel Hanus, *Les Deuils dans la vie, Deuils et séparations chez l'adulte et chez l'enfant*, 2e édition, 2001 (1994), Maloine, « Deuils par disparition » in chapitre 7 : « Quelques deuils particuliers », p.155.

en en allongeant la durée.²⁰⁷ » Mais s'il y avait bien deuil différé, l'élaboration même de celui-ci sera remise *ad aeternam* tant que la situation du disparu ne sera pas clarifiée.

Chez nos sujets, il s'est produit un retournement : l'absence, c'est-à-dire le non-sens du deuil, fait que celui-ci devient la *pathologie* contre laquelle lutter, au détriment de l'installation pérenne chez le survivant d'une mélancolie victimaire, comme nous l'avons signalé plus haut :

« Ainsi, à la suite d'un deuil, le monde devient pauvre et vide en l'absence de la personne aimée, alors que dans la mélancolie c'est le moi lui-même qui s'appauvrit, devient indigne et mérite d'être puni. Des reproches, souvent spectaculaires, sont fréquemment mis en scène par le mélancolique délirant qui déplore ses fautes et semble ne manifester aucune gêne, tant il est aveuglé par son narcissisme exacerbé.²⁰⁸ »

Dès lors, cette situation *invivable* génère un second paradoxe : alors même que tout processus de deuil est impossible en raison du mutisme politique sur le sort des disparus, les sujets souffrent « anormalement » de certains symptômes classiques d'un deuil normal. Ce qui peut s'expliquer par l'idée que « la disparition est bien une forme de mort sociale²⁰⁹ ».

Sur la base de ce nouveau constat, et après avoir examiné les variations du comportement psychologique des participantes 1 à 8 à partir des entretiens et des écrits, depuis le choc initial de la nouvelle de la disparition – même lorsque certains des sujets étudiés demeurent bloqués sur ce choc initial et restent prisonniers de la compulsion à la répétition, venons-en à caractériser, par contraste, ce que serait l'idéal type du deuil normal.

207 Marie-Frédérique Bacqué, *Le Deuil à vivre*, Odile Jacob, 2e édition, 2000 (1992), chapitre I : « Le travail de deuil » in Deuxième Partie : « Deuil normal et pathologie du deuil », p.49.

²⁰⁸ Marie-Frédérique Bacqué, op. cit., p.49.

209 Michel Hanus, op. cit., in chapitre 7 : « Quelques deuils particuliers », p.154.

La psychologue Marie-Frédérique Bacqué²¹⁰ dans son ouvrage *Le Deuil à vivre*, attribue quatre traits principaux à l'élaboration du deuil.

Le refus de considérer la mort comme possible trouve son origine dans le phénomène de *sidération* qui a normalement lieu : « dans les moments qui suivent immédiatement l'annonce de la disparition d'une personne aimée. 'Ce n'est pas possible, je ne peux pas y croire !' Premières paroles étouffées, mais aussi parfois premiers cris marquant le refus absolu d'adhérer à l'information. On voudrait pouvoir revenir en arrière, retrouver le temps où l'on ne savait pas...²¹¹ »

Ce qui fait écho à deux situations que nous avons déjà étudiées à propos des mécanismes de défense dans notre Partie II, sans envisager les attitudes que la psychopathologie recense chez les endeuillés. La réaction primaire qui consiste à continuer à faire vivre le disparu, ou encore à ce stade, à tuer *la* mort pour ne pas tuer le mort, se retrouve par exemple chez notre participante n°1. A notre question : « *Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?* », cette mère nous répond : « Non, pas du tout : mon fils ne va pas mourir.²¹² » Non seulement elle exprime alors son refus de la mort effective du disparu, mais encore celui de sa mort future – tant que durera son absence. Si cette réaction d'évitement est encore plus prononcée chez la participante n°3, qui, à la même question, nous répond : « Je me prépare pour une fête : le retour de mes enfants ; pas pour un deuil, ni pour

210 Marie-Frédérique Bacqué est psychologue, maître de conférences à l'Université de Strasbourg, secrétaire générale de la Société de Thanatologie et de l'Association Vivre son Deuil.

²¹¹ Marie-Frédérique Bacqué, op. cit., « Les étapes du deuil normal » in chapitre II : « Le deuil normal », Deuxième Partie : « Deuil normal et pathologie du deuil », p.56.

²¹² Voir Entretien n°1, in Annexe I, p.6.

des funérailles.²¹³ », la sidération est encore plus patente, dans cette seule affirmation : « mon cœur me dit qu'il est bien, et mon cœur est lié à lui.²¹⁴ »

Le second trait (« on voudrait revenir en arrière »), qui traduit l'impuissance du désir de remonter le temps chez un endeuillé normal, se retrouve également chez nos sujets. En témoigne par exemple cet extrait du texte n°1 : « Comme si mes bras étaient devenus tes bras / Pour oublier ce qui a été²¹⁵ ». Le refuge fusionnel entraîne l'oubli, non du fils, mais de sa disparition : autrement dit, il conjure « le refus absolu » de la mort, évoqué par Marie-Frédérique Bacqué. Ainsi le blocage est-il la composante initiale du deuil normal, et sert-il au désir d'échapper au traumatisme consécutif à toute disparition, quel qu'en soit le cadre.

A cela, nous pouvons ajouter un troisième trait de nature symbolique, consistant dans la « quête de souvenirs et d'objets²¹⁶ », qui entre toujours dans le champ de la sidération. Nous le retrouvons également chez deux de nos sujets. Parce qu'il est impossible de « récupérer ses cendres [pour] célébrer ses funérailles²¹⁷ », comme le voudrait la participante n°4, il ne demeure que l'entreprise – dérisoire et bloquée – du rituel dédoublé de se consacrer à une commémoration permanente du disparu et en même temps, pour le survivant, de se placer dans une attente figée, à vie si nécessaire, afin de ne pas oublier qu'il reste une chance fantasmée, mais également très infime, de le voir revenir.

Tel est le cas de la participante n°3 : « Ma relation avec eux est plus forte maintenant. Je n'arrive pas à quitter la maison, parce que je crois toujours qu'ils vont revenir. Elle

213 Voir Entretien n°3, in Annexe I, p.12.

214 Voir Entretien n°2, in Annexe I, p.8.

215 Voir Texte n°1, in Annexe II, p.36.

²¹⁶ Marie-Frédérique Bacqué, op. cit., p.57.

217 Voir Entretien n°4, in Annexe I, p.13.

s'exprime à travers les photographies, les habits d'eux que je garde à la maison.²¹⁸ » Ce qui rejoint également le profil du comportement de la narratrice du texte n°7 : « J'ai gardé un peigne, un paquet de cigarettes périmées, quelques affaires qui me rappellent mes enfants.²¹⁹ »

Il ne s'agit pas *encore* et il ne s'agira sans doute jamais de pratiquer les rituels du deuil, du moins tant que les dépouilles demeureront invisibles ou que les cendres ne seront pas rendues aux familles. Mais il s'agit au contraire, de tout mettre en œuvre pour ritualiser l'espoir de leur retour. En conséquence, nous assistons à l'invention de nombreux rituels de survie relatifs au disparu et au moi des parents.

Par ailleurs, toutes nos participantes ont sombré, à un moment ou à un autre, dans la dépression, et la plupart y sont encore plongées. Ce qui a déclenché des « *altérations somatiques*²²⁰ », telle que l'insomnie, toujours persistante, même après trois décennies. Il n'est que de se reporter à notre tableau anamnestique pour voir que ces individus ont tous un traitement à base d'antidépresseurs, d'anxiolytiques et autres somnifères, permettant d'affronter la nuit, le moment le plus douloureux du quotidien, où ressurgit le cauchemar de la violence de la séparation. Sur ce point, ce qu'écrit Marie-Frédérique Bacqué sur les phénomènes qui apparaissent dans le deuil normal est en totale adéquation avec le discours de nos participantes :

« L'insomnie est habituelle et peut être aussi rapportée au rôle anxiogène de l'obscurité, tandis que les rêves perturbent l'endeuillé par leur caractère répétitif lorsqu'il y a eu

218 Voir Entretien n°3, in Annexe I, p.11.

219 Voir Texte n°1, in Annexe II, p.50.

220 Marie-Frédérique Bacqué, op. cit., p.57.

traumatisme. La frustration qu'ils provoquent tourne parfois au cauchemar : il y retrouve le disparu vivant, mais un détail empêche systématiquement une réunion.²²¹

Ces retrouvailles sont d'autant plus espérées le jour, que la nuit est l'agent pathogène et castrateur, qui dévaste et *détisse* le lien entre les familles et les disparus, et qui, s'infiltrant dans la brèche du traumatisme, ne laisse que le fossé d'une séparation *aliénante et inaliénable*. Ici, il n'est que de rappeler le cauchemar de la participante n°1 qui illustre parfaitement cette situation : « Dans le dernier rêve, [mon fils] me regardait et il s'enfuyait loin de moi en courant²²² ». Dès lors, le jour se passe à réveiller la lutte intérieure visant à rétablir un lien ou un semblant de lien, comme si la séparation n'avait jamais eu lieu, ni dans « le dernier rêve » – entendez un rêve que la participante n'espère plus jamais faire – ni dans la vie. Mais être à nouveau en possession de ses facultés, cela sert alors pour une large part, à ré-insérer le disparu dans une temporalité arrêtée, où le déni reprend ses droits, en laissant croire que la personne aimée revient aux côtés de sa mère... jusqu'à la nuit d'après.

b. Un deuil arrêté

Mais *ces caractères du deuil* ne suffisent pas pour qu'un travail réel puisse s'instaurer. Car, dans les situations que nous décrivons, ils font symptôme : « le deuil est séparation, plus précisément un travail sur la séparation²²³ », nos sujets vont jusqu'à refuser la séparation comme principe de réalité, ou du moins tenter de la conjurer dans un ultime déni .

221 Idem

222 Voir Entretien n°1, in Annexe I, p.6.

223 Michel Hanus, op. cit., in « Introduction », p.36.

« L'inhibition est spectaculaire, tant l'endeuillé donne l'impression d'être ailleurs, dans son univers, et la plupart du temps encore avec le défunt.²²⁴ »

A la question « *Est-ce que l'enlèvement ou la disparition ont modifié quelque chose dans votre relation avec le disparu ?* », la participante n°2 nous répond: « Pas du tout : mon cœur est toujours attaché à lui ; je ne me suis pas séparée de lui.²²⁵ » Cette participante en est restée au stade initial de la sidération... depuis trente-cinq ans.

En d'autres termes, tout espoir de deuil, même embryonnaire mais stationnaire, s'est envolé pour céder la place à une tentative d'avortement du moi des survivants, de leur propre avenir, de la reprise de leur propre destinée, entretenue par l'absence de nouvelles des disparus. Ces personnes consacrent alors leur énergie à recomposer une fusion infantile avec l'objet perdu, ou encore à s'identifier à la perte « comme si » elle avait été réalisée. On le voit, l'incorporation se substitue à l'introjection devenue impossible.

Nous assistons à un phénomène de survie *différée* du moi des sujets. Survie remise à plus tard tant que le disparu – encore une fois : vivant ou sa dépouille – ne (se) sera pas montré. Les mères vont, en quelque sorte, transposer dans leur propre vie le deuil différé des disparus. Elles vont se l'approprier et en faire la loi de leur survie :

« Dans [l]e cas [du deuil différé], la position de déni initial de la réalité de la perte se prolonge dans le temps. Aucun changement n'est perceptible dans le mode de vie de l'endeuillé, qui s'est à peine arrêté de travailler pour enterrer son mort. Il prolonge ainsi sa présence pendant un temps, de façon quasi hallucinatoire, en agissant comme si rien n'avait changé.²²⁶ »

224 Marie-Frédérique Bacqué, op. cit., p.59.

225 Voir Entretien n°2, in Annexe I, p.8.

226 Marie-Frédérique Bacqué, op. cit., « Les deuils compliqués », in Chapitre III : « Complications et aspects psychiatriques du deuil », p.72.

Grâce au phénomène d'identification et d'assimilation de type « hystérique », tel que nous l'avons vu plus haut, le sujet préfère s'absenter de lui-même, en se mettant, à la place de l'objet disparu, ne serait-ce que le temps qu'il faudra pour que ce dernier revienne ; sans qu'aucun changement n'ait eu lieu ou n'ait à se faire. Cette inversion fantasmatique se constate notamment chez la participante n°6 : « Je ne me prépare pas à retrouver la mort, mais à retrouver un fils vivant, jeune, comme je l'ai connu.²²⁷ »

Cette perspective est corroborée par, l'enlèvement de l'autre assimilé à la mort du moi des sujets. En témoigne le texte n°7 : « Qui peut imaginer qu'on retire, à une mère, ses quatre enfants, de ses bras et devant ses yeux ? Ils m'ont tuée ce jour-là.²²⁸ » Cette mort, imaginaire, théâtrale et théâtralisée, qui explique dès lors que, même si le sujet a assisté à l'enlèvement de ses proches, il n'a jamais eu « devant ses yeux » le spectacle de leur assassinat, se voudrait être réelle, pour défendre la cause de leur retour définitif.

Toute survie du moi est pourtant considérée par les sujets comme insensée et pathologique. Cette attitude entretient le souhait (*Wunsch*) sacrificiel des survivants de se libérer de leurs non-vies simultanées, celle du parent comme celle du fils, en imaginant que le premier aurait le pouvoir de donner sa mort en échange du retour réel du disparu : « Comme si [ma mort] venait interrompre ce temps où je vivais sans vivre / (...) Mais mon fils n'est pas revenu.²²⁹ »

Cette assimilation croît de plus belle, dès lors qu'elle trouve également sa légitimité dans un sentiment de culpabilité qui, s'il est dénué de fondement, trouve sa justification dans

227 Voir Entretien n°6, in Annexe I, p.19.

228 Voir Texte n°7, in Annexe II, p.50.

229 Voir Texte n°1, in Annexe II, p.38.

la *raison* réparatrice du désir mélancolique d'un châtement divin des sujets : ce qui n'exclut pas que ces personnes cherchant en même temps « la souffrance de l'état dépressif (...) un gage d'apaisement de [ce sentiment de] culpabilité²³⁰ ».

A leur corps défendant, les survivants sont dans l'impossibilité d'envisager la séparation qui deviendrait alors synonyme de trahison et de mort du moi, tant que la destinée du disparu demeure une inconnue. Ce que nous retrouvons dans le texte n°1 :

« On dit que la mort est plus supportable que le manque, mais j'ai préféré mon fils, passer ma vie dans l'attente²³¹ »

L'ignorance du sort du disparu, si anxiogène soit-elle, génère une cascade de manques, mais aussi des lueurs d'espoir. Ces lueurs se diffractent en butant sur une attente passive qui, bloquant le deuil, gèle le moi du survivant dans une stase mélancolique, stérile.

Pour nous résumer, le processus du deuil, chez nos sujets, est arrêté. Ce qui entraîne une interruption, voire une totale impossibilité *in fine* du deuil narcissique des parents survivants. Le temps de régression que l'on observe chez les endeuillés normaux est observable aussi chez nos sujets, mais jusqu'à un certain point : « Fusionné régressivement à l'objet perdu, l'endeuillé croit d'abord ne plus pouvoir vivre, il ne se voit plus d'autre destin que celui de cet objet.²³² » Mais, puisque la mort du disparu n'a pas été prononcée, la régression narcissique, du moins chez nos sujets, est nulle.

« Au cours de ce mouvement de régression narcissique, *l'endeuillé est sommé de renoncer à la croyance en sa toute puissance* ; il doit reprendre, refaire le deuil narcissique originaire pour

230 Michel Hanus, op. cit., in chapitre 6 : « Travail de deuil : l'élaboration psychique du deuil », p.145.

231 Voir Texte n°1, in Annexe II, p.38.

232 Michel Hanus, op. cit., in « Introduction », p.35.

se soumettre à la réalité [grâce à quoi] le travail de deuil peut être considéré comme le paradigme de l'efficacité de l'épreuve de réalité.²³³ »

Le sens de la réalité ne peut exister ou renaître chez nos sujets, tant qu'ils ne seront pas renseignés sur la véracité de la mort du disparu. Par conséquent, il ne peut s'effectuer de travail sain et sensé tant que ces derniers évolueront sur la base d'une mort et donc d'un deuil hypothétiques. Par le phénomène d'identification, d'assimilation et d'incorporation sur le mode hystérique, le sujet s'absente de soi de façon fantasmatique pour rejoindre l'objet disparu. L'absence, c'est-à-dire le non-sens du deuil, fait que celui-ci devient la pathologie contre laquelle lutter. De même, l'histoire du disparu est impossible à narrer, car le texte poétique renvoie à l'histoire personnelle du narrateur, en l'occurrence à l'histoire de sa propre perte d'être au monde ; et par voie de conséquence à la vie même du texte dépossédé de son sujet. A ce titre, les récits ne font qu'un, puisqu'ils possèdent tous la même narratrice : la mélancolie de la perte. Pour nous résumer, tout processus du deuil, chez nos sujets, est arrêté. Ce qui entraîne une interruption, voire une totale impossibilité in fine du deuil narcissique des parents survivants.

233 Idem. C'est nous qui soulignons.

Quatrième partie : Du devoir au travail de mémoire

Si les familles que nous avons rencontrées et les poèmes que nous avons lus sont enfermés et enfermés dans une attente figée du retour hors-temps des disparus, c'est que semble avoir disparue la notion même d'un Etat qui soit normalement et moralement responsable des civils, et, qui, plus largement, garantit le retour au bien-être de la nation dont il devrait logiquement avoir la charge depuis la fin de la guerre civile.

a) L'abandon de l'Etat

a. *Amnésie volontaire*

Nous ne cherchons pas à cautionner un discours trop facilement symétrique entre la victime invisible : le disparu, et le coupable invisible : l'Etat, mais à recueillir le ressenti des familles depuis le début de la guerre civile qu'ils ont vécue. Nous voulons analyser les dégâts psychiques subis par ces familles et causés par le mutisme peut-être calculé, peut-être maladroit, des autorités. Car si l'on peut éviter un calcul, est-il possible de calculer l'évitement ? Répondre par l'affirmative constituerait un non-sens psychopathologique.

Il n'empêche que, d'après certains intellectuels, libanais et d'autres, l'Etat se comporte à ce jour comme si le pays était encore sous le joug de la guerre civile, entretenant une guerre psychique interminable au sein même de tout individu. Sous couvert d'une amnistie au sortir de la guerre civile, l'Etat a sciemment laissé le pays, non pas voué à lui-même, mais l'a pris en otage dans une omerta doublée d'une amnésie stratégique sur ce que sont devenus les disparus . Tout se passe comme si le statut d'enlevé n'avait jamais existé.

Ce qui a eu et a encore pour conséquence d'enlever *justement* le peuple à lui-même, à toute forme de destin, passé comme avenir. La démocratie est portée aux nues non seulement à travers le monde, mais aussi d'un bord à l'autre de l'éventail politique. Le terme comporte

une affirmation simple et purement politique : le peuple se gouverne lui-même, et c'est le commun et non une partie oligarchique ou un grand Autre qui est le souverain politique. « A cet égard, la démocratie est un principe inachevé, il ne précise pas quels pouvoirs doivent être partagés entre nous, ni comment le pouvoir du peuple doit être organisé, ni par quelles institutions il doit être établi et assuré²³⁴ ». Ainsi cette amnésie politique relève d'un évitement calculé qui vise à diviser la société « pour nous dépouiller de nos volontés individuelles et collectives [en 1993] ». ²³⁵

C'est bel et bien le silence de l'Etat sur le sort des disparus qui a contribué à figer les familles dans leur non-vie et à les convaincre que leur identité réelle et sociale ne dépendait pas ou ne dépendait plus d'eux :

« le langage de la guerre libanaise vise, par dessus tout, à convaincre le 'civil' de son impuissance (...). Ainsi, (...) loin d'être invité à reprendre son destin en main, [il] se sentira culpabilisé et sera convaincu que ce qui lui arrive n'est que le juste retour des choses. Les divers groupes de combattants n'en seront que plus prompts à affirmer que leur lutte armée est bien la prise en mains par le peuple de sa propre destinée et la voie royale de la liberté. ²³⁶ »

Claude Lefort, quant à lui, nomme démocratie une « forme de société dans laquelle les hommes consentent à vivre à l'épreuve de l'incertitude²³⁷ », et où « l'activité politique se heurte à une limite²³⁸ ». Elle est par définition, exposée au paradoxe du sceptique relativiste, qui doute de tout sauf de son doute, au point de devenir un dubitatif dogmatique ou un doctrinaire du doute. Lefort admet que « le relativisme atteint son plus haut degré quand on

234 Ahmad Beydoun, *Le Liban, Itinéraires dans une guerre incivile*, Editions Karthala, 1993, coll. « Hommes et Sociétés », p.41.

235 Idem

236 Op. cit., p.184.

237 Claude Lefort, *Le temps présent*, Paris, Belin, 2007, p.635.

238 Idem.

vient s'interroger sur la valeur de la démocratie.²³⁹ » L'amnésie provoquée est une arme psychique qui sert aujourd'hui encore à conditionner la population civile, au carrefour, entre fausse vie et fausse mort, entre attentisme et culpabilisation. Ce qui renvoie mais aussi explique les ravages psychopathologiques subies au sein des familles avec lesquelles nous avons dialogué ou dont nous avons lu les écrits.

Même s'il y a eu des tentatives de réconciliation entre la population civile et l'Etat, celles-ci en sont souvent restées à un plan imaginaire, fantasmatiques du côté des civils et illusoires, du côté de l'Etat muet :

« La guerre a ainsi réconcilié 'les civils' avec la fiction d'Etat. Envisagés comme entités abstraites, mais d'autant plus présentes qu'elles étaient, *dans la réalité*, disloquées et violemment séparées l'une de l'autre, 'l'Etat' et 'les civils' sont, pour l'imaginaire collectif qui les saisit, les deux parties libanaises qui n'ont pas eu recours aux armes. La violence de leur séparation réelle, due à la mainmise des parties belligérantes sur l'une et l'autre, n'a fait que renforcer la solidarité imaginaire, passionnelle même, de ces deux instances ». ²⁴⁰

Ce rapport n'a pourtant pas engagé l'Etat à une prise de responsabilité sérieuse ou à une prise de conscience de la nécessité de la paix. Au contraire, il ne s'agit ici que d'un rapport de *fiction* savamment entretenu par des dirigeants manipulateurs des émotions et de la psyché des citoyens. Ce n'est pas seulement que les grands groupes achètent les politiciens et téléguident ouvertement la politique intérieure et étrangère, ni que les médias qui leur appartiennent ridiculisent l'idée même d'information du public ou de responsabilité du pouvoir. Nous assistons à une grande fusion du pouvoir des communautés et du pouvoir de

239 Id.

240 Ahmad Beydoun, *op. cit.*, p.184.

l'Etat. Cette cruauté manipulatrice et perverse se retrouve exactement dans les témoignages des participantes à qui l'on faisait la promesse de pouvoir renouer un lien physique ou épistolaire avec leurs fils disparus, promesse vaine suivie de la violence du silence, et réactivant paradoxalement le traumatisme de l'absence.

Au préalable, il convient d'opérer une distinction entre deux ordres de pensée qui peuvent s'appliquer aussi bien à la situation libanaise qu'à la situation chilienne, quand bien même, comme on le sait, la composition de la société chilienne est plus homogène et moins évolutive. Ce qu'il faut retenir, c'est la distinction entre le politique et la politique : le premier concerne les arcanes, et les faits de la gouvernance politique, la seconde est le royaume de ce qui est commun. Dans le cas du Chili, comme le note Ricardo Salas Astrain²⁴¹, Cette distinction, se traduit, d'un côté, par une conception holistique de la politique incluant toutes les sphères de la vie publique, et, de l'autre, par l'autonomie des autres sphères métapolitiques. Mais la suite du propos de l'auteur s'applique également au contexte politique libanais, dans la mesure où surgissent des tensions entre l'idéal type du politique et les pratiques politiques convenues et conventionnelles. Il faut, en effet, rappeler que les milices libanaises se sont opposées à tout pouvoir légitime, en vue d'empêcher l'émergence d'un modèle approprié du pouvoir étatique. Dans le cas chilien, en revanche, il s'agit de la tension entre ces deux aspects qui se traduit par une ambiguïté entre raisons politiques et pouvoir factuel²⁴²

²⁴¹ Ricardo Salas Astrain, *Violence fondatrice, mémoires de la dictature et politiques de la reconnaissance*. www.revues.org

²⁴² Ricardo Salas Astrain, *Violence fondatrice, mémoires de la dictature et politiques de la reconnaissance*. www.revues.org

Ce sont pour toutes ces raisons inhérentes à cette distinction essentielle et à la dialectique qu'elles induisent qu'il nous paraît important de préciser, en reprenant le propos du même auteur que va être déployé un terrain propice aux violences que nous connaissons : à savoir, d'un côté, nous rencontrons une violence subjective immédiatement identifiable effectuée par un agent connu, et d'un autre côté, nous rencontrons la violence objective, ou étatisée, qui concerne l'ensemble des processus politiques susmentionnés²⁴³.

Tirons maintenant les leçons de ce constat en reprenant le propos d'Ahmed Baydoun. Cette analyse déroule, en effet, l'horizon de compréhension des contradictions et des distorsions qui réduisent l'état libanais à une idée abstraite qui n'a aucune prise sur le cours de l'histoire : « Nous n'ignorons pas que cette solidarité de l'Etat abstrait et du civil abstrait, dans la studieuse désinformation étatique, est largement théorique. La guerre a entraîné l'Etat dans son arène pour en faire une partie belligérante, voire plusieurs. Une certaine retenue a persisté, toutefois, préservant cette fiction de solidarité ou permettant de la ranimer à chaque fois que l'occasion s'en présentait.²⁴⁴ »

Voilà pourquoi la solution qui s'avère la meilleure ou la moins mauvaise relève d'une éthique du politique qui serait en mesure de lever les ambiguïtés ci-dessus énoncées

243 Ricardo Salas Astrain, *Violence fondatrice, mémoires de la dictature et politiques de la reconnaissance*. www.revues.org

244 Ahmad Beydoun, op. cit., p.186.

Cernées entre le silence de la mémoire et l'abandon de tout avenir social, les familles ont été réduites à l'impuissance de se faire entendre, mais également de vivre pour et par elles-mêmes. A l'image des photographies de leurs disparus, les sujets ne sont plus que le souvenir d'eux-mêmes, condamnés au repli sur soi, victimes de l'inertie étatique :

« Nous avons voulu souligner le lien entre la position commune civils-Etat et l'incapacité d'opposer à la guerre un refus concret et sans équivoque. Il a fallu se contenter, de ce côté-là, d'un refus de principe, trop réservé pour pouvoir nommer les belligérants, caractériser leurs actes et entreprendre une condamnation circonstanciée des uns et des autres. *Ce fut donc un refus recroquevillé, fataliste quant à sa source et au comportement qu'il inspire, dépourvu d'initiative et d'aptitude au redressement.* L'Etat n'a pas eu l'audace de regarder en face la société qu'il coiffait (...). *D'où cette tendance de l'Etat à encaisser l'impuissance des civils pour la leur rendre doublée de la sienne propre.*²⁴⁵ »

Comment ne pas y voir alors une attitude perverse, c'est-à-dire une volonté de sceller le sort des disparus, mais également celui des survivants, en gelant de façon délibérée, et leurs espoirs de retrouvailles en famille, et ceux des retrouvailles avec eux-mêmes ? Derrière le panel de familles présenté dans notre étude, c'est la société dans son essence même que l'Etat a tenté de briser, et de stériliser par des générations entières. Jacques Rancière dans les propos recueillis par Eric Hazan considère « la réduction idéale du politique par le social²⁴⁶ » comme la fin sociologique du politique et comme une réduction de la démocratie à « l'autorégulation politique du social²⁴⁷ ».

Cette impuissance, ou prétendue telle de l'Etat, s'accompagne d'une inertie qui a pour dessein, dirait-on, de ne jamais faire l'effort de tout mettre en œuvre pour que la nation puisse recouvrer un jour une mémoire collective :

245 Idem. C'est nous qui soulignons.

246 In Démocratie, dans quel état ?, p.30.

247 Op. cit., p.32.

« Ce sentiment d'impuissance s'alimente de (...) 'l'inertie'. Encore un mot dont l'équivalent arabe (*jumûd*) se traduit littéralement par 'passage à l'état solide'. (...) Ce nouvel état semble ne plus rien avoir d'humain, rien de biologique même : il est proprement physique. C'est vrai qu'il lui arrive encore d'être appelé 'inertie politique' ou littéralement 'solidification politique' ! (...) Aux 'civils', elle est présentée comme un nouveau destin dont la clef se trouve, encore une fois, en dehors de leur portée.²⁴⁸ »

Le néolibéralisme comme rationalité politique a lancé un assaut frontal contre les fondements de la démocratie libérale, en transformant ses principes – constitutionnalité, égalité devant la loi, libertés politiques et civiles, autonomie politique, universalisme – en règles du marché : les ratios coûts/bénéfices, l'efficacité, la rentabilité. Wendy Brown considère que c'est par cette rationalité néolibérale que les droits, l'accès à l'information, la clarté et la responsabilité du gouvernement, le respect des procédures sont facilement détournés ou mis de côté. Et surtout, c'est ainsi que l'Etat cesse d'être l'incarnation de la souveraineté du peuple pour devenir un système où se traitent des affaires.²⁴⁹ Le Liban est un état dépourvu de souveraineté, donc un Etat voyou d'après Wendy Brown, vu aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur. Autrement dit pour exercer le pouvoir d'Etat, la référence n'est plus la représentation du peuple ni sa projection. Il en résulte que cette érosion des principes a pour conséquence de séparer l'Etat et le peuple et c'est précisément les effets néfastes de cette séparation que nous lisons dans le phénomène de la séparation traumatisante survenue dans les familles entre les parents et leur fils enlevé :

« A vrai dire, c'est la famille (...) qui a servi de cadre naturel de solidarité, ferme et accueillant. (...) Puis vint la réduction des gens à leurs besoins primaires, le dépérissement des

248 Ahmad Beydoun, op. cit., p.187.

249 Voir les textes de Michel Foucault sur la gouvernementalité in « Il faut défendre la société », cours au Collège de France, 1976, Paris, Hautes études, Gallimard, 1997.

activités culturelles formatrices d'un horizon symbolique et unifié, et, en conséquence, ce rétrécissement (...) de l'espace laissé aux aspirations et aux rêves. De telles conditions entravent la formation du couple individu-citoyen et du couple société-Etat, à laquelle se reconnaît la modernité.²⁵⁰ »

A ceci près que l'Etat, tout en continuant de se couper du peuple, lorsqu'il oublie la souffrance de ce dernier, se sert encore de l'amnésie volontaire qu'il a provoqué pour creuser plus profondément cet écart politique et citoyen , à la fois de manière historique, et ontologique. Giorgio Agamben *in* « Note liminaire sur le concept de la démocratie » considère :

« Le malentendu qui consiste à concevoir le gouvernement comme simple pouvoir exécutif, a abouti au fait que la réflexion politique de la modernité s'égare derrière des abstractions vides comme la loi, la volonté générale et la souveraineté populaire, en laissant le problème à tout point de vue décisif, qui est celui du gouvernement et de son articulation au souverain.²⁵¹ »

C'est pourquoi il nous paraît primordial d'accorder une grande attention à la dialectique existante entre la négation de l'Histoire et la négation de l'homme privé de son libre arbitre. N'est-ce pas l'Etat libanais qui, depuis la fin de la guerre civile, tient en mains les rênes de cette dialectique ?

b. Négation de l'homme

Le silence de l'Etat et l'inertie qui en résulte quant au sort des disparus sont à considérer comme les métastases d'un cancer psychique qui gangrène la population. Ce n'est

250 Ahmad Beydoun, op. cit., p.193.

251 Démocratie, dans quel état ?, p.2.

plus seulement l'identité des disparus, mais, bel et bien aussi, celle de leurs familles, qui sont niées par la violence de ce mutisme.

Livrés à eux-mêmes, les sujets errent et perdent espoir en leur propre devenir ou s'en remettent exclusivement à un fantasme de dialogue avec leurs dieux respectifs. Ce qui a pour incidence de paralyser également la re-cr  ation d'un lien avec une alt  rit  , externe ou interne au moi, d  s lors que le dialogue fantasm   avec l'autre risque de se r  duire en un soliloque fatal ;

« On (...) refuse [aux civils] le droit d'interroger les initi  s sur les causes du ph  nom  ne et *a fortiori* celui de demander des comptes    ces derniers, de s'  riger en juges de la l  gitimit   des dites causes. (...) Emport   dans le tourbillon [des] alternatives, le 'civil', d  sireux d'entrevoir l'avenir qu'on lui r  serve, passe ais  ment de l'analyse politique    la divination. Celle-ci, on le sait, est le refuge de ceux qui reconnaissent   tre sous l'emprise de forces occultes et renoncent, de ce fait,    l'ambition de ma  triser leur propre sort.²⁵² »

Cette division de l'in-dividu, qui est, par d  finition indivis et indivisible, sert les int  r  ts des dirigeants politiques, qui, en « arr  tant » l'histoire, celle, collective, de la nation et celle, individuelle du sujet, continue d'agiter le spectre d'une guerre civile, sourde et sournoise qui risque,    chaque moment, d'  clater :

« un   tat de choses qui dure, tend, en se g  n  ralisant    s'instituer en syst  me. Aussi la guerre civile est-elle devenue aujourd'hui [en 1993] le r  gime de la soci  t   libanaise. (...) La premi  re r  f  rence de la paix devra   tre la guerre elle-m  me dont l'analyse critique aura    inspirer l'image d'un nouvel avenir.²⁵³ »

252 Ahmad Beydoun, op. cit., p.181.

253 Idem.

La négation de l'identité du sujet ne peut donc être abordée qu'en relation avec la négation de la mémoire de l'histoire. Dans ce contexte, disparaît le rôle philosophique, éthique, social et politique de l'homme constructeur et reconstruteur de son identité propre, et donc nationale :

« Entre le désir de réduire la guerre civile à n'être qu'une émanation de l'histoire, et celui d'en faire une négation de celle-ci et l'étouffement de promesses dont l'expérience historique du peuple libanais était porteuse. (...) Dans les deux cas, la victime est la même : c'est le pays, honni par certains des siens qui ne se reconnaissent plus dans son image historique, et insaisissable, dans son intégrité (...) pour d'autres qui, n'arrivant pas à l'isoler, finissent par s'y isoler eux-mêmes, dans leur coin de territoire, dans leur foyer, ou dans leur rêve.²⁵⁴ »

Au delà d'une névrose d'échec visible au travers du ressassement d'un espoir qui n'en a plus que le nom, l'on note à quel point le mutisme étatique se confond à dessein avec celui d'un Dieu pour qui le fatum serait encore la pièce maîtresse à ne pas déplacer sur l'échiquier politique. De sorte que, disparue à elle-même, la nation ne se révolte plus contre l'idée du « droit de Dieu sur l'homme, [pourtant] nullement exclusif du droit de l'Histoire (c'est-à-dire du droit de l'homme sur lui-même)²⁵⁵ ». Et pourtant, déjà en 1965, des conférenciers musulmans et chrétiens prenaient la défense de l'Histoire, c'est-à-dire du rôle de l'homme dans tout changement social. Ils proscrivaient non seulement la guerre des confessionnalismes, qui, une décennie plus tard, allait servir pour une large part de détonateur à la guerre civile libanaise, mais aussi toute idée d'Etat castrateur de la destinée humaine :

254 Ahmad Beydoun, op. cit., pp.179-180.

255 Ibidem, p.38.

« D'où donc les gens du Cénacle tenaient-ils ce besoin d'histoire, de philosophie, d'œcuménisme et d'imamat des pauvres ? (...) De cette confiance en soi sans laquelle on ne peut avoir l'audace de penser. Et il ne s'agit pas de la confiance que ces individus avaient en eux-mêmes exclusivement [en 1965]. Car elle concernait aussi une culture, une société, un Etat et une histoire, bref l'expérience libanaise (...). Peut-être percevaient-ils mal à l'époque cette expérience, leur regard ne l'embrassant pas dans sa totalité, c'est-à-dire dans cette diversité où eux-mêmes et d'autres fort différents d'eux prenaient racine et dont nous sommes, nous aussi le produit. Toutefois, leur vision constituait, à l'époque, un horizon plausible de l'expérience libanaise, et son effondrement n'empêche guère qu'elle ait été, à sa manière (et dans les deux sens de l'adjectif), une vision juste.²⁵⁶ »

Autrement dit, le devoir de mémoire ne peut se constituer sans la reconnaissance du droit naturel à faire partie d'une Histoire remise en marche :

« Cette administration du Monde doit être réglée par une activité légiférante dont Dieu a posé les principes (...) Cependant, une telle activité ayant pour objet un Monde en perpétuel changement, doit être constamment novatrice [ce qui] fonde le rôle de la Raison (...) imposant aussi à l'homme de scruter l'Histoire, en tant qu'elle le détermine, et de concevoir son action à lui comme une détermination possible de l'Histoire.²⁵⁷ »

Mais la conquête intérieure de l'Histoire réalisée par l'homme, même quand elle est appelée par la nation, de tous ses vœux, ne saurait cacher les ruines fumantes de l'âme d'un pays en perdition. Le retour de l'Histoire ne signifie pas *de facto* la résolution des problèmes psychiques des familles étudiées, qui restent sans nouvelles de leurs disparus :

« L'enchevêtrement des problématiques n'empêche pas deux d'entre elles de s'imposer, dans un ordre syntactique qui reste celui du livre : Qu'est ce que la représentation du passé ? Et y a-t-il une juste mémoire ? Il ne faut pas que cette question quasi-politique de l'abus de mémoire

256 Ibidem, p.40.

257 Ibid., p.37.

14 <http://olivierabel.fr/ethique-et-politique/paul-ricoeur-la-memoire-l-histoire-l-oubli.php>.

ou de l'abus d'oubli soit traitée séparément de la question primordiale de la représentance. L'idée de devoir de mémoire est tout à fait légitime dans une perspective de justice, mais s'adosse à un travail de reconnaissance inaccessible à l'impératif. A l'inverse il ne faut jamais séparer entièrement chez Ricœur les questions du temps et du mal, l'un et l'autre interdisant au sujet de coïncider pleinement avec lui-même, l'absentant en quelque sorte et le dispersant dans des variations. De *quoi* se souvient-on, et *qui* se souvient – qu'est-ce qu'un sujet capable de se souvenir, et donc d'oublier ? Mais aussi qu'est-ce qu'un sujet incapable de se souvenir ou d'oublier ? (...). La réception du témoignage est un élément critique aussi important que sa fiabilité. De toute façon *on ne se souvient pas tout seul, et l'histoire est une œuvre à plusieurs*.²⁵⁸ »

Prise dans l'histoire d'une nation qui tente de se reconstruire, l'écriture de l'histoire de chacun des sujets étudiés nous introduit à une lecture polyphonique et symphonique de l'Histoire de la guerre civile :

« La formation d'un nouveau concept du Liban, processus d'ailleurs inachevé, est donc loin de s'être faite dans un climat d'entente idyllique. Ce concept est la résultante de poussées revendicatives, de menées belliqueuses, de raidissements craintifs et de déchirements violents. L'écriture historique est l'une des multiples scènes sur lesquelles s'accomplit cette difficile naissance. Les personnages qui s'y affrontent participent sans doute de l'univers théâtral. On ne les prendra pas, pour autant, pour de simples masques. (...) [C]es différentes scènes (...) n'ont pas tardé à arborer une enseigne commune : la guerre civile.²⁵⁹ »

Écritures historiques et histrioniques peuvent se confondre dans un premier temps. Il n'en reste pas moins cependant que l'hystérie des sujets, étudiée dans notre Partie III, ne peut être interprétée en dehors de tout contexte, car elle prélude aussi aux retrouvailles familiales.

258 <http://olivierabel.fr/ethique-et-politique/paul-ricoeur-la-memoire-l-histoire-l-oubli.php>. C'est nous qui soulignons la dernière phrase, qui fait référence à l'ouvrage de Paul Ricœur *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000, pp.147-148 : « A cet égard les premiers souvenirs rencontrés sur ce chemin sont les souvenirs partagés (...) se trouve ainsi écartée d'entrée de jeu, même à titre d'hypothèse de pensée, la thèse du solipsisme ».

259 Ahmad Beydoun, op. cit., p.46.

Que cette famille soit celle du sujet ou qu'elle s'appelle Liban, le traumatisme pourra enfin disparaître quand réapparaîtra le disparu, qu'il soit le fils, le père ou l'Etat – dans leurs moi propres. Ce qui implique que les protagonistes de ce drame aient le désir et la volonté de redevenir ou de devenir des personnes entières. Ce désir et cette volonté ne font pas défaut chez les sujets étudiés.

Tel est aussi le souhait de la nation traumatisée, qui a su se remettre en question pour assumer et espérer à nouveau un vivre-ensemble, entre 1993 et 2011 :

« Ce vivre-ensemble entre individus ne peut se faire qu'à travers un processus d'individuation qui ne relève plus du domaine politique, mais moral. La prise de distance par rapport à nos appartenances communautaires nécessite une reconnaissance de notre responsabilité commune dans la guerre qui a ravagé notre pays. C'est cette reconnaissance qui nous permet, en assumant nos erreurs, de pouvoir les dépasser et réfléchir à 'l'après' de la guerre. Le clivage va désormais être entre ceux qui se prennent en charge et ceux qui continuent de déléguer leur liberté et leur autonomie pour rechercher la 'sécurité' que procure l'enfermement dans une 'tribu', qu'elle soit communautaire ou partisane, traditionnelle ou 'moderne', héritée ou choisie, dominée par un symbole religieux ou délimitée par une couleur, un drapeau ou un sigle. Ce clivage n'est plus lié aux appartenances communautaires, mais devient fonction de la maturité de chacun. Et cette maturité est continuellement questionnée, mise à l'épreuve, par les événements. Elle peut, pour un temps, être remise en question par les excès communautaires et les exaspérations qu'ils provoquent, par les 'peurs' venues d'un passé qu'on croyait révolu, par les craintes d'un avenir incertain...²⁶⁰ »

Nul n'est infallible quand il s'agit de se reconstruire. Mais, à l'heure actuelle, l'Etat vit et prend toujours la population civile en otage du passé, et notamment les familles d'enlevés et leurs disparus. En d'autres termes, quels que soient les dirigeants politiques au

260 Samir Frangié, Voyage au bout de la violence, L'Orient des Livres (2011)/Actes Sud (2012), « Avant-propos », p.10.

pouvoir, et la nature de ce pouvoir, tant que ce dernier ne fera rien pour la reconnaissance morale du statut des disparus et physique de leur sort, le deuil de la guerre civile ne pourra se faire et l'Histoire restera figée, sans aucun dégel possible, tout au long de cette période qui s'est pourtant éteinte, en 1990, si nous nous en tenons au seul critère chronologique.

Ces idées de passage, de transaction et surtout de transition sont, dans notre réflexion, des idées directrices. Il ne faut donc pas d'étonner de ce que l'on fasse appel à la notion de *justice transitionnelle*. Ce type de justice, en effet, détermine le devoir et le travail de mémoire, qu'en l'absence immédiat d'un Etat responsable, des ONG ont à cœur de prendre en charge. Par leur présence sur le terrain, ces dernières facilitent la sortie du silence des familles qui, à un autre niveau, par nos entretiens, et par l'écriture de textes, contribue peu à peu à la reconnaissance du statut de disparu, et à la reconnaissance de la souffrance des familles.

Le devoir de justice sociale et transitionnelle

a. La justice transitionnelle à l'épreuve du silence

En l'absence d'un Etat qui se remette en question après les exactions commises pendant la guerre civile libanaise, et qui entretient le silence sur ses omissions, on peut se demander si les familles peuvent encore espérer que le recours à la justice transitionnelle soit capable de changer le cours des choses.

Partons de la définition de la justice transitionnelle énoncée par le Secrétaire général des Nations Unies, le 23 août 2004 :

« Le concept d'administration de la justice pendant la période de transition' ('justice transitionnelle') (...) englobe l'éventail complet des divers processus et mécanismes mis en

œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation. Peuvent figurer au nombre de ces processus des mécanismes tant judiciaires que non judiciaires, avec (le cas échéant) une intervention plus ou moins importante de la communauté internationale, et des poursuites engagées contre des individus, des indemnisations, des enquêtes visant à établir la vérité, une réforme des institutions, des contrôles et des révocations, ou une combinaison de ces mesures.²⁶¹ »

Les accords de Taëf de 1990, puis la loi d'amnistie qui en résulta, constituèrent un échec en perspective d'une réconciliation nationale. Pour rappel, les députés libanais, élus en 1972, négocièrent dans la ville saoudienne de Taëf les accords qui devaient mettre fin à la guerre, sous l'égide d'une commission tripartite arabe formée de l'Arabie Saoudite, du Maroc et de l'Algérie. De plus, lors de l'établissement de ces accords, certains opposants libanais les dénoncèrent, ces derniers étant selon eux signés à l'apogée de l'occupation syrienne et par un Parlement non réélu depuis près de 15 ans. Parmi eux figurait le Général Aoun, alors premier ministre intérimaire et commandant en chef de l'armée libanaise ; il refusa l'accord, dissout le parlement libanais et entérina la présence de l'armée syrienne au Liban. A noter que les clauses de l'accord sont restées en partie lettre morte à ce jour.

Cet accord était une ouverture pour passer d'un régime démocratique communautaire à un régime démocratique libéral. Il aurait permis de fonctionner sur une nouvelle répartition des représentants dans le corps politique, sans tenir compte de l'égalité de répartition confessionnelle. Par ailleurs, sur le plan pédagogique, il avait prévu d'unifier, en un seul livre

261 Kofi Annan, « Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit », Doc. S/2004/616, 23 août 2004, Paragraphe 8, Conseil de sécurité des Nations Unies.

d'Histoire, l'Histoire du Liban. Or, les élèves n'étudient toujours l'Histoire du Liban que jusqu'à l'indépendance du pays, en 1943.

En d'autres termes, l'amnistie n'avait pas d'autre vue qu'une stratégie sécurisante établie par et pour les responsables politiques, contrairement aux républiques démocratiques où le droit d'amnistie est naturellement un attribut de la souveraineté populaire. Le texte accorda en fin de compte à la population une fausse réconciliation, car les responsables politiques ne purent être poursuivis. L'amnistie libanaise est une décision maintenue arbitrairement, hors de tout fonctionnement démocratique institutionnel.

Dans une interview accordée à Amnesty International, en mai 2005, le journaliste et philosophe Samir Kassir précise d'emblée qu'« un travail de mémoire aurait dû et devra être pris en charge par une institution ou un organe semblable à la Commission Justice et Réconciliation mise sur pied en Afrique du Sud après la disparition du régime d'apartheid. » Ce qui permettrait « peut-être de déboucher sur la requalification de certains crimes de guerre en crimes contre l'humanité. » Egalement, il estime qu'« à l'avenir, il faudrait amender la loi d'amnistie en renonçant à la distinction qu'elle établit entre, d'une part, les crimes 'ordinaires' (commis en temps de guerre) et, d'autre part, les assassinats politiques et les 'atteintes à la sûreté de l'Etat'. Comme si toute la guerre n'était pas en soi une atteinte à la sûreté de l'Etat ». Comment peut-on vouloir une justice nécessaire pour les crimes contre l'Humanité tout en étant favorable à la loi d'amnistie de 1991, qui libère les hauts responsables politiques et les chefs de milice ?

L'amnistie libanaise est une fiction en vertu de laquelle le législateur tient pour inexistants, non pas les faits qui se sont accomplis, mais leur caractère délictuel. Elle préconise en pratique la supposition de la suspension ou de l'abrogation momentanée de la loi

pénale : en plus d'être un voile d'oubli jeté sur le passé, il s'agit d'un voile jeté sur la loi pénale. Aussi, nous sommes *en absence* d'une tentative de réconciliation nationale libanaise basée sur la justice, et, par conséquent sur l'écoute des souffrances du peuple. A l'instar de sa vie et, plus grave, de sa survie, comme elle a été étudié dans notre Partie II, le pardon est encore aujourd'hui différé.

Les violations commises pendant la guerre n'ont pas encore à ce jour été reconnues, ce qui ferme aux victimes et aux familles d'enlevés l'accès de droit à la justice. L'amnistie est un appel au pardon, à une résilience collective. C'est-à-dire que l'amnistie vise à réveiller dans le peuple ses capacités à surmonter les conflits. C'est une invitation à se dépasser, à résister au conflit et à la vengeance. La résilience peut trouver dans le pardon sa finalité. Les génocides en ex-Yougoslavie et au Rwanda ont obligé à élargir la notion de paix en passant par le pardon. Cette notion de pardon tient son origine dans l'ancien et le nouveau Testament et a été transposée dans le domaine politique à ces occasions.

Mais si l'amnistie libanaise comportait en creux un appel au pardon dont pouvait émerger la réconciliation, cet appel était contradictoire, à l'opposé de tout travail qui fonde les Commissions Justice et Vérité. La loi d'Amnistie de 1991 soumettait toute tentative de pardon à l'oubli radical de tous les crimes commis pendant la guerre civile. Dans le cadre de l'amnistie, là où l'oubli s'impose, la mémoire est suspendue. Comme si l'amnistie obligeait constamment à s'arrêter sur le passé et à gommer les faits de guerre. Selon Hannah Arendt, le pardon véritable rompt avec ce qui pourrait enfermer les affaires humaines dans une spirale mortifère. Car les hommes, « bien qu'ils doivent mourir, ne sont pas nés pour mourir, mais

pour innover.²⁶² » Le pardon, sous l'égide d'un travail sur soi applicable à l'Etat et à la population, est ainsi créateur d'histoire, donc créateur de vie tournée vers l'avenir.

C'est pourquoi ce passage à l'amnistie, qui ne se traduit que par une amnésie autocratique et qui, musela par conséquent, la souffrance des familles de disparus, au mépris du fonctionnement démocratique des institutions, permit aux auteurs des crimes de la guerre civile libanaise d'être graciés au nom de conflits d'intérêts. Reste que la mise en action de la justice transitionnelle est sans aucun doute nécessaire. La justice transitionnelle a ici pour fonction de relever le Liban affaibli par ses blessures, et de stopper l'hémorragie de l'ordre politique et judiciaire. Sans recourir à la vengeance, elle se doit de réinstaurer une justice pénale, en reconnaissant ouvertement : premièrement la part de la responsabilité des auteurs des crimes de guerre, et, deuxièmement, la réalité du statut puis du sort des disparus.

Il se peut que dans un *premier* temps, le gouvernement libanais reste encore sourd à cette nécessité. D'où le travail de transition instauré par certaines ONG dont l'Association SOLIDE, grâce à laquelle nous avons effectué nos entretiens auprès de familles de disparus, à la recherche de leur moi perdu par assimilation avec cette part manquante et amputée que sont leurs fils. L'entreprise de ce travail de mémoire, garante d'un travail sur l'avenir, est donc déjà active dans le cadre « des mécanismes (...) non judiciaires²⁶³ ». Le processus engagé ici est né pour permettre la reconquête de l'identité narrative des sujets par leurs récits, et, par conséquent l'identité existentielle du moi où la révolte s'associe avec l'espoir, pour que le temps s'écoule à nouveau autour d'une histoire commune qui servira de socle au dégel de l'Histoire.

262 Hannah Arendt, Condition de l'homme moderne, Paris, Calmann-Lévy (1961), Pocket (1983), coll. « Agora », p.313.

263 Kofi Annan, op. cit.

b. De l'attente à la tente

Si leur mission n'est pas de se substituer à des thérapeutes, le travail des ONG sur le sol libanais peut présenter des similitudes avec celui de l'analyste. En témoigne l'Association SOLIDE qui, en invitant à la libération de la parole des familles victimes de l'enlèvement de leurs proches, met tout en œuvre afin que le moi traumatisé ne soit plus une « sorte de psyché artificielle pour le corps obligé de vivre »²⁶⁴, formule de Ferenczi qui résume l'état de vie larvaire qui est celui des personnes rencontrées.

En effet, le récit poétique ou prosaïque de la souffrance, que celle-ci soit vécue de façon mélancolique ou de façon hystérique, a pour enjeu de dépasser le soulagement immédiat et éphémère pour réinscrire le sujet au cœur de son histoire personnelle et familiale, afin qu'il ne « sombre encore plus profondément dans le non-être ou dans la volonté de ne pas être.²⁶⁵ »

Cela demande une reprise en main du destin des sociétés, avant tout des microcosmes sociaux puisque, à notre avis, c'est sous l'impulsion des familles que pourra s'opérer un soulèvement efficace d'envergure nationale, familles qui pourtant se croyaient impuissantes à s'investir dans la quête de reconnaissance de leur existence. Une fois pacifié leur combat intérieur, s'ouvrira alors la possibilité d'un monde habitable, de façon transitionnelle, grâce à cette tribune non judiciaire qu'offre la narration :

264 Thierry Bokanowski, « Traumatisme, traumatique, trauma. Le conflit Freud/Ferenczi. », in <http://www.societe-psychoanalytique-de-paris.net/wp/?p=5906>, consulté le 3 juin 2014.

265 Ibidem.

« Les sociétés qui sortent de l'expérience de la violence [intérieure, et contre-productive au niveau du moi] ne peuvent pas avoir uniquement pour lien des croyances philosophiques communes : il leur faut aussi des espoirs, des promesses et des histoires partagées.²⁶⁶ »

Le mérite de cette entreprise est double quand le but poursuivi est de réunir les familles des enlevés pour que leur voix plurielle puisse briser le silence sur les disparus. Les familles deviennent ainsi leur porte-parole, pour que les disparus puissent gagner en toute légitimité un droit d'exister même post hume et d'être, en alertant publiquement l'opinion internationale. En d'autres termes, les enlevés sortent de l'oubli grâce aux écrits de leurs familles qui font revendiquer leur part d'Histoire. Cet enjeu est tout autant humanitaire qu'humaniste : le passé, ou plutôt le présent gelé devenu synonyme d'un passé enlevé à l'Histoire libanaise, a pour vocation d'être reconnu de tous, pour que la nation s'inscrive à nouveau dans une temporalité à retrouver, cette reconnaissance est la condition *sine qua non* pour accéder au processus du deuil et se tourner vers l'avenir.

Cet enjeu d'une reconnaissance opérée par les autorités aussi bien libanaises qu'internationales doit procéder d'une reconquête collective de l'identité narrative du moi qu'aussi bien l'Etat que le sujet traumatisé ont voulu gommer, ou encore mettre entre parenthèses. A ce stade préliminaire, la sortie en douceur de l'angoisse rassurante et, par conséquent, transitoire rejoint le propos de Richard Rorty : « La culture [qui tend vers la démocratie] a davantage besoin de se raconter elle-même que d'un ensemble de fondements théoriques.²⁶⁷ »

266 Kora Andrieu, La Justice transitionnelle, De l'Afrique du Sud au Rwanda, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2012, « Guérir par le récit : La philosophie des *gacaca* », in chapitre III : « Le Rwanda : *Care* et thérapie collective. Les juridictions *gacaca* », p.176.

267 Richard Rorty, Contingency, Solidarity and Irony, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p.52.

Cette initiative ingénieuse de retrouver son identité individuelle et nationale par le détour de son identité narrative à échelon individuel et collectif a déjà fait ses preuves au Rwanda, grâce aux *gacaca*, au sortir de la guerre civile amorcée en 1990 et du génocide en 1994 :

« Traditionnellement, les *gacaca* sont une réunion publique des anciens de la communauté devant le village, afin d'arbitrer les disputes et litiges mineurs entre familles : dégâts causés par du bétail, délimitation d'un champ, estimation d'une dot, adultère ou encore sorcellerie. (...) Comme le *mato oput*, les *gacaca* permettent aux communautés de résoudre leurs propres conflits entre elles, au niveau local et sans faire appel aux autorités. La tradition s'est ensuite perpétuée sous le régime colonial belge, mais elle a été institutionnalisée, et son mandat était plus limité. *La philosophie des gacaca est fondée sur la notion d'identité narrative et souligne l'importance de la délibération publique : la justice doit être au cœur des communautés qui y participent, elle doit être vue étant faite. En confiant à celles-ci le soin de rendre elles-mêmes la justice, on confère au droit et aux personnalités un ancrage et une épaisseur historiques, qui semblent orienter l'éthique davantage vers un idéal de la vie bonne que vers une simple justification argumentative.*²⁶⁸ »

La pertinence du parallèle entre l'action de SOLIDE et l'enjeu de l'analyste, selon Ferenczi et Bokanowski, s'impose dans ce contexte, quand il s'agit :

« de 'réanimer' la partie clivée, 'morte', qui, mise en hibernation, peut se trouver néanmoins aussi dans 'l'agonie de l'angoisse'. Le moyen de lever le clivage doit se faire par la capacité de l'analyste à pouvoir 'penser' l'événement traumatique, ajoute-t-il. Autrement dit, traduit dans un langage analytique plus actuel, le travail de l'analyste consiste à proposer au patient *des pensées et des représentations qui favorisent, par le biais des représentations de mots, une requalification de l'affect, ou encore, de procéder maintenant à l'inscription de l'expérience*

268 Kora Andrieu, op. cit., pp.174-175. C'est nous qui soulignons.

qui n'a pu, en son temps, avoir lieu. Ceci permet d'espérer, à long terme, une resymbolisation et une repsychisation des zones agoniques.²⁶⁹ »

Il s'agit alors pour les familles de disparus de tisser des liens entre elles pour pouvoir, grâce à la présence de la communauté internationale sur le sol libanais, représentée par des ONG comme la Croix-Rouge et SOLIDE, non pas se liguer contre un Etat absent ni se substituer à lui, mais se reconstruire ensemble pour donner naissance à un pays qui n'aspire qu'à sortir de la spirale abandonnique qui a entraîné les autorités à se murer dans le désaveu, source de leur désengagement, politique, social, psychique.

La présence de la tente de la Croix-Rouge et les recherches de SOLIDE permettent depuis 2013 et, espérons-le, permettront encore de donner de la voix à cette mère-nation qui est en gestation de son identité. Gestation qui se fait par la prise de parole, par le travail de la narration, par l'élargissement de la brèche ouverte par la justice transitionnelle. autant la métaphore littéraire que l'allégorie psychiatrique de la justice transitionnelle. Tandis que, les proches des disparus œuvrent à créer du lien pour une période aussi transitoire qu'indéterminée jusqu'à ce que le droit et la vérité, débouchent un jour sur l'apparition d'une reconnaissance étatique du statut des disparus et de la divulgation de leur sort collectif comme individuel.

Pour l'heure, les familles, qui n'en forment plus qu'une, utilisent la tente de la Croix-Rouge comme laboratoire de la reconstruction psycho-sociale du Liban, dans l'espoir que l'Etat puisse s'en inspirer pour en imposer le projet et le modèle à l'échelle de la nation. Il ne s'agit nullement pour les proches des disparus de montrer l'exemple aux autorités ni de leur

269 Thierry Bokanowski, art. cit. C'est nous qui soulignons.

apprendre à diriger un pays. Chaque famille souhaite en un sens en gestation d'un Liban apaisé, dans un autre sens elle n'a pas d'autre alternative.

Nous entrons dans le champ d'un choix dicté par la nécessité de faire en sorte que la remise en marche de l'Histoire ne soit plus différée ; d'un choix pragmatique et qui n'a donc rien d'utopique, si tant est que l'Etat veuille enfin entendre les familles de disparus et répondre à l'opinion publique comme à la communauté internationale sur tout ce qui concerne les disparitions et les détentions au secret.

C'est pourquoi cet appel à la paix intérieure et psychique, des autorités pour retisser un lien pérenne avec les citoyens, ne saura souffrir aucune entorse avec les principes et les valeurs, sur lesquels toute gouvernance s'appuie normalement en toute conscience, autrement dit : dont elle ne devrait jamais se désengager.

Un laboratoire de reconstruction de la société libanaise

a. Principes de réalité

Dernier bastion avant la folie sans retour, définitive, la tente de la Croix-Rouge qui abrite l'action de SOLIDE est au service de la reconstitution des familles libanaises à partir des recherches personnalisées. Cette action est également l'unique moyen mis à la disposition des mères de disparus pour sortir ou de tenter de sortir de leur captivité psychique.

La participante n°8 nous dit par exemple :

« Je poursuis ma mission d'enquête sur le destin de mon fils. La tente m'aide à ne pas devenir aliénée.²⁷⁰ »

Observons que, cette assimilation entre détention secrète du disparu et surdité étatique devant l'emprisonnement mélancolique et psychotique des proches du disparu est reconnue par le Centre Libanais des Droits Humains qui constatait en 2008 :

« Actuellement, des centaines de Libanais seraient toujours détenus, au secret et dans des conditions inhumaines, dans les prisons syriennes. Dix-sept ans après la fin du conflit et alors que les armées israélienne et syrienne se sont retirées du Liban, aucune enquête sérieuse n'a été menée visant à éclaircir le sort réservé à ces (...) personnes. Pourtant les familles de ces 'disparus' se battent, depuis des années, pour obtenir des réponses de la part des autorités libanaises. *Face à leur détresse les autorités n'ont pris que des mesures visant à clore – mais pas à résoudre – la question des disparitions forcées.* (...) Il s'agit tout d'abord des disparus qui sont encore en vie dans les prisons syriennes. D'après les témoignages des personnes qui en ont été libérées, ces Libanais (...) subiraient quotidiennement la torture et survivraient dans des conditions inhumaines. Il s'agit aussi des familles de disparus qui attendent de connaître la vérité sur le sort de leurs proches, certaines depuis plus de vingt ans. *Ces familles subissent une torture morale qui ne prendra fin que lorsque le sort de leurs proches aura été révélé.*²⁷¹ »

En ce sens, la torture morale endurée par les disparus est assimilable à celle des proches, depuis que l'Etat les force eux aussi à disparaître de leur espace privé, tente de les priver de tout espace propre à la liberté d'expression et à toute forme de vie sociale. Cette manière de mettre sous le boisseau la mémoire des familles est pour nous tout aussi répréhensible que le crime de l'enlèvement, que l'on se place au plan moral, juridique ou psychique. Ces deux faits doivent être interprétés conjointement :

270 Voir Entretien n°8, p.25.

271 CLDH, Liban : Disparitions forcées et détentions au secret, CLDH, Beyrouth, 21 février 2008, pp.5-6. C'est nous qui soulignons.

« Le crime de disparition forcée constitue un ensemble de violations graves des droits de la personne humaine, désormais fortement condamnés par la communauté internationale :

- une violation du droit de ne pas être privé de sa liberté, dans la mesure où la privation de liberté rentre dans la définition même de ce crime ;

- une violation du droit à la reconnaissance de la personnalité juridique, tel que garanti par l'article 16 du Pacte international relatif aux Droits civils et politiques (P.I.D.C.P.) ratifié par le Liban le 3 novembre 1972. La violation de ce droit équivaut à un déni du droit fondamental pour une personne d'avoir des droits. C'est précisément ce qui arrive lorsque l'on fait « disparaître » une personne : on la *soustrait à la protection de la loi*, on nie sa personnalité juridique et, de ce fait, *son droit à avoir des droits* ;

- une violation du droit de ne pas être soumis à la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies considère que toute détention au secret pendant une période prolongée constitue en soi un traitement inhumain.²⁷² »

Sous couvert de la loi d'Amnistie, les disparus et leurs familles seraient condamnés à l'oubli, ce qui constituerait leur mort sociale mais également psychique, s'il n'y avait la tente de la Croix-Rouge pour leur assurer un sas inviolable, un milieu transitionnel, une antichambre sur la place publique visant à leur permettre de reconquérir leur vie privée, leur mémoire, leur identité. Et cette démarche qui met en œuvre le récit de leur vie, est un signal d'alerte adressé à l'opinion publique et à la communauté internationale, mais également, bien sûr, elle apporte une aide pour survivre au-delà du silence qui répète l'événement traumatique de la disparition. Une telle persistance du silence est typiquement libanaise, à en croire le rapport du CLDH :

272 CLDH, Liban : Disparitions forcées et détentions au secret, CLDH, Beyrouth, 21 février 2008, p.6.

« Jusqu'à aujourd'hui, l'Etat libanais qui se prétend être un Etat de droit n'a pris aucune mesure sérieuse pour rétablir les victimes de cette pratique [de la disparition forcée] dans leurs droits. Alors que la majorité des pays ayant été le lieu de crimes contre l'Humanité a mis en place des mécanismes visant à établir la Vérité et la Justice, les autorités libanaises maintiennent le silence sur cette période.²⁷³ »

Sans le travail des ONG, ce silence entretenu aurait des répercussions irréversibles sur la polis : absence de partage de parole, l'amputation mémorielle, la « violation du droit à la vie²⁷⁴ » sous tous ses aspects.

En d'autres termes, la tente est une ambassade inexpugnable de la mémoire, alors même que l'Etat libanais continue à ne pas vouloir s'exprimer sur le sort des disparus. Les autorités se sont toujours emmuré dans le mutisme le plus complet et ont en ce sens pris en otage la nation toute entière, en la privant de vie privée, au lieu de laisser se mettre en place le processus de justice transitionnelle applicable de façon collective comme individuelle :

« Le postulat premier de la justice transitionnelle est que l'application équitable et coordonnée de ces différentes mesures de justice, de vérité, de mémoire et de reconnaissance des victimes facilite et renforce la mise en œuvre du processus de démocratisation et de pacification des sociétés, notamment en contribuant à rétablir la confiance des citoyens envers leurs institutions, en légitimant à nouveau l'Etat. Ce dernier doit donc être prêt à publiquement admettre ses torts, et à établir les responsabilités de chacun dans les violations des droits de l'homme. *La justice transitionnelle part donc du fait que seule une mémoire apaisée permettra la réconciliation à long terme d'une société meurtrie par la guerre ou par la dictature. En ce sens, elle applique bien aux nations les termes de la psychologie individuelle.*²⁷⁵ »

273 CLDH, Liban : Disparitions forcées et détentions au secret, CLDH, Beyrouth, 21 février 2008, p.6.

274 Idem.

275 Kora Andrieu, « Confronter le passé de la dictature en Tunisie : la loi de 'justice transitionnelle' en question », in Observatoire des mutations politiques dans le monde arabe, IRIS, mai 2014, p.2 ; cf. www.iris-france.org/docs, consulté le samedi 20 septembre 2014. C'est nous qui soulignons.

Si en Tunisie, au sortir du Printemps arabe, cette reconnaissance politique et psychologique au sens de recherche de paix intérieure, au prix de longs dialogues, a pu avoir lieu, il n'en est toujours pas question au Liban. Nous citons ce long extrait de K.Andrieu qui détaille les objectifs de la justice transitionnelle qui est, par delà les particularismes religieux et éthiques, un véritable projet politique qui engage l'Etat, comme cela a été le cas en Tunisie :

« Pour satisfaire cette exigence, le sens même de la justice s'est complexifié au sein de ce nouveau paradigme transitionnel : la révélation des torts, les excuses publiques, la commémoration ou la réforme de l'enseignement de l'histoire sont considérées par les acteurs de la discipline comme autant de manières de 'rendre des comptes' (*accountability*). Il s'agit aussi, par là, de garantir la reconnaissance et les droits des victimes après une période de violations massives de ces derniers. *Les objectifs de la justice transitionnelle outrepassent donc la simple organisation juridique des relations humaines, puisqu'elle cherche par ailleurs à accomplir une régénération morale des individus ('guérir', 'pardonner') et une transformation politique profonde ('démocratiser', 'pacifier'). A ce titre, la justice transitionnelle apparaît bien comme un projet intrinsèquement politique, puisque lié à des enjeux mémoriels et identitaires profonds.* En se posant la question de savoir quels mécanismes mettre en place pour 'faire face' à son passé, la Tunisie a en effet soulevé des questions fondamentales l'invitant, notamment, à repenser le rapport de l'Etat au religieux, le mythe fondateur de la lutte pour l'indépendance et même le système social de redistribution des biens. C'est précisément parce qu'elle engage une réflexion identitaire et mémorielle profonde que la justice transitionnelle est le lieu de contestations politiques aussi intenses. Elle n'est pas un effort strictement tourné vers le passé mais bien plutôt un élément décisif dans la détermination de la trajectoire et de l'identité de la Tunisie post-révolutionnaire, ayant le pouvoir de réinventer le récit de l'histoire moderne du pays au profit de l'une ou l'autre de ses forces politiques dominantes. *En reconnaissant telle ou telle*

*catégorie de victimes, c'est toujours une histoire différente du pays qui se voit racontée et, par là, un projet politique particulier qui est servi.*²⁷⁶ »

Cette « régénération morale » collective, comme individuelle, visant à une réhabilitation « mémorielle et identitaire » à l'aulne de l'apaisement des consciences n'a encore jamais été réellement envisagée par les autorités libanaises, comme en témoigne le rapport *Liban : Disparitions forcées et détentions au secret* rédigé à Beyrouth par le Centre libanais des droits humains (CLDH), qui date du 21 février 2008 et qui fait toujours autorité en la matière en 2014 :²⁷⁷

« Comment aller de l'avant après 30 ans d'absence de droit au Liban ? Comment tourner la page de la guerre civile ? Comment rendre aux victimes de la guerre leur Droit à la Vérité et à la Justice ? Comment respecter le droit fondamental de l'être humain de ne pas être torturé, détenu arbitrairement et au secret ? Toutes ces questions et tant d'autres attendent malheureusement des réponses qui ne viennent pas. (...) Ce rapport est un nouveau cri d'alarme à destination des autorités libanaises, de l'opinion publique libanaise et de la communauté internationale pour que tout soit entrepris pour mettre fin à l'attente des familles de disparus et à la détention, au secret, des Libanais en Syrie.²⁷⁸ »

Si l'Etat n'a pas à envahir l'espace privé des citoyens, ce qui est l'apanage de toute tyrannie ou de toute gouvernance totalitaire, en capturant et en assassinant leur passé, leur mémoire, leur histoire, l'action des ONG sur le sol libanais ne doit pourtant pas se substituer indéfiniment au rôle d'un Etat que l'on espérera un jour légitime et responsable. Cette

276 Kora Andrieu, art. cit., pp.2-3. C'est nous qui soulignons.

277 Nous vous renvoyons à la revue *Emulations* qui dans son n°12 : *Anthropologie des violences de masse*, présente les avancées les plus récentes (Presses universitaires de Louvain, 6 mars 2014) autour de la question de l'enlèvement au Liban, dans l'article de Ch. Rabanes : « L'enlèvement : logiques et pratiques d'une violence de masse », pp.36-48, et qui fait toujours référence à ce même rapport du CLDH du 21 février 2008.

278 CLDH, *Liban : Disparitions forcées et détentions au secret*, CLDH, Beyrouth, 21 février 2008, p.2.

substitution même temporaire n'entre d'ailleurs ni dans les attributions de SOLIDE, ni dans celles de la Croix-Rouge :

« Le Comité international de la Croix-Rouge travaille avec les familles de disparus, les encourage à formuler leur souffrance, leurs besoins, à connaître leurs droits, ceci pour mieux comprendre cette souffrance et mieux la traiter. Concrètement, le projet s'attache à collecter tout ce qui concerne la personne disparue (lettres, vêtements portés le jour de la disparition...), dans le but de sauvegarder les informations privées des disparus, de les gérer, afin de pouvoir ultérieurement les utiliser. Ceci permettra, un jour, d'éclairer le destin des disparus. (...) Le Comité international de la Croix-Rouge conserve les informations selon les conditions et les critères internationaux de la protection des données. Le jour où sera créé, au Liban, un organisme national en charge de ce dossier et du destin des disparus, le Comité lui transmettra toutes ces informations afin de faciliter son travail.²⁷⁹ »

b. L'appel à la paix intérieure

Contrairement aux résolutions des Accords de Taëf restées lettres mortes, l'action de SOLIDE a pu constituer et faire vivre, sous les meilleurs auspices, une chaîne humaine multiconfessionnelle où l'obédience importe d'ailleurs peu.²⁸⁰ Seul compte le fait que les mères des disparus se sentent appartenir la même famille politique, réunies par le même destin, par la même révolte et la même cause : la connaissance et la reconnaissance du sort des disparus.

279 In Plaquette de la Croix-Rouge.

280 En effet, les Accords de Taëf promettaient « l'annulation du confessionnalisme politique en utilisant le principe de compétence dans les professions de la catégorie A. » ; « l'absence de sectarisme et la suppression de la mention 'confession' sur la carte d'identité et le passeport. » ; et enfin une « décentralisation des services pour une meilleure entente entre régions » in Institution des droits de l'homme et le droit humain (Liban), Les Accords de Taëf et les droits de l'homme, Dumspirospéro, 1991, Jounieh, p.7, Za1 ; p.8, Zb ; p.8, 3.1. C'est nous qui traduisons. Or, à ce jour, seule la suppression de la mention 'confession' sur la carte d'identité et le passeport a été respectée.

C'est parce que cet Etat ne prend pas les mesures qui s'imposent en demeurant dans un immobilisme vicié et viscéral, que l'ONG SOLIDE, grâce à laquelle nous avons pu effectuer nos entretiens et procéder à la collecte des textes et récits de témoignages étudiés, se voue, comme nous l'avons vu, à la reconquête mémorielle en recourant aux ressources de l'identité narrative. Cette reconquête a en effet pour dessein de fissurer l'inertie et de contrarier l'évitement dont sont atteints les sujets dont nous avons étudié la situation car cette inertie et cet évitement identitaires découlent d'une instance amnésique orchestrée, de façon calculée ou non, par un Etat en proie au clivage entre désaveu et désengagement politiques. Mais cette paralysie, pas plus que les dénégations qu'elle entraîne, n'est totale, chaque sujet porte en lui un potentiel de santé, si minime soit-il :

« ...la sphère des perversions à celles des psychoses. Il remarque (...) que les désaveux ne sont jamais complets. Ils sont accompagnés d'un maintien d'une connaissance – sans laquelle on ne saurait parler de véritable clivage.²⁸¹ »

Si les familles souffrent toujours du secret imposé par le silence, c'est que, à notre avis, depuis 1990, l'Etat est parvenu à leur transmettre son propre mal-être. Les autorités libanaises entretiennent une dépendance avec le silence, qui ne relève plus du simple évitement névrotique mais d'une relation proche de la psychose. Le secret est un mécanisme ambivalent, où s'articulent la connaissance de la vérité et son désaveu devant l'insoutenable réalité :

« Relation à la psychose [doit ici] être traduit par (...) reconnaissance de la vulnérabilité défensive du moi, eu égard à ses relations de dépendance vis-à-vis des autres instances et aux

281 André Green, *Le Travail du négatif*, Les Editions de Minuit, 1993, coll. « Critique », chapitre 6 : « Le clivage : du désaveu au désengagement dans les cas limites », p.162.

contraintes que lui imposent son contact avec le réel, au premier rang desquelles figure la fonction de reconnaissance que le désaveu peut mettre en échec. (...) *La folie privée* est née de cette pensée-là.²⁸² »

Face à ces dangers, il est urgent d'intervenir. A l'Etat de mettre fin aux souffrances, au silence, à l'amnésie, à la guerre. André Green poursuit son analyse en remettant à l'Etat une feuille de route impérative :

« L'Etat libanais doit tout mettre en œuvre pour faire cesser [la] souffrance [de la disparition forcée] et pour rétablir les victimes et leurs proches dans leurs droits. Il a aussi la responsabilité d'amorcer un véritable travail de mémoire afin de dépasser les traumatismes liés à la guerre et enfin engager le pays sur la voie de la réconciliation nationale. [Car,] contrairement à ce qu'affirment [en 2007 comme en 2014] beaucoup d'hommes politiques, cette question ne fait pas partie du passé. [Comme nous l'avons étudié jusqu'à présent dans notre thèse,] c'est une souffrance vécue quotidiennement par des milliers de familles libanaises.²⁸³ »

La reconquête, par l'identité narrative, de l'identité psychique et sociale des familles de disparus dépend alors de la reconquête de la sphère privée, dans sa relation à l'espace public.. En d'autres termes, cet appel à la raison et à la paix intérieure par l'écoute et l'encouragement à insérer sa part d'histoire personnelle dans l'histoire libanaise, exprime le vœu soutenu par les ONG de retrouver une vie relationnelle.

L'autre est à la fois l'enlevé et aussi l'Etat, qui, par clivage et déni d'une réalité qu'il connaît depuis le début des hostilités, a tout fait depuis 1990 pour s'enlever à lui-même, en un mot pour se « soustraire » à ses obligations, en essayant de faire disparaître toute trace

282 André Green, *Le Travail du négatif*, Les Editions de Minuit, 1993, coll. « Critique », chapitre 6 : « Le clivage : du désaveu au désengagement dans les cas limites », p.165.

283 CLDH, op. cit., pp.5-6.

des exactions commises dans la sphère publique. Ce retour à la vérité est loin d'être enclenché. L'Etat a, en effet, adopté un comportement tyrannique qui consiste à tenter d'effacer tout droit à la vie privée, et s'enferme toujours dans cette technique du silence public, pour se cacher à lui-même son désengagement politique et moral, dès le sortir de la guerre civile. La mauvaise foi est chez lui la source du mensonge et du déni. En témoigne, par exemple, son attitude face à l'existence des charniers :

« Dans chaque région du Liban, les habitants connaissent très souvent les emplacements où se trouveraient les dépouilles non identifiées de personnes disparues pendant la guerre civile ou sous occupation étrangère. Il suffirait que les autorités libanaises prennent la décision de procéder à l'ouverture des charniers et fosses communes pour que le sort de nombreux disparus libanais soit élucidé. Mais jusqu'à aujourd'hui aucune décision politique n'a été prise dans ce sens. Les quelques charniers ou fosses communes qui ont été découverts l'ont été de manière fortuite sur des chantiers de construction, des sites archéologiques ou parce que des personnes ont signalé la présence d'ossements. C'est notamment le cas de la découverte du charnier présumé de Anjar, situé dans la plaine de la Bekaa, à proximité d'un ancien centre des services de renseignement syriens au Liban. En 1999, le moukhtar de Majdel Anjar, Chaabane Ajami, aurait alerté les autorités après avoir découvert des ossements et des restes humains. Selon lui 'des cadavres n'étaient pas encore entièrement décomposés (...) et ensevelis à cinq centimètres du sol'²⁸⁴. En 2005 les autorités ont procédé à l'ouverture du charnier. (...) Finalement, quelques mois après, les conclusions rendues publiques par la Justice libanaise établissaient qu'il ne s'agissait pas d'un charnier. Les dépouilles retrouvées proviendraient d'un cimetière ottoman et pour les plus récentes (datant de 50 ans) d'un cimetière contemporain. Mais les circonstances de l'ouverture de ce charnier présumé et les procédures mises en œuvre ne rendent absolument pas crédibles ces conclusions. Les fouilles, réalisées

284 Propos recueillis par Jean-Pierre Perrin, « Liban : Charnier sous silence », article du 16 février 2006, Libération.

par les Forces de Sécurité intérieures ont été bâclées et n'ont pas permis l'identification des corps.²⁸⁵ »

Et c'est bien cette attitude qui oblige les familles à reconstruire leur vie privée en l'ouvrant à l'espace public, en tenant compte des liens existants entre affaires de la cité et affaires familiales, pour qu'elles parviennent à rallier une seule famille nationale et à transiter du ménage domestique au « ménage collectif²⁸⁶ ». C'est à cette condition alors *sine qua non* que peut émerger une nouvelle idée de la nation, libérée de l'emprise « castratrice » qu'un régime autocratique imposée depuis 1975.

Prises entre révolte et lutte pour être entendues de l'Etat, pour que puisse être dévoilée la part manquante d'une Histoire réduite au silence et soustraite à un auto-anéantissement programmé par la violence de l'oubli permanent du « droit des gens », les familles emprisonnées fréquentent, la tente de la Croix-Rouge qui leur sert moins de cellule psychologique, que de lieu de domiciliation de l'espoir. :

« Historiquement, il est fort probable que la croissance de la cité et du domaine public s'opéra aux dépens du domaine privé du foyer, de la maison. Toutefois, l'antique sainteté du foyer, moins prononcée d'ailleurs dans la Grèce classique que dans l'ancienne Rome, ne disparut jamais complètement. Ce qui empêcha la *polis* de violer la vie privée de ses citoyens, ce qui lui fit tenir pour sacrées les limites de leurs champs, ce ne fut pas le respect de la propriété individuelle telle que nous l'entendons : c'est qu'à moins de posséder une maison, nul ne pouvait participer aux affaires du monde, n'y ayant pas de place à soi.²⁸⁷ »

285 CLDH, op. cit., p.14.

286 Voir Gunnar Myrdal, *The Political Element in the Development of Economic Theory*, 1953, p.XI, cité par Hannah Arendt, in *Condition de l'homme moderne*, tr. Georges Fradier, Calmann-Lévy, Pocket, coll. « Agora », 1983, p.66, à propos de la distinction entre « La polis et la famille » (pp.65-76).

287 Hannah Arendt, op. cit., p.67.

C'est grâce à cette maison symbolique que représente pour nous la tente de la Croix-Rouge que les familles fondent le nouveau foyer d'une société juste, partageant le feu d'une écriture, non de la vengeance, non point encore du pardon, mais de l'espoir de retrouvailles avec soi-même, dès lors qu'elles auront la connaissance de ce qu'il est advenu de leurs proches.

L'action des ONG, grâce au projet « The missing and the silence » qu'elles ont initié en 2013, a également réussi à empêcher la barbarie d'autres enlèvements actuels, stoppant ainsi l'hémorragie de ce traumatisme perpétuel, et elle est même parvenue à faire libérer certains enlevés :

Le projet « The missing and the silence » « permet d'assurer une meilleure qualité des informations, pour les organismes et les ministères concernés ; il aide à l'attribution des aides aux familles et à l'extinction du phénomène des disparitions. Son action a empêché la survenue de nouvelles disparitions et vise à mettre en place un dispositif pour retrouver les enlevés. Concernant les enlevés libanais sur le terrain syrien, les autorités libanaises, avec le soutien de certains partis politiques, ont ainsi obtenu la libération des enlevés les plus récents.²⁸⁸ »

Ce qui donne aux familles que nous avons rencontrées –courage et espoir, en attendant de retrouver leurs proches et de se retrouver tous ensemble solidaires d'un même projet citoyen.

Ce microcosme sociétal composé des familles de disparus est alors en quête d'un dialogue avec un gouvernement qui a le devoir de ne plus être absent de l'Histoire du Liban,

288 Cf. Plaquette Croix-Rouge.

de ce que Hannah Arendt nomme « les affaires du monde », pour qu'un jour, le peuple puisse être à nouveau gouverné, c'est-à-dire aussi bien respecté dans sa vie privée qu'entendu sur la place publique, et, finalement, pour que le microcosme déchiré accouche d'un macrocosme apaisé, convoquant les trois absents de la mémoire nationale que sont : le disparu, sa famille et l'Etat.

La tentative dans laquelle se sont engagées les familles de disparus qui, *démembrées* de leur vie aussi bien privée que publique, consiste à se réunir, pour former un même foyer mémoriel, social et identitaire, afin qu'émerge une cohabitation désormais indivisible entre la sphère de la *polis* et celle de l'intime, grâce à laquelle ce n'est plus l'Etat-nation mais la famille-nation qui pourra se relever du traumatisme lié à l'absence de toute gouvernance fantôme.

Encore une fois, il n'est pas question de supprimer l'Etat mais dans un premier temps, de se substituer à lui pour une période transitionnelle, puis lorsqu'il sera revenu de son désengagement et de ses errances, le pousser à entrer dans le processus de la modernité démocratique, lieu d'invention d'une intelligence politique préoccupée d'entretenir une synergie bénéfique entre le domaine privé et le domaine public :

« Dans nos conceptions, la frontière [entre ces deux paradigmes] s'efface parce que nous imaginons les peuples, les collectivités politiques comme des familles dont les affaires quotidiennes relèvent de la sollicitude d'une gigantesque administration ménagère. La réflexion scientifique qui correspond à cette évolution ne s'appelle plus science politique mais 'économie nationale', 'économie sociale' ou *Volkswirtschaft* (...) ; nous appelons 'société' un

ensemble de familles économiquement organisées en un fac-similé de famille suprahumaine, dont la forme politique d'organisation se nomme 'nation'.²⁸⁹ »

Voilà ce que nous inspire la lutte sociale qui régit la tente de la Croix-Rouge. Nous sommes conscient qu'à son échelle ce projet est peut-être encore utopique. Néanmoins, il canalise les espoirs d'apaisement des familles en les situant dans l'optique d'un modèle réalisable tourné vers la réappropriation d'un moi uni et multiple à la fois et, surtout, tourné vers un avenir meilleur, qui est encore en gestation. Ce foyer de fraternité sociale travaille à apaiser les esprits, en reléguant les confessionnalismes au second plan, et à ouvrir un parcours de reconnaissance individuelle et collective qui invite la population civile à ne plus céder aux pièges des dissensions toujours possibles et génératrices d'une violence aveugle qui n'a fait que trop de dégâts par le passé et qui pourrait encore en provoquer :

« La nouvelle génération elle-même, qui n'a pourtant pas connu la guerre, porte en elle les lignes de clivage qui existaient pendant la guerre. Chaque communauté a sa propre narration, sa propre 'vérité' de la guerre civile et la transmet aux nouvelles générations. Ces vérités multiples ne permettent aucun échange, aucun dialogue entre les communautés et ne font qu'entretenir les divisions qui existaient durant la guerre civile. Les crises successives qui secouent le pays indiquent que la réconciliation des Libanais doit passer par un débat national autour du passé, celui-ci ressurgissant systématiquement à chaque désaccord politique ou sécuritaire. Le Liban [doit] dépasser ces 'vérités' et parvenir à faire accepter un passé

289 Hannah Arendt, op. cit., p.66.

commun et à construire une véritable mémoire nationale. La construction d'une identité nationale et la réconciliation nationale sont soumises à cette condition.²⁹⁰ »

Dans cette perspective, ce sont encore des familles de disparus que surgit la demande de ne plus être en souffrance : en souffrance de soi et en souffrance de solidarité politique ; Entendons, que l'Etat reprenne la parole, pour remédier à une situation depuis trop longtemps stagnante, que les citoyens refusent de la juger, pour son silence complice qui a été à la source de l'impossibilité pour les familles rencontrées de s'inscrire dans tout processus de deuil normal.

Cet appel à la paix psychique est suscité par l'écriture, qui fait interface entre le privé et le public, véhiculé par l'action des ONG et de la croix rouge, est le vecteur d'une reconstruction sociale, qui fait déjà partie intégrante de l'Histoire du Liban. Tout se passe comme si la nation invitait l'Etat à une prise de parole, en vérité, pour que les familles puissent enfin avoir accès au deuil de leurs proches, et du même coup, pour que le société toute entière puisse engager un processus de deuil collectif qui lui permette de revenir à elle :

« Vouloir écrire l'Histoire du Liban, vouloir connaître objectivement les faits du passé, et notamment sur le sort des disparus, ce n'est pas 'remuer le couteau dans la plaie', ni 'risquer d'aviver une guerre civile' comme le prétendent les détracteurs de cette idée qui sont ceux-là même qui veulent clore le dossier. Il s'agit au contraire d'élucider le passé pour parvenir à la guérison d'une société malade de son passé, un passé qui l'empêche de se tourner vers l'avenir. [En ce sens] la question des disparus du Liban est une problématique qui ne concerne pas seulement les victimes de la disparition et leurs proches. La société dans son

²⁹⁰ CLDH, op. cit., p.7.

ensemble est victime de la chape de plomb qui recouvre cette page de l'Histoire libanaise. (...) Etablir la Vérité joue un rôle central dans tout processus de réconciliation. Ce n'est pas seulement une exigence morale mais une condition préalable à toute démarche de paix.²⁹¹ »

De la reconnaissance et de l'acceptation de ce passé commun dépend un vivre-ensemble qui ne demande qu'à naître.

Le devoir de mémoire ne peut se constituer sans la reconnaissance du droit ontologique de faire partie d'une Histoire remise en marche. Cependant, le retour de l'Histoire ne signifie pas de facto la résolution des problèmes psychiques des familles étudiées, qui restent sans nouvelles de leurs disparus. En d'autres termes, quels que soient les dirigeants politiques au pouvoir, et la nature de ce pouvoir, tant que ce dernier ne fera rien pour la reconnaissance morale du statut des disparus et physique de leur sort, l'Histoire restera figée, sans aucun dégel possible débouchant sur le deuil de cette période qui s'est pourtant éteinte, mais seulement lorsque nous nous en tenons à la chronologie, en 1990.

C'est pourquoi, l'amnistie, qui ne se traduit que par une amnésie autocratique et qui musela par conséquent la souffrance des familles de disparus au mépris du fonctionnement démocratique des institutions, permet aux auteurs des crimes de la guerre civile libanaise d'être graciés au nom de conflits d'intérêts. Ainsi, pour que l'Histoire puisse se remettre un jour en marche, au lieu de rester pétrifiée dans l'oubli des familles – disparus compris – la mise en action de la justice transitionnelle est nécessaire.

291 CLDH, op. cit., p.7.

En d'autres termes, les enlevés sortent de l'oubli grâce aux écrits de leurs familles qui font le vœu d'exprimer leur part d'Histoire. Cet enjeu est tout autant humanitaire qu'humaniste : le passé, ou plutôt le présent gelé devenu synonyme d'un passé enlevé à l'Histoire libanaise, a pour vocation d'être reconnu de tous, pour que la nation s'inscrive à nouveau dans une temporalité à retrouver ; condition sine qua non pour un jour accéder à l'œuvre du deuil et se tourner vers l'avenir.

La reconquête de l'identité, narrative, psychique et sociale des familles de disparus dépend alors de la reconquête de la sphère privée, sur la place publique. Cet appel à la raison et à la paix intérieure par l'écoute et l'encouragement à écrire sa part d'Histoire libanaise, inauguré par les ONG, exprime le vœu de retrouver sa vie privée qui ne sera plus privative du moi et de l'autre. Pour l'heure, les familles, qui n'en forment plus qu'une, utilisent la tente de la Croix-Rouge comme laboratoire de la reconstruction sociale et psychique du Liban, dans l'espoir que l'Etat puisse s'en servir comme d'un exemple pour le modéliser à l'échelle de la nation. Il ne s'agit nullement pour les proches des disparus de donner le la aux autorités ni de leur apprendre à diriger un pays, mais seulement que justice soit faite.

Cinquième partie : Le deuil paradoxal

Le fonctionnement de l'état limite est, comme nous l'avons vu jusqu'ici, la condition sine qua non de se procurer un soutien intérieur moyennant le déni, le désaveu et le refuge dans la vie éternelle du disparu. Mais ce fonctionnement est également, et de façon dialectique source de renaissance régressive puis fantasmatique de l'enfant disparu.

Comment travailler le deuil quand la mort de l'autre n'est pas certaine ? La mort du disparu étant impossible à établir de manière scientifique, les mères, dans l'impasse de procéder au deuil normal de leurs fils, transposent la possible mort physique dans leur propre espace mental, ce qui génère une espèce de mort psychique (Ferenczi,) en figeant le temps dans un deuil congelé (Métraux) et donc une survie différée, dont découle la confusion entre la vie éternelle du traumatisme et celle du disparu. On peut alors parler de Complexe de Pénélope, dès lors que les liens se tissent (espoir du jour, de la tente) et se détissent (castration nocturne) à l'infini.

Et c'est pourtant bien grâce à ce fantasme de remise en vie du temps et donc de la reconnaissance du disparu (dont le statut juridique a été abordé dans notre Partie III) que le deuil paradoxal pourra avoir lieu : faire, non pas le deuil du mort mais celui du vivant. C'est grâce aux symptômes de vie, et non de survie, des mères que celles-ci pourront renaître, autrement dit se séparer de la séparation. La vraie question n'est pas de réaccoucher de l'enfant, mais d'elles-mêmes comme sujets.

a) Réinventer l'enfant

a. Le fantasme d'une saine séparation

Prises dans processus de culpabilisation que nous avons largement étudié dans la Partie I, les mères utilisent un procédé de division qui consiste à imaginer un autre sort pour leurs fils que celui de disparus, et, finalement, à réinventer l'enfant perdu, afin de mettre un terme à l'angoisse qui la ronge :

« Nous pourrions partir d'une première opposition évidente : l'angoisse a toujours à voir avec ce qui sépare, elle relève toujours d'une coupure – d'avec un objet aimé, de ce que l'autre a et que je n'ai pas, d'avec soi-même, ou encore de la vie. Cependant, la proximité de la séparation et de la perte est telle que, parfois, on ne sait plus tout à fait de quoi l'on parle : se séparer, perdre, est-ce toujours la même expérience, la même souffrance, la même jouissance ? En dépit des qualifications de la temporalité inconsciente (le temps n'existe pas !), on peut s'interroger sur le statut et les traces de l'absence et de la perte dans des expériences de séparation dont on sait bien à quel point elles peuvent s'inscrire dans des logiques différentes voire contradictoires selon qu'elles relèvent de la réalité des pensées conscientes ou inconscientes : *partir, se séparer, disparaître, mourir... Voilà qui est susceptible d'engager des systèmes de représentations parfois absurdes à l'aune de l'objectivité événementielle.*²⁹² »

La projection subjective et interpersonnelle relève du *modus operandi* des mécanismes de défense qui tendent à recréer un réel, que le disparu est invité à partager. Ce réel, situé

292 Catherine Chabert, « Perdre, abandonner, se trouver » in Les Séparations, Victoires et catastrophes, dir. Catherine Chabert, Editions Erès, coll. « Carnet/PSY », Toulouse, 2013, pp.17-18. C'est nous qui soulignons.

entre représentation et métareprésentation, surgit dès lors que le sujet se donne pour objectif d'éviter tout ce que l'environnement lui rappelle en matière d'absence. Cette stratégie a pour but de contourner, voire de défier l'angoisse du vide, et, du même coup, renforce rétroactivement le désaveu :

« Entre la dramatisation et le déni, les variantes se déclinent dans un mouvement qui les dialectise ou les radicalise brutalement : les modes de traitement de l'angoisse de séparation varient, sans entretenir de lien toujours compréhensible avec les événements. On peut donc s'interroger sur les opérations psychiques qui les traitent et qui permettent ou non leur inscription psychique : la scène intérieure et son théâtre privé, l'investissement de la réalité psychique, c'est-à-dire de la représentation, du rêve, du fantasme, garantissent la pérennité des objets internes : on se sépare, bien sûr, on ne se perd pas pour autant car les traces sont là, qui permettent de convoquer l'objet absent, de le faire exister en représentation, en s'assurant de sa continuité.²⁹³ »

Le mécanisme de défense qui ressortit à la dénégation de la disparition sert à quatre mères de notre panel, qui sont les interlocutrices des entretiens n°1 à n°3 et la narratrice du texte 4, à se protéger contre toute éventualité de mort de leur enfant et de l'impasse psychopathologique qui se heurte au statut d'un « mort et vivant à la fois », qui les rendraient prisonnières des affres de la mélancolie. Ce terme qui désigne selon son étymologie une « colère noire », atteste que ces personnes touchent aux cimes de la révolte d'une douleur sans réponse.

Le seul deuil possible mais inenvisageable, devient alors celui de la parole des dirigeants politiques, éteinte depuis des décennies et qui a trouvé son point d'orgue dans la

293 Ibidem. C'est nous qui soulignons.

déréliction généralisée au Liban au cours de l'année 2014, lorsque, le chef d'Etat alors fantômatique a lui-même physiquement disparu :

« Qui bloque l'élection présidentielle [le Liban est sans président depuis plusieurs mois] ? (...) Toute forme d'expression démocratique semble gelée. En attendant quoi ? (...) A quel moment avons-nous renoncé à nos rêves, à nos valeurs, à notre désir ardent d'accéder à un Etat de droit ? A quel moment les habitants de Beyrouth sont-ils devenus indifférents au sort de Tripoli [deuxième ville du Liban] au point de réduire cette ville, où vivent des personnes magnifiques de courage, d'authenticité et de générosité, des gens cultivés, ouverts, tolérants, à un fief islamiste détaché du pays comme une île à la dérive ? De plus en plus étroites, nos vies s'étiolent dans les venelles de nos quartiers et se perdent dans un quotidien sans éclat. Nous n'avons plus de projets, nous n'avons plus que des souvenirs.²⁹⁴ »

Cette réalité en perte d'illusion et de projet, de fantasme, coupée de tout lien avec le sujet, relève selon Marie-Claude Lambotte, du négativisme mélancolique :

« Parler d'une réalité désaffectivée ou dévitalisée, c'est donc parler d'une réalité sans illusion et sans projet qui puisse s'insérer dans une construction idéale future, en d'autres termes, c'est parler d'une réalité sans fantasme et, par là même, sans lien avec le sujet. Il va sans dire qu'on ne peut soi-même imaginer une telle réalité ; on peut tout au plus la désigner sur le mode tout extérieur de la métapsychologie, ce en quoi les trois catégories lacaniennes qui rendent compte de la dynamique des diverses structures psychiques, nous semblent très pertinentes. Voici donc, à propos de la négation de l'attitude systématique qu'elle suscite,

294 Fifi Abou Dib, « Le Liban, un pays sans projet », extraits de L'Orient-Le Jour, Beyrouth, 30 octobre 2014, cité in Courrier international, Hebdo n°1254, 13 novembre 2014. Les ajouts entre crochets ne sont pas de notre fait. cf. <http://www.courrierinternational.com/article/2014/11/13/le-liban-un-pays-sans-projet>, consulté le 14 novembre 2014.

l'analyse qu'en fait Lacan selon ces catégories : 'Nous sommes ainsi portés à une sorte d'intersection du symbolique et du réel qu'on peut dire immédiate, pour autant qu'elle s'opère sans intermédiaire imaginaire, mais qui se médiatise, encore que ce soit précisément sous une forme qui se renie, par ce qui a été exclu au temps premier de la symbolisation.²⁹⁵ [Et Marie-Claude Lambotte de renchérir :] C'est sur ce versant métapsychologique qu'il va nous falloir porter dorénavant notre interrogation ; et nous poserons la question suivante : comment ce qui s'est trouvé exclu de la symbolisation et qui caractérise, à notre sens, le négativisme mélancolique, traverse-t-il la réalité du sujet pour en faire cette réalité dévitalisée que l'on connaît ?²⁹⁶ »

Résistant à cette absence, de tout repère politique, nos quatre familles, bien qu'elles-mêmes déchirées par la douleur, cherchent, par tous les moyens à se prémunir de cette « dérive » qui gangrène la société civile et de l'asphyxie psychique qui les condamne à vivre uniquement dans les « souvenirs » datant d'avant le traumatisme causé par l'enlèvement : souvenirs de leurs enfants, d'eux-mêmes, d'Etat. Pour le dire autrement, le déni de cette disparition traduit le souhait viscéral émis par les familles de se séparer de cette angoisse qui annihile leur moi privé et public. Mais à quel prix ?

Nous avons ici à faire à un processus défensif extrême qui, parce qu'il rejette la réalité susceptible d'évoquer le traumatisme, opère, de façon préventive, sa déréalisation. C'est ce négativisme mélancolique qui permet à ces personnes de survivre malgré tout. La description qu'en fait Marie-Claude Lambotte a pour nous valeur de diagnostic de la situation de ces quatre mères :

295 Jacques Lacan, « Réponse au commentaire de Jean Hyppolite sur la 'Verneinung' » de Freud, Ecrits, p.383.

296 Marie-Claude Lambotte, « L'alternative mélancolique ou ce que la négation doit à la mort » in Le Discours mélancolique, De la phénoménologie à la métapsychologie, Toulouse, Editions Erès, 2012, pp.676-677.

« Le négativisme, et le processus de déréalisation qui l'accompagne dans les états graves, se présenteraient donc comme un mode de défense propre au sujet mélancolique, qui consisterait à rejeter la réalité susceptible de renouveler l'expérience traumatique originelle (...). On remarquera encore (...) que la déréalisation ne figure pas nécessairement la conséquence d'un négativisme poussé à l'extrême, mais bien plutôt, comme l'indiquait S. Ferenczi, le moyen de fuir une situation par trop déplaisante et à laquelle le sujet ne peut rien opposer.²⁹⁷ »

b. La toute-puissance mélancolique

La seconde acception de la mélancolie s'exprime alors dans la répétition du même rêve, qui, à l'instar du deuil, est bloqué sur la restauration du fantasme hallucinatoire de la vie du disparu, dès lors que le rêve et la réalité se confondent :

« [S]ur la fin de son œuvre Freud en vient à considérer, à l'inverse de ce qu'il a d'abord avancé, que *perception et hallucination ne s'excluent pas et peuvent même tout à fait coïncider, se mêler l'une à l'autre*. C'est ce que toute la clinique de la psychose met en évidence de manière décisive, mais c'est ce qui se retrouve aussi sous des formes moins manifestes dans toute une série de fonctionnements psychiques.²⁹⁸ »

Et ce sont bien ces fonctionnements psychiques paradoxaux qui glissent vers la psychose, mais en même temps, l'excluent, qui nous intéressent d'abord ici. Ces

297 Marie-Claude Lambotte, « La fonction défensive du négativisme », op. cit., pp.502-503.

298 René Roussillon, « La séparation et la dialectique présence/absence » in *Les Séparations, Victoires et catastrophes*, dir. Catherine Chabert, Editions Erès, coll. « Carnet/PSY », Toulouse, 2013, pp.215-216. C'est nous qui soulignons.

fonctionnements qui forment système sont des structures psychiques, au sens ou l'entend Jean Piaget :

« Une structure est un système de transformation qui comporte des lois en tant que système (par opposition aux propriétés des éléments) et qui se conserve et s'enrichit par le jeu même de ses transformations, sans que celles-ci aboutissent en dehors de ses frontières ou fassent appel à des éléments extérieurs. Une structure comporte trois caractéristiques : de totalité, de transformation et d'autoréglage.²⁹⁹ »

Le transfert de la fuite du moi dans celle du fils est le fait d'une projection toute intérieure, qui se veut source de transformation anti-mélancolique du moi, mais en pure perte, comme on l'observe chez la participante n°1 :

« ... il me regardait et il s'enfuyait loin de moi en courant³⁰⁰ »

Le contenu du rêve de la participante n°1 est tout aussi obsessionnel que le transfert de fuite réalisée. Pour aller plus loin, ce n'est plus le fils, ni la mélancolie de la mère qui, assimilés dans le champ de transfert, sont le même sujet de la disparition, mais bien cette dernière qui, en tant qu'instance, est convoquée à se dissoudre. Mais prenons-y garde : la mélancolie renverse les rôles, et sa toute-puissance, alors beaucoup plus implacable que celle souhaitée par la mère, devient la geôlière de celle-ci, alors condamnée à un amour filial qui n'a aucun répondant dans la réalité. Dame mélancolie est un « pharmacon » : si le poison est temporairement remède, le remède peut redevenir à tout moment poison :

299 Jean Piaget, *Le Structuralisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1970, pp.6-7.

300 Voir Entretien n°1, in Annexe I, p.6.

« L'amour est donc présent, de façon directe ou implicite, dans tous les moments fondamentaux de commencement, fin, progrès et transformation du transfert, en représentant le rapport au signifiant chez un sujet déterminé. Dans ce sens, le transfert mélancolique doit s'établir comme représentant une structure différente de celle de la paranoïa ou de l'érotomanie, quoique proche, sur plusieurs aspects, du transfert obsessionnel. (...) *Cette logique, constituée par deuil, identification et sublimation, représenterait un processus capable de répondre aux possibilités et conditions pour une suppléance dans la mélancolie et se supporterait des conditions de l'amour mélancolique.*³⁰¹ »

Le conditionnel est ici primordial, tout d'abord parce qu'il dénote que cette logique n'a pas encore été éprouvée de manière scientifique ; il ne s'agit là que d'une thèse qui, défendue par l'auteur cité, reste soumise à de possibles controverses. C'est bien le nœud gordien du problème : si cet enchaînement, si cette trajectoire deuil/identification/sublimation était praticable à tous les plans du vécu du sujet et de la psychanalyse, la résolution de l'équation serait sans équivoque. L'amour mélancolique, l'antinomie est parfaite, ne serait plus. Nous assisterions à la dissolution de la mélancolie qui serait *iso facto* la solution d'une vie retrouvée ; il n'y serait plus question des retrouvailles du disparu, mais des retrouvailles avec soi-même, comme parent d'enlevé, qui s'estimerait à nouveau, de façon magique, après un cheminement qui mettrait fin à tout ressassement de souvenirs ambivalents et de vains espoirs. Comme par enchantement, le sujet se serait délesté du fardeau de l'être mort qu'il s'est incorporé.

301 German Arce Ross, intervention présentée au Colloque ECF-Méditerranée 92 sur « L'Amour, la haine et l'ignorance en psychanalyse », sous le titre « Conditions de la sublimation mélancolique », in Actes Colloque ECF-Méditerranée, Montpellier, 1992, posté le 8/11/2012 sur le blog de l'auteur : Nouvelle psychopathologie et psychanalyse, cf. <http://www.psychanalysevideoblog.com/sublimation-de-lamour-melancolique>, consulté le 4/12/2014. C'est nous qui soulignons.

Si le conditionnel évoqué dans cette citation pouvait résoudre notre problème de façon aussi simple, nous ne serions pas là pour en débattre. Reste que le deuil dit normal ne pourra avoir lieu, tant que les dépouilles des disparus et que la certitude de leur mort ne sera pas rendues publiques. Alors, la mélancolie, le dernier refuge ?

« Ces conditions se présentent dans les rapports singuliers qu'entretient le sujet mélancolique avec l'amour et, notamment, avec *l'objet d'amour transformé en muse, ce qui suppose une version obsessionnelle de la mélancolie.*³⁰² »

Le monde symbolique, oserions-nous dire, se vide alors lui-même de sa substance et l'impuissance du sujet se fige dans le souvenir – la muse –musèle- répété de la course immobile à l'objet perdu, qui reste pourtant là, parasite englué dans la mémoire. L'événement traumatique a, une fois de plus, *raison* de ce transfert par déni.

Cette double pétrification, du sujet et de l'objet, se retrouve également dans les propos rapportés par la participante n°2 :

« ... malheureusement, il est sorti durant mon absence et n'est jamais revenu³⁰³ »

L'absence de la mère est, de l'aveu de cette dernière, la seule condition de la disparition de son fils. Ce qui nous justifie le transfert mélancolique concomitant de cette inversion :

« La théorie psychanalytique du déplacement fait appel à l'hypothèse économique d'une énergie d'investissement susceptible de se détacher des représentations et de glisser le

302 Idem. C'est nous qui soulignons.

303 Voir Entretien n°2, in Annexe I, p.7.

long de voies associatives. (...) Le processus 'total ou primaire' se définit par un déplacement de la totalité de l'énergie d'une représentation sur une autre.³⁰⁴ »

La représentation qui prend le dessus pour la participante n°2 réside dans l'abolition du sens (*ab-sens*) de vivre qui ferait fi de la mélancolie Son vœu le plus cher est de prendre à bras-le-corps cette disparition du sens, (sang), pour en recréer avec acharnement, le faire circuler, pour que le souvenir du fils se substitue au souvenir de son enlèvement.

Au niveau conscient, du souhait et de la révolte, les allégations de ces quatre participantes ne seraient donc plus à examiner sous l'angle du refoulement d'une victimisation abandonnique, mais sous celui de la scission, d'un fantasme de saine séparation d'avec le disparu, qui induirait un clivage inédit chez le sujet : dernier recours pour se protéger de l'incertitude mélancolique de son sort, et pour se ménager un devenir propre :

« La projection, en créant un écart entre moi et objet, trouve le motif de cette séparation, même si celle-ci s'établit au sein de limites facilement brouillées : elle permet de distinguer, d'identifier les protagonistes en insistant sur leur différence : 'Ce n'est pas moi, c'est lui !' Certes, le clivage et la projection sont à l'œuvre mais on aurait tort de ne pas leur accorder une fonction constructive (...). La projection peut constituer une issue possible à l'acharnement mélancolique et c'est par la séparation qu'elle instaure, que le dégagement devient possible.³⁰⁵ »

304 J. Laplanche et J.-B. Pontalis, dir. D. Lagache, Vocabulaire de la psychanalyse, coll. « Bibliothèque de Psychanalyse », PUF, 1973, entrée « Déplacement », pp.117-118.

305 Catherine Chabert, art. cit., op. cit., p.20.

Mais, à lire nos témoignages, nous sommes encore bien éloigné de vérifier que la mélancolie induit paradoxalement cette alternance de créativité et de récréativité. Nous aborderons ce paradoxe-clé dans notre troisième et dernier chapitre, ce qui nous permettra d'étudier la manière dont les mères œuvrent au deuil du traumatisme, en lieu et place de leur fils, par l'opération d'un transfert vicariant qui les arrache de justesse à l'abîme du néant mélancolique.

Dans la même perspective, la participante n°3 rejoint la participante n°1 en ne *rév*ant que d'une séparation dont elle se sent encore incapable mais qu'elle juge nécessaire, pour le bien de ses enfants comme du sien propre ; tout comme, d'ailleurs, elle rejoint pour les mêmes raisons la participante n°2 qui travaille à remplacer l'idée fixe de disparition par l'idée d'une possible acceptation de la séparation qui, une fois réalisée, lui permettrait de requérir ses droits :

« Je me sens toujours trop attachée à mes enfants.³⁰⁶ »

Dans l'extrait ci-dessus, si la douleur de la séparation est normale, la séparation, quant à elle est antinomique avec toute normalité du deuil. La dénégarion de la disparition, en effet, a pour objectif de promouvoir une représentation non mélancolique, certes dans le déni réel, de ne plus être mélancolique, d'une odyssée initiatique, du fils parti à la recherche de sa propre personnalité, dans une quête émancipatrice de soi, comme s'il s'agissait d'un départ volontaire :

« [Q]uand l'objet est absent, qu'il est 'perdu dans la perception actuelle', mais que la représentation interne de l'objet a atteint une permanence suffisante, c'est qu'il est ailleurs,

306 Voir Entretien n°3, in Annexe I, p.12.

auprès d'un autre objet sans doute. La relation avec 'l'ailleurs de l'objet', avec l'objet de l'objet, ouvre aussi à la conflictualité psychique plus particulièrement attachée aux relations triangulées. L'objet de l'objet est en effet le rival, celui avec qui l'objet 'choisit' d'être, celui à qui il faut reprendre l'objet. Mais il est aussi celui auprès de qui est l'objet quand il n'est pas dans la perception : absent, l'objet est 'présent ailleurs'. *L'objet de l'objet est ainsi nécessaire pour assurer la continuité d'être de l'objet et donc aussi celle du sujet lui-même. En miroir, il sera donc aussi investi en vertu de cette fonction.*³⁰⁷ »

Il n'en demeure pas moins que , en dépit de cette construction, le désir du fils et de la mère d'assurer chacun leur destin, ces quatre participantes souffrent réellement, comme nous l'avons vu d'une mélancolie, laquelle s'exprime dans un mensonge psychique qui apparaît comme la condition de la *libération du fils, au détriment du soulagement de la mère*. – et non du soulagement de leur devenir comme celui – de leurs fils. Fortes de ce mensonge, les quatre femmes, sont mêmes prêtes à sacrifier leur amour tout puissant pour jurer de la bonne santé de leurs fils ; ce qui dénote de la part de ces femmes un fonctionnement limite :

« Dotée d'un pouvoir quasi absolu encore renforcé par l'angoisse de l'enfant, la mère représente pour ce dernier un personnage tout-puissant qu'il doit écarter pour gagner un espace vital, tout en aspirant à lui rester entièrement fidèle. Amour et haine se partagent alors les sentiments du sujet mélancolique, colorant ainsi l'affection d'une allure obsessionnelle jusqu'à ce que le sujet parvienne à rompre l'impasse du tout ou rien, le choix de vie ou de mort dont l'enjeu se porte tantôt sur la mère, tantôt sur lui-même.³⁰⁸ »

307 René Roussillon, art. cit., op. cit., p.220. C'est nous qui soulignons.

308 Marie-Claude Lambotte, « Seconds principes d'une métapsychologie de la mélancolie : l'impossible image de soi », op. cit., p.240.

Ce retournement semble avoir réussi et à la narratrice du texte n°4 et à son fils, mais toujours au prix de la dénégation de la disparition :

« Mon fils aimé est parti.³⁰⁹ »

Si pointe ici le regret du départ du fils, le sentiment prédominant est celui de la satisfaction de la normalité et la santé de cette séparation, d'autant plus fort que cette croyance recoupe l'espoir illusoire de son retour, sans être confrontée par le recours au religieux. Le silence de l'hystérie sert à donner sens à la coupure, en refoulant la possibilité de son caractère définitif. Il s'agit alors de s'employer à faire disparaître les symptômes d'étouffement et d'arrachement qui s'expriment dans la répétition perpétuelle de l'angoisse, autrement dit dans son éternelle ressuscitation :

« Pour élargir l'horizon³¹⁰ »

Ce refus qui prend des allures de récusation ou de démenti de l'événement sert à sublimer le viol identitaire en une quête éperdue de la vie du moi et de la guérison : du fils et de la mère. Mais aucune guérison n'est possible, tant que la projection du mélancolique alimente le démenti de l'événement traumatique, ce que nous avons pu relever au fil du discours de ces quatre mères dont le fonctionnement s'effectue dans le champ de la névrose, sans franchir le seuil de la psychose :

« En effet, à la différence de la forclusion psychotique (*Verwerfung*), la négation mélancolique trouve à s'exprimer dans le registre du langage et accompagne un comportement tout entier axé sur la mise à distance des investissements quand ceux-ci

309 Voir Texte n°4, in Annexe II, p.45.

310 Voir Texte n°1, in Annexe II, p.36.

supposent l'intervention d'autrui. La réalité n'est donc pas rejetée (*verwert*) au sens où le sujet n'en aurait jamais rien su (...).³¹¹ »

Nous sommes alors amené à considérer que l'organisation psychique qui régit les sujets dans leur ensemble est celui de la névrose narcissique, nourrie par le processus de dénégaration paradoxale et par un autre processus, celui de l'accouchement régressif.

Le phénomène d'accouchement régressif

a. Pour une écographie des mères

Parmi les mécanismes de défense étudiés jusqu'ici, tels le déni ou l'évitement, qui visent à combler la fissure provoquée par une représentation narcissique ébréchée, la régression se rapprocherait davantage de la psychose si nous pouvions établir catégoriquement qu'elle est permanente, c'est-à-dire non réversible, ce que nous ne sommes pas en mesure de certifier chez les sujets qui nous occupent.

Nous n'avons, en effet, à notre disposition que des enregistrements et des écrits, trop ponctuels, car ils sont précisément datés à l'époque de nos interviews et une série de textes circonstanciés, qui forment la matière première du présent travail de chercheur.

En revanche, le déni et la volonté de changer le destin, qui habitent certaines mères peuvent emprunter le chemin de la régression jusqu'à se figurer être à nouveau enceinte de leurs enfants. Ce qui est le cas de la narratrice du texte n°5 où la régression entendue comme mécanisme de défense alimente le vœu de revenir dans le temps précédant la disparition :

311 Marie-Claude Lambotte, « Une logique démentie », op. cit., p.589.

« Mon cœur (...) dessine, pour mes enfants chéris, les plus belles lignes.³¹² »

Ce scénario est également présent et présenté chez la narratrice, ou *narratrice*, du texte n°1 qui, avec une force narcissique sans égal hurle, prenant son poème pour une salle d'accouchement ou de réaccouchement:

« Mon fils est revenu !³¹³ »

Tout donne à penser que son fils est revenu *in utero* car les propos qui suivent sont tenus dans un contexte, où le retour du disparu est fonction d'un fantasme de retour en la matrice maternelle ; on pourrait parler de grossesse nerveuse, fantasmée, névrotique. Cette narratrice, en écrivant, invoque la magie de son narcissisme protecteur mis au service de son fils :

« Ces images que j'ai rassemblées à mon idée

Que j'ai tracées de toi avec le pinceau de mon imaginaire

Jour après jour³¹⁴ ».

Le puzzle de ses souvenirs, et surtout celui de ses fantasmes, sert à réinventer l'enfant perdu, en l'accompagnant dans sa vie, comme si toute communication n'était pas coupée, mais pour rétablir ce lien ombilical, cette mère ne dispose que de rêver un enfantement nouveau qui est pour elle le seul moyen pour qu'elle puisse se figurer son retour, « jour après jour », et pour que, chaque jour où la possible mort arrivera devienne une raison de revivre pour la mère. Ainsi, l'imaginaire de la grossesse est le lieu d'un chassé-croisé où l'on

312 Voir Texte n°5, in Annexe II, p.46.

313 Voir Texte n°1, in Annexe II, p.35.

314 Ibidem, pp.35-36.

distingue à peine l'enfantement de la vie du fils par la mère et l'enfantement de la mère par la mort du fils.

Quand retour et renaissance deviennent synonymes, nous avons bel et bien à faire à un phénomène de régression dont la définition suivante, nous semble, parmi d'autres, la plus appropriée à cette situation:

Elle « constitue un retour – plus ou moins organisé et transitoire – à des modes d'expression antérieurs de la pensée, des conduites ou des relations objectales, face à un objet interne ou externe susceptible de provoquer un excès d'angoisse ou de frustration.³¹⁵ »

La communication qui se noue avec ces deux narratrices est indirecte et métaphorique. C'est pourquoi elle se prête au dessin, chacune d'entre elles rêve de porter à nouveau l'enfant en soi de façon figurée, de le recréer, de recréer son identité, de suivre ses traces. Mais peut-être rêve-t-elle de ne jamais accoucher de l'enfant qu'elle porte, pour lui aménager autre parcours, une autre histoire, une histoire autre, une histoire symbiotique du moi et de l'autre, fantasmatique et éternelle, qui nie à jamais toute possibilité de séparation, ce qui revient pour le sujet même à faire disparaître le réel.

Il s'agit bien alors « d'une régression qui concern[e] l'évolution du moi. Or, on comprend bien maintenant que [ce type d'élaboration défensive], étant donnée l'impossibilité de maîtriser l'événement traumatique par définition, doit s'apparenter à une sorte de 'fuite du moi' dont le mécanisme ne peut dès lors que suivre la voie de l'autodestruction. Dans l'incapacité de réagir à l'événement extérieur de quelque manière que ce soit, le sujet

315 Serban Ionescu, Marie-Madeleine Jacquet, Claude Lhote, Les Mécanismes de défense, Théorie et clinique, Armand Colin, 2e édition, coll. « Cursus Psychologie », 2012, Entrée « Régression », p.283.

mélancolique n'a plus eu comme seul recours que celui de disparaître lui-même afin de ne plus subir l'impact de ce qu'il a vécu comme un choc désorganisateur. *Disparaître pour ne plus percevoir*, comme le suggérait S. Ferenczi, indique l'état d'égarement le plus fort qui puisse envahir un sujet puisqu'il (...) va jusqu'à en faire un mode de défense structural, caractéristique du rapport qu'entretiendra désormais le sujet avec la réalité.³¹⁶ »

La régression est finalement à considérer comme un dysfonctionnement névrotique qui a pour enjeu de maintenir un semblant de structure à l'organisation psychique du sujet, grâce auquel ce dernier pourra supporter sa vie, comme l'indique Freud :

« Supporter la vie reste bien le premier devoir de tous les vivants. L'illusion perd toute valeur quand elle nous en empêche »³¹⁷.

Freud nous rappelle, par ailleurs, qu'il faut être assez névrosé pour supporter la vie et assez psychotique pour la recréer. Ces deux paramètres se recoupent ici. Un tel paradoxe est à la source d'un fonctionnement qui, dépassant la névrose, et pouvant se rapprocher de la psychose, fait alors référence aux états-limites, dont nous rappelons la signification complexe:

« La notion d'état-limite ou de *borderline state* fut d'abord utilisée en psychiatrie dès 1884 pour devenir ensuite un terme habituel du vocabulaire clinique américain et anglo-saxon propre au courant de la *Self Psychology* et, à certains égards, au post-kleinisme des années 1960. (...) Le terme *borderline* (frontière) désigne des troubles de la personnalité et de l'identité qui sont à la frontière de la névrose et de la psychose. On parle aussi de cas-limites, de personnalités-limites ou encore de pathologies-limites. (...) En France, c'est Jean Bergeret,

316 Marie-Claude Lambotte, « La fonction défensive du négativisme », op. cit., p.504.

317 S. Freud, « Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort » (1915), trad. P. Cotet, A. Bourguignon et A. Cherki, in *Essais de psychanalyse*, Paris, PUF, 1961, p.40.

qui, en 1970, a donné une définition de la notion en rapprochant l'état-limite d'*une dépression essentielle, une mélancolie, dans laquelle le sujet éprouve un sentiment de vide et de déréliction.*³¹⁸ »

L'état-limite fait état d'un vide qui sera comblé de manière à la fois positive et négative. La narratrice du texte n°5, en témoigne en voulant réinventer ses enfants, pour se défendre de la probabilité de leur mort. Pour aller plus loin, on peut dire qu'il ne s'agit même plus de ses *propres* enfants, mais d'une chimère mélancolique qui disparaîtra aussitôt qu'elle sera objectivée dans le dessin. Nous ne sommes pas loin d'un brouillon ou plutôt d'une esquisse de vie et de mort, sans cesse tracée et retracée. Mais cette dialectique ne cesse d'avorter, car le lien existant entre vie et mort, relève d'un « déni d'intention³¹⁹ » propre à la négation mélancolique, qui est entretenue par le refus du deuil de l'objet :

« [L']on serait porté à croire en un travail d'élaboration sublimatoire (...) qui tendrait alors à préserver l'individu de la douleur inévitable que provoquerait en lui la perte de l'objet en l'empêchant a priori d'y investir sa libido. *Mais ceux qui réagissent ainsi*, dit Freud, *ne font que se trouver en deuil de la perte de l'objet* et c'est bien ce que le sujet mélancolique laisse entendre, à ceci près que, pour lui, *le deuil ne finit pas* et que la perte originelle de l'objet, suivie de l'identification du sujet au rien, s'est soldée par la croyance en la catastrophe et en l'intervention du destin. On voit bien encore qu'entre le deuil et la mélancolie, s'il existe une similitude de comportement et d'affect, il ne demeure pas moins une différence radicale quant à l'organisation psychique qui les sous-tend respectivement. En effet, si l'endeuillé peut

318 Elisabeth Roudinesco, Michel Plon, Dictionnaire de la psychanalyse, 3e édition, Fayard, 2006, Entrée « Etats-limites (Borderline state) », pp.275-276. Pour cette avancée déterminante de Jean Bergeret, nous vous renvoyons à son ouvrage *La dépression et les états-limites*, paru à Paris, chez Payot, en 1974. C'est nous qui soulignons la dernière phrase.

319 Marie-Claude Lambotte, « Une logique démentie », op. cit., p.590.

nommer l'objet qu'il a perdu ou bien encore refuse d'assumer les pertes à venir inhérentes au cours de la vie, le mélancolique ne sait pas même qu'il s'agit de la perte de l'objet, et ceci d'autant plus que tout son discours sur le plan de la vérité logique (pseudo-philosophique) qu'une solide argumentation contribue à nier délibérément.³²⁰ »

Ce fantasme de la renaissance des enfants disparus fait mèche dans la logique ordinaire elle relève d'une autre logique celle du fonctionnement limite, propre au mélancolique. Pour quoi vouloir que les enfants renaissent quand on refuse dans le même temps la possibilité de leur mort ? Cette injonction paradoxale est loin d'être isolée dans notre panel, comme en témoignent certains propos des participantes n°1 et n°3.

La participante n°3 donne à la renaissance rêvée une assise plus large, car elle fantasme sur la fusion mobilisée par le premier jour du retour, autrement dit sur la possible renaissance familiale, en éliminant le crépuscule d'un éventuel dernier jour annonçant la mort des disparus et disloquant le corps imaginaire de la mère.

« Je me prépare pour une fête : le retour de mes enfants ; pas pour un deuil ni pour des funérailles.³²¹ »

De même, nous entendons résonner dans les paroles, apparemment limpides de retrouvailles physiques de la participante n°1, le sentiment et le vœu que celles-ci sont entrain de se reproduire :

« S'il est vivant, je veux le prendre dans mes bras³²² »

320 Ibidem, pp.591-592. C'est nous qui soulignons.

321 Voir Entretien n°3 in Annexe I, p.12.

322 Voir Entretien n°1 in Annexe I, p.6.

Faisant echo au désir de la mère, l'espoir de ce retour, où la mère pourra reprendre son fils dans ses bras, une fois re-né, s'exprime dans les textes et les dessins qui en sont, d'une certaine manière, l'échographie. Dans la durée du silence aux appels de vie, dans la disparition qui fige tout espoir, dans la fixation obsessionnelle, la mère fait l'expérience de la fixité d'un état-limite, et de la limite de la stase du sujet double, de la dyade « mère-fils », est la limite sur laquelle bute la narration, pour revenir vers le sujet comme une illusion, tant qu'il n'y aura eu aucune sanction officielle et donc symbolique de la renaissance ou de la mort du fils :

« J'ai oublié que chaque jour signifie que le temps s'écoule.³²³

Ou encore :

« Mes chers enfants, j'ai perdu le chemin de ma vie³²⁴ ».

L'on se rend compte que porter le poids de l'absence du sujet-fils, de son propre double, de sa moitié coupée, revient en toute justice familiale et citoyenne à porter l'enlevé revenu tel un nouveau-né, après l'avoir porté toute la durée de la disparition assimilée au temps d'une gestation. Cette re-gestation imaginaire et symbolique de l'objet perdu, bien que dépendante d'un fonctionnement limite, a pour enjeu aussi paradoxal que vital de colmater la brèche de la séparation narcissique.

Ce même schème traverse également pour nous les propos de la participante n°6 quand elle s'évertue, en luttant contre l'idée de la mort de son fils Daniel, à le recréer et à

323 Voir Texte n°2 in Annexe II, p.41.

324 Voir Texte n°5 in Annexe II, p.46.

rester grosse de l'espoir de son retour, par le jeu dans une substitution symbolique de destins réciproques :

« Pierre a eu un enfant et il l'a nommé Daniel, pour moi³²⁵ ».

Chez cette participante pointe encore l'échec de cette séparation, c'est-à-dire du deuil post-partum, sans qu'il n'y ait ici dépression. Nous assistons à l'incarnation du disparu par assimilation, réalisé par ceux qui restent et qui ne veulent plus jamais s'en séparer. Cette focalisation mélancolique sur le fils a pour but de ne plus jamais le quitter, d'en fêter la nouvelle naissance, le retour de soi par procuration, à la faveur d'une forme d'extase de type hystérique. C'est ce qu'entend Bergeret en parlant du concept d'*aménagement limite*, concept qui désigne une réaction antidépressive du sujet :

« Nous retrouvons dans la conception de J. Bergeret des préoccupations dont l'inspiration est à chercher du côté du lien social. Il fait en effet des états limites une *pathologie contemporaine* en cela qu'il les inscrit à la fois dans le champ de la *dépression*, dans celui du *traumatisme* et dans celui du *narcissisme* (...). Concrètement pour les états limites, l'autre [fils, Pierre] joue le rôle de béquille, et quand la béquille saute c'est l'ensemble de l'aménagement qui s'effondre et la dépression qui submerge.³²⁶ »

Par le jeu d'un transfert vicariant, les mères sont enceintes du retour du fils, ce qui exclut à première vue, toute idée de séparation ; ou alors cette séparation est vécue dans une souffrance qui vient avaliser la toute-puissante mélancolie, transformant les sujets en autant de Sisyphe qui ne peuvent se soustraire à un destin arbitraire où seule la douleur fait son

325 Voir Entretien n°6 in Annexe I, p.20.

326 Patrick Charrier, Astrid Hirschelmann, *Les Etats Limites*, 2^e édition, Armand Colin, coll. « 128 », 2014, pp.35-36.

office tel un bourreau ou tel un dieu ravageur, que les sujets ne parviennent à dompter et qui les pousse à se réfugier dans un état-limite.

Malgré tout, si la séparation est irréalisable au niveau psychique, on croit qu'elle est ardemment souhaitée, comme en témoignent les clivages d'un processus de somatisation qui en traduisent le désir et en sanctionnent l'échec.

b. La somatisation au service de la séparation

Nous observons chez d'autres sujets que certaines pathologies physiques sont assimilées à des réactions psychosomatiques, qui les aident à se libérer de la fixité mélancolique et ainsi à re-venir au présent de la séparation narcissique. Lorsque la parole, est supprimée, le corps devient un nouvel espace de langage. « Le réel, (...) c'est le mystère du corps parlant, c'est le mystère de l'inconscient³²⁷ », remarque Lacan. La somatisation est un ensemble de symptômes qui se donnent à lui.

Et que nous révèlent ces paroles du corps chez certaines de nos participantes ? Que l'accouchement de la séparation ne peut avoir lieu sans douleur, quand la volonté de ces sujets est d'accoucher même de même cette douleur. Nous voyons ici l'effet d'une métaphore³²⁸ qui, comme l'indique le terme, est un déplacement de sens allant du langage verbal au langage du corps. C'est ce processus qui justifie la thèse freudienne du passage de la mélancolie à la projection, comme le remarque Catherine Chabert :

« Je reviens (...) au mouvement mélancolique et au rebroussement narcissique qui le caractérise : en ne tombant pas dans le piège de l'autodestruction, Freud (1915) a clairement

327 Jacques Lacan, Le Séminaire, XX, Encore, in les Ecrits, Paris, Le Seuil, 1966, p.118.

328 Il est utile de rappeler qu'en grec, « metaphorein » signifie déplacer (d'un endroit à un autre).

mis en évidence de quelle manière en s'attaquant lui-même, le moi cherche à atteindre l'objet.³²⁹ »

Les propos de la participante n°6 rendent au mieux compte de cette métaphorisation:

« J'ai même eu un cancer, que l'on m'a opéré.³³⁰ »

En vertu de ce phénomène d'assimilation entre disparition du fils et maladie de la mère, la disparition se présente est elle-même comme un cancer dont la mère voudrait bien être « opérée ». Que la disparition disparaisse, que l'enlèvement soit enlevé à son tour, pour que l'ordre naturel revienne, que le sujet puisse être opéré de l'absence de l'objet et du vide mélancolique. Lacan nous rappelle que, « le réel, c'est ce à quoi il ne manque rien³³¹ ». La séparation accomplie consiste à rallier cette instance d'un réel qui est le jeu de la vie et de la mort, de l'amour et de la haine, de la perte et du gain. Mais pour y parvenir, il est nécessaire de renoncer à la réalité imaginaire construite pour barrer l'accès salutaire à ce réel. Les retrouvailles avec le réel exigent que la séparation soit assumée, que le deuil soit en voie d'accomplissement. Certes, tout cela se fait aux prix d'une voiture douloureuse, mais c'est la rupture qui fois faite, fait le lien, c'est à dire reconstitue l'unité d'une histoire chaotique, d'un corps fragmenté, d'une mémoire blessée. C'est cette rupture que redoute la narratrice du texte n°3, la présence de la maladie est souhaitée car elle a pour fonction de pallier l'absence du fils. Ce qui représente pour elle l'espoir : tant qu'il y aura maladie, il n'y aura pas d'anticipation projective de la mort effective de l'objet :

« J'ai perdu mon fils,

329 Op. cit., pp.19-20.

330 Voir Entretien n°6 in Annexe I, p.18.

331 Jacques Lacan, Le Séminaire, XXII (1974-1975), op. cit., p.91.

Mon corps ressemble à un corps malade.³³² »

Les projections réalisées par ces deux sujets s'entretiennent de représentations comme en témoigne la narratrice du texte n°7 qui la conduit à se séparer fantasmatiquement et hystériquement de la séparation, au prix d'une amputation simultanée de soi et de l'autre. Le récit est beaucoup plus sibyllin qu'il n'y paraît à première vue :

« Je n'ai jamais cessé de chercher ces quatre enfants qui sont sortis de moi. Où sont-ils ?³³³ »

Centrée sur les conditions de leur disparition, et de la lutte permanente pour les retrouver, la formulation des propos de cette narratrice dénote en plus un caractère régressif – je les recherche depuis que j'ai accouché d'eux ; ils sont absents depuis le premier jour de leur naissance, où se mêlent les fantasmes du vol, du viol et de l'avortement : ils ont alors été arrachés du ventre du sujet par un agent extérieur, qui serait l'ennemi suprême ; ce sont des enfants revenus à l'état de nourrisson qui sont disparus.

Ce qui revient à dire que cette sortie du corps maternel peut être inconsciemment comprise, non plus comme un accouchement, mais comme la disparition d'enfants mort-nés, de cette image insistante, le sujet-mère n'arrive pas à se défaire. Cet état-limite inscrit l'angoisse du sujet dans un processus d'incorporation anachronique du rien, d'une part manquante indifférenciée de lui-même, et non dans un processus d'identification qui s'inscrit dans une trajectoire allant de l'imaginaire au symbolique. Ce que Marie-Claude Lambotte analyse en ces termes :

332 Voir Texte n°3 in Annexe II, p.43.

333 Voir Texte n°7 in Annexe II, p.50.

« [O]n devrait sans doute parler d'incorporation, d'assimilation plutôt que d'identification, puisque c'est précisément à cause du manque de repères identificatoires que le mélancolique occupe la place de ce rien, donc de quelque chose qui ne serait pas advenu ou qui se serait sitôt évanoui. Aussi bien figure-t-il encore le *reste*, 'ce qui reste' d'une opération manqué, comme un corps 'en trop' et indéterminé qu'il a tôt fait de traiter en pourriture et en déchet. On comprend dès lors les effets de dépersonnalisation si souvent décrits dans la littérature phénoménologique qui accompagnent le sentiment de dévitalisation du monde et de nivellement des valeurs. Et si cette symptomatologie résulte d'une position existentielle tout entière rapportée à l'indifférenciation, à l'indétermination d'un corps sans cadre et d'une pensée sans limite, elle trouve cependant son étiologie dans la construction métapsychologique qui tente de saisir ce qui a pu faire défaut à la constitution du moi.³³⁴ »

Cependant, le concept souverain de séparation de la séparation n'est pas vain chez les participantes interrogées. Elles voudraient d'ailleurs toutes être en mesure d'entrer dans un processus libératoire qui les fera *revenir à elles*, renonçant à la dictature de la mélancolie qui éternise le traumatisme.

Se réinventer soi

a. Une autre vie possible

A travers certains propos tenus par la participante n°4 émerge la décision de briser les chaînes psychiques qui tiennent le sujet en esclavage et verrouillent tout autre possibilité de destin, comme en témoigne l'aveu paradoxal suivant :

334 Marie-Claude Lambotte, « Derrière le miroir ; la problématique des bords », op. cit., p.411.

« Mon cœur me dit que mon fils est mort. (...) Dans tous les cas, que mon fils soit mort ou pas³³⁵ »

Cet extrait ne donne ni à l'abandon du disparu, ni à la certitude de sa mort. Il ne s'agit pas d'une parole de désespoir, mais bien d'un souhait de renoncer à rester l'otage du silence. La vie, avec son fardeau, doit reprendre ses droits. C'est également ce que nous relate la participante n°5 :

« [I]l fut un temps où nous laissions la porte ouverte pour le moment de son retour...³³⁶ »

Dès lors, la visée de la projection n'est plus la même : il ne s'agit plus de se projeter dans le deuil du disparu, vivant et mort à la fois, mais bien dans le deuil à faire du traumatisme. Ce qui est long et périlleux, mais libérateur. Mais cette projection qui a tous les traits de la sublimation, car elle articule renoncement et idéalisation, permet au sujet de contourner, sinon de transgresser, le déni et d'ouvrir, au travers du processus d'un deuil paradoxal, à un projet où s'inscrive la ritualisation de la perte. :

« A présent, tout ce que je veux, c'est récupérer ses cendres, célébrer ses funérailles et répandre ses cendres, comme les pétales de fleurs sur les mariés.³³⁷ »

C'est bien aussi ce à quoi fait également écho la volonté de la narratrice du texte n°3, qui, après avoir porté le disparu pendant des années, reconnaît qu'il est parti, qu'il y a eu consommation de la séparation, et qui peut-être ne reviendra-t-il jamais :

335 Voir Entretien n°4 in Annexe I, p.13.

336 Voir Entretien n°5 in Annexe I, p.15. C'est nous qui soulignons.

337 Voir Entretien n°4 in Annexe I, p.14.

« J’ai perdu notre cher fils durant la guerre.

Je n’ai pas su s’il était retenu en otage

Ou bien mort³³⁸ »

La mère s’est fait une *raison*, et qu’il soit encore vivant ou non, elle admet ici sa disparition définitive, pour qu’elle-même puisse se reconstruire, autrement dit réaccoucher d’elle-même, de façon à avoir la paix de l’âme. Le mode verbal de cet extrait l’indique bien : « Je n’ai pas su » est au passé composé, ce qui, témoigne d’une volonté de composer avec le passé. Désormais, il faut en finir avec le présent permanent du déni. Le temps reprend ici ses droits, et, par conséquent, s’écoule à nouveau.

De la même manière, les propos de la participante n°5 font état d’un espoir de paix psychique qui l’emporte sur l’espoir de vie du disparu :

« Nous espérons sortir de ce paradoxe, la vie et la mort simultanées (...) la possibilité qu’il soit mort est plus forte que la possibilité qu’il soit en vie³³⁹ »

Lucide, cette participante décide d’être maîtresse de sa vie. A l’ennui morbide de l’attente stérile, elle oppose le désir, d’accoucher d’une nouvelle vie, d’une vie bien à elle, quand bien même la douleur restera toujours là.

338 Voir Texte n°3 in Annexe II, p.43.

339 Voir Entretien n°5 in Annexe I, pp.16 & 17.

b. Le réaccouchement de soi

Peu à peu, le sujet se surprend à vouloir stopper l'hémorragie de l'atemporalité castratrice de l'attente, pour, changer d'orientation, opérer une volte-face, et, finalement, réapprendre à vivre pour soi et en soi.

Cette attitude n'est plus du ressort de l'accouchement régressif mais de la re-gestation de soi, ce qui suppose que sujet et objet inversent paradoxalement leurs rôles : l'enfant devient le sujet perdu qui permettra aux mères de se repositionner, non plus comme des êtres vides et vidés d'eux-mêmes, mais, comme des sujets en puissance, qui veulent mettre leur potentiel à profit pour se reconstruire et pour que la famille se reconstruise avec eux, en tirant profit de leurs failles, en cherchant leur propre lumière dans une obscurité qui n'a jamais été la leur. Renaît alors le sentiment d'être capable de se relier à soi-même et de se relier aux autres.

Le chemin à re-parcourir se profile, dans la question que la mère est invitée à se poser alors à elle-même:

« Si vous deviez mourir maintenant et être conçu à nouveau cette nuit, dans quelle femme choisiriez-vous de passer les neufs premiers mois de votre vie ?³⁴⁰ »

Il en est désormais fini de mourir *stricto sensu* d'une lente mort psychique, car il convient désormais de procéder au deuil paradoxal de leur vie figée, de leur fausse vie, pour

340 Sylvain Missonnier, « L'antique terre natale : nostalgie, inquiétante étrangeté et dialectique fusion/séparation », in *Les Séparations, Victoires et catastrophes*, dir. Catherine Chabert, Editions Erès, coll. « Carnet/PSY », Toulouse, 2013, p.33.

renaître en puisant des forces nouvelles dans la rencontre et le partage de la parole qui les arrachent au temps mort ou elle s'étaient engluées pour se tourner vers l'avenir.

Accepter la vie demande d'accepter la mort, non pas d'abord celle du disparu, mais la sienne propre, pour que le temps s'écoule à nouveau. C'est ce dont semble consciente la narratrice du texte n°1 :

« Ces images que j'ai rassemblées à *mon idée*,

Que j'ai tracées de toi avec le pinceau de mon imaginaire,

*Jour après jour*³⁴¹ »

Nous avons déjà fait état plus haut de cet extrait, mais l'interprétation présente lève toute ambiguïté et revêt un sens positif. Il n'est plus question d'onirisme mélancolique, car l'enjeu n'est plus celui de la reconstruction vaine et répétée du disparu, mais de la reconstruction d'un moi qui refait surface et reprend possession de ses moyens, et, réinvente son identité « à [s]on idée ».

La renaissance des participantes, ne peut se produire qu'à la faveur d'une nouvelle articulation dialectique entre le moi – le dedans – et l'autre – le dehors –, qui refuse de considérer l'autre comme un ennemi :

341 Voir Texte n°1 in Annexe II, pp.35-36. C'est nous qui soulignons.

« [Ce qui] met singulièrement en exergue la fécondité du paradoxe de la menace prénatale de la douleur de l'enfantement : elle est rejet et appel de l'altérité. D'abord, telle une Gorgone effrayante, l'évocation de la douleur à venir, isole absolument. Elle est muette car elle prive l'individu de son statut de sujet le coupant de toute symbolisation et le condamnant à subir, dans une grande solitude, une suspension passive de la conscience. La menace de la douleur extrême, écrit Paul Ricœur (1994), correspond à une rupture. Elle initie sur sa victime une 'impuissance' à dire, à faire et à s'estimer soi même qui se cristallise, *in fine*, dans un 'désastre du narratif'. (...) [Mais] Contrairement à l'effroi paralysant et irreprésentable des douleurs de l'accouchement à venir, [celles-ci] offrent [maintenant] une voie de dégagement, promesses d'angoisses de séparation élaborables. Ambassadrices dynamiques [d'une] aspiration identitaire se rebellant contre le fantasme maternel d'un corps pour deux, elles jettent un pont entre la douleur impensable et la souffrance partagée, entre la douleur traumatique et l'angoisse signal, dirait le Freud d'*Inhibition, symptôme et angoisse* (1926) »³⁴².

Nous sommes donc en présence d'une angoisse bénéfique qui libèrera peu à peu ces participantes du faux deuil de leur vie d'attente, qu'elle fût passive ou active, pour goûter à la liberté, sinon au soulagement de ne plus en être les proies ou les pantins. Tout nous porte à croire que leur disparition à elles-mêmes pourra s'effacer, maintenant que nous avons déterminé que le principe du processus du deuil – paradoxal – s'adressait d'abord à elles-mêmes.

342 Sylvain Missonnier, art. cit. in op. cit., pp.51-52.

Sixième partie : Discussion

Loin de nous l'idée, ici, de faire une reprise exhaustive des termes d'ordre psychopathologique, tels qu'ils jalonnent notre thèse. Nous nous en tiendrons aux mots-clés qui forment les ramifications de chaque partie, en rappelant l'élaboration scientifique et intellectuelle qui a orienté notre travail de recherche. Nous nous référerons à des études antérieures menées par d'autres chercheurs, cliniciens, juges, ou encore par des ONG.

Partie II : De la notion d'enlèvement au concept de disparition

a) L'enlèvement définition contextuelle

La notion d'enlèvement, ne diffère en rien au Liban pendant la guerre civile de 1975 à 1990 de celle rencontrée pendant la terreur instaurée au Chili sous le régime d'Augusto Pinochet, ou encore de la situation en Argentine lors de la « guerre sale », au temps de la dictature militaire (1976-1983).

Comme au Liban, en effet, les enlevés chiliens étaient principalement des jeunes gens, et tout comme au Liban une loi d'Amnistie a été mise en place pour que le régime ne soit pas inquiété par les exactions commises (enlèvements, assassinats, tortures, viols, etc.) Mais, comme nous le verrons pour le terme « justice transitionnelle », abordé dans notre Partie III : « Du devoir au travail de mémoire », dès le mois de novembre 1998, les instances juridiques, dont le juge Guzman, ont pu enquêter sur ces exactions jusqu'à condamner le général Pinochet, alors que le vœu de juger les responsables est toujours scellé du sceau de l'impuissance au Liban, vingt-cinq ans après la fin de la guerre civile. Le monde entier sait que l'enlèvement, défini comme une disparition forcée, est une technique de terreur rentrant

dans le cadre d'une stratégie de guerre, employée au Liban, selon les cas d'espèces, par les milices libanaises pro-syriennes et l'armée syrienne.

Les enlèvements politiques, en effet, n'ont jamais été reconnus par les instances politiques, que ce soit au Chili, en Argentine ou encore au Liban, lors des dictatures ou ensuite dans le cadre des lois d'amnistie respectives édictées pour ces trois pays. C'est pourquoi nous nous en tenons à la définition d'Amnesty International :

« Une personne est victime de disparition forcée lorsqu'elle est arrêtée, détenue ou enlevée par l'Etat ou par des agents opérant pour le compte de l'Etat qui nient ensuite détenir cette personne ou qui refusent de révéler où elle se trouve. Après que le régime nazi y eut recouru massivement en 1941 dans l'Europe occupée, les disparitions forcées ont été une constante dans l'histoire de la seconde moitié du XXe siècle. Aujourd'hui encore, elles continuent d'être pratiquées dans de nombreux pays. Ces dernières années, dans le cadre de la 'guerre contre le terrorisme', les Etats-Unis ont procédé, parfois avec la complicité d'autres gouvernements, à la disparition forcée de personnes soupçonnées de terrorisme.

Très souvent, les victimes de disparition forcée ne sont jamais libérées et on ne sait pas ce qu'elles sont devenues. Leur famille et leurs amis ne découvrent parfois jamais ce qui leur est arrivé. La disparition forcée est un crime au regard du droit international. Or, dans de trop nombreux cas, les responsables ne sont jamais déférés à la justice. La disparition forcée est une violation particulièrement cruelle puisqu'elle affecte non seulement la victime mais aussi ses proches.³⁴³ »

343
disparitionsforcees?prehome=0

<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Lutte-contre-impunite/Presentation/Les-disparitionsforcees?prehome=0>

Contrairement au cas chilien où certains juges ont pu effectuer un travail d'investigation, ne cachant pas pour autant « une véritable solitude professionnelle³⁴⁴ », dans le cas libanais, en revanche, en dépit du travail des associations et des ONG dont la Croix-Rouge, ce phénomène de disparition forcée demeure encore aujourd'hui refoulé par une omerta difficile, voire impossible à briser. Cette situation entretient, jour après jour, nuit après nuit, le supplice de la répétition psychique de l'enlèvement qui entre dans le cadre du traumatisme vécu par les familles libanaises.

a. Le traumatisme

Sans paraphraser les propos de notre thèse, nous tenons à préciser que les avancées de Freud à partir des années 1920 nous ont été utiles pour établir les paramètres du traumatisme revécu inlassablement par notre panel. Nous nous sommes notamment concentré sur l'ouvrage *Inhibition, symptôme et angoisse* (1926) où S. Freud :

« propose une nouvelle théorie de l'angoisse et met l'accent sur le lien entre le traumatisme et la perte d'objet (introduisant dès lors la question, qui deviendra ultérieurement centrale en psychanalyse, des liens à l'objet) (...). Le traumatisme est lié à l'angoisse de séparation où aux angoisses que la séparation entraîne, ainsi Freud distingue cinq types d'angoisse : l'angoisse du trauma de la naissance ; l'angoisse de la perte de la mère en tant

344 Cristina L'Homme, Blog Alma Latina, « Chili : le juge Guzman raconte son enquête sur Pinochet », 10/10/2013, cf. Rue 89, <http://blogs.rue89.nouvelobs.com/alma-latina/2013/10/10/chili-le-juge-guzman-raconte-son-enquete-sur-pinochet-231301>, consulté le 20/01/15.

qu'objet ; l'angoisse de perte du pénis ; l'angoisse de perte de l'amour de l'objet ; l'angoisse de perte de l'amour du surmoi³⁴⁵ »

Mais ici nous avons converti l'angoisse de la perte de la mère en tant qu'objet en angoisse de la perte du fils, de l'enfant enlevé en tant qu'objet, l'angoisse de perte de l'amour de l'objet en angoisse de perte de l'objet d'amour, ainsi que l'angoisse de perte de l'amour du surmoi en un constat de perte de l'amour du moi. Nous avons focalisé notre attention sur la souffrance des mères, victimes de blessures narcissiques alimentant le sentiment de mutilation du moi, souffrances analogues à celles éprouvées par le nombre de soldats revenus du front, tel que les analyses Jean-Paul Mari en 2006 :

« Cette douleur est une maladie, parfois incurable, et elle porte un nom, 'névrose traumatique de guerre', un peu technique pour parler de l'effroi des hommes. C'est une blessure profonde, *aussi grave qu'un membre amputé*, un ventre déchiré, un visage emporté. *Plus, peut-être, parce qu'elle mutile l'en dedans d'un homme, ses sentiments, sa mémoire, sa perception du monde. Il en souffre, à chaque minute de sa vie, jour et nuit.*³⁴⁶ »

Ainsi émerge, dans nos propos, l'articulation entre trauma et amputation de l'autre, et entre ces deux notions et la compulsion de répétition de l'événement traumatisant ou « troumatissant », pour reprendre le mot de Lacan ; associée à la perte de l'autre, en l'occurrence l'enfant enlevé :

³⁴⁵ Thierry Bokanowski, « Traumatisme, traumatique, trauma Le conflit Freud/Ferenczi » in Société psychanalytique de Paris, novembre 2001, cf. <http://www.societe-psychanalytique-de-paris.net/wp/?p=5906>.

³⁴⁶ Jean-Paul Mari, « Soldats Français : Traumatismes psychiques de la guerre », 21 décembre 2006, cf. <http://www.grands-reporters.com/Sans-blessures-apparentes.html>. *C'est nous qui soulignons.*

Au sortir de la Première Guerre mondiale, « confrontés à la pertinence clinique du caractère démoniaque de la compulsion de répétition, et ne pouvant échapper à ses logiques transférentielles qui conduisent aux impasses thérapeutiques en tous genres, les psychanalystes de l'époque sont ainsi inévitablement conduits à se poser une série de questions : 'Quels sont les moyens envisageables pour y remédier ? Quelles mesures concrètes apporter pour y parer ? Ou pour la surmonter ?'³⁴⁷ »

Si notre thèse n'est pas un travail personnel de clinicien ou d'analyste, il nous a paru nécessaire de nous pencher sur toutes les questions relatives aux avancées psychanalytiques en la matière. Mais les réponses, dans le cas libanais, ne peuvent être que d'ordre relationnel, car elle concerne la famille amputée de l'enfant, l'Etat, les disparus dont on espère le retour depuis le lendemain de la Guerre civile. Sans réponse d'un Etat fantôme, ni vivant, ni mort, mais qui se retranche derrière le désaveu, la répétition de l'événement traumatique, est vouée à une fin indéterminée.

Cette situation favorise les névroses de guerre, étudiées notamment par S. Freud. Ces névroses qui font resurgir le passé déclenchent un mécanisme de répétition morbide, dans la population des survivants ; C'est à dire des personnes qui n'ont pas fait la guerre à proprement parler, mais qui en subissent les revers et en sont tout de même les victimes : la population civile, les familles de disparus.

Nous prenons néanmoins nos distances par rapport aux théories freudiennes. A notre avis, les sujets étudiés survivent dans la boucle malade de la répétition, mais en circuit fermé, en se battant pour ne pas perdre l'espoir du retour des disparus. Mais c'est justement

347 Thierry Bokanowski, Ibidem.

cet espoir qui les fait mourir à eux-mêmes. L'enlèvement a donné naissance à un espoir de vie et de retour des disparus, mais à ce cercle vertueux se substitue le cycle noir de l'espérance, motivée ou non par toutes formes de croyances religieuses, qui confortent et renforcent alors la res traumatique. En d'autres termes, seul l'événement traumatique revient, le disparu ne revient pas, mais c'est le sujet, prisonnier de l'attente passive, qui devient la proie de l'illusion d'un retour fantasmé.

b. Du clivage à la dissolution du moi

Cette situation génère un moi clivé chez ces mères qui projettent le sort incertain des disparus dans la brèche de l'évitement, du déni, ou de la projection idéaliste de type hystérique, qui recourent à autant de mécanismes de défense :

Au sens freudien, « ces traumatismes (qui concernent les empreintes de l'objet, ou l'action de l'environnement ...) viennent perturber et renforcer les premiers opérateurs défensifs tels le déni, le clivage, la projection (l'identification projective), l'idéalisation³⁴⁸ ».

Une autre variable est relative à l'assimilation entre le fils disparu et la mère vidée de son moi propre, et qui par sentiment de culpabilité, rêve d'une auto-castration, aboutissant à son anéantissement psychique. Les travaux de Ferenczi nous ont également été, dans ce registre, d'un précieux secours :

Lorsqu'il est « question de viol de la pensée et de l'affect – par disqualification de l'affect et par le déni de la reconnaissance de l'affect et de l'éprouvé par l'objet. (...) qui (...)

348 Ibid.

engendrent une ‘paralysie psychique’, voire une sidération psychique, due, pour l’essentiel, au désespoir.³⁴⁹ »

Ce mécanisme d’inertie est à l’œuvre dans l’atemporalité à laquelle se soumettent les sujets étudiés, cette atemporalité ne s’impose pas sur le théâtre des opérations d’une guerre physique, mais bel et bien dans les arcanes d’une guerre psychique.

Parallèlement, nous n’avons pas retenu les motivations d’un « viol psychique » interprété dans le champ du fonctionnement sexuel, même précoce, ni plus largement, dans tout ce qui a trait à l’abus infantile, car l’objet de notre travail a porté non sur des enfants, mais sur des adultes traumatisés dont nous ne connaissons et ne connaissons toujours pas le vécu psychologique antérieur à l’avènement traumatique.

Il n’empêche que la disparition de l’enfant, considérée comme une amputation et une mutilation familiales est à rapprocher du viol physique, dès lorsque l’intimité la plus profonde des proches a été souillée, abusée et dépossédée de toute explication publique. On conçoit alors fort bien que chaque mère du panel, privée de toute vie possible, souffre/

d’« ‘atomisation de sa vie psychique’, [d’]une véritable ‘dislocation’ de sa personnalité, ‘disloquée jusqu’aux atomes’, écrit Ferenczi qui voit comme effet de la fragmentation due aux clivages successifs l’organisation d’une ‘sorte de psyché artificielle pour le corps obligé de vivre’.³⁵⁰ »

349 Ibid.
350 Ib.

Sur bien des points, nous rejoignons les thèses de Ferenczi. C'est, en effet, sur la base de ce concept de désarticulation, ou de contradiction identitaire existant entre, d'une part la fixation de l'affect sur l'objet perdu lui-même assimilé au sujet perdu, et, d'autre part, la révolte physique d'une lutte qui paraît vaine, que nous avons établi en notre partie II, que l'absence à soi, le détachement et l'éloignement de l'autre rendaient tout travail de deuil impossible.

Partie III : Pathologies d'un deuil impossible

Le deuil gelé

Ce qui rend impossible le travail du deuil dit normal est l'injonction paradoxale qui écartèle les sujets étudiés : à défaut d'une réponse des autorités politiques ou juridiques, les disparus sont considérés comme vivants *et* morts à la fois. Devant ce non sens (ab-sens), l'attente, passive ou active, ne débouche sur aucun travail réel, car nous ne sommes plus dans la configuration du deuil bloqué mais dans celle du deuil suspendu. Nous avons affaire à une situation de deuil gelé, selon la dénomination due à J.-C. Métraux.

Cette situation met au supplice les sujets, qui sombrent dans une mélancolie protéiforme. Le discours, dans les entretiens et les récits, peut se faire hystérique, histrionique ou pire encore, faire surgir des processus primaires qui entraînent certains sujets dans une véritable déréalisation de leur moi par un processus d'assimilation.

L'articulation du vide de l'objet avec le vide du sujet fait en sorte que ce dernier ne possède qu'une identité narrative, tronquée, focalisée sur les fantasmes d'un retour du disparu ou encore bloquée dans l'écriture somatique où elle fait symptôme.

C'est à lever ce blocage dans le symptôme que s'emploie le travail d'écriture. Au lieu d'intérioriser l'objet, il invite le sujet à l'extérioriser, à l'objectiver et à prendre la juste mesure du travail du deuil à faire, même s'il existe une dernière chance pour que le disparu soit toujours en vie. Mais cette extériorisation, si elle n'est pas relayée par un travail d'intériorisation, risque d'amener le sujet à perdre tout intérêt pour sa vie propre, comme S. Freud le décrit dans « Deuil et mélancolie » :

« Dans le deuil, le monde est devenu pauvre et vide, dans la mélancolie, c'est le moi lui-même.³⁵¹ »

Si nous avons validé la conception du deuil gelé de J.-C. Métraux, l'écoute de la souffrance des familles libanaises nous conduit à aller plus loin que lui et parler de la vie du moi gelée et d'une survie du moi différée tant que l'on n'aura pas de nouvelles du disparu. Le sujet vit sans vivre dans la permanence d'un présent figé, qui n'a de présent que le nom et entretient l'« abandon » :

« l'abandon de toute activité qui n'est pas en relation avec le souvenir³⁵² » non pas du défunt, mais du disparu.

351 Sigmund Freud, « Deuil et mélancolie », in *Sociétés* n°86 – 2004/4, p.9. (Cf. *Métapsychologie*, traduction revue et corrigée par Jean Laplanche et J.-B. Pontalis, Paris, Gallimard, 1986 (1re publication 1915), pp.145-171.)

352 Sigmund Freud, art. cit., p.8.

En d'autres termes, dans le cas libanais, il n'y a pas déni, mais ignorance, de la mort de l'autre, ignorance à l'attente angoissante d'une réponse du monde extérieur

Partie IV : Du devoir au travail de mémoire

c. Justice transitionnelle

Si le Centre libanais des Droits humains (CLDH) a établi un rapport sur les disparitions forcées, nul écho de recherche de vérité ne s'est fait entendre de la part des autorités libanaises, soumettant ainsi la population civile à un silence autocratique.

Ce qui marque là une différence fondamentale avec le cas chilien où les investigations de certains juges n'ont pas été entravées :

Rue 89 : Comment les poursuites contre les militaires ont-elles été possibles, étant donné qu'une loi d'Amnistie a été dictée sur la période 1973-1978, couvrant ainsi toutes les exactions commises par l'entourage de Pinochet ?

J. G. : « Cinq années après le coup d'Etat, la junte militaire a dicté un décret-loi d'Amnistie qui couvrait tous les crimes commis par les agents de l'Etat pendant les cinq premières années. Cependant, ceux qui ont rédigé cette Amnistie ne connaissaient pas le droit pénal en la matière. Ils méconnaissaient par exemple qu'il existe une distinction dans le droit pénal, entre ce que nous appelons les 'crimes instantanés' et les 'crimes permanents ou continus' dont le crime d'enlèvement fait partie.

Les crimes instantanés sont ceux qui sont perpétrés au moment même où l'action humaine s'effectue, c'est le cas de l'homicide, du vol, du viol, de la torture et de nombreux autres crimes. Le crime continu ou permanent commence à prendre effet au moment où s'effectuent les premiers agissements délictueux et il prend fin avec le dernier de ces agissements. En d'autres termes, l'enlèvement est un crime qui se poursuit jusqu'au moment où la victime est libérée ou que l'on découvre son cadavre.

Dans le cas des enlèvements perpétrés au Chili (plus de 1 200 cas), ceux-ci étaient couverts par l'Amnistie jusqu'à la date limite de l'Amnistie, c'est à dire entre le 11 septembre 1973 et le 10 mars 1978, mais pas un jour de plus étant donné que les corps des victimes n'ont jamais été trouvés. Grâce à cet oubli des 'législateurs', nous avons pu juger les responsables des crimes d'enlèvements qui sont en cours jusqu'à aujourd'hui, puisque les corps de plus de 1 200 disparus n'ont toujours pas été retrouvés.³⁵³ »

Le véritable déclencheur, en l'espèce, a été la parution des Archives de la CIA en 2000 sur les fraudes et détournements de fonds commis par la famille Pinochet, ce qui a eu pour conséquence de retourner la population, de la sortir de l'oubli orchestré et de la rendre plus loquace :

« J'étais très étonné de voir que les personnes torturées pouvaient en parler comme d'une chose appartenant au passé. Mais ce qui m'a le plus marqué c'est la détresse : jamais je n'ai vu d'hommes et de femmes aussi effondrés que ceux qui ont vu disparaître un être cher. Ne plus pouvoir revoir cet être, ni vivant ni mort, les désespère. Je pense qu'aucune personne dotée de discernement, ne peut rester indifférente devant un procès de cette nature.³⁵⁴ »

353 Cristina L'Homme, Blog Alma Latina, art. cit., cf. Rue 89, <http://blogs.rue89.nouvelobs.com/alma-latina/2013/10/10/chili-le-juge-guzman-raconte-son-enquete-sur-pinochet-231301>, consulté le 20/01/15.

354 Idem

La reconnaissance du statut de disparu

De même, et en dépit du travail des associations et des ONG présentes sur le sol libanais, la parole des familles sur la place publique n'est pas encore véritablement entendue, ni reconnue, même plus de vingt-cinq ans après la fin de la guerre civile. Leur révolte est affichée mais furtive au regard du poids de la mélancolie et du silence de l'Etat.

Pour ne plus subir le silence, et l'horreur de l'absence du sens de leur vie, les mères se manifestent tous les jeudi du mois, pour tenter, d'une part, de contrecarrer la violence du silence, qui répète le traumatisme de l'absence du disparu, et d'autre part, de faire en sorte que tout soit mis en œuvre, afin que les autorités confèrent enfin un statut social, historique et patrimonial aux disparus, ce qui est la condition *sine qua non* de leur retour symbolique, qu'ils soient vivants ou morts.

Le mur blanc de l'amnésie a pu être déchiré, en Argentine, grâce aux mères des familles des enlevés. Au contraire de la situation libanaise, leur parole est aujourd'hui officialisée, permise sur la place publique (la place de Mai), au prix de nombreux efforts de résistance et de patience :

« L'Argentine, années 1970 : le pays est gouverné de façon autoritaire par un groupe de militaires qui, dans un contexte de guerre froide et de lutte anticomuniste, font usage de la violence en organisant des enlèvements de personnes pour maintenir le régime tout en réprimant la population par la menace de la torture et de la mort. Dans leur peine et leur désespoir, les mères d'enfants disparus se sont regroupées pour les retrouver : elles ont mené une action déterminée qui a contribué à faire tomber la junte militaire.

L'auteur, Eric Sarner, reconstruit la formation du mouvement des Mères en Argentine pendant la dictature militaire de 1976 à 2000. L'auteur mêle des approches politiques et sociologiques pour aborder les motivations du Mouvement des Mères de la place de Mai, la formation et l'évolution du mouvement, ses modes d'action et ses résultats.³⁵⁵

Mais, contrairement à la réelle prise en main par les mères argentines quant à leur propre destin, privé, public, social et politique, les mères libanaises demeurent toujours sous la tutelle des associations et des ONG. Celles-ci ne les éduquent pas à l'insurrection mais aux retrouvailles de leur propre parole, première étape évolutive dans la narration de leur histoire et par conséquent de l'Histoire. Quand bien même les mères en Argentine ont connu cette situation, c'est d'elles-mêmes qu'elles l'organisèrent, et cela, au tout début. Leur ténacité a finalement pu déboucher sur quelque chose de tout autre, de beaucoup plus téméraire, et de plus en plus solide :

« Les Mères ont commencé par se réunir clandestinement, puis elles passent d'une action secrète à une action publique en circulant sur la place de Mai dans le but d'attirer l'attention et de faire connaître la barbarie de ces actes connus et cachés par la population. Peu à peu, elles constituent une opposition puis un contre-pouvoir face au pouvoir en place. Elles sont ignorées dans un premier temps par les militaires puis ridiculisées et insultées, prises pour des personnes incultes, voire des folles. Mais elles persistent à revendiquer leur droit de savoir où sont leurs enfants malgré les menaces réelles de répression militaire pesant sur elles.³⁵⁶ »

355 Cf. Mères et « folles » sur la place de Mai, Argentine 1976-2000. Ouvrage d'Eric Sarner, fiche de José Pablo Batista, Guatemala, janvier 2006, in http://www.irenees.net/bdf_fiche-documentation-188_fr.html.

356 Idem

Dans la situation des mères libanaises, ce qui rend la tâche plus ardue est qu'elles n'ont pas de contre-pouvoir à opposer à un Etat fantôme et qui, depuis 2014, a littéralement disparu :

« Progressivement, en raison notamment au courage de ce groupe de femmes, le Mouvement des Mères prend un caractère charismatique grâce à la personnalité de Hebe di Bonafini et de Azucena de Vimmaflor De Vicenti : le peuple se met à lui prêter attention puis à le soutenir. Les effectifs du mouvement passent d'un petit groupe de femmes à deux milliers de femmes. Leur action s'intensifie et s'affirme au fur et à mesure que leur mouvement se structure : invention d'un signe de reconnaissance, élections d'une représentante, prise du statut d'association. De plus, elles commencent par s'exprimer dans la rue puis publient un périodique propre. La mobilisation sociale du début prend la forme d'un mouvement politique.

Un événement, en principe étranger à leur cause, leur permet de créer des liens avec l'étranger : la Coupe du monde de football en Argentine. Elles profitent de l'immense ouverture à l'international de l'événement ainsi que de la passion de la majorité du peuple argentin pour le football pour dénoncer les violations des droits de l'homme : les mères adressent des courriers (...) à des organisations internationales (Amnesty, ONU), à des gouvernements (Etats-Unis, Italie...), ce qui leur confère par ailleurs une certaine protection dans leur pays. Elles réussissent à attirer l'attention de la communauté internationale sur l'Argentine et à rallier certains organismes et associations à leur cause : elles reçoivent du soutien à l'intérieur du pays ainsi qu'à l'étranger, notamment de la part des pays occidentaux. En 1979, l'association des Mères de la place de Mai est lauréate au Prix Nobel de la paix.

Au début des années 1980, le régime militaire argentin s'affaiblit grâce à l'intervention des acteurs internationaux, la dégradation des conditions économiques et sociales accentuent l'action des Mères ; les disparitions diminuent. En 1982, c'est le retour apparent de la démocratie mais très vite les Mères dénoncent cette 'fausse démocratie'. Les présidents Alfonsín et Menem ont fait preuve d'indifférence en ce qui concerne leurs revendications, tout en accordant l'impunité aux militaires.³⁵⁷ »

Leur association se réunit également tous les jeudi, comme au Liban. A quand cette résurrection de l'individu dans sa vie publique comme privée au Liban ? Reconnaître le statut du disparu reviendrait à redonner du sens à un vivre-ensemble national, passant par une reconstruction du moi psychique des mères libanaises, porte-parole d'une société entière qui ne demande qu'à retrouver son autonomie, son pouvoir et ses devoirs de citoyens. Les mères des enlevés, dans leur quête d'apaisement, se veulent ainsi enceintes au sens métaphorique d'une destinée propre et démocratique pour chaque Libanais. Ce qui s'avère chose impossible pour l'instant, aux plans idéologique et pragmatique, tant que la mémoire libanaise ne sera pas réhabilitée.

Contre l'amnésie : Réhabilitation de la mémoire libanaise

Le postulat que nous défendons depuis le début de notre étude repose sur la pensée que la mémoire libanaise ne saura être reconnue que si l'Etat fait œuvre de repentance pour les exactions commises pendant la guerre civile, cette démarche permettrait de dépasser le présent figé dans une permanence traumatique, que subissent les sujets de notre panel.

357 Id.

Tout autre démarche, même si elle témoigne d'une certaine avancée louable, ne saurait être que parcellaire, comme en témoigne la reconstruction tardive et son inauguration en musée en 2013 d'un bâtiment qui servait de lieu stratégique pour les snipers au centre de Beyrouth. Ainsi pouvait-on lire en avril 2011 :

« Située dans le quartier d'Achrafieh, *La Maison Jaune* également appelée *Immeuble Barakat* (du nom de ses anciens propriétaires) est à la fois un emblème architectural et un symbole historique de la vie des Beyrouthins. Marquée par son histoire, la bâtisse est aujourd'hui au cœur d'un projet de réhabilitation qui la transformera en Musée de l'histoire de la Ville de Beyrouth et Centre culturel urbain.

La Maison Jaune, symbole patrimonial d'une histoire mouvementée

(...)

La Maison Jaune va jouer un rôle stratégique au cours de la guerre civile qui éclate en 1975 et perdure quinze ans. Il existe alors deux zones à Beyrouth, l'Est et l'Ouest, séparées par une ligne de démarcation appelée ligne verte, en référence à l'importante verdure qui l'entoure. La Maison Jaune se trouve au centre de ce no man's land qui sépare les milices chrétiennes et les forces palestino-communistes à Beyrouth. Elle devient donc une zone stratégique pour les miliciens qui investissent rapidement les lieux et seront appelés les 'snipers du Barakat'. Une seule pièce peut être occupée par trois tireurs permettant de surveiller les alentours. Dès lors, l'immeuble autrefois symbole de la pluralité libanaise à trait laïc puisque occupé indifféremment par des chrétiens, musulmans, palestiniens ou arméniens, est abandonné par ses habitants.

L'immeuble Barakat, au cœur du débat sur la préservation du patrimoine libanais

La guerre s'achève et les années passent sans qu'aucun musée, mémorial, commémoration ou lieu ne soit réellement consacré à la mémoire de la guerre de '75-90' à Beyrouth. Aucun symbole n'est présent pour catalyser une mémoire commune, laissant place à une amnésie collective. *Beyrouth, citée 'mille fois morte, mille fois revécue', comme l'écrivait la poète Nadia Tuéni, souffre d'une 'dubaïfication' et d'une uniformisation à la mode de la modernité faisant pousser des tours de plus en plus grandes. Seuls quelques squelettes d'immeubles dévastés par la guerre sont encore visibles mais aucune initiative de sauvegarde n'y a pourtant été entreprise.*

Une fois de plus, *l'immeuble Barakat* s'érige en symbole : comme pour oublier et effacer le passé, il est envisagé un temps de le détruire. (...) Finalement, en 1998, le bâtiment devient propriété de la municipalité de Beyrouth et sa destruction est remise en cause. L'artiste Rita Aoun qui a passé des heures dans les appartements dévastés jonchés d'éclats de mortiers et de sacs de sables, est la première à souhaiter transformer la bâtisse en lieu de mémoire : **'à chaque seconde, la mémoire se crée. Quand on détruit un immeuble, on détruit la mémoire pour créer celle de l'avenir. Le tout est de savoir quelle mémoire voulons-nous laisser à nos enfants'**, explique-t-elle.

Un projet de réhabilitation ambitieux : Beit Beirut, Museum and Urban Cultural Center

Quelques années plus tard, en 2006, formalisé par la signature d'un Mémoire de coopération entre la ville de Beyrouth et de Paris, un projet de réhabilitation voit le jour. L'immeuble Barakat deviendra un Musée de l'Histoire de la capitale libanaise et abritera en outre une médiathèque dédiée aux questions urbaines, un observatoire urbain – centre de recherche sur la ville et un auditorium de 200 places. Le projet s'articule autour d'une réflexion portée par de nombreux architectes, psychologues et intellectuels sur la conservation des dégâts de la guerre.

Lors de la soirée de lancement officiel du projet, le Maire de Paris, Bertrand Delanoë annonce alors que 'le travail architectural est articulé autour du respect de la trace du passé, de la conservation, et la reconstruction du bâtiment', précisant que le musée devrait ouvrir ses portes début 2013. L'objectif est de trouver l'équilibre entre ancien et moderne, entre préservation patrimoniale et innovation technologique pour impulser une politique novatrice favorisant 'l'émergence d'une nouvelle image de la ville contribuant au rayonnement national et international de la capitale' comme le souligne Abdel Mounem Ariss, alors Président du Conseil municipal de Beyrouth.

*Pour penser le rôle et la place du futur musée et centre culturel Beit Beirut (la maison de Beyrouth), (...) Jean-Marc Léri, directeur du musée Carnavalet, insiste sur l'importance de l'immeuble comme lieu de conservation, garant de la mémoire. Il souligne le parallèle avec le musée Carnavalet dédié à l'histoire de la ville de Paris créé suite aux massacres de la Commune qui a détruit près d'un quart du patrimoine parisien. Pour lui, l'objectif du musée est donc de conserver pour se souvenir. Pour cela, il lui paraît essentiel de **'garder le plus***

possible les marques de la guerre que l'on peut encore voir sur les façades, ces murs criblés de balles'.

(...)

Véritable plateforme d'échanges et lieu de débats publics ouvert à tous, le projet a pour objectif de sensibiliser la société civile aux enjeux patrimoniaux et urbains à travers la re-découverte de la ville et de son histoire. Ce projet amorce ainsi une réelle réflexion sur la politique de préservation du patrimoine architecturale de la ville de Beyrouth et sur la nécessité de préserver l'identité de la ville.³⁵⁸ »

Si cette démarche est symbolique, elle l'est selon nous de façon négative, car un peuple ne peut se reconstruire, comme entité, à partir d'une seule passerelle jetée entre le passé et l'avenir. Pour se remettre en marche, l'Histoire a besoin d'autres garanties, telle la libération psychique des familles et donc celle, physique, des disparus. Il en va du présent et donc du devenir de l'identité des sujets étudiés, dont la parole restera muselée tant que l'identité sera le privilège d'une ville, même emblématique comme Beyrouth, au lieu d'être réhabilitée à une échelle nationale.

Nous voyons, par conséquent dans ce musée beyrouthin, derrière une propagande de réhabilitation identitaire, se tracer une nouvelle ligne de clivage entre les autorités et les citoyens. Cette initiative généreuse, mais malhabile, s'accommode fort bien d'un Etat qui reste dans l'inertie et le déni d'un discours mémoriel digne de ce nom.

358 Maël Le Tolguenec, « Fragments d'histoires retrouvées à La Maison Jaune de Beyrouth », article publié le 11 avril 2011, in Libalel, cf. <https://libalel.wordpress.com/2011/04/11/fragments-dhistoire-retrouves-a-la-maison-jaune-de-beyrouth/>. C'est nous qui soulignons.

Dans ces conditions, comment envisager la renaissance du moi psychique, collectif, social et politique quand les autorités s'ingénient – mais est-ce là leur objectif, ou s'agit-il d'une maladresse de plus ? – à faire fi de l'existence de la nation dans son entièreté géographique ou spatiale et mémorielle, historique, temporelle ? On serait tenté de parler de génocide mais ce terme reste inadéquat pour désigner la situation libanaise.

De la question du génocide à celle de la renaissance du moi

Il ne s'agit pas, en effet, de génocide au sens rwandais ou arménien, par exemple, mais nous en retiendrons tout de même la racine étymologique qui signifie « la mort de la naissance », et par extension « la mort de la race ». Les risques de la mélancolie, ses dérives mortifères, qui rendent impossibles le deuil de l'autre et l'accomplissement de deuil, tant qu'il n'y a pas réponse et rétablissement de la parole du moi, de l'autre et de l'Etat, et, finalement, l'échec de toute renaissance individuelle et collective, pourraient nous faire penser que nous sommes en présence d'une certaine forme de génocide.

Sur ce point, nous rejoignons les dires d'Evelyne Barsamian³⁵⁹ dont le travail nous est un support précieux :

« Le processus génocidaire induit un deuil impossible à finir, les victimes étant gelées dans un temps traumatique sidérant, où les morts, en défaut de sépulture, sont incorporés. C'est une atteinte aux processus symboliques et aux fondements symboliques même de l'individu et de la communauté. Ceci produit un anéantissement généralisé ».

359 Le sujet, le deuil, le génocide, Remémorer, commémorer, perlaborer, Mémoire de Master 2, Université Paul-Valéry Montpellier III, 2012, in Conclusion, pp.183-185, cf. <http://www.imprescriptible.fr/pedagogie/pedagogie/barsamian.pdf>. C'est nous qui soulignons.

Nous sommes en accord avec ce jugement qui attribue l'impossibilité du deuil à faire à un processus génocidaire, ici entendu en un sens large. Nous avons cherché à examiner propos de cette chercheuse :

« ce qui, dans la structure du sujet permet (...) aussi de se reconstruire. »

Au risque de nous répéter, nous redisons que le deuil de l'autre passe par la reconstruction de soi, et que cette reconstruction implique le deuil d'un soi vidé du sens qui le constitue. Pour ce qui nous occupe, il ne s'agit pas tant de procéder au deuil de l'autre que de se reconstruire soi, en acceptant le processus du deuil d'un soi vidé du sens qui le constituait : dans la fixation, l'idéalisation ou encore l'assimilation mélancolique à l'objet perdu. Non pas oublier le disparu, mais se ressouvenir soi, autrement dit se recréer grâce à une identité narrative en mesure d'atteindre non plus l'objet mais l'objectif de naître à nouveau, pour et en soi.

« Cela s'accompagne par l'inscription de la limite, qu'il faut alors notifier soit au titre individuel par la coupure du langage, soit au titre collectif par des lois pénalisantes. Les manifestations en sont le témoignage oral ou écrit, le récit, mais aussi l'expression artistique ».

La limite qui a été transgressée et qui a mis à bas le mythe fondateur de la société tel que Freud l'a imaginé – ainsi que ses institutions, doit être reposée par des pénalisations exécutées par des tribunaux pénaux internationaux. Ainsi, la restitution de la limite, la levée du déni permet la reconstruction et la réidentification, l'ensevelissement des morts tant au titre individuel [que] collectif.

(...)

Nous avons pris des exemples historiques, plus ou moins récents pour illustrer notre étude ; cela reste aujourd'hui d'une triste actualité³⁶⁰. Jeannine Altounian rapproche ceux qui marchaient dans les déserts d'Anatolie (arméniens déportés) de ceux qui marchent sur les routes d'Afghanistan, *dans une collusion qui 'désagrège le sujet naissant'*. Pour Gérard Haddad comme pour d'autres chercheurs, les camps 'avaient imprimé sur le monde actuel une profonde empreinte dont nous ne prenons pas la mesure. *Le Camp est une pièce maîtresse de l'inconscient de l'homme actuel*'³⁶¹. »

Tout univers concentrationnaire ou d'extermination, comme toute prison dont ne nous savons qui sont les prisonniers, compriment l'inconscient dans ses derniers retranchements, jusqu'à le distordre, en l'abandonnant à un corps qui n'appartient plus à personne et qui symbolise toute l'espèce humaine à la fois.

La chance des mères libanaises est d'opposer à cet inconscient universellement morbide et infernal une **conscience** de leurs souffrances et de leurs pathologies ; en fréquentant la tente intracommunautaire de la Croix-Rouge qui symbolise le milieu transitionnel, par lequel elles doivent passer pour se retrouver.

360 Janine Altounian, L'intraduisible, deuil, mémoire, transmission, DUNOD, 2005, p.66.

361 Gérard Haddad, Lumière des astres éteints, la psychanalyse face aux camps, Grasset, 2011, p.38.

Partie V : Le deuil paradoxal

L'état-limite comme ultime mécanisme de défense

Le poids de la mélancolie est une charge trop lourde à supporter, car les mécanismes de défense étudiés tels que l'évitement, le déni et le désaveu font replonger les sujets dans une spirale infinie qui les ramène au point de départ qui est l'avènement traumatique. Même l'angoisse semble impuissante à contrecarrer l'anéantissement des sujets. Mais de quelle angoisse devons-nous parler ? De la « simple » névrose d'angoisse, qui revêt un caractère majeur dans la dérégulation du sujet ?

« La 'névrose d'angoisse' démontre l'aptitude de l'angoisse à organiser une pathologie spécifique, au-delà de la banale 'neurasthénie'. L'angoisse apparaît (...) comme l'index d'un conflit psychique, en même temps qu'elle traduit une alerte narcissique. C'est à ce titre 'le phénomène principal et le problème fondamental' de la névrose, en même temps que la 'question-piège' de la psychanalyse.³⁶² »

L'angoisse devient alors elle-même un pare-feu traumatique et non plus un pare-feu au trauma. Un véritable glissement structurel du moi se fait jour qui révèle le fonctionnement de l'état-limite. La situation du non-dit de l'Etat quant au sort des disparus rejaillit ainsi sur nos sujets en proie à une alternance qui érode la frontière du moi et leur aménage :

362 Paul-Laurent Assoun, Leçons psychanalytiques sur l'angoisse, ECONOMICA, 4e édition, 2008, coll. « Anthropos », extrait de la 4e de couverture.

« entre sentiment de toute-puissance et vide sidéral, un monde psychique attaqué par de folles angoisses existentielles, un rapport aux autres marqué par une grande souffrance. Ne rentrant résolument pas dans les modèles qui leur sont proposés, ils questionnent sans cesse le rapport entre norme et folie, vérité et mensonge, amour et haine, vie et mort. Les états-limites ont longtemps été regroupés dans un ensemble aux contours peu nets, entre la névrose et la psychose. En fait, c'est bien la question de la frontière, de la limite, qui est centrale chez ces [personnes] : la notion de choix est ardue pour les personnalités borderline.³⁶³ »

La volonté d'une saine séparation

Le sujet vit dans un paradoxe, car il a bel et bien la volonté d'entreprendre le deuil de l'autre tout en l'espérant encore vivant. Au niveau conscient, celui du souhait et de la révolte, les allégations de participantes ne seraient donc plus à prendre ici sous le seul l'angle du refoulement d'une victimisation abandonnique, mais sous celui de la scission, d'un fantasme de saine séparation d'avec le disparu. Ce qui représente le dernier recours pour se protéger de l'incertitude mélancolique du sort du disparu, c'est-à-dire du devenir possible de son vécu qui, en quelque sorte, ne saurait appartenir qu'à lui seul. La séparation est nécessaire quand bien même elle revêt ici un caractère de normalité entre mère et fils. Il ne s'agit pas de procéder à l'apologie de l'évitement, mais bien de se séparer, au-delà de l'objet, de tout ce qui fait mourir perpétuellement le sujet :

« La projection, en créant un écart entre moi et objet, trouve le motif de cette séparation, même si celle-ci s'établit au sein de limites facilement brouillées : elle permet de distinguer, d'identifier les protagonistes en insistant sur leur différence : 'Ce n'est pas moi,

363 Vincent Estellon, Les Etats-limites, PUF, 3e édition, 2014 (2010), coll. « Que Sais-je ? », extrait de la 4e de couverture.

c'est lui !' Certes, le clivage et la projection sont à l'œuvre mais on aurait tort de ne pas leur accorder une fonction constructive (...). *La projection peut constituer une issue possible à l'acharnement mélancolique et c'est par la séparation qu'elle instaure, que le dégagement devient possible.*³⁶⁴ »

Tel est l'entreprise salutaire de procéder, même de façon fantasmatique, au deuil du traumatisme et non à celui de l'enlevé, afin que le néant mélancolique sorte, tel l'esprit impur, du cour du sujet, dont l'économie psychique pourra alors se revitaliser, et contribuera à la réinvention de soi. En d'autres termes, les sujets s'ingénient à transformer la ressuscitation perpétuelle de l'événement traumatique en une résurrection de soi.

Quand nous avons traité le néant mélancolique, nous –nous sommes inspirés des travaux de Marie-Claude Lambotte, mais nous n'avons pas pris en compte son approche clinique :

« Pour ce qui nous concerne, c'est à partir de l'observation clinique et d'une pratique de la cure que nous avons été amenée à privilégier un certain type de discours dépressif que nous avons qualifié de 'mélancolique' eu égard à son formalisme dépourvu d'affect et de fantaisie, à sa logique toute formelle et à l'impossibilité manifeste de cerner à son propos un quelconque récit.³⁶⁵ »

Par ailleurs, à la différence de Marie-Claude Lambotte, nous avons insisté sur les conditions, la personnalisation et la diversité du récit de la mélancolie, même si nous avons

364 Catherine Chabert (dir.), Les Séparations, Victoires et catastrophes, Erès, coll. « le Carnet PSY », 2013, p.20. C'est nous qui soulignons.

365 Marie-Claude Lambotte, Le discours mélancolique, De la phénoménologie à la métapsychologie, Erès, 2012, « Avant-propos », p.8.

finalement reconnu que cette dernière en était la vraie narratrice. On pourrait dire ici de la mélancolie ce que Lacan dit de la vérité : « Moi, la vérité, je parle »

Concernant le concept de séparation, les articles réunis dans l'ouvrage *Les Séparations, Victoires et catastrophes*, dirigé par la psychanalyste et professeur de psychologie clinique et de psychopathologie Catherine Chabert, nous ont permis de préciser et de renforcer notre idée maîtresse, celle du deuil paradoxal, qui présuppose que l'état-limite présente chez les sujets que nous avons étudiés un bénéfice en termes de dernier rempart du moi contre la folie, mais également en termes de remise en marche de la psyché, en quête de changement :

« Entraînées par la masse d'affects tristes, nostalgiques, voire mélancoliques, figées par l'angoisse de l'éloignement et de la mort, les séparations risquent d'être essentiellement saisies dans le halo du désespoir ou du traumatisme. Ce serait oublier la détermination constructive, indispensable à tous les processus de différenciation : qu'ils se déclinent entre dedans et dehors, réalité psychique et matérielle, moi et autre, (...) ils trouvent dans l'expérience de séparation et *dans les représentations qu'elle se donne*, un support fondamental riche de toutes les potentialités de changement.³⁶⁶ »

Pour tout dire, le changement est défini dans notre travail comme étant la mise en œuvre du processus de renaissance du moi perdu. Si l'on prend au sérieux le langage de la somatisation nous décelons, chez certaines participantes de notre panel, la volonté ou du moins le souhait d'opérer une ablation du trauma, comme s'il s'agissait d'une maladie physique. Enfin, si l'on tient compte du message contenu dans les symptômes de régression,

366 Catherine Chabert (dir.), op. cit., extraits de la 4e de couverture. C'est nous qui soulignons.

l'échec auquel est voué l'incorporation de l'autre peut aboutir à la réincarnation psychique du sujet. C'est bien là ce qui fonde le deuil paradoxal.

Pour nous résumer

Le fonctionnement de l'état-limite est la condition sine qua non pour se procurer un soutien intérieur, via le déni, le désaveu, le refuge dans l'idée de vie éternelle du disparu. Mais ce fonctionnement est également, et de façon dialectique, source de renaissance régressive puis fantasmatique de l'enfant disparu.

Comment travailler le deuil quand la mort de l'autre n'est pas certaine ? La mort du disparu étant impossible à établir de manière scientifique, les mères, dans l'impasse de pouvoir procéder au deuil normal de leurs fils, transposent la possible mort physique dans leur propre espace mental, ce qui génère une espèce de mort psychique (Ferenczi) en arrêtant le temps dans un deuil congelé (Métraux) et donc une survie différée, dont découle la confusion entre la vie éternelle du traumatisme et celle du disparu. On peut alors parler de Complexe de Pénélope, quand les liens se tissent (espoir du jour, de la tente) et se détissent (castration nocturne) à l'infini :

Et c'est pourtant bien grâce à ce fantasme de remise en vie du temps et donc de la reconnaissance du disparu (dont le statut juridique a été abordé dans notre Partie III) que le deuil paradoxal pourra avoir lieu : faire, non pas le deuil du mort mais celui du vivant. C'est grâce aux indices de vie, et non de survie, des mères, que celles-ci pourront renaître, autrement dit se séparer de la séparation. Se réaccoucher non pas en tant qu'enfant mais en tant que mères nouvelles.

Conclusion générale

Notre travail nous a permis de comprendre les mécanismes qui régissent les familles en souffrance de l'objet perdu et la manière paradoxale de se reconstruire, sans qu'aucun travail véritable de deuil ne puisse s'effectuer.

Tout d'abord, si l'on analyse leur attitude vis-à-vis de leurs enfants, disparus, on constate que les mères s'enlèvent à elles-mêmes en se repliant sur le processus de vivre leur destinée propre. Par assimilation avec le sort inconnu de leurs fils, elles s'enclavent dans l'impasse d'une atemporalité où temps réel et temps psychique se confondent en une permanence d'un présent destitué de son sens. Cette atemporalité devient synonyme à la fois d'auto-anéantissement, d'attente fixe, d'arrêt sur le retour fantasmé de l'être disparu.

A noter que la conversion hystérique ne les libère aucunement de la mélancolie, car l'accomplissement de leur désir d'annihiler la coupure, comme on réduit une fracture, avec leurs enfants, demeure à l'état de souhait, de rêverie narcissique.

Notre Partie II : « Pathologies d'un deuil impossible » rend compte, quant à elle, du sens de la réalité qui ne peut exister ou renaître chez nos sujets tant qu'ils ne seront pas renseignés sur la véracité de la mort du disparu. Par conséquent, il ne peut s'effectuer de travail sain et sensé tant que les sujets évolueront sur la base d'une mort et donc d'un deuil hypothétiques.

Par le phénomène d'identification et d'assimilation sur le mode théâtral, le sujet s'absente de soi de façon fantasmatique pour rejoindre l'objet disparu. L'absence, c'est-à-dire le non-sens du deuil, fait que celui-ci devient la pathologie contre laquelle lutter.

De même, *l'histoire* du disparu est impossible à narrer, car le texte poétique renvoie à l'histoire personnelle du narrateur, en l'occurrence à l'histoire de sa propre perte au monde ; et, par voie corollaire, à la vie même du texte dépossédé de son sujet. A ce titre, les récits ne font qu'un, puisqu'ils possèdent tous la même narratrice : la mélancolie de la perte. En d'autres termes, tout processus du deuil, chez nos sujets, est arrêté. Ce qui entraîne une interruption, voire une totale impossibilité *in fine* du deuil narcissique des parents survivants.

La reconquête de l'identité, narrative, psychique et sociale des familles de disparus dépend alors de la reconquête de la sphère privée, et de son ouverture sur la place publique. Cet appel à la raison et à la paix intérieure par l'écoute et l'encouragement à écrire sa part d'Histoire libanaise, inauguré par les ONG, exprime le vœu de retrouver une vie privée qui ne sera plus explosive du moi et de l'autre. Pour l'heure, les familles, qui n'en forment plus qu'une, utilisent la tente de la Croix-Rouge comme laboratoire de la reconstruction sociale et psychique du Liban, dans l'espoir que l'Etat puisse s'en servir comme d'un exemple pour le modéliser et l'entendre à l'échelle de la nation. Il ne s'agit nullement pour les proches des disparus de faire la leçon aux autorités ni de leur apprendre à diriger un pays, mais seulement de leur demander instamment que justice soit faite.

Pour le moment, les enlevés sortent de l'oubli grâce aux écrits de leurs familles qui font le vœu d'exprimer leur part d'Histoire. Cet enjeu est tout autant humanitaire qu'humaniste : le passé, ou plutôt le présent gelé devenu synonyme d'un passé enlevé à l'Histoire libanaise, a pour vocation d'être reconnu de tous, pour que la nation s'inscrive à nouveau dans une temporalité à retrouver ; condition *sine qua non* pour un jour accéder à l'œuvre du deuil et se tourner vers l'avenir.

Au final, notre partie III intitulée : « Du devoir au travail de mémoire » nous a ainsi éclairé sur les mesures sociales et politiques à prendre. L'amnistie, qui se traduit surtout par une amnésie autocratique et qui musela par conséquent la souffrance des familles de disparus au mépris du fonctionnement démocratique des institutions, permit aux auteurs des crimes de la guerre civile libanaise d'être graciés au nom de conflits d'intérêts. Ainsi, pour que l'Histoire puisse se remettre un jour en marche, au lieu de rester pétrifiée dans l'oubli des familles et de leurs disparus, la mise en action de la justice transitionnelle est nécessaire.

En attendant, la reconstruction du moi des sujets peut tout de même avoir lieu, sans pour autant qu'aucun travail de deuil de l'autre ne se produise. C'est le deuil du moi figé qui est à l'œuvre dans ce que nous avons nommé « Le deuil paradoxal ». Dans notre Partie IV, en effet, nous avons déterminé que les sujets pouvaient être déjà en présence d'une angoisse bénéfique à même de libérer peu à peu ces participantes du faux deuil de leur vie d'attente, qu'elle fût passive ou active, pour goûter à la liberté, sinon au soulagement de ne plus en être les proies ou les pantins d'un sombre destin .

Tout nous porte à croire que leur disparition à elles-mêmes pourra s'effacer, maintenant que nous avons compris que le principe du processus du deuil – paradoxal – s'adressait d'abord et avant tout à elles-mêmes.

Encore faudra-t-il renforcer à dessein l'implication des citoyens dans un travail mené aux côtés des intervenants de l'association SOLIDE. Nous retournerons bientôt à Beyrouth leur proposer un projet qui nous tient à cœur : animer des groupes de paroles ainsi que des ateliers d'écriture organisés à l'intention de toutes les mères de disparus, et accueillant de 15 à 30 personnes.

Notre thématique s'orientera sur la façon dont elles voient l'avenir, leur propre avenir à elles, individuellement et collectivement. Un avenir non exempt de souffrances certes, mais un avenir ouvert, dans le cadre de cette branche de l'art thérapie, qui leur permettra de fermer la parenthèse de l'anéantissement alimenté par le manque de l'autre, pour cultiver leur renaissance à la vie.

Nous avons l'intime conviction, ou du moins l'espoir à notre tour, que ces Pénélope arrêteront de tisser et de détisser simultanément le linceul de Télémaque, situation qui les a menées à s'enrouler dans la tapisserie ou dans la toile de la mélancolie. A elles de revenir : notre projet, inscrit dans un travail de psychanalyste, est directement associé à la maïeutique, qui utilise le dialogue et l'écrit pour que le sujet accouche de des potentialités latentes, sans cesser pour autant d'en élargir le champ. Le maïeutique est connue dialectique une logique de la santé. Les mères mélancoliques complices de la mélancolie croient savoir, mais peu à peu, elles découvrent qu'elles ne savent pas tout ce qu'elles savent et, en fin, elles découvrent au-delà du savoir et du non savoir, qu'elles peuvent exister. Mais l'Etat lui-même doit revivre et ne plus se comporter comme un fantôme. Car il doit reconnaître les souffrances de la population et l'aider à tisser les liens de solidarité qui constituent son identité. Tel est le souhait final que l'on peut émettre. Il faut que :

...« le citoyen [ne soit] entravé dans son épanouissement. [Encore que] la renaissance de l'Etat libanais apparaît pour le moins problématique. (...) Peut-être, après avoir constaté le renouvellement du communautarisme et son nouveau mode de fonctionnement (...) devrions-

nous remettre en cause la qualification d'Etat, s'agissant de l'entité libanaise, et lui substituer celle de système politique. Mais ce serait insulter l'avenir.³⁶⁷ »

367 Elisabeth Picard, « Les habits neufs du communautarisme libanais », in *Cultures & Conflits*, janvier 2002, cf. <http://conflits.revues.org/515#ftn30>, consulté le 7 février 2015.

Bibliographie

OUVRAGES

AFFERGAN Francis , Entrée « Anéantissement » in *Dictionnaire de la violence*, Michela Marzano (dir.), Quadrige/PUF, coll. « Dicos Poche ».

ALTOUNIAN Janine, L'intraduisible, deuil, mémoire, transmission, DUNOD, 2005.

ANDRIEU Kora, La Justice transitionnelle, De l'Afrique du Sud au Rwanda, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2012.

ANNAN Kofi, « **Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit** », Doc. S/2004/616, 23 août 2004, Paragraphe 8, Conseil de sécurité des Nations Unies.

ANZIEU Didier et CHABERT Catherine, Les méthodes projectives, PUF, coll. « Quadrige Manuels », 2011.

ASSOUN Paul-Laurent, Leçons psychanalytiques sur l'Angoisse, ECONOMICA, 2008, 4^e édition, coll. « Anthropos ».

BACQUE Marie-Frédérique, Le Deuil à vivre, Odile Jacob, 2^e édition, 2000 (1992).

BACQUE Marie-Frédérique et HANUS Michel, Le Deuil, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2009 (2000).

BALIBAR E., La crainte des masses, Paris, Editions Galilée, 1997.

BAUMAN Z., Démocratie dans quel état ? La fabrique éditions, 2009.

BEYDOUN Ahmad, Le Liban, Itinéraires dans une guerre incivile, Editions Karthala, 1993, coll. « Hommes et Sociétés ».

BION Wilfred R., « Attaque contre les liens », Nouvelle revue de psychanalyse, 1982, n°25.

BOUTHOU L Gaston, Le phénomène-guerre, Méthodes la polémologie, Morphologie des guerres, Leurs infrastructures (technique, démographique, économique), Editions Payot & Rivages, 2006 (1962).

BOURGUIGNON et A. Cherki, in Essais de psychanalyse, Paris, PUF, 1961.

BRELET-FOULARD Françoise et CHABERT Catherine (dir.), Nouveau manuel du TAT, Approche psychanalytique, Dunod, coll. « Psycho Sup », 2^e édition, 2003 (1990).

CHABERT Catherine (dir.) Les Séparations, Victoires et catastrophes, Editions Erès, coll. « Carnet/PSY », Toulouse, 2013.

CHABERT Catherine, « Perdre, abandonner, se trouver » in Les Séparations, Victoires et catastrophes, dir. Catherine Chabert, Editions Erès, coll. « Carnet/PSY », Toulouse, 2013.

CHARRIER Patrick, HIRSCHMANN Astrid, Les Etats Limites, 2^e édition, Armand Colin, coll. « 128 », 2014.

CHAUMONT Jean-Michel, Entrée « Survivant : La révision du code : le survivant-témoin » in *Dictionnaire de la violence*, Michela Marzano (dir.), Quadrige/PUF, coll. « Dicos Poche ».

CLDH, Liban : Disparitions forcées et détentions au secret, CLDH, Beyrouth, 21 février 2008.

DOR Joël, Introduction à la lecture de Lacan, L'Inconscient structuré comme un langage, La Structure du sujet, Denoël, 2002 (1985), coll. « L'Espace analytique ».

ESTELLON Vincent, Les Etats-limites, PUF, coll. « Que Sais-je ? », 3^e édition, 2014 (2010).

FERENCZI Sandor, Le Traumatisme, 2006 (1982), Editions Payot & Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot ».

FOUCAULT Michel sur la gouvernementalité in « Il faut défendre la société », cours au Collège de France, 1976, Paris, Hautes études, Gallimard, 1997

FRANGIE Samir, Voyage au bout de la violence, L'Orient des Livres (2011)/Actes Sud (2012), « Avant-propos »,

FREUD Sigmund, FERENCZI Sandor, ABRAHAM Karl, PIKETTY Guillaume, Sur les névroses de guerre, Editions Payot & Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2010.

FREUD Sigmund, « Deuil et mélancolie », in Sociétés n°86 – 2004/4, p.8. (Cf. Métapsychologie, traduction revue et corrigée par Jean Laplanche et J.-B. Pontalis, Paris, Gallimard, 1986 (1^{re} publication 1915)).

FREUD Sigmund, La naissance de la psychanalyse (1897), Paris, PUF, 1973.

FREUD Sigmund, « Névrose et psychose » (1924), in Névrose, psychose et perversion, PUF, coll. « Bibliothèque de Psychanalyse », 2013.

FREUD Sigmund, « Quelques considérations pour une étude comparative des paralysies motrices, organiques et hystériques » (1893), in Résultats, idées, problèmes, I, Paris, PUF, 1984.

FREUD Sigmund, « Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort » (1915), trad. P. Cotet, A. Bourguignon et A. Cherki, in Essais de psychanalyse, Paris, PUF, 1961.

GREEN André, Le discours vivant, Paris, PUF, 1973.

GREEN André, Le Travail du négatif, Les Editions de Minuit, coll. « Critique », 1993.

HADDAD Gérard, Lumière des astres éteints, la psychanalyse face aux camps, Grasset, 2011.

HANUS Michel, Les Deuils dans la vie, Deuils et séparations chez l'adulte et chez l'enfant, 2^e édition, 2001 (1994).

IONESCU Serban, JACQUET Marie-Madeleine, LHOTE Claude, Les Mécanismes de défense, théorie et clinique, Armand Colin, coll. « Cursus Psychologie », 2^e édition, 2012 (1997).

ISRAEL Lucien, Initiation à la psychiatrie, Masson, Paris, 2003 (1984), coll. « Médecine et Psychothérapie ».

JANET Pierre, L'Etat mental des hystériques (1893), Marseille, Laffitte Reprints, 1983.

KORFF-SAUSSE Simone, in préface de l'ouvrage de Sandor Ferenczi, *Le Traumatisme*, 2006 (1982), Editions Payot & Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot ».

LACAN Jacques, *Le Séminaire*, Livre XI, *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1973.

LACAN Jacques, *Le Séminaire*, Livre XVI, *D'un Autre à l'autre*, Paris, Seuil, 2006, p.274.

LACAN Jacques, Le Séminaire, XX, Encore, in les Ecrits, Paris, Le Seuil, 1966.

LAMBOTTE Marie-Claude, Le Discours mélancolique, De la phénoménologie à la métapsychologie, Toulouse, Editions Erès, 2012.

LAPLANCHE J. et PONTALIS J.-B., Vocabulaire de la psychanalyse, PUF, 1973, 4^e édition (1967).

LEFORT Claude, Le temps présent, Paris, Belin, 2007.

MARZANO Michela, Dictionnaire de la violence, Quadrige / PUF, coll. « Dicos Poche », 2011.

MERMIER Franck (dir.), VARIN Christophe (dir.) et al., Mémoires de guerres au Liban (1975-1990), Actes Sud / Sindbad – Ifpo, 2010.

METRAUX Jean-Claude, Deuils collectifs et création sociale, Pr. René Kaës, Paris, La Dispute, 2004.

MISSIONNIER Sylvain, « L'antique terre natale : nostalgie, inquiétante étrangeté et dialectique fusion/séparation », in Les Séparations, Victoires et catastrophes, dir. Catherine Chabert, Editions Erès, coll. « Carnet/PSY », Toulouse, 2013.

MOLINIE Magali, Soigner les morts pour guérir les vivants, Le Seuil, 2006, coll. « Les Empêcheurs de tourner en rond », « Désarrois d'adultes » in chapitre 8 : « Invisibles et pourtant présents ».

MYRDAL Gunnar, The Political Element in the Development of Economic Theory, 1953, p.XI, cité par Hannah Arendt, in Condition de l'homme moderne, tr. Georges Fradier, Calmann-Lévy, Pocket, coll. « Agora », 1983, p.66, à propos de la distinction entre « La polis et la famille ».

PIAGET Jean, Le Structuralisme, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1970.

RICŒUR Paul, Temps et récit, t.3 : « Le temps raconté », Seuil, 1991 (1985).

RORTY Richard, Contingency, Solidarity and Irony, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

ROUDINESCO Elisabeth et PLON Michel, Dictionnaire de la psychanalyse, 3^e édition, Fayard, 2006.

ROUSSILLON René, « La séparation et la dialectique présence/absence » in Les Séparations, Victoires et catastrophes, dir. Catherine Chabert, Editions Erès, coll. « Carnet/PSY », Toulouse, 2013.

SUMNER William Graham, Folkways. A Study of the Sociological Importance of Usages, Manners, Customs, Mores and Morals, Boston, Ginn, 1906.

THOMAS Louis-Vincent, *Anthropologie de la mort*, Editions Payot, coll. « Bibliothèque scientifique Payot », 1975.

ARTICLES

AMNESTY INTERNATIONAL, « *Jamais oubliés, Les Disparus du Liban* », Amnesty International, avril 2011.

BION Wilfred R., « Attaque contre les liens », *Nouvelle revue de psychanalyse*, 1982, n°25

CABANES, Bruno, « La démobilisation des soldats français », *Les Cahiers de la paix*, n°7, Presses de l'Université de Nancy, 2000.

CLDH, Liban : Disparitions forcées et détentions au secret, CLDH, Beyrouth, 21 février 2008.

FREUD Sigmund, « Deuil et mélancolie », in *Sociétés* n°86 – 2004/4, p.8. (Cf. *Métapsychologie*, traduction revue et corrigée par Jean Laplanche et J.-B. Pontalis, Paris, Gallimard, 1986 (1^{re} publication 1915).

LACAN Jacques, « Réponse au commentaire de Jean Hyppolite sur la 'Verneinung' » de Freud, *Ecrits*.

LAMBOTTE Marie-Claude, *Le Discours mélancolique. De la phénoménologie à la métapsychologie*, Erès, 2012, chapitre 3 : « L'inhibition mélancolique ; le formalisme du discours » in Première partie : « L'inhibition généralisée ; l'image du trou ».

LAURENT Eric, « Le trauma à l'envers », *Ornicar ?*, version numérique, n°244, 2003 : <http://wapol.org/ornicar/articles/204lau.htm>.

LE BRETON David, « Du cadavre », in « *Réflexions sur la mort* », *Médecine & Culture* n°16, juin 2012.

PERRIN Jean-Pierre, « Liban : Charnier sous silence », article du 16 février 2006, *Libération*.

PIRLOT Gérard, « La mort qui ronge inconsciemment dans les manifestations psychiques », in « *Réflexions sur la mort* », *Médecine & Culture* n°16, juin 2012.

STEVENS Alexandre, « La psychose ordinaire » in *Ecole de la cause freudienne* (version numérique) :<http://www.causefreudienne.net/etudier/essential/la-psychose-ordinaire.html?symfony=823046cb461701a780c5d4b2d12fd1f>.

TOLGUENEC (LE) Maël, « Fragments d'histoires retrouvées à La Maison Jaune de Beyrouth », article publié le 11 avril 2011, in Libalel, cf. <https://libalel.wordpress.com/2011/04/11/fragments-dhistoire-retrouves-a-la-maison-jaune-de-beyrouth/>.

SITES WEB

ABEL Olivier 14 <http://olivierabel.fr/ethique-et-politique/paul-ricoeur-la-memoire-l-histoire-l-oubli.php>

ANDRIEU Kora, « Confronter le passé de la dictature en Tunisie : la loi de 'justice transitionnelle' en question », in Observatoire des mutations politiques dans le monde arabe, IRIS, mai 2014, p.2 ; cf. www.iris-france.org/docs, consulté le samedi 20 septembre 2014

ATTIE Joseph, « Traumatisme et savoir », in *Ecole de la Cause freudienne*, in <http://www.causefreudienne.net/etudier/essential/deux-notes-sur-le-traumatisme.html>.

BARSAMIAN Evelyne, Le sujet, le deuil, le génocide, Remémorer, commémorer, perlaborer, Mémoire de Master 2, Université Paul-Valéry Montpellier III, 2012, cf. <http://www.imprescriptible.fr/pedagogie/pedagogie/barsamian.pdf>.

BERLET Jean-Luc, « La séduction est-elle un piège ? », 18/01/2007, in la revue numérique *Accordphilo*, voir <http://www.accordphilo.com/article-5308381.html>.

BOKANOWSKI Thierry, « Traumatisme, traumatique, trauma. Le conflit Freud/Ferenczi », in Société *psychanalytique de Paris*, 2001, voir <http://www.societe-psychanalytique-de-paris.net/wp/?p=5906>

BOURDIN Dominique, « Psychanalyse et religion » in *Sciences Humaines*, 15/06/2011, à propos des ouvrages de S. Freud sur la religion, dont *L'Avenir d'une illusion*, cf. http://www.scienceshumaines.com/psychanalyse-et-religion-la-pensee-de-freud_fr_5305.html. Page consultée le 1^{er} mai 2014

CASSIN Barbara, LICHTENSTEIN Jacqueline, THAMER Elisabete, *in* http://robert.bvdep.com/public/vep/Pages_HTML/CATHARSIS.HTM

DANGAS Corinne, *in* <http://www.2ro.fr/la-double-contrainte-ou-l-art-de-gerer-des-injonctions-paradoxaes/>.

DIB Fifi Abou, « Le Liban, un pays sans projet », extraits de *L'Orient-Le Jour*, Beyrouth, 30 octobre 2014, cité in *Courrier international*, Hebdo n°1254, 13 novembre 2014. Cf. <http://www.courrierinternational.com/article/2014/11/13/le-liban-un-pays-sans-projet>

HOMME (L') Cristina, Blog *Alma Latina*, « Chili : le juge Guzman raconte son enquête sur Pinochet », 10/10/2013, cf. *Rue 89*, <http://blogs.rue89.nouvelobs.com/alma-latina/2013/10/10/chili-le-juge-guzman-raconte-son-enquete-sur-pinochet-231301>

LACAN Jacques, http://www.psychanalyse.com/pdf/PERSONNALITES_PATHOLOGIQUES_FICHE_DSM_IV.pdf, 1994, p.4/12.

LUNEAU Gilles, *in* <http://arsfp.blogspot.fr/2008/03/cole-de-palo-alto-double-contrainte-et.html>.

MARI Jean-Paul, « Soldats Français : Traumatismes psychiques de la guerre », 21 décembre 2006, cf. <http://www.grands-reporters.com/Sans-blessures-apparentes.html>

MIRMAN Yves, « Se mobiliser au nom du droit au Liban : la cause des disparus », *Les Carnets de l'Ifpo. La recherche en train de se faire à l'Institut français du Proche-Orient* (Hypothèses.org), 13 novembre 2012, *in* <http://ifpo.hypotheses.org/4515>, consulté le 6 février 2015

MISSIONNIER Sylvain, « L'antique terre natale : nostalgie, inquiétante étrangeté et dialectique fusion/séparation », in *Les Séparations, Victoires et catastrophes*, dir. Catherine Chabert, Editions Erès, coll. « Carnet/PSY », Toulouse, 2013, p.33.
¹ <http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Lutte-contre-impunite/Presentation/Les-disparitionsforcees?prehome=0>

PELLETIER Jean-François, « L'école de Palo Alto et la double contrainte » *in* <http://laboiteame.unblog.fr/double-contrainte-injonction-paradoxe-ecole-de-palo-alto/> cf. <http://polaristo.com/jfpelletier/doctorat/012.htm>.

PICARD Elisabeth, « Les habits neufs du communautarisme libanais », in *Cultures & Conflits*, janvier 2002, cf. <http://conflits.revues.org/515#ftn30>.

PLAQUETTE Croix Rouge, www.ifrc.org

ROSS German Arce, intervention présentée au Colloque ECF-Méditerranée 92 sur « L'Amour, la haine et l'ignorance en psychanalyse », sous le titre « Conditions de la sublimation mélancolique », in *Actes Colloque ECF-Méditerranée*, Montpellier, 1992, posté le 8/11/2012 sur le blog de l'auteur : *Nouvelle psychopathologie et psychanalyse*, cf. <http://www.psychanalysevideoblog.com/sublimation-de-lamour-melancolique>

SALAS ASTRAIN Ricardo, *Violence fondatrice, mémoires de la dictature et politiques de la reconnaissance*. www.revues.org

SARNER Eric, fiche de José Pablo Batista, Guatemala, janvier 2006, in http://www.irenees.net/bdf_fiche-documentation-188_fr.html. Cf. Mères et « folles » sur la place de Mai, Argentine 1976-2000

SIMONELLI Thierry, « Le Moi chez Freud et chez Lacan », *Psychanalyse.lu* : <http://www.psychanalyse.lu/articles/SimonelliLacanFreudMoi.htm>.

STEVENS Alexandre, « La psychose ordinaire » in *Ecole de la cause freudienne* (version numérique) : <http://www.causefreudienne.net/etudier/essential/la-psychose-ordinaire.html?symfony=823046cb461701a780c5d4b2d12fd1f>, consulté le 16 juin 2014.

Résumé

La Guerre Civile libanaise (1975-1990) fut notamment marquée par l'enlèvement de militaires mais aussi de civils.

Depuis la loi d'Amnistie de 1991, nous examinerons précisément les répercussions sur la santé psychique de familles d'enlevés, grâce à des entretiens non directifs et la collecte de récits poétiques comme épistolaires, selon la lecture du TAT.

La justice transitionnelle est une prospective de reconstruction du Liban. Elle permettrait de lever le voile d'ignorance sur le sort des disparus, pour faciliter le processus de deuil. Mais pour l'heure, les familles souffrent du silence de l'Etat qui enterre l'histoire du Liban, ceci tant que le sort des disparus demeurera inidentifiable.

En dépit de ce silence qui annihile toute entreprise de séparation psychique entre les familles et les disparus, condamnant ainsi les mères libanaises à la répétition infinie du trauma, à l'instar de Pénélope tissant et déissant sans cesse les liens du linceul de Télémaque, celles-ci peuvent réaccoucher d'elles-mêmes ; et se tourner, en pleine conscience, vers un avenir, une destinée propre, via le processus du « deuil paradoxal ».

Ce concept, loin d'abonder dans le sens de l'évitement ou du déni des disparus, consiste en une réapparition du moi des mères, dans l'opération psychosomatique de procéder au deuil, non de leurs proches, mais du traumatisme qui les avait de prime abord anéanties, jusqu'au vide dépressif.

C'est, paradoxalement, grâce à leur fonctionnement limite que les mères des disparus libanais vont pouvoir opérer ce « retour » à leur moi qu'elles imaginaient perdu.

Summary

The Lebanese Civil War (1975 - 1990) has been mainly remarkable as far as the kidnapping of soldiers as much as of civilians is concerned.

Up to the 1991 Amnesty Law, we will precisely examine the consequential effects on psychic health on rapted families thanks to non guiding interviews, and the gathering poetical or written accounts, according to the reading of TAT.

The transitional justice is a prospective for the rebuild of Lebanon. It could help to clear the mist about the missing's fate, to help people to go out of mourning. But at the present time, the families are enduring the silence of the State, that is burying and forgetting the history of Lebanon, that the missing's fate will remain unestablished for ever.

In spite of this silence that destroys any attempt of psychic breaking up between the families and the missings, blocking up that way the Lebanese mothers in the perpetual repetition of the trauma, like Penelope doing and undoing her work that consisted in weaving the shroud of Telemachus's father - in - law, they can deliver of themselves; and decide to look at a future, an own destiny, through the process of "paradoxal mourning".

This concept, far from avoiding or denying the missings, consists in a new coming out of the mother's ego, in the psychosomatic way to initiate mourning not of the next of kin, but the traumatism that had prostrated them first up to the depressive emptiness. Paradoxically, bringing the mothers of Lebanese missings to their extreme limits will next allow them to get back to their ego that they imagined as lost for ever at first.

Key words: guerre civile libanaise – enlèvement – civils – Amnistie – TAT – processus de deuil – disparus – mères – trauma – traumatisme – répétition – Pénélope – deuil paradoxal – vide dépressif – fonctionnement limite – retour

ANNEXE I :

ENTRETIENS

Les actions autour du témoignage des familles

Pour mieux situer le contexte des entretiens qui ont eu lieu dans le cadre du présent travail, voici la transcription du descriptif de l'action de la Croix-Rouge.

Le projet « The missing and the silence » a été initié par le Comité international de la Croix-Rouge au 1^{er} octobre 2013. Il implique aussi bien les autorités que la force publique, les ONG nationales et internationales, notamment la Croix-Rouge et le Croissant Rouge ; il s'adresse aux populations, se concentre sur la souffrance liée aux personnes disparues dans des conflits armés et sur d'autres cas de violence.

Il donne accès aux outils essentiels pour le contact et le travail auprès des familles de disparus. Il permet d'assurer une meilleure qualité des informations, pour les organismes et les ministères concernés ; il aide à l'attribution des aides aux familles et à l'extinction du phénomène des disparitions. Son action a empêché la survenue de nouvelles disparitions et vise à mettre en place un dispositif pour retrouver les enlevés. Concernant les enlevés libanais sur le terrain syrien, les autorités libanaises, avec le soutien de certains partis politiques, ont ainsi obtenu la libération des enlevés les plus récents.

Le Comité International de la Croix-Rouge travaille avec les familles de disparus, les encourage à formuler leur souffrance, leurs besoins, à connaître leurs droits, ceci pour mieux comprendre cette souffrance et mieux la traiter. Concrètement, le projet s'attache à collecter tout ce qui concerne la personne disparue (lettres, vêtements portés le jour de la disparition...), dans le but de sauvegarder les informations privées des disparus, de les gérer, afin de pouvoir ultérieurement les utiliser. Ceci permettra, un jour, d'éclairer le destin des disparus.

L'enquête n'est pas du tout à envisager comme un acte de décès. Le questionnaire n'est qu'un moyen parmi d'autres à utiliser dans la recherche de la personne disparue. Il se compose d'environ 200 questions. Le remplir prend entre 2 et 3 heures. Son unique objectif

est de collecter le maximum d'informations jusqu'à la date de la disparition. Les familles sont invitées à fournir des photographies de la personne disparue, et toute autre information qu'elles trouveront utiles. Le phénomène de ces disparitions est, pour les familles, une expérience douloureuse et complexe. Le Comité International de la Croix-Rouge fait tout ce qui est en son pouvoir pour prendre en considération cette complexité.

Le Comité International de la Croix-Rouge conserve les informations selon les conditions et les critères internationaux de la protection des données. Le jour où sera créé, au Liban, un organisme national en charge de ce dossier et du destin des disparus, le Comité lui transmettra toutes ces informations afin de faciliter son travail.

Entretiens

Nous nous sommes présenté en tant que chercheur à l'université. Nous avons approché les personnes interrogées par le biais de l'organisation « Solide » qui travaille sur ces dossiers. Nous n'avons pas annoncé travailler précisément sur la question des disparitions, mais en tant que collaborateur de Solide.

La grille d'entretien se compose de questions ouvertes. La première question est « Qui êtes-vous ? Pouvez-vous me dire ce que vous faites ici ? » Suivent des questions semi-ouvertes, sur les conditions et circonstances de la disparition, dans le but de savoir si les personnes interrogées se souviennent des détails de l'événement.

L'entretien dure, selon les personnes, de 20 à 25 minutes.

Entretien 1

Avec la mère d’Ahmed¹

Elle est venue ici pour connaître le destin de son fils, qui a été enlevé de son domicile par les forces syriennes durant la guerre, en 1975 ; c’était la guerre, les Syriens enlevaient et tuaient des personnes. Ils ont arrêté son fils à la maison, avec le cousin de celui-ci.

La raison de cette arrestation était une histoire de fréquentation d’une Libanaise par un Syrien. Cette jeune fille fréquentait aussi le cousin de son fils. Lorsque les deux rivaux, le cousin et le soldat syrien, se sont trouvés face à face, il y a eu un affrontement. Les Syriens ont alors arrêté le cousin. Le fils de la narratrice était présent, il a été arrêté avec. La jeune fille était arrivée dans la ville en même temps que les Syriens ; elle se plaignait d’être contrainte par ce soldat, membre des services secrets syriens. Elle a demandé au cousin de la défendre. Le soldat syrien était armé. Lors de la bagarre, il a sorti son revolver, le coup est parti. La balle a touché mortellement le soldat. Le fils et le cousin ont été arrêtés par la police secrète syrienne, et emmenés pour enquête. Le fils était cité comme témoin.

La narratrice trouve incompréhensible que, alors que cet épisode a eu lieu sur le territoire libanais, l’action judiciaire a été menée par les Syriens. Son fils a été extradé du Liban vers la Syrie, dans une prison en territoire syrien, section des prisonniers palestiniens. Il a été enfermé là en attente de jugement. Elle pointe du doigt le déni de justice. Les enlèvements pour elle, étaient des enlèvements composés ; des Libanais ont collaboré avec les Syriens, leur fournissant des noms et tout ce qui concernait la personne à enlever. Depuis qu’il a été emprisonné dans cette section des Palestiniens, elle n’a plus vu son fils, et ceci malgré toutes ses actions en justice. Les démarches n’ont rien donné.

¹ A noter que les mères se présentent par le nom de leur fils aîné, qui peut ne pas être le disparu.

Elle est parvenue à avoir l'oreille de M. Daaboul, un haut responsable syrien, conseiller du Président, qui lui a demandé d'écrire un mémo. Elle a écrit un premier mémo. M. Daaboul lui a accordé un rendez-vous, puis l'a informée que le mémo avait été perdu. Il lui a demandé d'en écrire un autre. Elle est retournée le voir. La première fois, elle s'y est rendue avec son mari, la deuxième fois, avec son gendre. Le Syrien lui a dit « Il y a une possibilité de raccourcir, lorsque elle sera prononcée, la peine de votre fils. Mais si vous voulez le voir, la sentence ne sera pas modifiée. » Elle a préféré ne pas le voir dans l'immédiat, pour le voir sortir plus tôt et pour toujours.

Le haut responsable lui a conseillé de ne pas donner d'argent à qui que ce soit. Il se chargeait d'intervenir pour raccourcir la peine. Mais malgré ce conseil de ne pas rentrer dans le jeu des « médiateurs » et de la corruption, elle a voulu passer outre. Elle a écouté un médiateur qui lui promettait une carte de visiteuse pour 2 000 \$ (1 500 €).² Elle a payé, mais n'a jamais reçu la carte de visiteuse. Le « médiateur » ne s'est plus montré.

Plus tard, la narratrice a entendu dire que son fils avait été condamné à mort. Il devait être exécuté, et le cousin, lui, condamné à perpétuité aux travaux forcés. Au bout de 13 ans, le cousin a été libéré, mais le fils de la narratrice est toujours dans les prisons syriennes, et elle reste sans nouvelles de lui.

Est-ce que vous pensez que votre relation avec votre fils est interrompue ou modifiée ?

« Pas du tout, il existe toujours un lien, qui n'a pas été coupé. »

Est-ce que vous pensez que votre fils est mort ?

« Oui ; non. J'ai toujours l'espoir, si Dieu le veut, qu'il revienne un jour. »

Est-ce que vous rêvez de votre fils ?

² Les monnaies utilisées au Liban à l'époque, sont la livre libanaise et le dollar.

« Oui, je rêve souvent de lui. Dans le dernier rêve, il me regardait et il s'enfuyait loin de moi en courant ; et moi, je m'automutilais. »

Est-ce que vous espérez qu'il revienne ?

« Oui, je l'espère ; je ne pense pas à la mort en général. J'ai travaillé toute ma vie pour élever mes enfants. Je suis sûre qu'il reviendra. »

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

« Non, pas du tout : mon fils ne va pas mourir. Mais j'ai peur que l'on m'apporte la nouvelle de sa mort ; cela me rendrait peut-être bien folle de douleur. »

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

« Pas vraiment, mais je ressens des douleurs physiologiques au niveau de mes articulations, et je souffre d'une hernie hiatale. Je suis insomniaque depuis que mon fils a été enlevé, et je prends des somnifères pour arriver à dormir. »

La narratrice ajoute que quand elle a appris la cause de l'emprisonnement de son fils, elle s'est évanouie. Lorsque elle a entendu, au début, que le soldat syrien était mort, elle a souhaité que justice soit faite. Elle ne savait pas que son fils serait impliqué. Le passage de la justice ne la soulage pas, car ses enfants ne sont pas des criminels.

A chaque fois qu'elle se plaint de la situation, son fils aîné lui rappelle ce qu'elle a souhaité quand elle a appris que le soldat syrien était mort. « Pour finir, voici ce que je demande : si mon fils est mort, je veux l'enterrer avec mes propres mains. S'il est vivant, je veux le prendre dans mes bras. Je suis toujours dans une situation d'attente ; je garde toujours l'espoir que mon fils reviendra. »

Entretien 2

Avec la mère de Rachid

Avant que les questions soient posées, elle montre la photographie de son fils qu'elle porte en médaillon. Elle tient une feuille de papier sur laquelle est écrit : « Mon fils Rachid de 16 ans était lycéen ; il est sorti pour chercher des cigarettes et n'est jamais revenu. »

Est-ce que vous connaissez la raison de l'enlèvement de votre fils ?

« Je ne sais rien et je n'en ai aucune idée. Cela fait 35 ans qu'il a disparu. Nous n'appartenions à aucun parti politique, nous ne sommes pas politisés. Nous travaillions pour gagner notre vie à la sueur de notre front. Mon mari avait une jambe en moins ; à cause de cet accident, il ne pouvait pas trop se déplacer. Je suis mère de deux garçons et de deux filles. Rachid a été enlevé et Béchir est toujours avec nous. »

Est-ce que les auteurs de l'enlèvement de votre fils sont identifiés ?

« Je ne sais pas, je l'ignore ; Dieu seul le sait. Dans le village où nous habitons, il y avait des milices syriennes et des Palestiniens ; les deux peuvent en être responsables.

« Le jour où mon fils a été enlevé, il m'a demandé de lui faire un poulet frites et de la salade. Je suis allée au marché, et je l'ai prié de ne pas sortir. J'ai répété à son père de ne pas le laisser sortir, car la situation était tendue ; malheureusement, il est sorti durant mon absence et n'est jamais revenu. »

Quand la narratrice est revenue à la maison, elle a questionné son mari : « Où est Rachid ? – Il est sorti, il va revenir. – Crois-moi, il est sorti et il ne reviendra pas ! » Son mari a commencé à lui reprocher son pessimisme, et qu'elle ne prophétisait que le malheur. A 3 heures, le fils n'était pas revenu. La mère est sortie, elle n'a pas laissé un hôpital, une mosquée, un barrage de police, un parti politique sans demander des informations sur son fils.

« Mon fils n'était pas dans un parti politique, il n'était pas fanatisé, et il montrait un caractère très sociable. »

Est-ce que vous pensez que votre relation avec votre fils est interrompue ou modifiée ?

« Non, ma relation avec lui n'a pas changé, et je crois toujours que mon fils est vivant. Tous les jours, je me dis 'aujourd'hui, ou demain, ou après-demain, il va revenir.'

« Mon cœur me dit qu'il est bien, et mon cœur est lié à lui. »

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

« Non, il me l'a confirmée et m'a donné envie de tout faire pour savoir où il était.

« C'est devenu ma raison de vivre ; tous les articles où je suis apparue dans les journaux, je les ai gardés ; je tiens des archives, et j'ai demandé à ma fille que, si Rachid revient alors que je suis morte, elle lui montre ce que sa mère a fait. Si je suis encore vivante, ce sera plus joyeux, comme une sorte d'aboutissement. »

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

« Non, je n'ai pas peur de la mort, c'est notre destin à tous. Si j'apprends sa mort, je dirai : 'nous appartenons à Dieu, et à lui nous nous reviendrons'. »

Est-ce que l'enlèvement ou la disparition ont modifié quelque chose dans votre relation avec le disparu ?

« Pas du tout : mon cœur est toujours attaché à lui ; je ne me suis pas séparée de lui. Cela fait 35 ans que je me bats et que je soudoie des gens. J'ai visité une ville après l'autre, même les villages au sud du Liban, sous la pluie, en hiver. Je n'arrêterai pas avant d'avoir trouvé mon fils, car il avait une place particulière dans ma vie : il y avait Dieu et, juste après, lui.

« Il m'est arrivé, dans ma vie, de mentir, sur des questions sans rapport avec l'enlèvement : mon mariage, ma relation avec mon père... Je considère la disparition de mon fils comme la punition de ces mensonges. Mais je n'ai pas envie de développer ces questions, très intimes, ici. »

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

« Oui, certainement. Je souffre beaucoup et je prends des antidépresseurs. Je suis dans une lutte permanente pour ne pas l'oublier. »

Entretien 3

Avec la mère de Hassan et Fadi

« Hassan travaillait à l'aéroport avec mon frère, il avait une fiancée. Durant la guerre, les milices ont pris le contrôle de l'aéroport et ont détourné le gaz, le mazout, etc. Mon fils et son oncle ont présenté leur démission. En rentrant, mon fils a été arrêté par les hommes de Mustafa Dirani³, pour interrogatoire. Après une semaine, ils m'ont fait du chantage : 'On libère votre fils aîné, si vous nous ramenez le deuxième, Fadi, pour un interrogatoire de 40 min ; après l'interrogatoire, on libérera les deux.' J'ai fait mon possible pour convaincre Fadi d'y aller. J'y suis allée avec lui. Depuis que j'ai livré mon autre fils, je n'en ai revu aucun. Mustafa Dirani les a fait transférer au Hezbollah.

Est-ce que vous connaissez la raison de l'enlèvement de votre fils ?

« Non, j'en ignore toujours la cause, mais j'ai entendu dire, un jour, qu'ils étaient accusés de l'attentat de Bir-el-Abed ; qu'ils étaient pro-phalangistes et collaborateurs israéliens. On a amené Fadi chez un cheikh, qui a demandé à Imad Mourghnié, responsable du Hezbollah, de le rendre à sa mère, car il était encore mineur, avec 14 ans et quelques mois. Cela fait 27 ans qu'ils ont disparu. Je n'ai négligé personne pour m'aider, je suis allée partout. Je suis allée voir des évêques, des curés, des responsables politiques, des ministres, même le Président de la République, pour savoir où étaient mes enfants, et je n'en ai rien obtenu. Au bout de 2 ans, j'ai pu voir mes enfants grâce à une demande faite par Hassan Nasrallah. Ils se trouvaient à Tahallah (un village libanais). Après que le Hezbollah a eu des problèmes avec les Syriens dans les années 1980, mes enfants ont été cédés aux Syriens. Je précise que la source de l'accusation est une photographie, qui a été publiée dans les journaux, où mes fils figurent

³ Un responsable d'Amal, le parti politique chiite.

auprès de phalangistes chrétiens. J'ai constitué un dossier comme si j'étais une juriste, et j'ai porté plainte. Ma plainte a été enregistrée.

« A l'époque où mes enfants étaient encore sur le territoire libanais, les gens du Hezbollah sont venus avec eux vers minuit. Ils nous ont demandé des photographies d'eux, afin de leur faire des passeports pour les envoyer en Iran ; les enfants ne pouvaient pas parler, ils avaient les yeux bandés et les mains menottées.

« A minuit, mon fils aîné est passé à la maison, et à 2 heures du matin, le deuxième, pour les photographies des passeports. Fadi en a profité pour se raser ; avec la mousse à raser, il nous a écrit un message ; il nous a écrit de travailler pour les faire libérer, avant que leurs gardiens les transfèrent en Iran...

« Je demande à Hassan Nasrallah de me rendre mes enfants. »

Est-ce que vous pensez que votre relation avec votre fils est interrompue ou modifiée ?

« Ma relation avec eux est plus forte maintenant. Je n'arrive pas à quitter la maison, parce que je crois toujours qu'ils vont revenir. Elle s'exprime à travers les photographies, les habits d'eux que je garde à la maison. »

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

« 27 ans de séparation, ce n'est pas facile pour une mère, c'est tout de même assez long, mais j'ai encore de l'espoir et de la patience. Il n'y a pas d'écoulement du temps. Au contraire, je milite dans les associations, je travaille pour gagner ma vie et je lutte pour cette cause-là. Un jour, au travail, j'ai eu un accident. J'ai eu je le pouce tranché ; je le vois comme une punition pour avoir livré Fadi à AMAL. Je n'ai pas compris que c'était, de leur part, un jeu ; cet accident m'a marquée et me rappelle encore mes enfants. »

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

« Je me prépare pour une fête : le retour de mes enfants ; pas pour un deuil ni pour des funérailles. Et ce retour, c'est quelque chose que je sens. Quand je travaille à la maison, je sens qu'ils sont avec moi, quand je cuisine, je cuisine pour eux. Je suis toujours dans une posture d'attente et ils me manquent beaucoup. Au début, ma mère est venue ; elle est restée avec moi, mais je lui en veux un peu, car avec mon mari, elle a pris des affaires de mes enfants pour les léguer à une association.

« J'accepte tout de Dieu, je n'ai peur de rien. »

Est-ce que vous prenez des antidépresseurs ?

« Oui, je prends du Xanax, du Lexomil, pour pouvoir dormir. »

Est-ce que l'enlèvement ou la disparition ont modifié quelque chose dans votre relation avec le disparu ?

« Je me sens toujours trop attachée à mes enfants. »

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

« Je passe mon temps à pleurer. Durant les 2 premiers mois, je ne mangeais pas, je ne dormais pas, et je ne supportais pas qu'on m'adresse la parole. Malgré ma dépression, j'ai continué à chercher, afin de savoir ce qui s'était passé avec mes enfants. J'ai entendu dire que mes enfants étaient morts ; qu'ils étaient enterrés dans un endroit qui s'appelle Chaidine. J'ai creusé là-bas, à l'endroit indiqué dans le cimetière. Je n'ai rien trouvé, et j'ai réalisé qu'on m'avait menti. »

Est-ce que vous croyez que vos enfants sont morts ?

« Pas du tout : je suis mère et je sais que mes enfants ne sont pas morts. »

Entretien 4

Avec Amina, la mère d'Ahmed

« Je suis épouse d'un martyr et mère d'un enlevé. Au mois de juillet, j'ai appris que mon fils était en prison en Syrie. Je n'ai laissé personne en repos. Je suis allée le chercher là-bas ; je ne l'ai pas trouvé. Le responsable de la prison m'a dit qu'ils ne détenaient personne de ce nom. Les détenus avaient été emmenés, les yeux bandés, dans des camions ; on leur a attribué des numéros ; mais mon fils, apparemment, n'était pas dans ces camions. J'ai tout vu quand ils sont venus le chercher à la maison, en voiture. Ils l'ont sûrement transféré ensuite. J'ai visité 4 prisons en Syrie. J'ai rencontré les hauts responsables syriens. Personne ne m'a donné d'indication précise sur le destin de mon fils.

« J'ai visité toutes les sections des 4 prisons. J'ai vu le nom de mon fils, M... C..., sans sa date de naissance, et le nom de son père.

« Je suis d'origine palestinienne. Ils m'ont enlevée de mon pays puis m'ont enlevé mon fils. C'est tellement triste. Je suis une mère, et je sais que mon fils est mort il y a 2 ans maintenant. »

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

« Le temps ne s'est pas du tout écoulé, parce que je suis une battante ! »

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

« Mon cœur me dit que mon fils est mort. Il a été accusé, menacé, alors qu'il était innocent. Ce qui me dérange est la procédure judiciaire des Syriens : il n'y a pas vraiment de procès ; où sont les droits de l'homme ? Dans tous les cas, que mon fils soit mort ou pas, je veux récupérer ses restes et l'enterrer selon le rituel. Je n'ai peur de rien. Quand je plaide ma cause, je demande que l'on me rende au moins ses cendres, car il s'agit de mon fils, pas du leur. »

Est-ce que l'enlèvement ou la disparition ont modifié quelque chose dans votre relation avec le disparu ?

« Le temps n'a rien changé à ma relation avec mon fils. Je suis prête, si jamais on retire la tente (de l'association Solide), si les ONG abandonnent la cause, je suis prête à me réinvestir et à retourner visiter les prisons syriennes pour retrouver mon fils. »

Comment définissez-vous votre relation avec votre fils ?

« Mon cœur est attaché à lui. Je me sens très proche de lui. A présent, tout ce que je veux, c'est récupérer ses cendres, célébrer ses funérailles et répandre ses cendres, comme les pétales de fleurs sur les mariés. Le feu dans mon cœur ne s'apaisera que lorsque je recevrai les cendres de mon fils.

« Je suis la gardienne du temple, je dors et je me réveille dans cette tente, nuit et jour. Apprendre le destin de mon fils, voilà ma grande cause existentielle. Je ne lâche pas prise. Je resterai là ; malgré ma maladie et ma sclérose en plaques, je milite et je militerai toujours. »

Entretien 5

D'une fille de disparu, et cousine d'un autre disparu.

« Aujourd'hui, je travaille pour gagner ma vie. J'avais 20 ans quand mon père a été enlevé. »

Quelle était votre relation avec le disparu ?

« Ma relation avec mon père était celle de tous les enfants : nous lui donnions raison, parce qu'il voulait toujours notre bien. Son vœu le plus cher était que nous fassions de hautes études ; la guerre nous a obligés à rester au Liban ; nous avons dû renoncer à voyager, nous avons cessé d'espérer un avenir différent. Je me souviens très bien le jour où mon père a été enlevé. J'étais en train d'écouter la radio. Aux informations, on parlait de l'enlèvement des employés de la compagnie aérienne Middle East, dans le bus qui les emmenait au travail. Deux autres véhicules qui suivaient le bus avaient eux aussi été arrêtés. Le même jour, il y a eu, ailleurs dans le pays, d'autres enlèvements. 40 personnes, des Libanais ou des étrangers, ont disparu. Ces enlèvements ont fait suite à un bombardement qui avait eu lieu près de la 'ligne de démarcation du Musée', entre les cantons de Beyrouth Est (chrétiens) et Ouest (musulmans).

« Mon père travaillait à l'hôpital américain et mon cousin à la Croix-Rouge. Ils ont été arrêtés, eux aussi. En apprenant la nouvelle, nous ne lui avons pas accordé beaucoup d'importance : nous savions que mon père, comme mon cousin, ne faisaient pas de politique. Dans le pire des cas, ils risquaient d'être un peu chahutés...

« Comme ils ne revenaient pas, nos médiateurs ont contacté les partis politiques responsables des enlèvements. Cela n'a rien donné. Cela fait 27 ans que nous attendons, et mon père n'est pas revenu ; il fut un temps où nous laissions la porte ouverte pour le moment de son retour... »

Pouvez-vous décrire l'évolution de votre vécu psychologique ?

« Sur le coup de l'événement, on ne pense pas à la façon dont les choses vont évoluer. On pense à l'événement en lui-même ; on n'imagine pas que la situation va durer des années. Il y avait déjà eu des gens enlevés avant mon père ; à ce sujet, nous nous demandions : 'Est-ce normal que ces gens attendent leur fils depuis 10 ans ?' A présent, nous considérons cette attitude comme normale. Je trouve le temps extrêmement long... »

Est-ce que vous établissez un lien entre la disparition et l'incertitude ?

« Durant la première période, nous nous disions qu'à Noël, à Pâques, ils seraient libérés, quelque chose de ce genre-là. Puis l'attente est devenue plus longue et notre espoir a diminué. Tout ce que nous demandons, c'est une trace : s'ils sont morts, nous voulons récupérer leurs dépouilles, rien de plus. »

Savez-vous qui sont les auteurs de cet enlèvement ?

« Non, pas du tout. Jusqu'à présent, nous n'avons rien pu apprendre. Nous ne possédons aucune preuve pour étayer nos soupçons. Parmi ces 40 personnes qui ont été enlevées, toutes ont peut-être eu le même destin, puisque personne n'a jamais eu de leurs nouvelles. »

Après ces 26 ans, quel est le mot qui pourrait résumer votre vécu ?

« Je peux vous dire que l'espoir nous fait vivre. Nous espérons toujours obtenir une information, un détail, une trace, qui nous dirait s'ils sont vivants ou morts. Nous espérons sortir de ce paradoxe, la vie et la mort simultanées, et obtenir la vérité.

« Psychologiquement, je me sens toujours fatiguée. Je pense souvent à eux. Je ressens aussi de la culpabilité, parce que je ne peux rien faire pour les aider ou les faire libérer. »

Est-ce que vous arrivez à exprimer vos sentiments ?

« Je n'arrive pas à mettre des mots sur mes sentiments, mais je pleure beaucoup et souvent. »

Du côté religieux, est-ce que vous faites dire des messes ?

« Nous prions pour nos disparus, mais c'est tout ce que nous pouvons faire : nous n'avons pas de certificat de décès, pour aucun des deux. Leur mort n'a pas été proclamée officiellement.

« Je ne peux donc pas dire que je vis un deuil anticipé ; je suis toujours dans l'espoir qu'ils reviendront. L'espoir me fait vivre. Pourtant, cet espoir diminue à mesure que passent les années. Ma mère dit qu'ils sont morts, que c'est fini. En outre, mon père devrait maintenant avoir 80 ans ; la possibilité qu'il soit mort est plus forte que la possibilité qu'il soit en vie, surtout s'il ne dispose pas d'un minimum de confort.

« À chaque fois que j'entends une histoire d'enlèvement, j'ai de la compassion pour la famille du disparu ; cela ne réanime pas mon propre vécu, mais j'ai, au moins, cette compassion. »

Entretien 6

De Marie, la mère de Dany

Comment avez-vous reçu la nouvelle de la disparition de votre fils ?

« Je n'en ai pas reçu la nouvelle. Je suis d'origine syrienne, et je suis mariée à un Libanais. J'ai eu deux enfants : Pierre et Dany. En 1990, ma mère, qui habitait la Syrie, est tombée malade. Nous sommes allés, en famille, lui rendre visite. Pierre faisait ses études au Canada ; il est venu au Liban pour l'occasion. Dany, autrefois, avait eu des problèmes avec les phalangistes de Hobeika. Nous lui avons conseillé de ne pas venir avec nous en Syrie, mais il a insisté. Il a demandé à Elie Hobeika s'il serait inquiété ; celui-ci lui a assuré que ses hommes ne lui feraient rien. Une fois en Syrie, le soir venu, lui et son frère sont donc allés rendre visite à la famille. Ils ont été arrêtés par les renseignements intérieurs. Dany a été mis dans une voiture et emmené. Pierre est revenu tout seul à la maison.

« J'ai fait beaucoup de visites à des personnalités politiques, mes parents aussi ; nous avons dépensé beaucoup d'argent, mais cela n'a servi à rien. J'ai payé plus de 90 000 €, et cela n'a rien donné. Puis, le médecin de la prison syrienne de Saidnaya m'a fait savoir que Dany y était détenu. En 2006, Dany m'a écrit, par un intermédiaire, qu'il était dans cette prison. Il nous demandait de l'aide.

« Quand mon fils a été enlevé, je suis tombée malade. Durant 7 ans, je suis restée enfermée à la maison, incapable de rien faire. J'ai même eu un cancer, que l'on m'a opéré. »

Est-ce que vous connaissez la raison de l'enlèvement de votre fils ?

« Oui, c'est Elie Hobeika qui l'a fait arrêter. Dany était pour les phalangistes de Gemayel, et il a été dénoncé par Hobeika.

« Avant son enlèvement, Dany dirigeait une mercerie. Quand il a été enlevé, il avait 30 ans et venait de se fiancer. Sa fiancée s'est ensuite mariée avec un autre. Comme je suis une femme divorcée, que je vis seule et que je n'avais que ces deux enfants, Pierre a été obligé de tout quitter au Canada pour venir vivre avec moi. Je suis restée à la maison avec mon beau-père, qui n'a jamais admis mon divorce et a toujours été à mes côtés pour me soutenir et me protéger. »

Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?

« J'ai toujours peur qu'il soit tombé malade, mais au fond de moi, je suis sûre qu'il est encore vivant. J'ai peur de mourir sans le revoir ; je ne suis plus si jeune.

« Une Syrienne qui lui servait d'intermédiaire m'a transmis des informations précises, selon lesquelles il était encore vivant dans les prisons syriennes. »

Est-ce que l'enlèvement ou la disparition ont modifié quelque chose dans votre relation avec le disparu ?

« J'ai toujours le même attachement pour mon fils ; je ne me suis pas séparée de lui. Je pense toujours qu'il va frapper à la porte et rentrer à la maison. Je ne me prépare pas à retrouver la mort, mais à retrouver un fils vivant, jeune, comme je l'ai connu. »

Est-ce que vous pensez que votre fils reviendra avec la mentalité d'un homme de 30 ans, ou celle d'un homme de 50 ans ?

« C'est une autre question... Ce que je sais, c'est qu'il reviendra avec toutes ses capacités mentales, et en bonne santé.

« Certaines de ses habitudes ont sans doute changé. J'ai avancé en âge, et lui aussi. Il y a sans doute eu des changements en lui, surtout s'il a été maltraité ou mal nourri. »

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

« Durant 7 ans, je suis restée enfermée chez moi. Je pleurais tout le temps, j'étais triste en permanence.

« Je ne sais pas comment faire ; je souffre de tristesse profonde, de dépression, mais ça ne m'empêche pas de venir tous les jours à la tente de la Croix-Rouge, de me battre pour ma cause.

« Moi qui ne fumais pas, après l'enlèvement de mon fils, je suis devenue 'accro' à la cigarette. Durant ces 7 années, j'étais si triste que j'ai été jusqu'à porter le deuil.

« Ce n'est pas parce que je pense que mon fils est mort que je porte du noir, c'est parce que mon état d'âme est noir, ma psyché est triste. Je suis habillée de noir parce que je suis malheureuse, parce que je souffre dans mon cœur. Après le retour de Pierre du Canada, j'ai remis, peu à peu, des couleurs. Quand Pierre s'est marié, on a fêté l'événement en famille ; c'est son cousin qui a servi de témoin. Nous attendions toujours le retour de Dany...

« Mon fils est encore vivant : s'il vous plaît, notez cela dans vos écrits !

« Après cette période de 7 ans dont je vous parlais, j'ai commencé à revoir du monde, à faire la cuisine à mon beau-père ; j'ai décidé de retrouver du travail. J'ai vendu des machines pour les usines textiles. Je suis devenue la meilleure commerciale de ma société. A l'heure actuelle, je ne travaille plus. »

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

« Durant ces 7 années, je me suis isolée du monde, mais je n'ai pas eu l'impression que le temps était figé ; peut être que si, mais seulement les premiers mois. »

Est-ce que vous avez pris ou prenez des antidépresseurs ?

« Oui, je prends chaque jour 2 Xanax ; je n'arrive pas à dormir si je ne les prends pas.

« Quand je me réveille le matin, je pense à ma journée, à ce que je dois faire, et j'espère toujours que Dany va venir partager le déjeuner ou le dîner avec nous. L'idée que mon fils va revenir ne m'abandonne jamais. Si je fais de la pâtisserie, je me dis 'Dany aimait ça'... Pierre au un enfant et il l'a nommé Daniel, pour moi, en souvenir de son frère.

« Les Syriens ont accusé mon fils de collaborer avec les Israéliens, ce qui est faux : il passait toutes ses nuits à la maison ; à quel moment aurait-il pu aller en Israël ? Ils l'ont accusé faussement. Les Syriens accusent tous les jeunes de la force libanaise d'avoir été des traîtres et des 'collabos' israéliens.

« Je lis tous les journaux et les revues ; dans un reportage, un journal a prétendu que, selon moi, Dany était mort en 1994, des mauvais traitements. Ailleurs, j'aurais affirmé que mon fils avait été condamné à mort. Je n'ai jamais dit tout cela ! On ne devrait pas écrire de telles choses dans le journal ! Oui, certainement, Dany est passé en jugement, mais a-t-il été condamné à mort ? Non, il a été condamné à l'emprisonnement !

« Lorsque l'on m'offre quelque chose, je dis merci, bien sûr, et j'ajoute toujours 'avec le retour de mon fils Dany'. »

Entretien 7

« Mon mari et mon fils ont été arrêtés par la ‘Phalange du Lion’, la milice du parti baasiste du régime syrien, en sortant du travail. Cela s’est produit au moment de l’invasion de Tripoli, au Nord Liban, par la police syrienne. Ils ont été emmenés à l’autre bout du pays, à l’est du Liban, du côté de la frontière nord de la Syrie ; depuis, ils ne sont pas revenus. J’ai appris entre temps qu’ils avaient été conduits à Baalbek. J’ai mené l’enquête mais depuis 25 ans, je n’en ai eu aucune nouvelle.

« Depuis l’enlèvement de mon mari et de mon fils, je me suis trouvée dans une situation très difficile ; j’avais d’autres enfants à élever, je devais leur assurer un niveau de vie correct. J’ai dû chercher du travail. Cela a été le choc de ma vie. Depuis, je souffre de dépression et de nombreuses douleurs somatiques. Dans notre pays, il n’existe pas de sécurité sociale, il n’y a pas de prestations sociales prévues pour un foyer comme le mien. La préoccupation financière a beaucoup d’importance pour moi. Quand je veux participer à une manifestation pour le retour des disparus, je dois emprunter à des voisins l’argent pour y aller.

« Je ne peux pas dire que la disparition de mon fils compte plus que celle de mon mari ; les deux ont la même importance ; le père est celui qui doit protéger la famille, subvenir aux besoins de ses enfants... »

Avez-vous essayé d’avoir un travail fixe ?

« Malheureusement, je n’ai pas fait assez d’études pour être embauchée à un poste fixe ; j’ai fait de petits travaux temporaires. J’ai souffert de douleurs rhumatismales aiguës, ce qui m’empêchait à chaque fois de conserver mon travail. Cette précarité a contribué à laisser ouvert le vide de la disparition.

« Je suis de confession musulmane. Le Coran dit que le deuil d'un mari doit être porté, et les rituels effectués, durant 4 mois et 2 semaines. Le deuil d'un enfant doit durer 6 mois. Moi, je ne peux pas prétendre avoir fini mon deuil ; il a dépassé depuis longtemps la période prescrite.

« Je n'ai rien appris, sur ce qu'il étaient devenus, qui me permette d'appliquer les préceptes du Coran. Mais mon cas est tout à fait exceptionnel.

Comment interprétez-vous cette injonction paradoxale de présence et d'absence simultanées ?

« Le fou, il ne s'affole pas, il reste en paix. Tandis que nous, nous ne sommes pas apaisés. »

Est-ce que vous vous êtes murée dans le silence, ou bien avez-vous exprimé ce que vous ressentiez ?

« Je suis combative ; j'ai essayé de faire entendre ma voix, j'ai cherché partout, mais mes recherches n'ont pas été fructueuses. Je prétends que mon mari n'a rien fait. Il n'était pas dans la politique, il faisait simplement son métier. Ce n'est pas un procès qui l'a envoyé en prison. Celui qui est condamné à une peine de prison, il peut, un jour ou l'autre, reprendre sa liberté. Pour mon mari et mon fils, je n'en suis pas sûre. »

Qu'est-ce que le fait de manifester, le fait de venir sous la tente, vous apporte ?

« Cela m'apporte de l'espoir, le sentiment d'être solidaire. Je peux partager ce qui m'arrive avec d'autres mères, d'autres femmes qui ont le même vécu que moi. C'est un lieu et un moment de partage. Ici, malgré la différence des communautés, les différences religieuses, on est unies, on fonctionne comme une famille ; on partage les moments de bonheur comme les moments de détresse. »

Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?

« Mise à part la fatigue psychologique, qui est toujours là, depuis la disparition, il y a quelque chose de plus fort que cette détresse : l'espoir des retrouvailles. En tant que croyante, je crois que le travail libère ; ma lutte sera récompensée par le retour de mes enfants, Dieu y pourvoira...

« L'effet du choc, lui, est toujours le même. Je ne peux pas dire qu'il a diminué avec le temps, mais c'est l'espoir qui me fait vivre. Je garde espoir qu'ils reviennent, un jour, tous les deux. L'enlèvement est un acte contraire à la religion, aux droits de l'homme. Dieu ne le tolère pas. Il punira ceux qui ont enlevé mon fils ; la preuve : regardez ce qui se passe en Syrie... »

Entretien 8

« Mon fils était dans l'armée libanaise ; il a été enlevé en octobre 1989, au moment des affrontements entre le général Aoun et les Syriens. Ce fils était le cadet, et il était notre soutien de famille. 10 ans après sa disparition, il a été déclaré mort par l'armée libanaise. Nous avons signé l'attestation pour pouvoir continuer à toucher sa solde. Cela a été très douloureux. Nous avons continué à placer sa solde sur un compte en banque, en nous disant qu'un jour, il reviendrait et disposerait de cet argent. L'idée de sa mort ne me traverse même pas l'esprit. J'ai toujours l'espoir qu'il revienne un jour, et de le revoir avant de mourir. En tant que chrétienne, je devrais effectuer des rituels pour sa mort : la messe, etc. Je n'ai rien fait de tout cela, car je n'ai jamais vu sa dépouille. Je continue à croire qu'il va revenir. »

Est-ce que vous avez obtenu des informations sur l'enlèvement de votre fils ?

« Nous avons appris qu'il avait été enlevé par la milice chiite libanaise AMAL, qui collaborait avec les Syriens. C'est AMAL qui a livré mon fils aux Syriens. Mais depuis, nous n'avons plus reçu d'informations précises et claires. »

Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?

« Pas du tout ; la vie continue. Le temps est très puissant, il faut accepter son passage. Cela ne veut pourtant pas dire que j'ai oublié mon fils ; je pense à lui. Si je suis invitée à une fête, je pense à lui ; si je vais à un enterrement, je pense à lui ; il est comme une ombre qui m'accompagne chaque jour. »

Qu'est-ce que le fait de manifester, le fait de venir sous la tente, vous apporte ?

« Je poursuis ma mission d'enquête sur le destin de mon fils. La tente m'aide à ne pas devenir aliénée. Ici, je partage avec les autres les souffrances et le bonheur. La vie et l'espoir vont de pair ; j'espère et je souhaite toujours son retour.

« La milice chiite AMAL est dirigée par celui qui est devenu premier ministre du parlement libanais, Nabih Berri. Elle est désormais un important parti politique. A l'époque, j'avais rencontré Nabih Berri et lui avais demandé qu'il m'aide à retrouver mon fils. Il m'a préparé un document comportant cette phrase : 'J'autorise Madame X à voir son fils, s'il est encore en vie ». Je suis allée à l'endroit indiqué. Le responsable m'a dit que mon fils avait été livré aux Syriens. » (Nous sommes donc ici dans le cas d'un enlèvement composé entre milices chiites et Syriens.)

« Il est toujours dans les prisons syriennes, dans la prison du cheikh Hassan. J'en ai eu la preuve par une lettre qu'il a rédigée et qui m'est parvenue il y a 7 ans. Je garde espoir. »

Les besoins des familles

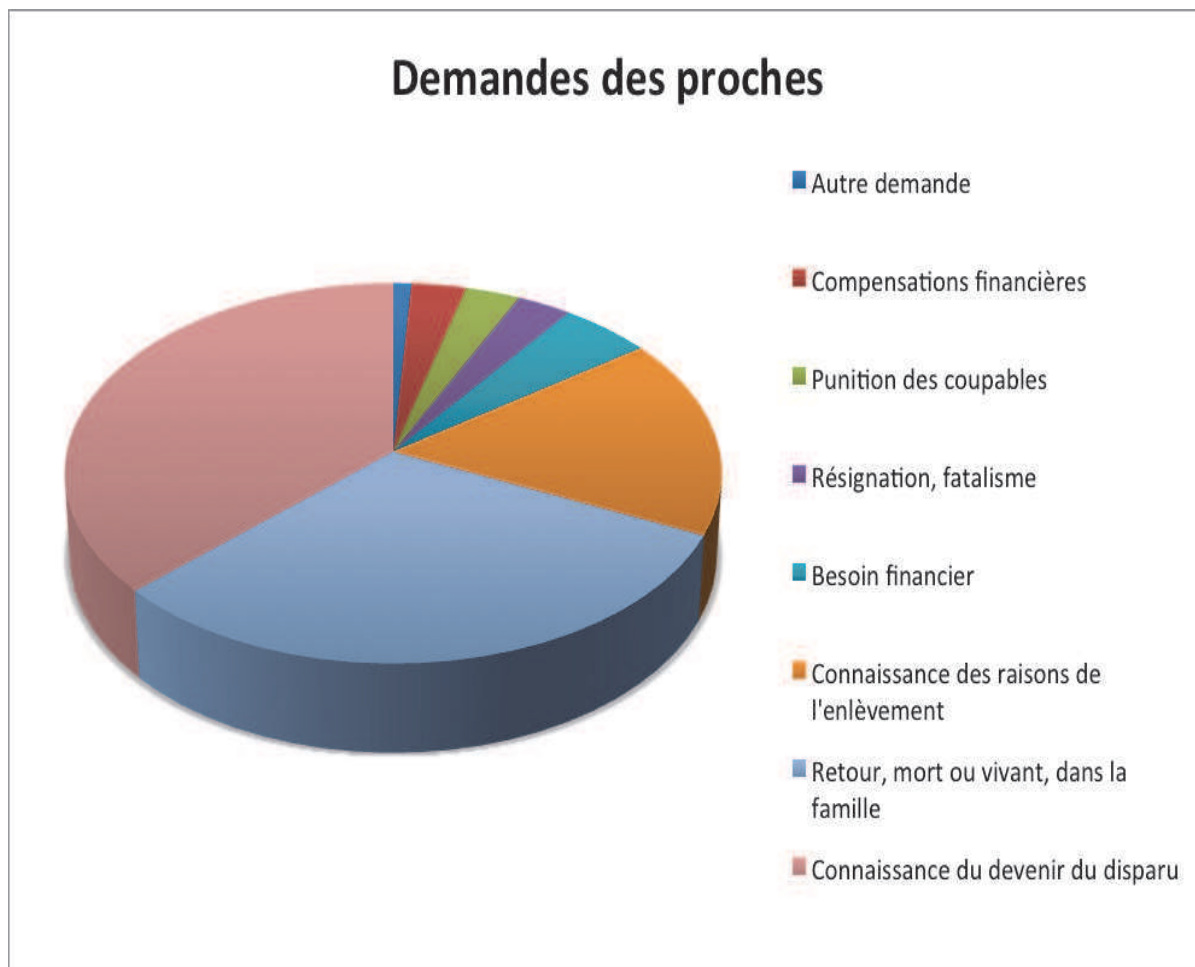
(Traduction du fascicule *Evaluation des besoins des familles des personnes disparues en raison des conflits armés au Liban depuis 1975*, Croix-Rouge internationale, pp.11 à 19.

NB : l'étude n'a pas pris en considération le niveau économique, la classe sociale des interviewées.)

La problématique principale que ces familles affrontent est la disparition de leur fils, et les troubles psychologiques issus du besoin de dépasser le doute continu concernant son devenir. Ceci semble marquant, surtout à cause de la longue période écoulée depuis les disparitions. Le point culminant des disparitions s'est situé dans les années 1975-80, c'est-à-dire il y a à peu près 35 ans ; aujourd'hui, ces familles souffrent toujours de problèmes psychologiques, affectifs, dans leur société et dans leur milieu, ce qui prouve leur incapacité à faire le deuil, sans réponses claires et précises concernant le devenir des disparus.

16% des disparus étaient des combattants de l'armée et des milices, les autres étant des civils.

Les besoins exprimés par les proches des disparus se répartissent ainsi :



4. Principaux résultats

1.4 Le besoin de la vérité

Tandis que les familiers d'une personne morte dans des conditions normales peuvent faire le deuil et reconstruire leur vie, souvent, l'entourage des disparus n'arrive pas à mettre fin à sa souffrance et à sa douleur psychologique. Habituellement, les proches des disparus résistent par tous les moyens, tant qu'ils n'ont pas de preuves claires de mort de leur proche ou même de sa mort probable.

Les proches de ces disparus continuent à vivre dans un état de confusion, ne sachant pas quoi faire pour eux. Cette incapacité à savoir quoi faire marque leur vie personnelle. L'étude démontre que plus de 38% des proches de disparus considèrent que celui-ci est encore en vie, et 39% sont incertains de son devenir. Seuls 23% d'entre eux considèrent qu'il est mort. Tout

en admettant que la probabilité de sa mort est élevée, ils ne perdent pas l'espoir de le revoir en vie. Lorsqu'ils croient à sa mort, cette conviction est liée à des informations parfois très secrètes mais précises, même difficiles à prouver, sur la mort du disparu.

Nous tenons à préciser que 97% environ des proches avec lesquels nous avons réalisé des entretiens, ont fait des recherches depuis l'annonce de la disparition. Seules 10 familles n'ont fait aucune recherche. Ceci était dû, soit à des menaces sur leur sécurité, soit à la difficulté de savoir par où commencer et quoi faire.

Souvent, la recherche du disparu a signifié la dépense d'énormes sommes d'argent, et beaucoup de temps passé en déplacements, entre autres vers la Syrie. L'étude a montré que ces proches ont été parfois victimes d'escrocs, qui leur ont fait miroiter des informations qu'ils ne possédaient pas.

46% des proches poursuivent leurs recherches et n'ont pas baissé les bras.

Certaines familles ont abandonné leurs recherches, soit par renoncement à l'espoir de trouver le disparu par elles-mêmes, soit par la survenue d'autres problèmes, principalement de santé.

A la question : « de quoi auriez-vous besoin s'il s'avérait que votre proche était mort ? », 60% ont répondu par le besoin de voir la dépouille et de faire un test ADN. Ceci nécessite de définir la position des fosses communes, d'exhumer les corps, avant d'effectuer le test ADN. 75% des proches estiment que l'essentiel est pour eux de connaître la position des fosses communes, ou la localisation du corps. 70% des proches ont précisé qu'il était indispensable et primordial de récupérer le corps, peu importe son état, ceci pour des raisons à la fois psychologiques et religieuses. Il est possible de conclure, d'après ces résultats, que les informations précises sur le devenir des disparus, sur leur lieu d'inhumation, ont une grande importance pour les familles.

2.4 Les besoins psychologiques et affectifs

Les entretiens réalisés ont montré la souffrance des familles sur le plan psychologique et affectif. Leur description des difficultés et des progrès réalisés pour surmonter les problèmes dus à l'enlèvement, leur façon de supporter la disparition, a été choquante et très touchante. De 60 à 85% des personnes interrogées ont fait état de maux de tête, de troubles du sommeil, d'anxiété et d'une nervosité exacerbée. Souvent, ils se fatiguent facilement, et restent hermétiques à la joie ambiante. Ils estiment que leur souffrance est liée directement à l'ignorance du devenir du disparu.

Les filles, les sœurs, les frères des disparus considèrent que cette tristesse profonde est la cause du décès des parents, lorsqu'ils sont morts sans savoir ce qui était arrivé à l'enfant disparu. Pour 60% de l'échantillon, la relation avec la famille et l'entourage n'a pas changé. Une minorité parle de problèmes relationnels avec certains membres de la famille, voisins, collègues de travail ou autre, problèmes durables, qui ne se résolvent pas. Ils mettent en cause leur solitude face à leur responsabilité, à leur quête de la vérité, leurs doutes sur le comportement à adopter, le sentiment de dépression lié au passage du temps, des sentiments de mélancolie et de désespoir.

Les proches rangent leurs sentiments négatifs en 4 catégories :

- la méfiance envers l'autre ;
- le sentiment de culpabilité ;
- l'endurcissement, la déshumanisation ;
- la tristesse.

On peut en conclure que ces proches souffrent d'être isolés par certains membres de la famille ou de la communauté, perdent leur activité ou leur intérêt pour la vie sociale, ou tout cela à la fois.

A noter que les épouses des disparus ont rencontré le problème particulier de gérer et prendre en charge le foyer, leur statut flottant entre « épouse » ou « veuve ». Elles souffrent d'une mise à l'écart de la société ou d'un manque de respect. Le fait de devoir élever leurs enfants a diminué d'autant le temps consacré à la recherche du disparu.

On note que les proches considèrent les rituels et certaines prières comme le meilleur recours, et comme un soulagement.

Ils formulent leurs problèmes personnels, non pas avec les seuls membres de la famille, mais avec l'entourage. 80% affirment discuter des questions sur le disparu avec les seuls membres de la famille. Le proche n'a pas envie d'évoquer ce sujet intime en dehors du cadre familial.

Les proches n'ont pas exprimé d'une façon claire et directe leur besoin d'un soutien psychologique ou d'une assistance sociale, mais les résultats de l'étude ont montré leur besoin de ce genre de soutien.

3.4 Les besoins matériels et financiers

(Résumé) Dans beaucoup de foyers, le disparu était le soutien de famille. D'après l'étude, la moitié des disparus étaient mariés. 62% d'entre eux avaient un travail au moment de leur disparition. Le problème financier est dû au statut spécial des disparus : comme il n'y a pas de certificat de décès, la transmission des biens est impossible.

ANNEXE II :
POEMES ET LETTRES

Les paragraphes qui suivent reprennent la présentation de l'ouvrage *Et je me suis dit « je t'écris »...*, publié par le Comité international de la Croix-Rouge (ICRC) en août 2013. L'auteur de cette présentation est Fabrizio Carboni, président de l'Association internationale de la Croix-Rouge au Liban :

Plus de 900 familles de disparus de guerre ont participé au présent projet ; il a permis à ces familles d'exprimer leurs espoirs et leurs divers sentiments. Le livre paraît après des années de vie, pour elles, dans le « vide psychologique » causé par la disparition des proches. Jusqu'à présent, ces familles demeuraient dans un état de perplexité et restaient dispersées sur le territoire. Le projet a permis de collecter à peu près 100 lettres ; ces écrits prennent la forme de récits en prose, ou de poésie. Ils reflètent des sentiments qui balancent entre tristesse, souffrance et une nostalgie toujours vivace.

L'ONG de la Croix-Rouge a à cœur le problème des disparus et de leurs familles, et soutient celles-ci, par tous les moyens, dans leurs recherches sur le destin de leurs proches. A partir du mois d'avril 2012, le Comité international de la Croix-Rouge a commencé à regrouper, dans toutes les régions libanaises, les informations sur les personnes disparues et sur les circonstances de leur disparition. Dans le futur, ces dossiers seront transférés à un organisme national qui sera chargé, d'une façon ou d'une autre, d'y répondre. Le Comité veut, avec la publication de ce petit livre, rafraîchir la mémoire du peuple libanais et lui rappeler que des familles sont toujours en souffrance aujourd'hui, malgré l'amnistie qui a été signée en 1990 et qui a « mis fin » à la guerre civile libanaise.

A noter qu'il existe aussi une étude portant sur l'évaluation des besoins des familles des disparus suite aux conflits armés au Liban depuis 1975. Il en ressort, par importance décroissante, des besoins :

- *de vérité ;*
- *psychologiques et affectifs ;*
- *matériels (financiers) ;*
- *juridiques et administratifs ;*
- *judiciaires (notamment pour la détermination d'un statut des familles).*

Bien entendu, tous les textes de ce livre sont anonymes, leurs auteurs n'étant identifiés que par un prénom. Néanmoins, il a été possible de rapprocher les auteurs de certains textes, et les personnes qui ont accepté de se prêter aux entretiens ayant eu lieu en 2012. Les mères, épouses, filles et fils les plus actifs du mouvement de reconnaissance, participent en effet à toutes ces initiatives. A cela s'ajoute qu'il a été possible d'accéder aux dossiers de l'I.C.R.C.

Concernant le choix des textes, nous avons retenu, pour ne pas citer le fascicule dans son ensemble, que les courriers adressés par des parents à leurs enfants disparus.

Ledit fascicule n'a été publié qu'en langue arabe, et nous avons personnellement assuré la traduction en français des extraits ci-après.

1) De Nouahd à son fils Joseph

« La cloche de la porte a sonné »

La cloche de la porte a sonné.

Mon cœur a bondi de joie.

À cause du regret de ta disparition, j'avais cessé de vieillir.

Elle m'avait vidée de mes larmes,

Et puis tu m'as réveillée

De la fixité de l'attente.

Mon sang a brûlé, et j'ai oublié les épines du chagrin

Mon fils est revenu !

Et à son retour, la vitre de la souffrance s'est brisée.

*

La cloche de la porte a sonné.

En un instant,

Elle s'est coulée dans ma pensée,

Dans cet album d'images.

Ces images que j'ai rassemblées à mon idée,

Que j'ai tracées de toi avec le pinceau de mon imaginaire,

Jour après jour,

Témoins de tes années qui passent.

Les soucis se sont multipliés,

Et se sont gravés dans mon cœur.

Je verrai peut-être

Mon fils revenir

Et à son retour,

L'énigme de son absence sera résolue.

*

J'ai ouvert les deux battants de la porte

Pour élargir l'horizon,

Pour te serrer contre moi,

Comme si mes bras étaient devenus tes bras,

Pour oublier ce qui a été

Et embrasser ces deux yeux...

Mais encore une fois, je n'ai trouvé personne, sur le seuil, devant moi...

Est-ce que ce sont mes yeux qui ne voient pas ?

Ou bien la cloche de la porte n'a sonné que dans mes rêves ?

Des rêves comme celui-ci, elles sont des milliers à les partager,

Elles s'accrochent toutes à la même illusion.

Les familles ne savent pas ce qui s'est passé

Pour la personne disparue, pour la personne enlevée.

Elles vivent toutes le même chagrin.

Elles se demandent ce que veut dire « justice »,

Et ce que vaut encore l'être humain.

Leur cœur, dans leur poitrine, se brise,

Et elles n'ont pas de réponses.

*

L'espace d'un instant,

La cloche de la porte a sonné ;

Une sonnerie qui n'avait pas de son.

Je l'ai entendue dans mon âme

Un bruit comme si c'était la mort qui sonnait,

Comme si elle venait interrompre ce temps où je vivais sans vivre,

Ces années de ma vie qui ont été perdues ;

Mais mon fils n'est pas revenu.

*

L'ombre de la mort est arrivée avant lui,

Avant que je trouve le remède pour soigner mes blessures,

Le remède pour rappeler le souffle entre mes côtes,

Pour corriger le sens de ma vie.

Toi, la mort, tu es arrivée chez moi la première ;

Mais lui, viendra-t-il, après toi ?

Après un enlèvement vieux de 30 ans,

Il demandera « Où trouverai-je une vie,

Pour remplacer celle que j'ai perdue en captivité ? »

*

On dit que la mort est plus supportable que le manque,

Mais j'ai préféré, mon fils

Passer ma vie dans l'attente

Ne changer aucune lettre à mon destin,

Et mourir en pensant

Que tu es dans un lieu, dans un coin abandonné,

Attendant de faire la fête et de goûter la liberté retrouvée.

*

Si tu viens demain

Après que mon cœur se sera éteint,

Ce qui restera de moi se réjouira dans le cercueil,

Et la paix descendra dans mon âme.

Voici ce que je te dis pour conclure ces mots et fermer tous les rêves :

Si tu marches vers la plaine,

Cherche les traces de mon chemin.

Reste, à l'heure du crépuscule,

Pour écouter, sous les lauriers

Le petit chuchotement de leurs feuilles.

Tu entendras le souffle de mes soupirs.

Tu resteras jusqu'à l'aube pour marcher au bord de la rivière.

Son eau qui brille comme le cristal

A emporté avec elle, vers la mer,

La dernière larme de mes larmes.

2) De Nouhad à son fils Ayman

J'écris parce que je suis sûre que tu vas me lire. Je saigne parce que je suis sûre que tu vas mal. Je t'appelle parce que je suis sûre que tu m'entends. J'agite mon mouchoir en signe d'adieu, et j'étouffe d'être séparée de toi, car je suis sûre que tu me vois. Je coule et, du plus profond où j'ai coulé, je te tends la main, car je suis sûre que tu me jetteras la bouée de la vie ; je rêve de voyager vers toi car je suis sûre que tu m'attends. Oui, Ayman, tu me manques beaucoup.

Très rares sont mes rêves, mon fils ; le temps de ton absence est avare de rêves. Je n'ai pas le bonheur de te voir, de sentir que ton odeur entre dans mon sang et va jusqu'à mon cœur, ce cœur qui brûle du manque de toi. Mon besoin de toi est aussi grand qu'il y a d'espace entre nous.

Comme si j'étais un nuage, j'ai traversé les nuages de l'espoir.

J'ai traversé mon ciel et j'ai respiré, par ton ombre, mon espoir.

Et j'ai rêvé de toi ;

Et avec toi,

J'ai oublié le jour,

J'ai oublié que chaque jour signifie que le temps s'écoule.

J'ai oublié que les nuages passent,

J'ai cessé de rêver à l'éclat du jour.

J'ai laissé mon rêve pleurer, comme un malade qui espère le repos.

Avec mon cœur, mes espoirs se sont cachés du ciel, sous les nuages,

Mes yeux avides ont regardé l'horizon et ont cherché à dissiper le voile du brouillard.

Ils n'ont vu que la chaleur et le vide du désert,

Et le chagrin des mères qui ont perdu leur fils,

Le chagrin des impossibles retrouvailles avec le fils mort.

Les larmes nées de ta disparition faisaient comme une rivière.

Tristesse et souffrance,

Destin de fatigue,

Souffrance et chagrin, et ce destin

Qui a jeté sur nous l'absence, froide et écrasante.

Après que les liens de sang nous ont fait vivre,

Ils nous ont rendu la séparation plus terrible.

Ils m'obligent à penser à ton ombre.

La prière est ma dernière défense.

Mais malgré l'amour, mon espoir ne me laisse pas vivre en paix,

Ne me permet pas de te revoir.

Ayman, mon fils, tu restes toujours dans mon cœur.

3) Récit de Ghadibe pour son fils Khaled

Le cri de chagrin d'une mère

Tu vas t'endormir pour une longue nuit,

Et moi, comment je vais dormir,

Habitée que je suis par ce cri trop fort pour moi ?

Pleurer me fatigue,

J'ai perdu mon fils,

Mon corps ressemble à un corps malade.

Moi, je suis mère et j'ai perdu un fils.

Avec ce cœur qui bat sombrement,

Son souvenir continuera à circuler dans mes veines

Pour toute ma vie ;

Rien ne pourra se substituer à lui.

J'ai perdu notre cher fils durant la guerre.

Je n'ai pas su s'il était retenu en otage

Ou bien mort, ou

Dans une prison, détenu, innocent,

Où s'il repose dans les bois, assassiné.

Le début de la guerre nous a tous frappés,

Tout comme ce 5 du lourd mois de mars

Où la disparition de mon fils

M'a fait perdre la tête

Et a teinté mes cheveux de gris.

4) De Amina à son fils Ahmed

J'habite au bord de la mer,

Les vagues m'ont construit une grande maison.

La prison, pour moi, n'est qu'un matelas

Et les menottes, pour moi, sont des bracelets.

Plantez des fleurs, vous, jardiniers, à l'entrée de la maison.

Mon fils aimé est parti.

Le feu ne s'éteint pas dans mon cœur.

5) De Hamda à ses deux enfants, Hassan et Abd

Mon cœur trempe un pinceau dans mes larmes.

Il dessine, pour mes enfants chéris, les plus belles lignes.

Mes chers enfants, si l'on vous demande une preuve officielle de mon amour, j'offrirai la moitié de ma vie.

Mes chers enfants, j'ai perdu le chemin de ma vie ;

On m'a défendu d'aller vous voir et de me montrer à vous.

Je suis perdue entre le soleil et l'ombre.

Je ne distingue plus, mes chers enfants, l'aube du crépuscule.

6) De Jamil à son fils Hassan

(NB : les rimes du poème original sont croisées.)

Je rêvais de te voir grandir, et de partager tes succès. Mais l'attente infinie a eu raison de mes larmes, et de mes soupirs pour ton retour...

Les années ont passé et toujours, tu m'habites.

Je voudrais tant te voir, même une fraction de seconde.

Le seuil de la maison attend ta venue.

On nous a retiré le plaisir d'admirer ta prestance.

Ton ombre même, dans mes pensées n'est plus qu'un souvenir,

Et l'écho de ta voix reste la plus belle des musiques.

Je te voyais, enfant, te distinguer des autres,

Tu parlais bien, tu avais du caractère et de la classe

Tu étais entier et persévérant.

Tu rêvais d'avenir, tu avais de grands espoirs.

Je te voyais déjà, à la fleur de ta jeunesse, dessiner ton chemin.

Tu aimais réussir et tu étais amoureux de la liberté.

Je t'ai vu soldat, résistant, commando,

Prêt à donner sa vie pour le pays du cèdre.

Je t'ai vu aimable, bon, attentionné,

Charitable, avec de l'amour-propre et de la tendresse.

Je t'ai vu, en rêve, comme le marié de la maison.

À côté de toi se tenait une femme, plus belle encore que la plus belle femme du monde.

Je t'ai vu, mais je n'ai pas vu ce destin qui t'a, avec ses mains magiques, enlevé à nous.

Je n'ai pas rêvé, mon fils, que tu te fasses enlever,

Que je n'aie plus de tes nouvelles,

Que je ne sente plus ce que tu ressentais.

Ils t'ont enlevé à nous, ils nous ont pris nos secrets,

Toi qui n'es coupable de rien, toi qui ne te battais que dans les troupes régulières.

Tu n'imagines pas combien de nuits j'ai passées en attendant de tes nouvelles.

À force de pleurer, mes yeux n'ont plus de larmes.

Aujourd'hui ton père est devenu vieux ;

Il rêve que tu reviennes avant l'heure de sa mort.

Si tu reviens plus tard, et que je sois, déjà, morte de chagrin,

Va visiter ma tombe et pleure sur moi.

J'ai rêvé de tout pour toi, mais je n'ai jamais rêvé ce cauchemar d'être arraché de toi.

Pour quelle cause militaient ceux qui t'ont enlevé ?

Je ne veux pas le savoir ; je n'accuserai personne.

7) D'une mère et de toute la famille, pour les quatre enfants Ibrahim, Aziz, Ahmed et Mansour

Des années ont passé et j'attends encore. C'est mon cœur lui-même qui raconte leur absence. Depuis 30 ans, je n'ai pas arrêté de pleurer. L'espoir ne s'est pas apaisé. Il palpite toujours, en moi, pour leur retour. J'attends mes quatre enfants, Ibrahim, Aziz, Ahmed et Mansour. Ils me manquent tellement, je souffre tellement de l'amertume de leur absence...

Il n'y a pas une porte à laquelle je n'aie frappé. Je n'ai pas tenu une main sans l'embrasser. J'ai supplié que l'on m'aide, que l'on me donne même la plus petite information pour me soulager et pour guérir mon cœur malade de leur absence. Mais hélas, je ne recevais aucune réponse. Le sol des administrations est devenu, été comme hiver, mon matelas. Je n'ai jamais cessé de chercher ces quatre enfants qui sont sortis de moi. Où sont-ils ? Je pose la question à tous les gens de bien de ce monde.

Qui peut imaginer qu'on retire, à une mère, ses quatre enfants, de ses bras et devant ses yeux ? Ils m'ont tuée ce jour-là, ignorant mes prières et mes pleurs.

J'ai gardé un peigne, un paquet de cigarettes périmées, quelques affaires qui me rappellent mes enfants. Le soir, quand quelqu'un frappe chez nous, je ne permets à personne d'ouvrir la porte. Si ce sont eux, je veux être la première à les accueillir. Trente ans sont passés, et je vis encore dans l'espoir de leur proche retour. Trente ans sont passés et, au lieu de fermer les yeux, la nuit, je regarde la porte. Je m'en remets au Destin, espérant que l'un d'entre eux me revienne. C'est tellement difficile à vivre : j'ai perdu mes quatre enfants et je suis toujours habillée en noir. En 1948, j'ai été arrachée de mon pays, la Palestine ; mais cela ne suffisait pas : au Liban, on m'a aussi arraché mes enfants.

8) De Myriam à son fils Maher

Cher Maher,

Hélas, mille fois hélas, Maher, tu es parti et tu n'as pas donné d'adresse. Tu m'as laissée marcher partout à ta recherche. Et voilà qu'aujourd'hui, j'ai trouvé pour moi-même un refuge. J'en avais besoin, comme en aurait besoin toute personne triste, souffrante et fuyante. Mon fils Maher, tu m'as déplacée d'un état de joie à un état de malheur, des projets d'avenir à la confusion. Maher, tu as fait de moi une de ces mères de héros qui ont combattu pour leur pays. C'est là un titre de gloire, mais une gloire blessée, que je porte avec fatigue. Maher, est-ce que tu te trouves au ciel, est-ce que tu te trouves sous terre ? Si vraiment tu es là-dessous, parmi les héros de la guerre, dans une terre que vous avez baignée de votre sang, alors oui, tu es enterré au bon endroit.

Ta mère Myriam

9) De Marie à son fils Dany, le disparu

Je suis triste, je sens que je vieillis et que je n'arriverai pas à voir mon fils. Je ne suis plus une enfant, moi : j'ai 84 ans, et cela fait 21 ans que je souffre pour mon fils. Je demande, aux personnes qui liront cette lettre, qu'elles nous aident à retrouver nos enfants. Nous sommes tout proches de nos tombes. Nous attendons la mort. Que Dieu attendrisse les responsables de nos chagrins, qu'il les pousse à penser à nous...

Il y a tant de mères qui attendent leurs enfants. Je ne dors pas la nuit, mais mon esprit est si las... Je veux voir mon fils, et puis Dieu pourra m'emporter. Il y a tant de personnes qui sont passées ici, à l'antenne des Nations Unies, et qui ont fait des reportages sur nous. Elles ont réalisé des entretiens avec nous, elles nous ont posé des questions ; mais personne ne nous a donné de réponses. Je veux voir mon fils ; son père est malade. Je sais, moi, que mon fils est vivant, qu'il viendra avant que je meure. Cela fait 21 ans que nous restons figés. Il y a de quoi pleurer et rire à la fois : Allons-nous en perdre la raison ? Nous savons où nous sommes, mais eux, où est-ce qu'ils sont ? On a appelé le fils de son frère avec son prénom ; ce fils de son frère, qui l'attend pour devenir son filleul. Je le demande à chaque personne de ce monde, si elle a un cœur, si elle a une conscience, si elle pense à nous : qu'elle nous aide à revoir nos enfants avant notre mort. Je suis si malheureuse... Dany m'appelait « maman » et je lui répliquais « je t'aime à mourir ». Il me répondait « non, c'est moi qui t'aime à mourir » ; mais il semble bien que je serai enterrée sans lui. Chaque jour, je prie pour qu'il revienne, et je demande à Dieu de ne pas devenir folle.

Marie

10) De Khadija à son fils Mustapha

Voici la supplique d'une mère qui a perdu son fils en 1982. Elle compte sur tous ceux qui peuvent comprendre la douleur au cœur d'une mère. J'ai perdu mon fils à la fleur de sa jeunesse, alors qu'il avait à peine 20 ans, le jour du massacre de Sabra et Chatila. Je suis toujours débordante d'espoir. Je compte les jours et les années, mais je n'ai toujours pas abandonné l'espoir. J'ai perdu toutes mes forces, épuisée d'avoir appelé mon fils et d'implorer ceux qui pourraient savoir quelque chose de lui. Je supplie ainsi quiconque pourrait m'en donner des nouvelles ; je n'ai plus la force de faire des recherches, maintenant que la douleur m'a lentement changée en statue. J'en appelle à votre conscience, vous qui avez une conscience : une mère demande au monde civilisé, à l'humanité, au nom de chaque mère, elle demande à savoir ce qu'il est arrivé à son fils.

11) De Marie à son fils Georges

Georges, un jeune homme de 23 ans, a quitté sa maison le vendredi matin du 30 décembre 1983, pour se rendre à Beyrouth ouest. Il avait promis que ce serait son dernier déplacement et, vraiment, ça a été le dernier. Lui qui aimait la vie, qui donnait sans attente de retour, il n'a trouvé personne ; personne pour l'aider à rejoindre sa mère, ses deux sœurs et tous ceux qui l'attendent sans perdre espoir.

Peut-être reviendra-t-il ? Alors, il apaisera les brûlures de cette mère qui refuse encore de le voir comme un martyr. Sa mère, malgré ces longues années, garde l'espoir et la croyance, qui sont les deux piliers de sa vie. Où est-il, ce fils, aujourd'hui ?

12) De Georgette à Toni

À mon cher fils Toni, que je n'oublie pas une minute.

Où es-tu, ma vie, mon fils cher à mon cœur ? Pourquoi t'ont-ils enlevé, mon fils ? Pourquoi m'ont-ils privée de toi ? Toi qui n'avais que 16 ans, qu'est-ce que tu as bien pu faire ? Pourquoi t'ont-ils battu, pourquoi t'ont-ils fait souffrir sans que tu puisses te défendre ? Tu n'avais ni avocat pour te sauver, ni ta mère pour te visiter. J'aurais souhaité qu'ils me fassent souffrir à ta place. J'espère te voir avant ma mort, Toni, même pour une minute. Ta mère est devenue comme folle, elle ne se reposait pas une minute, et elle tournait dans les rues à ta recherche. Je vis avec l'espoir que tu vas revenir, que je te prendrai dans mes bras et que je sentirai ton odeur. Je dois rêver : comment se peut-il qu'une mère soit en vie, et que son fils ait disparu ? Comment se peut-il que je mange, et que toi, tu aies faim ? Mon cher fils, j'en

suis sûre, Dieu et la sainte Vierge me permettront bientôt de te revoir ; je te prendrai, encore une fois, dans mes bras avant ma mort. Ta mère souffrante, qui ne t'oublie pas une seconde.

14) De Souad à son fils Saad

Les yeux figés, le regard perdu, j'observe le ciel, si loin, comme si c'était un écran de cinéma géant. Je vois devant moi des passages, des moments qui m'emportent, de mon présent, vers un passé lointain dont j'ai souvent senti l'odeur...

Quand j'ai appris que j'étais enceinte de lui, mon cœur a battu à mille coups par minute. Durant le temps de la grossesse, je me préparais à le rencontrer, tout en sachant que cet instant serait bien difficile. Aujourd'hui encore, je m'en souviens, et j'entends les éclats de ma voix durant l'accouchement.

Mes sœurs, auprès de moi, tentaient de m'apaiser, mais rien ne m'apaisait, sinon l'idée que le moment de le rencontrer, de le prendre contre ma poitrine, était arrivé. Et voilà Saadeldin qui arrive, tandis que je suis à bout de forces. Le voilà en train de pleurer sur ma poitrine, lui, ce petit morceau de chair rouge. Je l'ai pris contre moi, je l'ai senti et j'ai promis, devant lui, devant Dieu, de l'élever, de le protéger et de l'aider jusqu'à ce que ses os soient durs, jusqu'à ce qu'il soit adulte. J'ai promis de l'aimer jusqu'à ce que je meure.

J'ai vu, de mes yeux, les premiers jours de son enfance, et j'ai senti la joie de l'emmener, au commencement, à l'école. J'ai senti la joie, au collège, le jour de sa remise de diplôme. J'étais heureuse de te voir grandir, de te voir réussir tes études, et d'avoir bientôt rempli ma promesse.

Mais voilà que je ne vois plus, je n'entends plus si je suis dans le rêve ou dans la réalité ? À cause de toutes les voix autour de moi, je ne comprends plus rien ; oui, crois-moi, je ne comprends plus rien. Je reconnais la porte de la maison, je sais que ce sont mes voisins, mes frères, mais je ne sais pas pourquoi ils pleurent, je ne sais pas pourquoi ils me regardent comme ça ; ils disent que Saadeldin a été enlevé devant chez lui : qu'est-ce que cela

signifie ? Mes extrémités se sont figées, mes yeux ont mouillé les lignes de mon visage, mon cœur a battu à mille coups par minute, mes lèvres ont tremblé, et ma force s'en est allée ; puis je me reprends, je rassemble les forces qui me restent, et je crie de toute ma voix : « Saadeldin ! » Cette voix, ce cri impressionne tout le monde.

Me voici, aujourd'hui, les cheveux poivre et sel et les rides plus marquées. Je vis encore sur l'espoir de te prendre dans mes bras. Je l'avoue, pour ta défense : je ne suis pas responsable de l'arrêt de tes études ; je n'ai jamais oublié la promesse du jour de ta naissance. Mon Dieu, mon Dieu, je n'ai pas trouvé le moyen de savoir si tu es mort, Saad, ou vivant. Je demande à Dieu qu'il nous réunisse ; car personne ne peut se mettre à ma place ; personne ne peut sentir ce qui se passe en moi.

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
NDP 1 : « À noter que les mères se présentent par le nom de leur fils aîné, qui peut ne pas être le disparu. »	Mettre en avant le disparu à la place de sa propre identité ? Incertitude : disparu ou non ?	E n°1	Séparation non symbolisée ; usage ou non du paradoxe E3-1
Mon fils « est toujours dans les prisons syriennes » « si mon fils est mort »	Affirmation, alors qu'elle n'en sait rien. Le « mensonge » est si intégré qu'il devient un fait objectif.	E n°1	Dénégation CM-1
La narratrice trouve incompréhensible que (...) l'action judiciaire a été menée par les Syriens.	Position face à l'abus de pouvoir : ni révolte, ni acceptation, interrogation, pas de tentative de comprendre.	E n°1	Attente passive ; glissement entre position subjective et victimaire A2-4
« il existe toujours un lien, qui n'a pas été coupé »	Peur de l'oubli, de la perte définitive ; d'être castrée du fils Relation ombilicale Fusion Coupure = mutilation = vécue/vie de la culpabilité.	E n°1	Culpabilité (présence/absence de coupure) B1-1 : fin à réalisation magique de désir // E3-1 + E1-4
un lien pas coupé	Réponse fantasmée du disparu.	E n°1	B1-1 + E1-4
Est-ce que vous pensez que votre fils est mort ? « Oui ; non. »	Contradiction : "- Doute, incertitude ; "- Dénéi de la mort // clivage du moi, refoulement = déplacement de l'anxiété.	E n°1	Processus paradoxal A2-3 + A3-2 B2-3 + CM-3 + E4-2 + CL-4 + A3-1 + B3-1
« Dans le dernier rêve, il me regardait et il s'enfuyait loin de moi en	Culpabilisation :	E n°1	Fonction du rêve et séparation

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
courant »	Croyance inconsciente que la faute est maternelle		B2-3, B3-1, CN-1, CN-4, CM-3 A2-1
« en courant »	le disparu est dans une attitude dynamique, alors qu'il est plus probablement statique (mort ou en cellule) Déni de la mort	E n°1	Fonction du rêve et séparation A2-1 + CL-4 + B2-1
« il me regardait et il s'enfuyait loin de moi en courant ; et moi, je m'automutilais ».	Automutilation : - due à la culpabilisation familiale ; - Désir de sacrifice parental et humain ; - Avortement de son propre avenir.	E n°1	Processus d'intériorisation : deuil bloqué. A2-1 + CL-4 + B2-1 + CM-2 B3-1 = avortement + CN-1 + CL-1 + E2-2
<i>Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?</i> « Non, pas du tout : mon fils ne va pas mourir. »	Evitement, refus amnésie/oubli (volontaire ?) de la mort. Certitude .	E n°1	Dénégation A2-3 + A3-2 + CI-1
« Pas vraiment. »	Réponse ambiguë = évitement ?	E n° 1	Evitement (défense) CI-1 + E4-2
« si mon fils est mort, je veux l'enterrer avec mes propres mains. S'il est vivant, je veux le prendre dans mes bras »	Rapports tactiles Etreintes (retour) Porter son fils dans ses bras (nouveau-né)	E n°1	Rationalisation (défense) ; Attente passive B3-2 + CL-1
« Je suis toujours	- Attente obsessionnelle	E n°1	Attente passive (ab-warten)

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
dans une situation d'attente ; je garde toujours l'espoir que mon fils reviendra. »	= Temps figé, disparu - Espoir qui émet ici l'impossibilité du retour.		Temps fixe E3-3
Tous les jours, je me dis 'aujourd'hui, ou demain, ou après-demain, il va revenir.'	Espoir qui diminue + Ecoulement du temps = Y a-t-il relation ?	E n°2	Processus paradoxal E3-3
« Mon cœur me dit qu'il est bien »	Rêve du disparu vivant dans une situation positive #NAME?	E n°2	Rêve éveillé (défense) = deuil bloqué A2-1 + B1-1 + B3-1 + E3-1
<i>Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?</i> « Non, je n'ai pas peur de la mort, c'est notre destin à tous. »	Assimilation mort du disparu à mort de la mère.	E n°2	Castration imaginaire E3-1 + CL-1 + A2-2
« malheureusement, il est sorti durant mon absence et n'est jamais revenu »	Ici, "faute" du fils. Rejet de la culpabilité sur le fils. Mère abandonnique	E n°2	Donner un sens, intériorisation. Position victime. CI-1 + CL-4 + A2-4 + E2-2
« il est sorti et il ne reviendra pas ! »	Rejet de la culpabilité sur le fils. Abandon.	E n°2	Donner un sens, intériorisation. Position victime. CI-1 + CL-4 + A2-4 + E2-2
<i>Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?</i> « Non, il me l'a confirmée et m'a donné envie de tout faire pour savoir où il était. »	Disparition du fils mais pas du temps. Ecoulement bénéfique du temps.	E n°2	Donner un sens, subjectivation, attitude active
« Je n'arrêterai pas avant d'avoir trouvé mon fils, car il avait une place particulière dans ma vie »	Contradiction temporelle : futur et passé dans la même phrase, temps réel et temps psychique, figé.	E n°2	Temps du traumatisme E3-3 + E4-1

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« Je considère la disparition de mon fils comme la punition de [m]es mensonges. »	Culpabilisation maternelle. Punition divine.	E n°2	Donner un sens, subjectivation, position victime CL-4 + B2-1 + B2-2 + CN-1 + E
« il y avait Dieu et, juste après, lui »	La recherche du disparu s'apparente à un culte. Etre punie de Dieu et du fils : fils = Dieu. Chercher un signe de Dieu comme du fils. Culpabilisation maternelle.	E n°2	Position victime CL-4 + B2-2 + CN-2 + E2-2
<i>Est-ce que cette disparition a déclenché chez vous une dépression ?</i>	L'oubli est associé à la véritable mort du disparu.	E n°2	Oubli & résistance : processus paradoxal
« Oui, certainement. Je souffre beaucoup et je prends des antidépresseurs. Je suis dans une lutte permanente pour ne pas l'oublier. »	Lutte quotidienne pour ne pas faire le travail du deuil qui est associé à/confondu avec l'oubli. Prise de psychotropes : anesthésie et amnésie qui s'exprime dans la passivité et l'absence de révolte	E n°2	E3-3
<i>Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?</i> « 27 ans de séparation, ce n'est pas facile pour une mère, c'est tout de même assez long, mais j'ai encore de l'espoir et de la patience. Il n'y a pas d'écoulement du temps. Au contraire, je milite dans les associations, je travaille pour gagner ma vie et je lutte pour cette cause-là. »	Ici écoulement du temps est synonyme d'oubli. Oubli = faute	E n°3	Temps réel et temps du traumatisme E3-3 + CL-4 + CN-1 + CN-2
« J'ai eu le pouce tranché ; je le vois comme une punition pour avoir livré Fadi à Amal. »	Culpabilisation maternelle et automutilation réelle.	E n°3	Culpabilité et castration réelle

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
	Punition divine.		CL-4 + B2-1 + CN-1 + E2-2
« le pouce tranché »	Association d'idées : sans lui, difficile de tenir un outil, d'écrire, de faire de faire le deuil / de refaire sa vie.	E n°3	Culpabilité et castration réelle CL-4 + B2-1 + CN-2
« je le vois comme une punition pour avoir livré Fadi à Amal. Je n'ai pas compris que c'était, de leur part, un jeu »	Un jeu pour qui ? Evitement ludique (cf. « fête »)	E n°3	Subjectivation A2-3 + CM-3 + B3-1
<i>Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?</i> « Je me prépare pour une fête : le retour de mes enfants ; pas pour un deuil ni pour des funérailles. »	Impossibilité du deuil puisque impossibilité du temps et donc de la mort (cf. Transition I à II). Evitement	E n°3	Deuil impossible, deuil bloqué A2-3 + CM-3
« J'accepte tout de Dieu, je n'ai peur de rien. » <i>Est-ce que vous prenez des antidépresseurs ?</i> « Oui, je prends du Xanax, du Lexomil, pour pouvoir dormir. »	Contradiction : évitement de la peur & angoisse massive (Refoulement)	E n°3	Angoisse et liberté, position victi A2-3 + A2-4 (Kierkegaard : l'angoisse est une liberté inemployée.)
« Je me sens toujours trop attachée à mes enfants. »	Comme s'ils étaient partis de leur plein gré (cf. "désir" onirique d'indépendance en JS24). Mais peut-être voie du deuil ? Culpabilité dans et dû à son espoir	E n°3 E n°3	Culpabilité et subjectivation CL-1 + CI-1

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
<i>Est-ce que vous croyez que vos enfants sont morts ?</i> « Pas du tout : je suis mère et je sais que mes enfants ne sont pas morts. »	Impossibilité du deuil car impossibilité de la mort.	E n°3	Deuil bloqué B3-1
<i>Est-ce que vous croyez que vos enfants sont morts ?</i> « Pas du tout : je suis mère et je sais que mes enfants ne sont pas morts. »	Justification de l'espoir par un lien spécial, privilégié. Le statut maternel est fantasmé comme divin. Fantasma de toute-puissance sur le devenir du disparu.	E n°3 E n°3	Castration imaginaire Position victime B1-1 + CL-1 + A3-4 + E3-1 + CL-1
« J'ai creusé là-bas, à l'endroit indiqué dans le cimetière. Je n'ai rien trouvé, et j'ai réalisé qu'on m'avait menti. »	Exhumation de la vérité, puis par la parole. Rapport mensonge et parole.	E n°3	Action & subjectivation
« J'ai tout vu quand ils sont venus le chercher à la maison, en voiture. Ils l'ont sûrement transféré ensuite. (...) Personne ne m'a donné d'indication précise sur le destin de mon fils. »	Narration des événements très confuse : devoir (de) tout dire. Précipitation ou mémoire défaillante ?	E n°4	Processus paradoxal A3-2 + E4-2
« Ils m'ont enlevée de mon pays puis m'ont enlevé mon fils. »	Enlèvement identitaire : disparition nation + descendance.	E n°4	Position victime E2-2

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
<i>Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?</i> « Le temps ne s'est pas du tout écoulé, parce que je suis une battante ! »	Se battre (positivement) pour bloquer l'écoulement du temps. Car écoulement du temps vécu ici comme une faute, oubli, trahison parentale. « Pourtant » certitude que le fils est mort. Révolte dans le discours de la mère en lutte contre une mélancolie où la notion du temps est perturbée.	E, n°4	Dénégation E1-4 (hémorragie du temps) + E3-3 CL-4 + CN-1 + E2-2
« Mon cœur me dit que mon fils est mort. (...) Dans tous les cas, que mon fils soit mort ou pas »	Espoir de vie qui n'empêche pas la volonté de faire le deuil.	E n°4	Espoir et dénegation A2-3 + A3-2
« Mon cœur est attaché à lui. Je me sens très proche de lui. »	Assimilation mort du disparu à mort de la mère	E n°4	Castration imaginaire CL-1 + E3-1 + B3-1 + CN-2
« À présent, tout ce que je veux, c'est récupérer ses cendres, célébrer ses funérailles et répandre ses cendres, comme les pétales de fleurs sur les mariés. »	Volonté de faire le deuil avant tout : le disparu est bien mort ou comme tel, sa mère en est persuadée Comparaison funérailles à mariage = deuil à renaissance	E n°4	Rituel du deuil (paradoxal)
« Je suis la gardienne du temple »	Mémoire (du fils) et religion Mémoire et avenir (cause, lutte, révolte)	E n°4	Attente active
« il fut un temps où nous laissions la porte ouverte pour le moment de son retour... »	Disparition de l'espoir ; deuil envisagé ?	E n°5	Processus du deuil
« Cela fait 27 ans que nous attendons (...) À présent, nous considérons cette attitude comme normale. »	Attente, temps figé = norme. Défense contre angoisse, incertitude, victimisation.	E n°5	Attente active (contre position victime) A1-1 + A1-3 + A2-2 + E3-3

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« Nous espérons sortir de ce paradoxe, la vie et la mort simultanées (...) Je ne peux donc pas dire que je vis un deuil anticipé ; je suis toujours dans l'espoir qu'ils reviendront. »	Après espoir de retour, espoir de paix psychique sans pour autant passer par le deuil.	E n°5	Deuil bloqué dépendant de la justice <u>A1-3</u> + <u>E3-2</u> + <u>A2-2</u> + <u>E3-3</u> + <u>CF</u>
« la possibilité qu'il soit mort est plus forte que la possibilité qu'il soit en vie »	Lucidité (même si paix psychique pas encore trouvée, cf. E n°5, p.9, 46).	E n°5	Deuil bloqué dépendant de la justice <u>A1-3</u>
« Je n'arrive pas à mettre des mots sur mes sentiments, mais je pleure beaucoup et souvent. »	<u>Constat des limites de la parole.</u> L'écriture est palliative à la <u>souffrance du silence.</u>	E n°5	Silence et somatisation
<i>Comment avez-vous reçu la nouvelle de la disparition de votre fils ?</i>	<u>Principe de compulsion de répétition</u>	E n°6	Dénégation <u>A2-3</u> + <u>CN-4</u>
« Je n'en ai pas reçu la nouvelle. »	<u>Disparition/apparition</u>		
« En 2006, Dany m'a écrit, par un intermédiaire, qu'il était dans cette prison. »	Seul cas où preuve, connaissance disparu en vie.	E n°6	
« Durant 7 ans, je suis restée enfermée à la maison, incapable de rien faire. »	<u>Dépression</u>	E n°6	Dépression chronique <u>A1-2</u> + <u>CI-1</u> + <u>CN-1</u> + <u>E3-3</u>
« J'ai même eu un cancer, que l'on m'a opéré. »	<u>Assimilation disparition/maladie</u> <u>La disparition est elle-même et en soi un cancer dont la mère voudrait bien être « opérée » : disparition de la disparition</u>	E n°6	Somatisation & subjectivation <u>E1-4</u> + <u>CN-1</u>

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
	Accouchement/renaissance après avoir porté le disparu, revenu, souhait/fantasme/avenir	E n°6	
<i>Est-ce que la perspective de la mort du disparu vous fait peur ?</i> « J'ai toujours peur qu'il soit tombé malade, mais au fond de moi, je suis sûre qu'il est encore vivant. »	Transfert : son cancer/peur que disparu soit malade. Mort/disparition = cancer affectif. La maladie est ici un terme utilisé comme un euphémisme à la mort.	E n°6	Somatisation & subjectivation E1-4 + CN-1
« Je ne me prépare pas à retrouver la mort »	Retrouvailles de quelque chose, toujours.	E n°6	Rêve éveillé = deuil bloqué A2-1 + 3
« Je ne me prépare pas à retrouver la mort, mais à retrouver un fils vivant, jeune, comme je l'ai connu. »	Vivant donc jeune = évitement du temps passé, pas d'écoulement du temps.	E n°6	Attente passive, position victime, deuil bloqué E3-3 + CI-1 + A3-2 + B3-1 + CN-1
« Il y a sans doute eu des changements en lui, surtout s'il a été maltraité ou mal nourri. »	Écoulement du temps seulement si maladie.	E n°6	Rejet E1-4 + E1-4
« Durant ces 7 années, j'étais si triste que j'ai été jusqu'à porter le deuil. Ce n'est pas parce que je pense que mon fils est mort que je porte du noir, c'est parce que mon état d'âme est noir, ma psyché est triste. »	Deuil commencé puis avorté.	E n°6	Deuil bloqué, position victime B3-1 + CL-1 + CL-4 + CN-1

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« Ce n'est pas parce que je pense que mon fils est mort que je porte du noir »	Mensonge jusqu' dans l'exécution des rituels.	E n°6	Dénégation A2-3 + A3-2
« Après le retour de Pierre du Canada, j'ai remis, peu à peu, des couleurs. »	Le retour d'un fils, même si ce n'est pas le bon, signifie la fin du (faux) deuil ; sans signifier le début du vrai deuil.	E n°6	Deuil bloqué CF-2 + A2-4 + A3-4 + A3-2 + C
« Mon fils est encore vivant : s'il vous plaît, notez cela dans vos écrits ! »	L'écriture comme moyen d'anéantir la mort, de faire en sorte qu'elle soit garante de son impossibilité, et par conséquent de tout travail de deuil. Au certificat de décès officiel, l'écrit est un certificat de vie (et/ou sert à s'en persuader). Dialogue faussé/fictif.	E n°6	Rejet A2-1 + B1-1 + B2-1 + B3-1 + CI-1 CN-2 + E2-2
<i>Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?</i> « Durant ces 7 années, je me suis isolée du monde, mais je n'ai pas eu l'impression que le temps était figé ».	Dépression sans temps figé. La fixation du temps n'est pas toujours la condition de la dépression. De même, l'écoulement du temps ne signifie pas toujours la suppression de l'espoir : « L'idée que mon fils va revenir ne m'abandonne jamais. » (E n°6, p.11) Contradiction	E n°6	Processus paradoxal A3-4 + E3-3
« L'idée que mon fils va revenir ne m'abandonne jamais. Si je fais de la pâtisserie, je me dis 'Dany aimait	Temps contradictoires : présent (certitude) / passé (renoncement), sans transition.	E n°6	Confusion

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
ça'... »	futur proche ("va revenir") et passé ("Dany aimait"). Confusion		E3-3 + E4-1
« L'idée que mon fils va revenir ne m'abandonne jamais. (...) Pierre au un enfant et il l'a nommé Daniel, pour moi, en souvenir de son frère. »	Confusion : présent (certitude) / passé (renoncement), dans la même phrase.	E n°6	Confusion E3-3 + E4-1
« un journal a prétendu que, selon moi, Dany était mort en 1994, des mauvais traitements. Ailleurs, j'aurais affirmé que mon fils avait été condamné à mort »	Pas de paranoïa Peur des médias, angoisse et protection d'une mère. Peur et légitimité de l'écrit	E n°6	Angoisse et abandon E2-2 + CL-1 + CN-2
« Lorsque l'on m'offre quelque chose, je dis merci, bien sûr, et j'ajoute toujours 'avec le retour de mon fils Dany'. »	Instauration d'un rituel propre. Refus de « profiter » en son absence : culpabilité	E n°6 E n°6	Intériorisation et culpabilité B2-1 + B1-2 + CF-1 + CL-3 + CL-
« je souffre de dépression et de nombreuses douleurs somatiques »	Le corps qui parle quand la parole est supprimée.	E n°7	Somatisation
« Je ne peux pas dire que la disparition de mon fils compte plus que celle de mon mari ; les deux ont la même importance ; le père est celui qui doit protéger la famille, subvenir aux besoins de ses enfants... »	Mécanisme de défense : oubli du fils (autre façon d'évitement, de ne pas considérer sa mort) en parlant du père alors que « les deux ont la même importance »	E n°7	Absence pater familias et Etat CM-2 A2-3 + CN-2 (au détriment du fils) CN-1

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« Le Coran dit que le deuil d'un mari doit être porté, et les rituels effectués, durant 4 mois et 2 semaines. Le deuil d'un enfant doit durer 6 mois. Moi, je ne peux pas prétendre avoir fini mon deuil ; il a dépassé depuis longtemps la période prescrite. »	Pas de travail de deuil (car/tant qu'il est imposé par la religion).	E n°7	Deuil impossible, bloqué E3-3
« Je n'ai rien appris, sur ce qu'il étaient devenus, qui me permette d'appliquer les préceptes du Coran. »	Pour que le processus du deuil puisse être engagé, il faut qu'il y ait connaissance des conditions de la disparition – il ne s'agit donc pas d'un évitement. Mais limites de la liturgie. La religion face à une situation inédite pour elle.	E n°7 E n°7	Deuil bloqué (justice) CF-2 + CF1
« Mais mon cas est tout à fait exceptionnel. »	Mensonge psychique, façon de se singulariser, évitement : il va revenir.	E n°7	Intériorisation CN-2 (Toute-puissance du disparu) CL-1 + CM-3
« Le fou, il ne s'affole pas, il reste en paix. Tandis que nous, nous ne sommes pas apaisés. »	Trauma mais pas psychose. Définition de la folie ? Les familles sont-elles folles pour autant ?	E n°7	Angoisse
« Mise à part la fatigue psychologique, qui est toujours là, depuis la disparition, il y a quelque chose de plus fort que cette détresse : l'espoir des retrouvailles. »	Fixation mentale et temporelle du retour Espoir religieux psychotique ? Freud : la croyance est une illusion d'avenir, à mettre au compte de l'écriture qui permet d'esquisser le travail du deuil.	E n°7 E n°7	Illusion et processus paradoxal E3-3

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
	Mais ici, pas d'écriture directe et pas de volonté de deuil.	E n°7	CM-3 + B3-1
« En tant que croyante, je crois que le travail libère ; ma lutte sera récompensée par le retour de mes enfants, Dieu y pourvoira... »	Travail mais pas du deuil (évitement et religion)	E n°7	Intériorisation CM-3 + CN-1
« L'effet du choc, lui, est toujours le même. Je ne peux pas dire qu'il a diminué avec le temps ».	Répétition de la perte et de sa violence.	E n°7	Ptsd (Répétition)
« 10 ans après sa disparition, il a été déclaré mort par l'armée libanaise. Nous avons signé l'attestation pour pouvoir continuer à toucher sa solde. Cela a été très douloureux. Nous avons continué à placer sa solde sur un compte en banque »	Les autorités ont la même attitude (névrotique ou psychotique ?) : elles le déclarent mort et font comme s'il était toujours en vie ; comment aller vers le deuil dans ces conditions ?	E n°8	Processus paradoxal CF-1 + CM-2 + E3-2 + E4-2
« Nous avons continué à placer sa solde sur un compte en banque, en nous disant qu'un jour, il reviendrait et disposerait de cet argent. L'idée de sa mort ne me traverse même pas l'esprit. »	Temporalité contradictoire (« reviendrait » et pas « reviendra ») avec espoir et « preuve » de sa vie	E n°8	Déni E4-1 + E3-3

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« L'idée de sa mort ne me traverse même pas l'esprit. (...) En tant que chrétienne, je devrais effectuer des rituels pour sa mort : la messe, etc. Je n'ai rien fait de tout cela, car je n'ai jamais vu sa dépouille. Je continue à croire qu'il va revenir. »	Sans cadavre, ou vue du cadavre, pas de mort, pas de travail de deuil. Protection derrière cette invisibilité : mécanisme de défense.	E n°8	Rituel et défense CF-1
<i>Est-ce que l'enlèvement du disparu a arrêté chez vous la sensation d'écoulement du temps ?</i> « Pas du tout ; la vie continue. Le temps est très puissant, il faut accepter son passage. Cela ne veut pourtant pas dire que j'ai oublié mon fils ».	Pas de dérèglement temporel, pas d'oubli ni de déni	E n°8	Rationalisation A3-4 + A2-2 + CF-1
« il est comme une ombre qui m'accompagne chaque jour. »	Présence permanente : contradictoire avec E n°8, p.13, 78 = Au-delà de son fils, est-ce sa mort (de la mère/de son fils par protection : mécanisme de défense) qui a été enlevée ou non ?	E n°8, p.	Fusion & castration imaginaire E3-3 + CL-1 + A3-4 + CN-1 + CN-2
« Je poursuis ma mission d'enquête sur le destin de mon fils. La tente m'aide à ne pas devenir aliénée. »	Deuil envisagé si mort déclarée. Pas d'évitement. Mais contradiction avec E n°8, p.13, 84	E n°8	Ambivalence & rationalisation A2-2
« À cause du regret de ta disparition, j'avais cessé de vieillir. »	Temps figé. Dépression passée ? Mensonge de deuil possible. Vie en léthargie, vie de fantôme : assimilation mère/disparu.	1) 1)	Culpabilisation & deuil bloqué E3-3 + A3-2 + CL-1 Attente passive

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
	Temps figé.		E3-3 + CL-1 + E3-1
« Mon fils est revenu ! »	Fantasme, déni, mensonge psychique.	1)	Illusion A2-1 + B2-1 + B3-1 + CM-3
« Ces images que j'ai rassemblées à mon idée, Que j'ai tracées de toi avec le pinceau de mon imaginaire, Jour après jour »	Souvenir à conserver et façon d'être à nouveau enceint du fils perdu, de le faire renaître « jour après jour » pour que le temps s'écoule à nouveau.	1)	Castration imaginaire et répétition (PTSD) E3-3 + CL-1 + E3-1 + E2-2 + C + CN-4 + CN-5
« Pour élargir l'horizon »	Vœu de résister et de faire disparaître l'étouffement, l'angoisse de la disparition (guérir).	1)	Castration imaginaire E1-4
« Comme si mes bras étaient devenus tes bras »	Prolongement et substitution du disparu dans celui qui reste : recréer le disparu par assimilation.	1)	Castration imaginaire et répétition (PTSD) CL-1 + CL-2 + E3-1 + CN-5 + CN-3 4 + B3-2
« Comme si mes bras étaient devenus tes bras / Pour oublier ce qui a été »	Refoulement, oubli originel, amnésie pour fantasmer un autre destin (confort traumatique).	1)	Fusion & subjectivation A3-2 + A2-3 + A3-4 + B2-3 + B3-2 CL-1 + CN-1 + CN-4 + CL-2
« Comme si [la mort] venait interrompre ce temps où je vivais sans vivre / (...) Mais mon fils n'est pas revenu. »	Accepter la mort pour que le temps s'écoule à nouveau. Sans que le deuil soit envisageable.	1)	Processus paradoxal E3-3 + CF-1

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« L'ombre de la mort est arrivée avant lui, / Avant que je trouve le remède pour soigner mes blessures »	Assimilation blessures psychiques (mère) / physiques (fils disparu) = guérison impossible. La mort du fils ne signifie pas son deuil. Assimilation psychosomatique mère/fils.	1)	Somatisation B3-1 + E1-4 + CN-5 + CL-1 + CL-2 Deuil bloqué E1-4 + CN-5 + CL-1
« Le remède pour rappeler le souffle entre mes côtes »	La mort du disparu équivaut à la mort de la mère. Travail du deuil inenvisageable.	1)	Castration imaginaire, deuil bloqué CN-5 + CL-1 + CL-2 + CN-1 + B3-1
« Pour corriger le sens de ma vie. »	Assimilation destins mère/fils.	1)	Deuil bloqué CN-5 + CL-1 + CL-2 + CN-1
Après un enlèvement vieux de 30 ans, / Il demandera « Où trouverai-je une vie, / Pour remplacer celle que j'ai perdue en captivité ? »	Requête de l'absurde et volonté renaissances individuelles et familiale : question que la mère se pose aussi à elle-même (assimilation). Retour fantasmé donc pas de travail de deuil.	1)	Deuil bloqué A1-3 + B1-1 + CN-5 (renaissances) + CL-1
« On dit que la mort est plus supportable que le manque, / Mais j'ai préféré, mon fils / Passer ma vie dans l'attente »	Refus du deuil pour et par fixité du temps.	1)	Deuil bloqué E3-3 + CL-1 + E3-1 + CN-5 + B1-1
« Ne changer aucune lettre à mon destin »	Inertie volontaire, fixité, refus du deuil. Le blocage du processus de deuil est-il dû au fatum religieux ?	1)	Attente passive, position victime E3-3 + CL-1 + E3-1 + CN-5 + B1-1 (inertie volontaire) + B1-1

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« Et mourir en pensant / Que tu es dans un lieu, dans un coin abandonné »	Abandon et culpabilisation maternels	1)	Angoisse d'abandon <u>E2-2</u> + <u>B1-1</u>
« dans un coin abandonné, / Attendant de faire la fête et de goûter la liberté retrouvée. »	Faire la fête, goûter la liberté : consommation du deuil, disparition de la disparition.	1)	Déni
goûter la liberté retrouvée	Fantasme de la liberté, déni de la mort.	1)	Déni <u>A2-3</u> + <u>A3-4</u> + <u>B1-1</u> + <u>B3-1</u> + <u>CN-</u> (fête) + <u>CN-5</u> + <u>CL-1</u> + <u>CL-2</u> (fête) <u>CM-3</u>
« le temps de ton absence est avare de rêves. »	Temps (du) disparu : deuil impossible car pas de rêve.	2)	Troubles du sommeil (PTSD) <u>E3-3</u>
« ton odeur entre dans mon sang et va jusqu'à mon cœur, ce cœur qui brûle du manque de toi. »	Inceste ou érotisation : absence du fils = du père.	2)	Castration imaginaire <u>B3-2</u>
« J'ai oublié que chaque jour signifie que le temps s'écoule. »	Fixité (volontaire) du temps, attente permanente. Refus de la mort, et donc du deuil. Assimilation condition de la mère et du disparu : être vivant et mort à la fois.	2)	Attente passive & processus para <u>E3-3</u> + <u>CL-1</u> + <u>E3-1</u> + <u>CN-5</u> + <u>I</u> (inertie volontaire) + <u>B1-1</u>
« J'ai laissé mon rêve pleurer, comme un malade qui espère le repos. »	Volonté de mourir ou de faire le deuil ? Un et non une malade : assimilation mère/fils	2)	Castration imaginaire <u>E1-4</u> + <u>CN-5</u> + <u>E3-1</u> + <u>CL-1</u>

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« Le chagrin des impossibles retrouvailles avec le fils mort. »	Impossibilité des retrouvailles car absence du fils. Mais aussi impossibilité, refus de la mort du fils.	2)	Castration imaginaire B2-1 + CF-1 + B3-1
« ce destin / Qui a jeté sur nous l'absence, froide et écrasante. »	Deuil impossible car caractère impersonnel, non officiel de la séparation.	2)	Absence de représentation symbolique (castration imaginaire) E2-2 + CF-1
« Mais malgré l'amour, mon espoir ne me laisse pas vivre en paix, / Ne me permet pas de te revoir. »	Volonté d'apaisement : nécessité d'un travail du deuil rendu possible par la réapparition de la justice.	2)	Deuil bloqué et justice CF-1 + CF-2 + B3-1 (espoir douloureux, car ne sert à rien)
« Et moi, comment je vais dormir, / Habitée que je suis par ce cri trop fort pour moi ? »	« Tu vas t'endormir » + « cri trop fort » = contradiction entre le gisant, le repos et le cri du supplicié (du martyr au martyre). Deuil impossible.	3)	Refus/Troubles du sommeil (PTS) B2-1 + A3-2 + CI-1 + CN-4 + CL-2 + E2-3 + CN-1 + E1-4
« J'ai perdu mon fils, / Mon corps ressemble à un corps malade. »	Présence de la « maladie » pallie l'absence du fils. Guérison et deuil sont impossibles, refusés.	3)	Somatisation E1-4
« J'ai perdu notre cher fils durant la guerre. / Je n'ai pas su s'il était retenu en otage / Ou bien mort »	La mère s'est fait une raison, elle sait qu'il ne reviendra pas, et qu'il soit encore vivant ou non, elle admet ici sa disparition définitive.	3)	Processus paradoxal

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
	« Je n'ai pas su » : passé composé = façon de composer avec le passé via l'écriture ; il ne s'agit plus d'un présent permanent (ou déni). Le temps reprend ici ses droits (écoulement). Mais furtivement car dans le reste du texte, encore dérèglement des temporalités : travail du deuil impossible.		CF-1 + CF-2 E3-3
« Et les menottes, pour moi, sont des bracelets. »	Déni et sublimation de la souffrance, mensonge psychique.	4)	Dénégation A2-3 + CL-1 + CL-3 + CM-3 + E3-3
« Mon fils aimé est parti. »	Déni de la disparition, mensonge psychique : Pas un enlèvement ni un viol identitaire mais un départ volontaire, consenti, choisi (émancipation, vie d'homme). Mort et deuil non envisageables.	4)	Subjectivation A2-1 + B3-1 + B2-1 + CM-3 + E3-3 1
« Mon cœur trempe un pinceau dans mes larmes. / Il dessine, pour mes enfants chéris, les plus belles lignes. »	L'écriture (marque du constat d'un présent permanent, d'un temps figé) relève de l'impuissance, d'où le recours à la picturalité : dessiner le temps qui s'est écoulé. Fausse recreation	5)	Rituel E3-3 + CN-2 + CL-3

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« Mon cœur (...) dessine, pour mes enfants chéris, les plus belles lignes. »	Déni et volonté de changer le destin : refaire ses propres enfants (façon négative de porter l'enfant en soi : au lieu de porter le deuil pour qu'ils n'aient jamais (eu) à subir leur enlèvement et donc à vivre (dans) cette mort <i>figurée</i> .	5)	Rejet & Mort figurée <u>A2-3</u> + <u>CN-2</u> + <u>B3-1</u> + <u>B1-2</u> + <u>C</u>
« Mes chers enfants, j'ai perdu le chemin de ma vie »		5)	Culpabilisation & castration imaginaire <u>CN-2</u> + <u>CN-5</u> + <u>B2-1</u> + <u>CL-1</u> + <u>CL-3</u> <u>1</u>
« Je suis perdue entre le soleil et l'ombre. »	Assimilation : mère ni vivante, ni morte, tout comme ses fils.	5)	Castration imaginaire <u>CN-2</u> + <u>CN-5</u> + <u>B2-1</u> + <u>CL-1</u> + <u>C</u> + <u>E3-1</u>
« Je ne distingue plus, mes chers enfants, l'aube du crépuscule. »	Assimilation : mort métaphorique de la mère en parallèle à celle de ses enfants.	5)	Castration imaginaire <u>CN-2</u> + <u>CN-5</u> + <u>B2-1</u> + <u>CL-1</u> + <u>C</u> + <u>E3-1</u>

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« Je t'ai vu, mais je n'ai pas vu ce destin qui t'a, avec ses mains magiques, enlevé à nous. »	Jusqu'ici, ce poème pourrait être dit devant la tombe du fils. A la manière d'un Requiescat in pace, pour faciliter le travail du deuil. La seconde partie du poème est à l'opposé une supplique (écrite la plupart du temps au présent) au retour du fils encore vivant (ou fantasmé tel) sur la tombe de son père. Contradiction nette, sans transition.	6)	Manque de subjectivation, position victime
« Ils t'ont enlevé à nous, ils nous ont pris nos secrets »	Assimilation disparition du fils / de la famille. Viol familial, enlèvement de l'intimité, sa disparition par indifférenciation privé/public.	6)	Castration imaginaire <u>CN-2 + CN-5 + B2-1 + CL-1 + C + E3-1</u>
« L'espoir ne s'est pas apaisé. Il palpète toujours, en moi, pour leur retour. »	A première vue, espoir positif (retour). Derrière, dichotomie : espoir de vie ou de mort ? Qu'est-ce que faire la paix (psychique) ? Contrairement au désespoir, c'est l'espoir ici qui fait mourir. Trouble pathologique pour ne pas guérir via le deuil.	7)	Angoisse, position victime, attitude passive <u>E3-3 + CF-1 + CF-2 + B3-1</u> (esp. douloureux)
« J'attends mes quatre enfants, Ibrahim, Aziz, Ahmed et Mansour. »	Côté incantatoire de l'écriture : je prononce leurs noms pour les invoquer, les faire revenir. Magie et religion.	7)	Attente paradoxale

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« Je n'ai jamais cessé de chercher ces quatre enfants qui sont sortis de moi. Où sont-ils ? »	Révolte et combat de vérité continuels. Sortis comme s'ils venaient de naître... Ou alors, avortement identitaire : arrachés du ventre de la mère. Amputation de soi et de l'autre.	7)	Révolte (justice) Castration imaginaire <u>CF-1 + B3-2 + CL-1</u>
« Je pose la question à tous les gens de bien de ce monde. »	Au-delà des frontières car l'Etat a lui-même disparu ; fantôme identitaire. Conséquences psycho sur le peuple.	7)	Absence pater familias et Etat, névrose d'abandon <u>CF-1 + CN-1 + B2-1 + E2-2</u>
« Qui peut imaginer qu'on retire, à une mère, ses quatre enfants, de ses bras et devant ses yeux ? Ils m'ont tuée ce jour-là ».	Assimilation et conversion disparition des fils à sa propre mort.	7)	Castration imaginaire <u>CL-3 + CF-1 + CN-5 + CL-1</u>
« Ils m'ont tuée ce jour-là, ignorant mes prières et mes pleurs. »	Impuissance de la religion, impuissance de l'appel au sentiment religieux.	7)	Position victime, névrose d'abandon <u>CL-4 + A2-4 + E2-2</u>
« J'ai gardé un peigne, un paquet de cigarettes périmées, quelques affaires qui me rappellent mes enfants. »	- Comme en souvenir d'un mort, mais le disparu est considéré vivant : tout est fait pour qu'au quotidien l'absence devienne ou redevienne relative -Dignité des objets, pour que ne soit pas perdue l'intégrité physique du disparu (cf. témoignages des prisonniers dans les camps de la mort seconde guerre mondiale) - Même si au final la présence inerte de ces objets rappelle et instaure la répétition de la perte au quotidien du fils, et non son deuil.	7)	Rituel de survie <u>CF-1 + CF-2</u> PTSD

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« Trente ans sont passés, et je vis encore dans l'espoir de leur proche retour. Trente ans sont passés et, au lieu de fermer les yeux, la nuit, je regarde la porte. »	Temps figé, dérèglement des temporalités : temps réel et temps psychique. L'écoulement du temps serait vécue comme un renoncement un échec. Attente permanente et permanence du fantasme. Ici « je ne ferme pas les yeux » revient à ne pas les ouvrir à la raison et au deuil (contradiction)	7)	Névrose d'échec et culpabilisation attente passive <u>E3-3</u> + <u>CL-4</u> + <u>E2-2</u> <u>E3-3</u> + <u>CL-2</u> Processus paradoxal
« Je m'en remets au Destin, espérant que l'un d'entre eux me revienne. »	Démarche illusoire, mais à qui s'en remettre quand l'Etat a disparu. Relation présence Dieu / absence Etat.	7)	Absence pater familias et Etat, névrose d'abandon <u>CF-1</u> + <u>CN-1</u> + <u>B2-1</u> + <u>E2-2</u>
« C'est tellement difficile à vivre : j'ai perdu mes quatre enfants et je suis toujours habillée en noir. »	« Toujours » car faux deuil (dû à l'incertitude : fils vivants ou morts ?).	7)	Mélancolie et vide (ab sens) <u>E3-3</u> + <u>CN-1</u> + <u>B2-1</u>
« En 1948, j'ai été arrachée de mon pays, la Palestine ; mais cela ne suffisait pas : au Liban, on m'a aussi arraché mes enfants. »	Amputation de soi et de l'autre. Enlèvement identitaire.	7)	Position de victime <u>E2-2</u> + <u>CF-1</u> + <u>CF-2</u> + <u>CL-1</u> + <u>E3-3</u>
« Maher, tu es parti et tu n'as pas donné d'adresse. Tu m'as laissée marcher partout à ta recherche. »	Nier l'enlèvement, transformer la disparition du fils en reproche de départ, mère abandonnique. Assimilation disparu/Etat : « Tu m'as laissée ».	8)	Rejet & névrose d'abandon <u>B1-1</u> + <u>CI-1</u> + <u>CL-4</u> + <u>A2-4</u> + <u>E3-3</u> <u>CN-5</u> + <u>CF-1</u>

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« Que Dieu attendrisse les responsables de nos chagrins, qu'il les pousse à penser à nous... »	Invoquer Dieu pour que l'Etat (muet, disparu) réponde. Prière impuissante et illusoire qui se transforme en plainte (confort traumatique).	9)	Absence pater familias et Etat, névrose d'abandon <u>B1-1 + CL-4 + A2-4 + E2-2</u>
« Cela fait 21 ans que nous restons figés. »	Temps figé, de l'attente ; assimilation temps (du) disparu.	9)	Attente passive <u>E3-3 + CL-1</u>
« On a appelé le fils de son frère avec son prénom »	Refus de se résoudre à la mort et donc au deuil.	9)	Déplacement, glissement (défensif) <u>A2-3 + E3-1</u>
« Allons-nous en perdre la raison ? (...) Chaque jour, je prie pour qu'il revienne, et je demande à Dieu de ne pas devenir folle. »	Question sur sa propre santé mentale : doute positif pour deuil ?	9)	Somatisation & Subjectivation <u>CL-3</u>
je n'ai toujours pas abandonné l'espoir. J'ai perdu toutes mes forces, épuisée d'avoir appelé mon fils ».	Contradiction : appel d'espoir viscéral et renoncement radical.	10)	Processus paradoxal <u>CM-3 + A3-2</u>
« maintenant que la douleur m'a lentement changée en statue. »	Immobilisme, paralysie mentale, faux deuil car le vrai libère. Ici, pas de sortie de l'expérience : évitement du risque de procéder au travail du deuil, enfermement dans la douleur au lieu de créer quelque chose avec (statue).	10)	Position victime, névrose d'abandon <u>E3-3 + B3-1 + CL-1</u>

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« Lui qui aimait la vie ».	Temps : passé = vers le travail du deuil.	11)	Dénégation (bénéfique)
« Lui qui aimait la vie, qui donnait sans attente de retour, il n'a trouvé personne ; personne pour l'aider à rejoindre sa mère, ses deux sœurs et tous ceux qui l'attendent sans perdre espoir. »	Contradiction : imparfait (aimait) / présent (attendent) : temps réel et temps psychique : le fils a disparu mais pas l'espoir. Lui qui vivait « sans attente de retour » : lapsus exprimé par ceux qui attendent encore son retour ? Ou pure attente de légitimité ?	11)	Subjectivation E3-3 + CF-1 (culpabilité de l'Etat) CL-1 Angoisse & identification E4-1 + CL-1
« Sa mère, malgré ces longues années, garde l'espoir et la croyance ».	Tautologie de l'obsessionnel, enfermement dans l'illusion de la prière, évitement (du deuil).	11)	Rituel & subjectivation CN-1 + CI-1 + CN-5
« J'aurais souhaité qu'ils me fassent souffrir à ta place. »	Substitution souhaitée : culpabilisation maternelle, esprit de sacrifice parental.	12)	Culpabilisation, position victime, névrose d'abandon A3-1 + CF-1 + B1-1 + CL-1 mais sans 3 (passé)
« J'aurais souhaité qu'ils me fassent souffrir à ta place. J'espère te voir avant ma mort, Toni, même pour une minute. »	Temps au passé. Mais refus du deuil.	12)	Angoisse et espoir B1-1 + B2-1 + CI-1
« Je dois rêver : comment se peut-il qu'une mère soit en vie, et que son fils ait disparu ? »	Disparition synonyme ici de mort, mais refus du deuil.	12)	Dénégation du départ, deuil bloqué troubles du sommeil (PTSD) CF-1 + A3-2 (souhaité)

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« Comment se peut-il que je mange, et que toi, tu aies faim ? »	Substitution souhaitée : culpabilisation maternelle, et révolte.	12)	Révolte (justice) CL-1 + CF-1 + B1-1 + E2-2
« Mon cher fils, j'en suis sûre, Dieu et la sainte Vierge me permettront bientôt de te revoir »	Fantasme du retour via la religion. Certitude irrationnelle : Dieu ne permet pas la séparation (deuil).	12)	Illusion & Religion CN-1 + B2-1 + CL-1 + CM-3 + C (ici : Dieu)
« Quand j'ai appris que j'étais enceinte de lui, mon cœur a battu à mille coups par minute. Durant le temps de la grossesse, je me préparais à le rencontrer, tout en sachant que cet instant serait bien difficile. »	Au-delà de la narration du souvenir, déplacement, transfert, mère enceinte du retour de son fils : je me prépare à le rencontrer tout en sachant que cet instant sera bien difficile. Rapports fusionnels et régressifs avec le disparu ; contre la séparation. Volonté qu'il renaisse après que le disparu soit mort, s'il est bien mort : impossibilité du deuil.	14)	Déplacement et régression CL-1 + CL-3 + CN-1 + CN-2 CN-5 + E3-1
« Mais voilà que je ne vois plus »	Refus de voir, amnésie post-traumatique. Parce que je ne « te » vois plus. Assimilation mère/fils.	14)	PTSD A3-2 + CF-1 + E3-1
« Mais voilà que je ne vois plus, je n'entends plus si je suis dans le rêve ou dans la réalité ? »	Refus de se confronter au réel et déréalisation due au choc et à la répétition de ce choc (trauma).	14)	Confusion A2-1 + CN-1 + CN-4

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
« Je reconnais la porte de la maison, je sais que ce sont mes voisins, mes frères, mais je ne sais pas pourquoi ils pleurent, je ne sais pas pourquoi ils me regardent comme ça ; ils disent que Saadeldin a été enlevé devant chez lui : qu'est-ce que cela signifie ? »	Refus de se confronter au réel et déréalisation due au choc et à la répétition de ce choc (trauma). Déni de la disparition de son fils, mensonge psychique. Mécanisme de défense : déréalisation, sortie du réel. Incompréhension, évitement.	14)	Confusion et répétition (PTSD) A2-1 + CN-1 + CN-4 CI-1 A3-1 + CL-3
« je crie de toute ma voix : "Saadeldin !" Cette voix, ce cri impressionne tout le monde. »	Accouchement / Faire renaître le fils disparu Contre le travail du deuil.	14)	Castration imaginaire
« Mon Dieu, mon Dieu, je n'ai pas trouvé le moyen de savoir si tu es mort, Saad, ou vivant. »	Le disparu est à la fois vivant et mort. Confusion Dieu / fils disparu. Disparition de Dieu ?	14)	Processus paradoxal
Je me suis fatiguée mais j'ai gardé l'espoir. La nostalgie s'installe. J'espère qu'ils reviendront	Pathologie unique dans les témoignages mais étymologiquement « douleur du retour » : impossibilité et incertitude du retour du disparu.	14)	Nostos algos et absence du Père (D Etat)
Le temps est passé, les années aussi, et par la multiplication des soucis, mes veines se sont taries.	Écoulement du temps (mais) épuisement physique et psychique.	14)	Fixation (défense), PTSD

Citation	Questionnements du chercheur	N°Entretien/Texte	Procédés défensifs et indices cliniques
	Assimilation		
	Evitement, déni		
	Culpabilité		
	Temporalité		
	Somatisation		